

**1 Conservatoire botanique
national alpin
&**

**2 Conservatoire botanique
national méditerranéen
de Porquerolles**

Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence- Alpes-Côte d'Azur et son plan d'actions



Eléonore TERRIN ^{1,2}

Katia DIADEMA ²

Noémie FORT ¹

Octobre 2014



Le Conservatoire botanique national alpin (CBNA), le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) et le Conseil régional PACA tiennent à remercier de leur investissement toutes les structures et personnes qui ont participé à ce travail collectif durant ces deux dernières années.

Je tiens à remercier Pascal Chondroyannis, précédent Directeur du CBNA, Bertrand Lienard, Directeur du CBNA et Sylvia Lochon-Menseau, Directrice du CBNMed de m'avoir accueillie dans leurs équipes et soutenue tout au long de ce projet.

Je remercie les botanistes du CBNMed, Virgile, Henri et James et ceux du CBNA, Jérémie, Sylvain et Luc ainsi que Olivier, Sophie, Catherine, Bernadette, Jean-Michel et Candice pour avoir contribué à plusieurs reprises à la réalisation de ce programme.

Je remercie également l'équipe du CBNMed de Montpellier et Benoît pour les échanges constructifs, les réflexions sur la thématique des invasions biologiques et leur patience sur le terrain pour déterminer les plantes.

Merci à vous, Lara, Mathias, pour votre soutien moral et votre bonne humeur au quotidien.

Merci également à Roger, Véronique Finiels, Lydie, Catherine et Monique pour m'avoir aidé dans les démarches administratives.

Enfin je remercie toute l'équipe du CBNA et celle du CBNMed pour m'avoir bien accueillie et pour ces formidables moments de partage au cours de ces deux dernières années.

Je tiens aussi à remercier Véronique Bonnet pour m'avoir permis de découvrir le domaine de la botanique.

Un grand merci à mes parents, ma sœur, Brigitte, mes amis de Grenoble, Perrine, Maëlle, Simon et Julie ainsi qu'à mes amis de Hyères pour leur soutien au cours de ces dernières années.

SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Etat des connaissances générales	3
1.1. Terminologie et définitions	3
1.2. Concepts et théories liés aux espèces exotiques envahissantes.....	7
1.2.1. Le processus d’envahissement d’une espèce exotique.....	7
1.2.2. Les causes du processus.....	8
1.3. Les effets néfastes et les aspects positifs	15
1.3.1. Constat	15
1.3.2. Les impacts négatifs	16
1.3.3. Les aspects positifs.....	18
1.4. Les protocoles d’analyse de risque	20
1.5. Conventions, réglementation et outils contractuels	22
1.5.1. Echelle internationale.....	22
1.5.2. Echelle européenne	23
1.5.3. Echelle nationale	26
1.5.4. Echelle locale.....	28
1.6. Etat de l’art des principaux programmes et actions	33
1.7. Les principales stratégies traitant des EVEC.....	43
1.7.1. Les stratégies européenne et nationale	43
1.7.2. Les stratégies régionales	44
2. Etat des lieux régional et identification des attentes des acteurs.....	48
2.1. Elaboration des listes.....	48
2.1.1. Objectifs.....	48
2.1.2. Méthodologie	48
2.1.3. Résultats.....	58
2.1.4. Discussion	94
2.2. Enquête régionale, comité technique et ateliers territoriaux.....	96
2.2.1. Objectifs et méthode	96
2.2.2. Résultats et discussion	97
3. Stratégie régionale relative aux EVEC	116
4. Plan d’actions.....	125
5. Conclusion	323
6. Bibliographie	325
Table des illustrations.....	337
Annexes.....	341

Introduction

Depuis l'époque du Néolithique l'homme, par ses migrations et ses activités agricoles, a déplacé de nombreuses espèces végétales hors de leurs aires de répartition et de dispersion naturelles. De nombreuses plantes en provenance d'Asie, du bassin méditerranéen et d'Afrique du Nord ont été introduites en Europe et cultivées à des fins alimentaires. D'autres plantes ont également pu être transportées accidentellement lors de ces mouvements migratoires comme c'est le cas, par exemples, des espèces commensales des champs cultivés (ex : les plantes messicoles telles que le coquelicot, la nielle des blés, le bleuet, etc.). La découverte du continent américain à la fin du XV^{ème} siècle a induit une hausse du taux d'introduction en Europe de nouvelles espèces végétales. Ce phénomène s'est intensifié depuis le début du XX^{ème} siècle en raison notamment de l'augmentation des échanges commerciaux, des voyages et des transports à l'échelle mondiale. Parmi les espèces végétales introduites en Europe et en France depuis la fin du XV^{ème} siècle, seul un faible pourcentage est parvenu à s'acclimater et à se naturaliser. Parmi ces espèces naturalisées, seules quelques-unes sont capables de produire une descendance nombreuse, à des distances considérables des pieds mères, et ont la potentialité de se propager sur de larges zones. Ces espèces sont qualifiées d'« invasives » selon la définition de Richardson et ce terme est synonyme de celui d'« exotiques envahissantes » en France (Richardson et *al.*, 2000 ; Thévenot et *al.*, 2013). Il existe aux niveaux international et européen d'autres définitions d'une « espèce exotique envahissante ». La Convention sur la diversité biologique stipule que « l'introduction et/ou la propagation » de ces espèces végétales exotiques envahissantes « menace la diversité biologique » (COP 6, décision VI/23). Plus récemment, le règlement européen relatif à ces espèces les a définies comme étant « des espèces exotiques dont l'introduction ou la propagation s'est révélée constituer une menace pour la biodiversité et les services écosystémiques associés, ou avoir des effets néfastes sur eux » (Règlement européen 2014). La présence et la prolifération de certaines de ces espèces peut également avoir des impacts négatifs sur la santé humaine, comme c'est le cas de l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) et de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), et sur l'économie. L'Union européenne a récemment estimé le coût des dommages causés par les espèces exotiques envahissantes de son territoire à 12 milliards d'euros par an (Parlement européen, 2014).

L'homme est à l'origine de l'introduction (volontaire ou accidentelle) de ces espèces et il favorise leur prolifération via ses activités de manière directe (ex : transport des espèces) ou indirecte (ex : dégradation physique et chimique des sols qui sont alors plus sensibles aux espèces végétales exotiques envahissantes). Cette pression de plus en plus croissante qu'il exerce sur son environnement (ex : augmentation des surfaces anthropisées et agricoles) favorise l'installation et la prolifération de ces espèces.

Une espèce végétale exotique envahissante n'exprime pas systématiquement son caractère envahissant dans tous les milieux sur l'ensemble d'un territoire. En effet, une plante exotique envahissante dans les milieux littoraux méditerranéens (ex : *Freesia alba*, *Oxalis pes-caprae*, *Opuntia stricta*, etc.) n'est pas systématiquement envahissante sur le reste du territoire national ou régional. Cette constatation est souvent à l'origine, entre autre, des différentes perceptions relatives à la légitimité d'une plante à être listée à une échelle géographique large comme plante exotique envahissante.

De plus, certaines de ces espèces peuvent également avoir des aspects positifs d'ordre économiques, culturels, paysagers ou sociétaux. Ces aspects positifs sont à prendre en considération au même titre que les nuisances induites par ces espèces dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) possède une grande diversité de conditions climatiques (régions méditerranéenne et alpine), écologiques et géologiques favorables à une diversité biologique importante. En effet, plus de 3000 espèces végétales indigènes y sont présentes (Noble et *al.*, 2013). Néanmoins cette région est un carrefour économique (façade maritime, aéroports, etc.) et possède de nombreux jardins privés et botaniques (ex : arboretums). Ces lieux sont des voies d'introduction d'espèces végétales exotiques. Parmi ces espèces exotiques, certaines développent un caractère envahissant et peuvent entrer en concurrence avec les espèces végétales indigènes notamment dans les milieux naturels. Cette richesse floristique est actuellement menacée par

de multiples pressions telles que la perte et la destruction des habitats naturels mais également par l'expansion et l'augmentation du nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes.

Le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) travaille depuis plus de quinze ans sur la thématique des plantes exotiques envahissantes. Plusieurs listes ont été proposées pour la région méditerranéenne continentale française par le CBNMed (Aboucaya, 1999 ; Brunel & Tison, 2005 ; Mandon-Dalger, 2012). Dernièrement, des listes noire, grise et blanche ont ainsi été élaborées et diffusées via le site internet « Espèces végétales exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale » (www.invmmed.fr) (Mandon-Dalger, 2010 ; Mandon-Dalger, 2012). Le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) a, quant à lui, établi une liste d'espèces végétales exotiques envahissantes pour les départements des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes et a identifié le réseau d'observateurs et d'acteurs sur ces espèces dans ces départements (Huc et al., 2011 ; Pichet, 2011).

Dans ce contexte régional et pour anticiper la mise en œuvre des stratégies en faveur de la biodiversité (Stratégie nationale pour la biodiversité (2011 - 2020) et Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB)), la DREAL PACA, soutenue par la Région PACA, a sollicité les deux Conservatoires botaniques nationaux de son territoire (Conservatoire botanique national alpin (CBNA) et Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed)) pour mettre en place, avec l'ensemble des acteurs concernés par ces espèces en région PACA, une stratégie et un plan d'actions qui soient cohérents avec les orientations et directives nationales et européennes.

Une première année a été consacrée à dresser l'état des lieux régional de cette problématique et une seconde, à élaborer une stratégie régionale et un plan d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés par ces espèces. La mise en œuvre du plan d'actions a pour objectifs :

- d'améliorer la connaissance sur ces espèces en région (répartition, biologie, évolution face aux changements climatiques, etc.),
- de limiter l'introduction de nouvelles espèces végétales exotiques envahissantes en région,
- de détecter précocement celles qui sont arrivées récemment sur le territoire,
- de gérer de façon priorisée et coordonnée celles qui sont présentes en région en fonction des espèces, des milieux et du statut de protection des sites,
- de restaurer la diversité biologique indigène sur les sites gérés,
- d'améliorer la communication et la sensibilisation auprès des professionnels et du grand public en tenant compte des différentes perceptions et enjeux régionaux.

Cette stratégie régionale prend en compte les attentes des acteurs régionaux et préconise des orientations de gestion qui tiennent compte des espèces mais également du type de milieu. En effet, les enjeux régionaux et les publics ciblés ne sont pas les mêmes en milieux naturels ou semi-naturels, en milieux semi-naturels fortement anthropisés ou en milieux urbains et périurbains. Les enjeux écologiques, sanitaires et économiques, liés à la gestion mais aussi à la production et à l'utilisation des espèces végétales exotiques envahissantes, exprimés lors des échanges avec les différentes filières professionnelles concernées par ces espèces (environnementale, forestière, horticole, paysagère et agricole), ont été intégrés dans la stratégie régionale et le plan d'actions. Aussi, des actions impliquant des professionnels de divers secteurs sont inscrites dans le plan d'actions afin de pouvoir prévenir l'introduction de ces espèces et, selon les cas, de pouvoir les gérer de façon concertée suivant le type de milieux. Des actions relatives à la communication, la sensibilisation et la formation des professionnels comme du grand public sont prévues ainsi que des actions de gouvernance afin d'assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions et la concertation des différentes filières professionnelles concernées par ces espèces.

La première partie de ce rapport expose l'état des connaissances générales sur les espèces végétales exotiques envahissantes et le contexte aux différentes échelles géographiques. La deuxième partie est consacrée à la présentation de l'état des lieux régional de cette problématique et des attentes identifiées. La troisième partie est, quant à elle, consacrée à la présentation des orientations de la stratégie régionale. Enfin, la dernière partie présente le plan régional d'actions à travers des fiches actions.

1. ETAT DES CONNAISSANCES GÉNÉRALES

1.1. Terminologie et définitions

Les statuts d'indigénat et leurs déclinaisons

Le statut d'origine ou d'indigénat d'un taxon est défini sur la base d'un critère géographique correspondant à l'aire de répartition naturelle de ce taxon. Au sein de cette aire, le taxon n'a pas été introduit intentionnellement ou accidentellement par l'homme et est capable de se disperser naturellement et de manière continue indépendamment des interventions directes ou indirectes de l'homme (Webb, 1985 ; Pyšek, 1995 ; Pyšek, 2004 ; Noble et *al.*, à paraître). Les aires de répartition naturelle des taxons ont évolué au cours du temps, notamment au cours des périodes glaciaires. A la suite de la dernière période glaciaire (glaciation Würm dans les Alpes), après que les taxons ont migré et recolonisé les milieux, les aires de répartition naturelle des taxons n'ont globalement pas évolué jusqu'au début du Néolithique. A partir de cette période, les déplacements humains depuis le Proche-Orient vers l'Europe, liés principalement à l'essor de l'agriculture, sont les premiers vecteurs à l'origine de l'introduction de nouveaux taxons hors de leur aire de répartition naturelle. De nombreux taxons originaires d'Asie mineure ont ainsi été introduits volontairement ou involontairement par l'homme et les animaux transportés entre le début du Néolithique et la fin du XVe siècle. Certains de ces taxons ont survécu et sont actuellement régulièrement observés en mélange avec la flore indigène notamment dans des milieux rudéraux et semi-naturels fortement anthropisés. Ils semblent s'être stabilisés avec le temps et ne présentent plus d'expansion géographique rapide bien qu'ils puissent être localement abondants (ex : la canne de Provence, *Arundo donax* L. en région méditerranéenne). La découverte du continent américain à la fin du XVe siècle (1492 par Christophe Colomb) a induit une nette augmentation du taux d'introduction en Europe de nouvelles espèces végétales notamment pour améliorer les connaissances scientifiques et enrichir la diversité des plantes cultivées en Europe. Ces pratiques se sont intensifiées avec le phénomène de mondialisation (début du XX^{ème} siècle) qui a induit d'importantes modifications dans la répartition des espèces en raison notamment de l'intensification du commerce, des voyages et du transport à l'échelle mondiale. Les actions volontaires ou involontaires de l'homme depuis le début du Néolithique ont donc profondément modifié l'aire globale de répartition de certains taxons. Depuis cette période, c'est donc l'homme, via l'introduction volontaire ou involontaire de nouveaux taxons, qui est responsable du changement des limites d'aires de répartition des espèces. Outre ces introductions d'origine anthropique, les modifications climatiques actuelles induites par les activités humaines (émissions de gaz à effet de serre liées au changement climatique actuel) ainsi que le changement global d'utilisation des terres (destruction progressive des habitats naturels) ont et auront une influence sur les limites géographiques des aires de répartition des taxons. Néanmoins ces deux facteurs de changement, conséquences des activités humaines, ne sont pas pris en considération dans les critères permettant de définir les statuts d'indigénat.

Ainsi l'indigénat d'un taxon peut être défini suivant la présence du taxon au sein ou en dehors de son aire de répartition naturelle au regard du territoire considéré et suivant son temps de résidence sur ce territoire. Les taxons au sein du territoire considéré sont (1) entièrement ou en partie dans leur aire de répartition naturelle ou (2) à l'extérieur de leur aire de répartition naturelle. Cette dichotomie correspond aux **statuts d'indigénat** : (1) « **indigènes** » et (2) « **exogènes** » utilisés par le CBNMed et le CBNA dans le catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour définir le statut d'indigénat des taxons de cette région (Noble et *al.*, 2013). Au sein des taxons exogènes, on peut distinguer plusieurs catégories de taxons suivant leur **temps de résidence** sur le territoire considéré. Il s'agit des taxons :

- « **archéophytes** », qui ont été introduits entre le Néolithique et 1492 après J.C. et sont actuellement autonomes dans le territoire considéré (maintien sans l'aide de l'homme),
- « **néophytes ou exotiques** » qui ont été introduits après 1492 sur le territoire considéré (Pyšek, 1995, 1998, 2000, 2005),

- exogènes cultivés ou adventices de cultures (non-archéophytes), qui ont été introduits avant 1492 mais qui ne parviennent toujours pas à se maintenir sans l'aide de l'homme.

Les statuts de naturalisation ou d'autonomie

Ces statuts correspondent à une caractérisation du comportement des taxons au sein du territoire considéré, à savoir si chaque taxon étudié est capable de se reproduire sans l'aide de l'homme et de persister sur ce territoire. Pour répondre à ces interrogations, plusieurs observations du taxon sur un pas de temps de quelques années sont nécessaires afin de constater la persistance du taxon sur le territoire considéré. Il s'avère également nécessaire d'évaluer la capacité du taxon à se reproduire (sexuellement ou végétativement) de manière autonome au sein du territoire considéré. Ces statuts sont principalement utilisés pour caractériser le comportement des néophytes ou exotiques sur ce territoire ou leur attribuer un statut de naturalisation. Ils peuvent également servir à caractériser le comportement de certains taxons indigènes, c'est pourquoi le terme « statuts d'autonomie » est employé par le CBNMed (Noble et *al.*, à paraître).

Certains taxons exogènes ont été introduits volontairement par l'homme pour être utilisés, par exemple, en agriculture, sylviculture ou horticulture. Certains de ces taxons sont incapables de se reproduire de manière autonome sans intervention humaine au sein des sites où ils ont été implantés. Ils peuvent néanmoins persister quelques années après que la culture ne soit plus exploitée. Ces taxons sont qualifiés de « Planté ou cultivé » dans le catalogue de la flore vasculaire de la région PACA (Noble et *al.*, 2013).

De nombreux taxons introduits, souvent observés aux alentours des ports maritimes et lieux d'échanges de marchandises, ne sont pas parvenus à se maintenir sur le territoire considéré notamment en raison des conditions climatiques qui leur étaient défavorables. Ces taxons ont été observés une ou plusieurs fois mais sont aujourd'hui absents du territoire considéré. Certains taxons, introduits volontairement ou accidentellement par l'homme dans des cultures, sont capables de se reproduire de manière autonome hors des zones de cultures mais ne parviennent pas à former dans ces zones des populations stables sur le long terme sans l'action directe ou indirecte de l'homme. Ces taxons sont régulièrement observés hors et à proximité de zones cultivées sur quelques années avant de disparaître puis, de nouveau apparaître, suite à de nouvelles introductions ou à une source de propagules située à proximité de la station. Ces taxons qui ne parviennent pas à former des populations autonomes et persistantes sur plusieurs générations sont qualifiés d'« accidentels ».

Enfin certains taxons parviennent à former des populations autonomes (se reproduisent sexuellement ou par voie végétative sans l'aide de l'homme) et persistent sur plusieurs générations sans intervention directe de l'homme. Ces taxons sont considérés comme étant « en voie de naturalisation » lorsque les observations ne sont pas suffisamment anciennes et que le recul manque pour évaluer si le taxon est réellement autonome (Noble et *al.*, à paraître). Ils sont « naturalisés » lorsque ce constat est fait depuis au moins dix ans (Pyšek, 2004 ; Richardson et *al.*, 2000). Ce pas de temps proposé par Pyšek est une proposition arbitraire¹ qui se base sur l'hypothèse que cette période est suffisamment longue pour qu'il y ait au moins un événement climatique ou biologique extrême comme par exemple, une sécheresse, un hiver très froid, une pullulation de ravageurs ou de pathogènes (Pyšek, 2004). La nature des habitats où certains taxons se sont naturalisés n'est pas prise en compte dans l'évaluation du statut de naturalisation bien que cette information puisse être apportée en complément pour, par exemple, préciser que le taxon est capable de s'implanter en milieux naturels.

Ce statut d'autonomie est en cours d'attribution par le CBNMed et le CBNA dans le cadre de l'actualisation du catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Noble et *al.*, à paraître). Ce statut est attribué aux taxons néophytes et à certains taxons indigènes de la région PACA en extrapolant, pour chaque taxon, son statut d'autonomie locale à l'échelle régionale. Une seule observation suffit à faire cette extrapolation. Par exemple, un taxon « naturalisé » sur un seul site en région sera considéré comme « naturalisé » à l'échelle de la région PACA (Noble et *al.*, à paraître).

Les données paléo-environnementales, les données historiques (écrits, flores, inventaires et herbiers), les données floristiques, biologiques et écologiques actuelles sont des sources

¹ Dans *Flora Europaea* une période de 25 ans est proposée et utilisée pour la définition du statut de naturalisation d'une espèce végétale (Tutin et *al.*, 1964 – 1980).

d'informations permettant d'apporter les éléments nécessaires à l'attribution des statuts d'indigénat et d'autonomie pour chaque taxon étudié. Un projet de constitution d'un Groupement de Recherche (GDR) sur l'Inventaire des espèces végétales introduites sur le territoire national : Archéophytes et néophytes de France (ANF), regroupant diverses unités de recherche dépendant d'institutions différentes et de disciplines variées, est en cours de réflexion par certains scientifiques au niveau national. Si ce projet se concrétise, il devrait apporter des éléments de réponses quant aux statuts des taxons introduits en France métropolitaine (Brun & Fried, à paraître).

Les statuts relatifs au caractère envahissant

Les taxons néophytes ou exotiques qui sont parvenus à se naturaliser (ou en voie de naturalisation) et qui ont la potentialité de coloniser un large territoire car ils assurent une reproduction (végétative ou sexuée) efficace et ont une dynamique d'expansion rapide sur le territoire d'introduction sont considérés comme envahissants sur ce territoire (définition *sensu* Richardson et *al.*, 2000). Cette définition, acceptée par une large partie de la communauté scientifique au niveau internationale, ne prend pas en compte la notion d'impact dans les milieux colonisés ni la nature de ces milieux (naturels versus anthropisés).

Il existe également au niveau international d'autres définitions d'une « espèce exotique envahissante » ou « espèce invasive » qui, contrairement à la définition proposée par Richardson (2000) intègrent la notion du risque que représentent ces espèces pour la biodiversité. Ces définitions découlent de celle proposée par la Convention sur la diversité biologique à savoir qu'une « espèce exotique envahissante est une espèce allochtone dont l'introduction et/ou la propagation menace la diversité biologique » (décision V/8 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique).

Les populations d'une espèce végétale exotique déclarée envahissante au niveau régional n'ont pas toujours le même statut d'autonomie et le même niveau d'envahissement du milieu suivant (1) la zone biogéographique, (2) le type de milieu, (3) la nature du substrat et d'autres facteurs influençant la reproduction efficace et la dispersion de l'espèce. Aussi, le statut d'espèce végétale exotique envahissante (EVEE) est attribué à un taxon au regard du territoire considéré dès lors qu'il présente ces critères sur plusieurs stations ou sur son unique station².

D'autres taxons néophytes ont été étudiés et sont déclarés comme potentiellement envahissant (EVEpotE) lorsqu'ils sont peu présents ou absents du territoire considéré mais que dans ces deux cas, le taxon est connu pour être envahissant dans un territoire limitrophe à climat proche ou qu'il a un risque intermédiaire à élevé (Weber & Gut, 2004) de devenir envahissant en région. Cette définition n'est pas reconnue au niveau international mais permet, dans ce présent travail, de cibler certaines espèces dont la gestion en milieu naturel ou semi-naturels doit être prioritaire lorsque les populations détectées sont denses.

L'encadré 1 est un glossaire des différents statuts exposés précédemment et utilisés par le CBNA et le CBNMed dans le catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Noble et *al.*, 2013 ; Noble et *al.*, à paraître) et pour l'ensemble du présent document. La Figure 1 illustre les différentes catégories de chacun de ces statuts.

² Pour les néophytes récemment arrivées en région, qui sont présentes dans une seule station, dès lors que l'espèce tend à se propager rapidement et forme un peuplement dense, elle est considérée comme envahissante au niveau régional.

Encadré 1 : Glossaire des différents statuts d'indigénat, d'autonomie et statuts relatifs au caractère envahissant des taxons présents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Noble et *al.*, 2013 ; Noble et *al.*, à paraître).

Les statuts d'indigénat

Taxons indigènes (synonyme : autochtone) : taxons dont l'aire naturelle de répartition se superpose, au moins en partie, au territoire considéré (Noble et *al.*, 2013).

Taxons cryptogènes (synonyme : indigénat douteux) : taxons dont l'aire de répartition naturelle et leur origine éventuelle avant une possible expansion liée à l'homme ne peuvent être définies en raison d'un manque d'informations (Noble et *al.*, 2013).

Taxons exogènes (synonyme : non-natifs) : Taxons dont l'aire naturelle de répartition ne se superpose pas au territoire considéré (Noble et *al.*, 2013).

Les catégories suivantes sont des sous-catégories de la catégorie « EXOGENE ».

Taxons archéophytes : taxons exogènes introduits entre le Néolithique et 1492 (date de découverte de l'Amérique par Christophe Colomb) et actuellement autonomes dans le territoire considéré (les taxons cultivés et anciennement introduits sont exclus de cette catégorie car ils ne sont pas autonomes sans l'aide de l'homme) (Noble et *al.*, à paraître).

Taxons exotiques (synonyme : néophytes) : taxons exogènes introduits après 1492 et actuellement autonomes dans le territoire considéré (les taxons cultivés et anciennement introduits sont exclus de cette catégorie car ils ne sont pas autonomes sans l'aide de l'homme) (Noble et *al.*, à paraître).

Les statuts d'autonomie

Taxons plantés (synonyme : cultivés) : taxons non autonomes en dehors des sites où ils sont implantés et entretenus par l'homme. La durée de vie de certains taxons (exemple : ligneux et géophytes) leur permet parfois de persister de nombreuses années après l'abandon de la culture (Noble et *al.*, à paraître).

Taxons accidentels (inclus les taxons adventices dont l'introduction est accidentelle et les taxons subspontanés dont l'introduction est volontaire) : taxons capables de s'implanter sans action volontaire de l'homme hors des zones de cultures mais incapables de former des populations stables et donc de persister sur plusieurs générations (leurs apparitions sont fugaces et leur persistance dépend de leur durée de vie). La présence d'une source de propagules peut être à l'origine d'apparitions répétées dans le temps (ex : les taxons subspontanés). Certains taxons indigènes situés en extrême limite de leur aire de répartition peuvent aussi être des taxons accidentels car leur présence sur le territoire considéré est due à un apport naturel et régulier de propagules de populations stables situées hors mais à proximité du territoire considéré (Noble et *al.*, à paraître).

Taxons en voie de naturalisation et naturalisés (synonyme : autonomes) : taxons capables de s'implanter sans action volontaire de l'homme, de former des populations autonomes (se reproduisent sexuellement ou par voie végétative) et de persister sur plusieurs générations sans intervention directe de l'homme. Les taxons « en voie de naturalisation » sont distingués des taxons « naturalisés » en se basant sur la durée d'autonomie de chaque taxon. Les taxons autonomes depuis moins de 10 ans sont considérés comme « en voie de naturalisation » car le recul n'est pas suffisant pour savoir si le taxon va persister sur le long terme. Les taxons autonomes depuis plus de dix ans sont considérés comme « naturalisés » (Noble et *al.*, à paraître).

Les statuts relatifs au caractère envahissant

Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) (synonyme : taxons néophytes envahissants et taxons invasifs) : taxons naturalisés ou en voie de naturalisation sur le territoire considéré qui ont une dynamique de colonisation rapide sur ce territoire du fait de leur reproduction efficace et leur capacité à se propager rapidement (*sensu* Pyšek et *al.*, 2004).

En région PACA, l'ensemble des taxons néophytes naturalisés ou en voie de naturalisation qui ont une tendance à l'expansion sont considérés comme exotiques envahissants.

Espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes (EVEpotE) : taxons néophytes en voie de naturalisation, accidentels ou plantés qui sont peu présents sur le territoire considéré ou taxons absents du territoire considéré mais dans les deux cas ces taxons sont connus pour être envahissants dans un territoire limitrophe à climat proche ou ont un risque intermédiaire à élevé de devenir envahissant sur le territoire considéré (d'après le protocole de Weber & Gut, 2004).

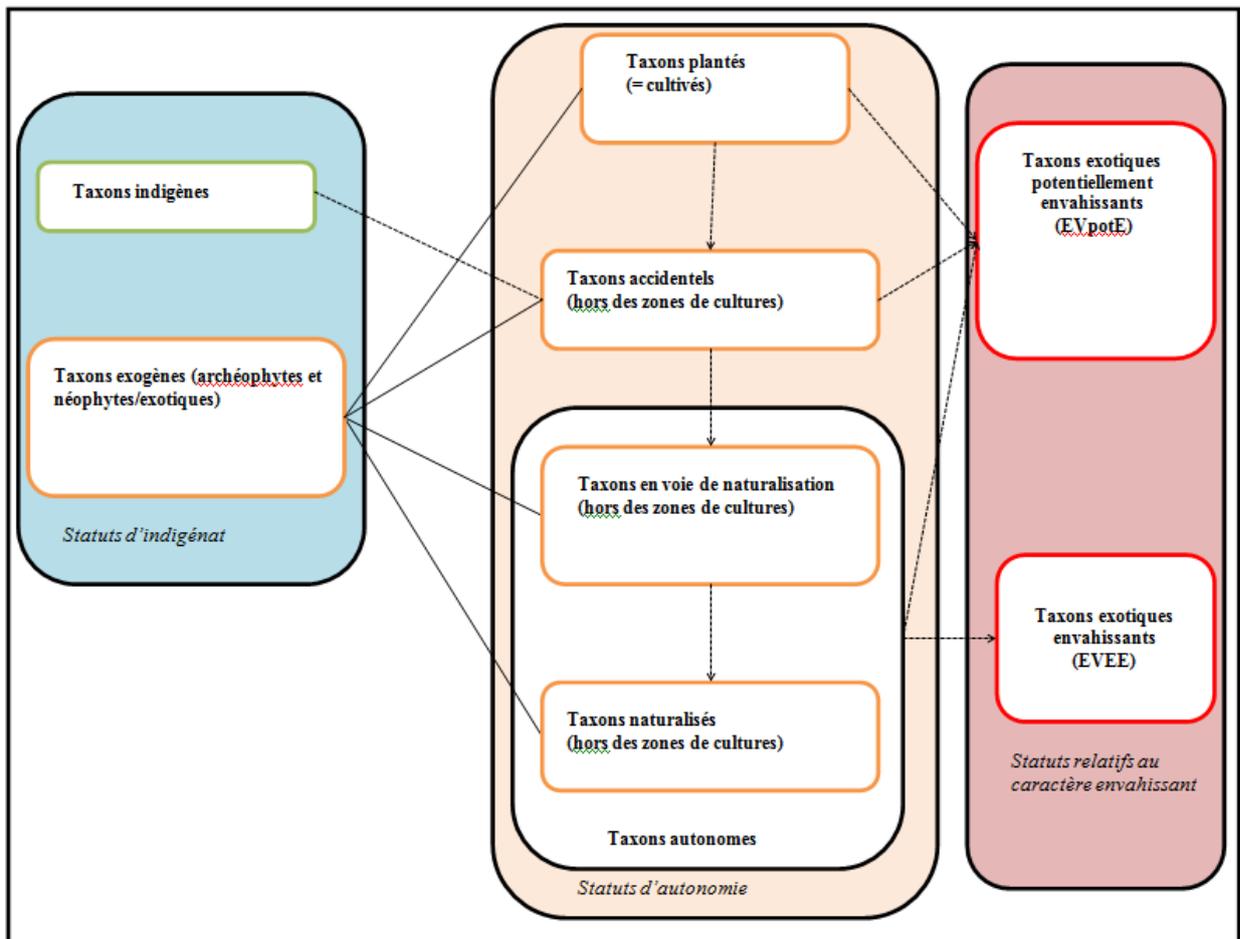


Figure 1 : Les différentes catégories permettant de définir le statut d'indigénat d'un taxon au regard du territoire considéré et son comportement sur ce territoire (d'après Pyšek, 2004 ; Noble et al., 2013 ; Noble et al., à paraître).

1.2. Concepts et théories liés aux espèces exotiques envahissantes

1.2.1. LE PROCESSUS D'ENVAHISSEMENT D'UNE ESPÈCE EXOTIQUE

Selon Williamson, 10% des espèces importées parviennent à survivre au transport et à apparaître en milieu naturel, 10% de ces espèces introduites parviennent à se naturaliser et seulement 10% de ces espèces naturalisées parviennent à devenir envahissantes (Williamson & Fitter, 1996). Trois étapes sont définies et considérées selon Richardson comme une succession de barrières ou obstacles que les espèces doivent franchir pour devenir envahissantes :

- l'introduction volontaire (pour l'agriculture, l'horticulture, la pisciculture etc.) ou accidentelle (via les transports, les activités humaines, les terres contaminées) des espèces végétales sur un territoire extérieur à leur aire de répartition naturelle ;
- l'établissement et la colonisation lente de nouvelles localités lorsque ces espèces forment des populations bien établies dans les zones d'introduction et qu'elles parviennent à étendre leurs populations ou à coloniser lentement de nouveaux sites sans l'aide de l'homme ;
- la prolifération dans les milieux perturbés puis naturels. La taille et le nombre des populations de ces espèces peuvent augmenter très rapidement. L'homme participe

souvent à ce processus puisqu'il agit comme un agent de transport (ex : travaux et autres activités humaines) des espèces d'un site à un autre. Seule une très faible proportion des espèces végétales introduites parvient à cette étape du processus d'envahissement. Certaines de ces espèces végétales « invasives » peuvent devenir des « transmatrices » et « modifier les caractéristiques, les conditions biotiques, les conditions abiotiques et la nature des écosystèmes sur une surface relativement étendue par rapport à celle de l'écosystème touché » (Richardson et al., 2000).

La Figure 2 présente les principales étapes du phénomène d'envahissement d'une espèce végétale introduite et les barrières limitant sa prolifération.

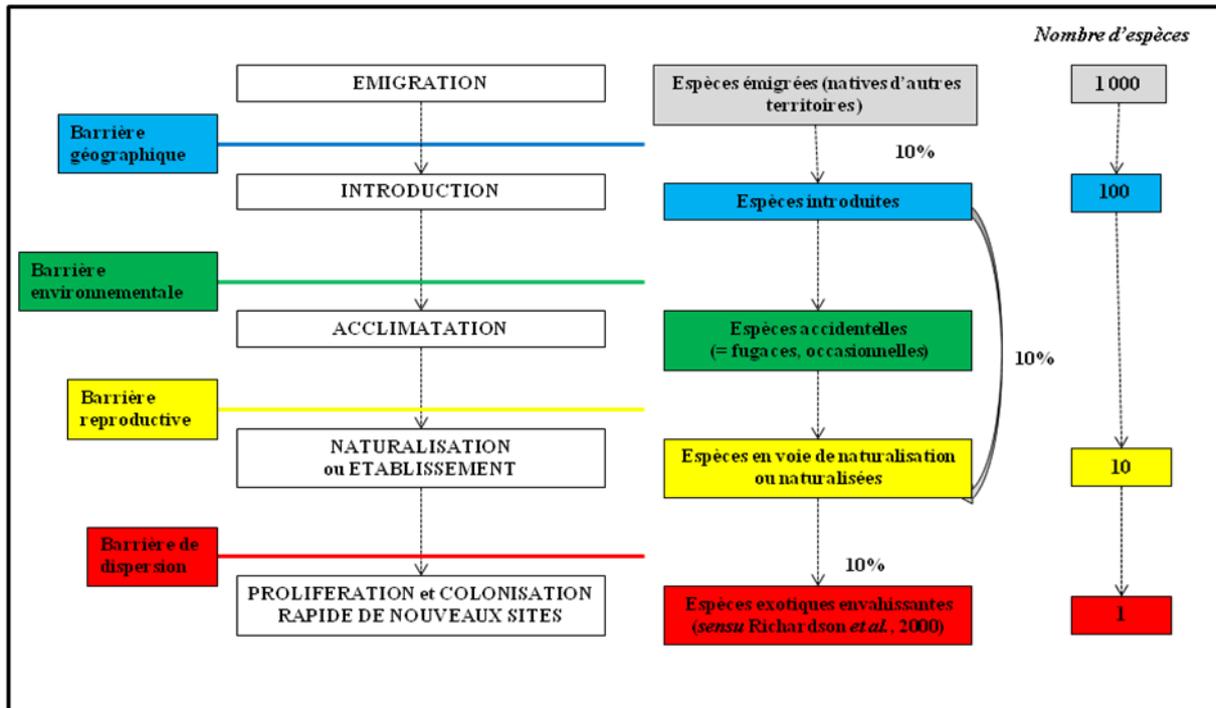


Figure 2 : Représentation schématique des principales barrières que doit franchir une espèce importée sur un territoire extérieur à son aire de répartition naturelle pour devenir envahissante sur ce territoire (adapté d'après Richardson et al., 2000).

1.2.2. LES CAUSES DU PROCESSUS

Les voies d'introduction et de propagation

La plupart des plantes exotiques envahissantes, 80% en Europe selon Hulme, ont été introduites volontairement pour l'ornementation ou pour l'agriculture (Hulme, 2007). En région méditerranéenne, plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes ont initialement été introduites dans des jardins botaniques puis se sont échappées en milieu naturel avant de se propager sur ce territoire. C'est le cas, par exemple, des deux jussies (*Ludwigia grandiflora* (Michaux) Greuter et Burdet et *Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven) qui ont été introduites en France vers 1820 au Jardin des plantes de Montpellier comme plantes ornementales puis ont été observées en milieu naturel après une période d'acclimatation (fleuve Le Lez dans l'Hérault) et sont désormais envahissantes dans de nombreux milieux aquatiques en France. Après avoir été introduites pour la première fois en Europe en 1680, les griffes de sorcières (*Carpobrotus edulis* (L.) N.E. Br. & *Carpobrotus acinaciformis* (L.) L.Bolus) ont également été introduites dans les jardins botaniques provençaux au début du XIXème en raison de leur valeur ornementale (Gouffé de la Cour, 1813). Néanmoins, elles furent directement introduites en milieux naturels sur la côte varoise et les îles

d'Hyères pour leur rôle de fixateur de sols et se sont ensuite naturalisées (Albert & Jahandiez, 1908). Elles sont désormais considérées envahissantes en région PACA.

D'autres secteurs professionnels sont également à l'origine de l'introduction volontaire de certaines plantes exotiques envahissantes ou en tirent des avantages. Le Tableau 1 répertorie les principales filières concernées et les causes d'introduction de nouvelles plantes exotiques.

Tableau 1 : Filières d'introduction de plantes exotiques envahissantes et causes d'introduction.

Filières d'introduction d'EVEE	Causes d'introduction volontaire
Horticole et aquacole	Ornementation (aspects esthétiques, plantes odorantes) et bienfaits culturels et sociaux (ex : le mimosa d'hiver est très apprécié du grand public car il fleurit en hiver et émet une odeur très agréable).
Agricole	Pour l'alimentation humaine (ex : introduction en France au XVII ^{ème} siècle du topinambour (<i>Helianthus tuberosus</i> L.)) et les agrocarburants (exemple de la jacinthe d'eau (<i>Eichornia crassipes</i> (Mart.) Solms) qui est valorisée en gel éthanol en Afrique)).
Paysagère	Pour les jachères fleuries dans les milieux urbains et périurbains. Ces initiatives permettant de créer des espaces de couleurs dans ces milieux peuvent favoriser la disparition par la faune locale. Néanmoins les graines de ces jachères peuvent parfois contenir des semences de plantes exotiques envahissantes, mais l'introduction de ces espèces n'est pas volontaire. Pour stabiliser les sols (exemple du faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i> L.) et des griffes de sorcière (<i>Carpobrotus</i> spp.)) qui ont été utilisés comme stabilisateurs de dunes ou de berges. Pour améliorer la composition du sol (exemple du robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i> L.) qui enrichit le sol en azote).
Foresterie	Pour les usages et les intérêts économiques mais également pour la fixation des sols et la qualité paysagère. Par exemple, le robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) est utilisé pour les piquets de vigne et indirectement, de part sa présence sur une grande partie du territoire, pour ses qualités mellifères. Le pin noir d'Autriche (<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>nigra</i> Arn.) a été largement planté pour restaurer les terrains en montagne au cours du XX ^{ème} siècle. Le cèdre de l'Atlas (<i>Cedrus atlantica</i> (Manetti ex Endl.) Carrière) est également utilisé depuis plusieurs années puisqu'il semble être une essence forestière capable de résister au changement climatique.
Chasse et pêche	Dans le cadre de mesures incitatives ou d'actions censées favoriser la faune (ex : les cultures cynégétiques favorisant les animaux qui sont chassés ou l'introduction dans les étangs de pêche de plantes exotiques envahissantes pouvant servir de frayères aux poissons (ex : <i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss., <i>Elodea nuttallii</i> . Planch., H.St.John).
Industrie pharmaceutique et cosmétique	Usage médical et ressources génétiques intéressantes de certaines plantes exotiques (aucune plante exotique envahissante connue en France n'a encore été introduite par cette filière).
Unités de recherche	Des espèces végétales exotiques peuvent être introduites pour des recherches scientifiques (aucune plante exotique envahissante connue en France n'a été encore introduite par cette filière).
Autres	Par exemple pour les agrocarburants en sélectionnant des géotypes très résistants (conditions climatiques, parasites) et très compétitifs (ex : <i>Miscanthus</i> spp. qui est envahissante aux Etats-Unis).

Néanmoins, certaines plantes exotiques envahissantes ont été introduites involontairement par l'homme, par exemple, via des semences d'espèces cultivées. C'est le cas de l'ambrosie qui a été introduite involontairement en France, dans le département de l'Allier en 1863, par un lot de semences fourragères (Trèfle des prés (*Trifolium pratense* L.)) en provenance d'Amérique du Nord et a profité des grands travaux d'aménagements du milieu du XX^{ème} siècle pour se propager sur une

large partie du territoire métropolitain. C'est également le cas de la Morelle jaune (*Solanum elaeagnifolium* Cav.) qui est parfois introduite via la terre importée pour les oliviers et via les semences de plusieurs cultures telles que le sorgho, le tabac, le maïs, le blé, la luzerne (Observatoire des ambrosies ; OEPP, 2007) ou encore du seneçon du Cap (*Senecio inaequidens* DC) qui fut introduit par l'industrie lainière (graine en mélange avec la laine) en 1936 dans le Tan (Mazamet), lieu d'origine de son expansion dans le sud de la France (Muller et coord., 2004).

Les espèces importées et les espèces introduites qui se dispersent sur le territoire d'introduction utilisent une ou plusieurs voies de circulation géographiques pour parvenir au territoire d'introduction ou se propager au sein de ce dernier. Ces voies de circulation géographiques ou « couloirs » sont les corridors par lesquels sont transportées les espèces (Carlton, 2005 ; Mandon-Dalger, 2010). Ces dernières peuvent être des voies maritimes, des voies fluviales, le transport aérien, les axes routiers, autoroutiers ou ferroviaires. Les aéroports, les ports et les grandes villes constituent des lieux d'introduction à partir desquels les espèces introduites peuvent s'échapper via les voies de circulation géographiques (ou voies de propagation).

Les voies d'introductions des espèces exotiques ont été décrites et classées (Hulme et al., 2008). Trois mécanismes peuvent être responsables de l'arrivée d'espèces exotiques dans un nouveau territoire : (1) l'importation d'un produit, (2) l'arrivée d'un vecteur de transport et (3) la dissémination à partir d'un territoire limitrophe. A partir de ces mécanismes, six voies d'introduction ont été identifiées et des sous-catégories ont été listées. Toutes sont liées aux activités humaines et peuvent être volontaires ou accidentelles. Le Tableau 2 présente, uniquement pour les plantes exotiques envahissantes, la classification publiée par la Convention sur la Diversité Biologique afin de répondre à l'objectif 9 d'Aichi pour la biodiversité qui est « d'identifier, classer par ordre de priorité et gérer les voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes » (UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1, 2014 ; UNEP/CBD/COP/10/27, 2010). En ce qui concerne les outils de gestion proposés pour les voies d'introduction identifiées pour les plantes exotiques envahissantes, seules quelques directives sont citées (ex : OCDE – Systèmes pour la certification variétale des semences, FAO – Directives techniques sur les pêches et l'aquaculture) ainsi que les codes de conduite déjà existants (ex : Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes, Code de conduite européen sur les espèces exotiques envahissantes à l'intention des jardins botaniques, Code de conduite européen sur les jardins zoologiques et aquariums et les espèces exotiques envahissantes).

L'Analyse du Risque Phytosanitaire (ARP)³ est un outil qui permet d'identifier la nature et le nombre de voies différentes d'introduction pour chaque espèce étudiée. La probabilité d'introduction et de propagation de chaque taxon analysé avec l'ARP est déterminée qualitativement et quantitativement en prenant en compte de nombreux facteurs liés à chaque vecteur d'introduction identifié. Le volume et la fréquence de chaque vecteur d'introduction identifié, la présence de l'organisme nuisible à un stade de développement qui serait associé aux marchandises, aux conteneurs ou aux moyens de transport sont des critères pris en compte dans l'ARP. Bien que cet outil soit long à appliquer pour chaque taxon, il a l'avantage d'être reconnu auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et ainsi des mesures d'interdiction à la vente peuvent s'appliquer à toute l'Europe (FAO : <http://www.fao.org/docrep/008/y5874f/y5874f06.htm>).

³ L'Analyse du Risque Phytosanitaire (ARP) a été développée par l'Organisation Européenne et méditerranéenne de Protection des Plantes (OEPP) à l'échelle européenne pour déterminer si des organismes nuisibles (pour les végétaux, l'environnement et la biodiversité incluant les plantes non cultivées ou non gérées, la flore sauvage, les habitats et les écosystèmes de la zone ARP) sont des organismes de quarantaine.

Tableau 2 : Classification des voies d'introduction des plantes exotiques (d'après la note UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1, 2014).

Catégories	Sous-catégories
	(1) Importation d'un produit
LIBÉRATION DANS LA NATURE	Lutte biologique (pas en France)
	Lutte contre l'érosion/stabilisation de dunes (brise-vent, haies, etc.)
	Pêche dans le milieu naturel (libération de plantes exotiques favorisant les poissons)
	Chasse dans le milieu naturel (libération de plantes exotiques favorisant les animaux chassés)
	« Amélioration » du paysage, de la flore et de la faune dans le milieu naturel
	Autre libération intentionnelle
FUITE D'UNE ZONE DE CONFINEMENT	Agriculture
	Aquaculture/mariculture
	Jardins botaniques/ aquariums
	Sylviculture (y compris le reboisement)
	Horticulture
	Fins ornementales hors horticulture
	Autres fuites de zones de confinement (ex : expérimentations scientifiques)
TRANSPORT – CONTAMINANT	Contaminants de matériel de pépinière
	Appâts contaminés
	Contaminants des animaux ou produits d'animaux (ex : graines transportées par les animaux ou laines d'animaux contaminées)
	Contaminants des végétaux
	Contaminants des graines
	Transport des terres contaminées
	(2) Arrivée d'un vecteur de transport
TRANSPORT – CLANDESTIN	Matériel de pêche
	Conteneur/vrac
	Organismes clandestins dans ou sur les avions
	Organismes clandestins dans les navires/bateaux (hormis les eaux de ballast et la salissure des coques)
	Machines/équipement
	Personnes et leurs bagages/matériel (tourisme en particulier)
	Eaux de ballast des navires/bateaux
	Salissure des coques de navires/bateaux
	Véhicules (voitures, trains, etc.)
	Autres moyens de transport
	(3) Dissémination à partir d'un territoire limitrophe
COULOIR	Cours d'eau/bassins/mers reliés entre eux
	Tunnels/ponts et axes routiers et autoroutiers
	Réseau ferroviaire
SANS AIDE	Dispersion naturelle à travers les frontières d'espèces exotiques envahissantes introduites par les voies d'introduction précédemment citées.

Les hypothèses expliquant le succès de certaines EVEC

La biologie des invasions est une discipline assez récente. Les premières recherches sur cette thématique commencèrent après le milieu du XX^{ème} siècle, à la suite de la parution de la première édition de l'ouvrage d'Elton « *The Ecology of Invasions by Animals and Plants* » (Elton, 1958). Dans cet ouvrage, Elton reprend, entre autres, les idées de Darwin exposées dans la première édition de son ouvrage « *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life* » (Darwin, 1859) et expose la théorie des « ennemis naturels » qui soutient que la croissance des populations des espèces exotiques est due à l'absence de leurs ennemis naturels, présents sur leur territoire d'origine, mais absents de leur territoire d'introduction (Darwin, 1859 ; Williams, 1954 et Elton, 1958). Les recherches scientifiques sur ces espèces se multiplièrent notamment pour comprendre le processus d'envahissement des espèces exotiques envahissantes. De multiples travaux tentèrent de trouver les caractéristiques spécifiques à ces espèces qui pourraient expliquer leur succès et leur comportement envahissant uniquement hors de leur aire d'origine. Ces travaux révélèrent qu'il n'existe pas d'envahisseur universel (Daehler, 2003). Néanmoins, quelques caractères peuvent être régulièrement observés chez ces espèces comme une forte capacité reproductive (de manière sexuée ou végétative), une surface foliaire spécifique élevée, une polyploïdie, la sécrétion de composés allopathiques, un cycle de vie court, etc..

D'autres facteurs peuvent également favoriser le succès d'envahissement d'un territoire par une espèce exotique envahissante. Il s'agit de :

- la correspondance climatique entre le territoire d'origine et le territoire d'introduction (le climat est un facteur qui limite l'installation des espèces introduites),
- la vulnérabilité d'un écosystème face aux espèces végétales exotiques envahissantes (ex : les milieux aquatiques, les milieux anthropisés et fortement perturbés et les milieux eutrophes au sein desquels la disponibilité en ressources est importante sont des milieux sensibles à ces espèces),
- la structure des communautés végétales envahies (exemple de l'espèce *Conyza bonariensis* (L.) Cronquist qui dépend de la proportion d'espèces de la famille des Fabacées et de la famille des Astéracées pour s'installer dans les friches du bassin méditerranéen (Prieur-Richard *et al.*, 2002)),
- une forte plasticité écologique,
- une importante aire de distribution d'origine (Cadotte *et al.*, 2006 ; Fumanal, 2007),
- l'appartenance à un ordre et/ou une famille connus pour être envahissants (Cadotte *et al.*, 2006 ; Fumanal, 2007),
- la structure des paysages (les infrastructures humaines peuvent augmenter la vitesse d'expansion d'une espèce exotique envahissante) (Meerts *et al.*, 2004).

C'est donc bien la combinaison de multiples facteurs (critères biologiques, correspondance climatique, répartition de l'espèce, vulnérabilité des écosystèmes envahis, etc.) qui permet d'augmenter le succès d'envahissement d'une espèce végétale exotique sur un nouveau territoire et ainsi de prévoir le risque qu'une espèce végétale exotique devienne envahissante sur le territoire étudié.

Plusieurs hypothèses ont été émises par des chercheurs en biologie des invasions pour expliquer le succès de ces espèces. Les approches régulièrement adoptées sont (1) de comparer ces espèces entre leur aire d'origine et les aires d'introduction où elles sont envahissantes et (2) de comparer les différentes populations envahissantes d'une même espèce en étudiant les facteurs environnementaux auxquels elles sont soumises.

Une synthèse des principales hypothèses reconnues scientifiquement dans cette discipline est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3 : Les principales hypothèses permettant d'expliquer le succès des invasions biologiques.

Hypothèses ou théories scientifiques	Nom anglais et/ou abréviations	Auteurs	Description
Hypothèse de la résistance des communautés végétales indigènes aux espèces exotiques envahissantes	<i>Biotic resistance hypothesis (BRH)</i>	Elton, 1958 ; MacArthur 1970, 1972	Cette hypothèse soutient que plus une communauté végétale est riche en espèces, plus elle est stable et donc résistante aux invasions biologiques.
Hypothèse du relâchement des pressions biotiques	<i>Enemy Release Hypothesis (ERH)</i>	Darwin, 1859 ; Williams, 1954 ; Elton, 1958 and Keane & Crawley, 2002	Cette hypothèse soutient que la forte abondance d'une espèce exotique dans le territoire d'accueil peut s'expliquer du fait de l'absence sur le territoire d'introduction des ennemis naturels spécialistes de l'espèce (herbivores et pathogènes) qui sont présents dans l'aire d'origine de l'espèce. Le succès démographique des espèces exotiques envahissantes est alors plus important dans l'aire envahie que dans leur aire d'origine.
Hypothèse de l'augmentation des capacités de compétiteur	<i>Evolution of Increased Competitive Ability (EICA)</i>	Blossey & Nötzold, 1995	Cette hypothèse soutient que les espèces exotiques, au sein de leur territoire d'introduction, sont libérées de la pression de leurs ennemis naturels ce qui leur permet de ne plus allouer de ressources à la défense contre ces ennemis mais plutôt de réallouer leurs ressources à des traits leur permettant d'être de bons compétiteurs comme par exemple la taille et la fécondité (production de biomasse). Ces traits leur permettent d'améliorer leur performance au sein des communautés végétales indigènes. Ces changements résultent d'une adaptation génotypique de ces espèces.
Hypothèse des niches vacantes	<i>Empty niche hypothesis (ENH)</i>	Levine & D'Antonio, 1999	Cette hypothèse soutient que les espèces exotiques utilisent les ressources inutilisées par les espèces indigènes sans pour autant que cela ait un effet sur les espèces indigènes (pas de compétition).
Hypothèse de la pression de propagules	<i>Propagule Pressure hypothesis</i>	Di Castri, 1989 ; Williamson & Fitter, 1996	Cette hypothèse soutient que le nombre important de propagules produits, dispersés fréquemment sur une large superficie via de nombreux vecteurs et ayant une importante capacité de survie peut expliquer le succès des espèces végétales exotiques envahissantes.
Hypothèse du phénomène d'allélopathie⁴	<i>Weapons of mass destruction hypothesis (WMD)</i>	Callaway & Aschehoug, 2000	Cette hypothèse soutient que les espèces exotiques envahissantes excluent les compétiteurs grâce à l'allélopathie.
Hypothèse de perturbation des habitats	The disturbance hypothesis	Gray, 1879 ; Baker, 1974 ; Mack et al., 2000	Cette hypothèse soutient que les espèces exotiques sont adaptées à certains types et/ou intensités de perturbations que les espèces indigènes n'ont pas connues (inadaptation des espèces indigènes face à ces perturbations).

⁴ Définition de l'allélopathie : interactions biochimiques directes ou indirectes, positives ou négatives, d'une plante sur une autre, le plus souvent via des métabolites secondaires.

Hypothèses ou théories scientifiques	Nom anglais et/ou abréviations	Auteurs	Description
Hypothèse de la fluctuation des ressources	<i>Resource fluctuation hypothesis (RFH)</i>	Davis et al., 2000	Cette hypothèse soutient qu'une communauté végétale deviendra plus sensible à l'invasion d'une espèce végétale exotique chaque fois qu'il y a une augmentation de la quantité des ressources inutilisées.
Hypothèse de la facilitation	<i>Invasion facilitation hypothesis (IFH)</i>	Ricciardi, 2001 ; Bruno et al., 2003	Cette hypothèse soutient qu'il peut exister une interaction positive entre des organismes d'une communauté végétale, qui bénéficie à au moins un des organismes de la communauté et ne nuit à aucun d'entre eux. Une espèce exotique peut donc être facilitée par une espèce indigène, ce qui augmente son succès à devenir envahissante (ex : via les pollinisateurs, les agents de dispersion des semences, les mycorhizes).
Hypothèse de la sélection de la capacité d'invasion	<i>Selection for invasive ability hypothesis (SIA)</i>	Grosholz & Ruiz, 2003	Cette hypothèse soutient que les hommes ou leurs activités et/ou l'évolution post-établissement ont sélectionné des génotypes envahissants chez certaines espèces.

1.3. Les effets néfastes et les aspects positifs

1.3.1. CONSTAT

Lors de l'introduction d'une espèce exotique envahissante dans une communauté végétale, de nombreuses interactions peuvent être réorganisées ce qui peut induire une modification du fonctionnement de l'écosystème envahi et une modification de la composition des communautés végétales envahies. Néanmoins, les dysfonctionnements observés dans les écosystèmes envahis ne sont pas uniquement dus à la présence d'une ou plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes. Ces écosystèmes ont pu être perturbés et déstabilisés avant l'arrivée d'une ou plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes en raison, par exemple, des activités humaines. Les perturbations anthropiques de ces écosystèmes peuvent favoriser l'implantation d'espèces végétales exotiques envahissantes qui profitent des niches écologiques vacantes pour s'installer et proliférer. Les études des effets induits par ces espèces sur la biodiversité et les écosystèmes doivent donc prendre en compte les connexions existantes entre la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes (Tabacchi *et al.*, 2010).

Actuellement, les scientifiques considèrent que les communautés végétales naturelles envahies par une ou plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes sont « dégradées » ou « menacées » par ces espèces. De nombreux chercheurs ont étudié les effets de ces espèces sur les communautés écologiques et le fonctionnement des écosystèmes en se focalisant sur plusieurs variables qui sont, par exemple, l'occupation de l'espace par ces espèces, la régression d'espèces patrimoniales, la composition physico-chimique du sol, la diversité spécifique des communautés envahies, la diversité spécifique des communautés animales du sol, etc.. Selon la nature des milieux envahis, leur histoire (ex : milieux soumis aux activités anthropiques), les liens entre les espèces des communautés écologiques, les liens entre ces espèces et le fonctionnement des écosystèmes, les effets d'une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) exotiques envahissantes sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes varient grandement. Ces effets peuvent être négatifs, neutres et/ou parfois positifs selon l'espèce, le milieu envahi et surtout l'échelle biologique et l'échelle géographique d'étude (ex : au niveau des communautés végétales, de la diversité biologique d'un site, de la diversité biologique mondiale, etc.). Cette constatation ressort particulièrement dans les études scientifiques récentes qui ont étudié les relations qui existent entre les plantes exotiques envahissantes et les plantes indigènes au sein des communautés végétales de différents milieux (Brewer & Chase Bailey, 2014). Ainsi, les espèces végétales exotiques envahissantes peuvent devenir dominantes dans les communautés végétales sans déplacer les espèces indigènes (Brewer, 2011). C'est par exemple le cas dans les milieux naturels perturbés ou fortement anthropisés. Dans ces milieux, la disponibilité des ressources est généralement plus élevée que dans les milieux naturels stables du fait des perturbations qui permettent une libération des ressources. Ce phénomène tend à favoriser l'établissement et l'envahissement des espèces végétales exotiques envahissantes dans les communautés végétales de ces milieux où les niches écologiques sont généralement vacantes et où la compétition interspécifique est généralement faible (Grime, 1979 ; Burke & Grime, 1996 ; Davis *et al.*, 2000 ; Huston, 2004 ; Stachowicz & Tilman, 2005 ; Brewer & Chase Bailey, 2014). L'impact négatif sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes de ces espèces végétales exotiques envahissantes dans ces milieux perturbés est donc généralement faible alors qu'il est généralement élevé dans des milieux naturels riches en espèces indigènes (Brewer & Chase Bailey, 2014).

Néanmoins, de nombreuses publications scientifiques ont démontré que ces espèces végétales exotiques envahissantes peuvent représenter une menace pour la biodiversité à l'échelle mondiale puisqu'elles sont à l'origine de l'extinction de certaines espèces, particulièrement en milieux insulaires (Steadman, 1995 ; Wilcove, 1998 ; Sax & Gaines, 2003 ; Soubeyran, 2008).

Qui plus est, au niveau local, suivant le milieu naturel envahi et le territoire, ces espèces peuvent homogénéiser la flore d'un écosystème envahi en provoquant une baisse de la diversité spécifique en espèces indigènes (Vilà *et al.*, 2006 ; Hejda *et al.*, 2009). En région méditerranéenne, les introductions et les invasions de végétaux exotiques s'avèrent relativement importantes et anciennes (Quézel *et al.*, 1990), surtout au niveau des nombreuses îles qui parsèment cette mer (Delanoë *et al.*, 1996), véritables laboratoires naturels de l'évolution. Ces systèmes insulaires méditerranéens, caractérisés par une richesse de taxons endémiques importante, s'avèrent être plus vulnérables (Médail, 1998) que les systèmes continentaux, comme dans d'autres régions insulaires du monde. Ces systèmes

insulaires relativement petits, isolés géographiquement et qui sont relativement jeunes comparés aux autres plaques terrestres (excepté l'Australie) ont des réseaux trophiques et des écosystèmes peu complexes. Aussi ces systèmes insulaires sont caractérisés par un taux d'endémisme élevé et par l'absence de grands herbivores et prédateurs ce qui se traduit par la présence d'espèces indigènes souvent mal adaptées à la compétition. De plus, les perturbations anthropiques sont relativement fréquentes et intenses dans les systèmes insulaires méditerranéens ce qui peut favoriser l'invasion de nombreux végétaux exotiques (Médail & Vidal, 1998).

Ces constats constituent les principaux arguments des organismes agissant en faveur de la biodiversité pour convaincre les politiques publiques de mettre en place et en œuvre des stratégies et des plans d'actions afin de stopper l'introduction et lutter ou gérer ces espèces.

Les impacts négatifs et aspects positifs sont actuellement évalués à dire d'experts, sur la base d'observations régulières de ces espèces, ainsi qu'en analysant et utilisant la bibliographie existante sur ces aspects. Ces ressources se basent sur des constats actuels ou passés et n'intègrent pas systématiquement le changement climatique et ses conséquences sur l'évolution de ces espèces (changement d'aires de répartition, modification génétique, etc.).

1.3.2. LES IMPACTS NÉGATIFS

Les principaux types d'impacts négatifs sur la biodiversité et l'environnement recensés dans la bibliographie scientifique se situent au niveau du fonctionnement des écosystèmes, des communautés biotiques, des populations et au niveau génétique.

D'autres types d'impacts négatifs existent. Il s'agit d'impacts sur la santé humaine et sur l'économie. Actuellement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ambrosie à feuilles d'armoise cause de réels impacts négatifs sur la santé humaine en provoquant des allergies, des rhinites et autres maladies respiratoires et de la peau (ex : eczéma). La berce du Caucase peut provoquer de graves brûlures cutanées mais cette espèce est encore peu présente en région PACA et fait actuellement l'objet d'un programme pluriannuel de lutte (CG06, PNR du Verdon, PNR des Préalpes-d'Azur, CEN PACA, CBNMed, ONF et acteurs locaux). D'autres espèces hautement inflammables peuvent provoquer de graves incendies et être à l'origine du décès de sapeurs pompiers (ex : mimosa d'hiver et herbe de la Pampa).

Le Tableau 4 liste les principales nuisances des espèces végétales exotiques envahissantes observées sur la biodiversité, l'environnement, la santé et l'économie.

N. B. : Ces nuisances ne sont pas généralisables à toutes les espèces végétales exotiques envahissantes et à tous les milieux envahis.

Tableau 4 : Principales nuisances des espèces végétales exotiques envahissantes.

Types	Impacts négatifs	Références
Impact négatif sur la biodiversité et l'environnement		
	Compétition avec les espèces indigènes et perte de biodiversité (diminution de la richesse spécifique et de la diversité des communautés envahies) : banalisation de la flore, uniformisation des habitats naturels, menace pour les biotopes exceptionnels, pour la biodiversité (ex : sur l'entomofaune lorsque la pollinisation est au profit de ceratines EVEC comme les <i>Carpobrotus</i> spp.) et les espèces rares (particulièrement dans les systèmes insulaires).	Wilcove, 1998 ; Chittka & Schürkens, 2001 ; Sax & Gaines, 2003 ; Soubeyran, 2008 ; Hedja et al., 2009 ; Vilà, 2011 ; Moragues et al., 2004
	Modification de la structure (ex : les jussies et les renouées déstabilisent les berges), de la composition et du fonctionnement des écosystèmes et plus particulièrement les cycles biogéochimiques (ex : les espèces exotiques fixatrices d'azote, celles libérant des composés allélopathiques, celles modifiant le régime de certains écosystèmes (ex : certaines graminées envahissantes en Californie et à Hawaii	Vitousek & Walker, 1989 ; Chapin et al., 1997 ; Williams & Baruch, 2000 ; Levine et al., 2003 ; Ehrenfeld, 2003 ; Callaway & Ridenour, 2004 ;

<p>augmentent l'inflammabilité des écosystèmes)).</p>	<p>Rice et <i>al.</i>, 2004 ; Venderhoeven et <i>al.</i>, 2006 ; Vilà, 2011 Smith, 2013</p>
<p>Pollution génétique (production d'hybrides à partir d'espèces exotiques et indigènes qui par introgression et par compétition peuvent menacer l'espèce indigène (exemple : <i>Spartina ×townsendii</i> H.Groves & J.Groves, résultat de l'hybridation entre <i>Spartina alterniflora</i> Loisel. (exotique) et <i>Spartina maritima</i> (Curtis) Fernald (indigène en France)).</p>	<p>Rhymer et <i>al.</i>, 1996 ; Daehler et <i>al.</i>, 1997 ; Gallagher et <i>al.</i>, 1997 ; Ainouche et <i>al.</i>, 2004 ; Suehs et <i>al.</i>, 2004 ; Fitzpatrick et <i>al.</i>, 2010</p>
<p>Impact négatif sur la santé et la sécurité humaine</p>	
<p>Brûlures cutanées (ex : la berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & <i>Levier</i>) peut être la cause de graves brûlures par simple contact avec la peau, après exposition aux UV du soleil). Allergies oculaires et respiratoires (rhinites, conjonctivites, trachéites, toux, urticaires ou eczémas) et dans certains cas de l'asthme (exemple de l'ambroisie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.)). Formation de peuplements denses, d'arbres ou d'arbustes exotiques envahissants le long des routes et le long des glissières de sécurité et bordures d'autoroutes pouvant gêner la visibilité des usagers et ainsi provoquer des accidents. La formation de fourrés denses, épineux et impénétrables de certaines EVEC (ex : <i>Hakea sericea</i>) en garrigues méditerranéennes peut également gêner l'accessibilité des sites aux Sapeurs-Pompiers lors d'éventuels incendies. Le mimosa d'hiver (<i>Acacia dealbata</i>), les eucalyptus (<i>Eucalyptus</i> spp.), le séneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>) et l'herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>) sont des espèces hautement inflammables qui représentent un risque pour la santé humaine (risques d'incendies). D'autres espèces de berges de cours d'eau peuvent également former des embacles et poser des problèmes de sécurité (ex : l'érable négundo (<i>Acer negundo</i>), l'ailante (<i>Ailanthus altissima</i>), les renouées exotiques (<i>Reynoutria</i> spp.)).</p>	<p>EPPO, 2006 ; Observatoire des ambrosies (http://www.ambroisie.info/pages/allergie.htm et http://www.ambroisie.info/).</p>
<p>Impact négatif sur l'économie</p>	
<p>Les coûts de gestion des EVEC (prévention et suivi (recherches scientifiques, observations, suivi, base de données, sensibilisation, détection précoce, réglementation), lutte, traitements des déchets verts, restauration des milieux gérés et suivi sur plusieurs années). Les coûts des dommages induits par les EVEC (problèmes de santé publique, diminution des rendements agricoles, diminution de la valeur des fourrages, toxicité de certaines plantes pour les animaux d'élevages, utilisation accrue d'herbicides et de pesticides, pertes sylvicoles, détérioration des infrastructures humaines (routières, ferroviaires, fluviales), nuisances sur certaines activités humaines (récréatives ou professionnelles) et sur le paysage (activités touristiques)). Selon la Commission européenne, le coût annuel des dommages causés aux Etats membres par les espèces exotiques envahissantes s'élève à 12 milliards d'euros. Une enquête nationale a été menée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) au Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) auprès de divers acteurs pour estimer les coûts liés</p>	<p>Parlement européen, 2014 ; Pimentel, 2000</p>

aux espèces exotiques envahissantes. Les résultats devraient être prochainement publiés. Sur la base de données obtenues aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, en Australie, en Inde, en Afrique du Sud et au Brésil, les coûts économiques engendrés par les espèces exotiques envahissantes représenteraient environ 5 % de l'économie mondiale (Pimentel et *al.*, 2000).

1.3.3. LES ASPECTS POSITIFS

Les espèces végétales exotiques envahissantes peuvent également apporter des bénéfices à l'économie et la société humaine. Les bénéfices identifiés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont liés (d'après les résultats de l'enquête régionale en PACA : Terrin et *al.*, 2013) :

- à la commercialisation et à l'utilisation de ces espèces pour l'horticulture, l'aquariophilie (qualités ornementales), l'agriculture (qualités alimentaires), la sylviculture (exploitations forestières, anciennes campagnes de restauration des terrains de montagne dans les Hautes-Alpes par l'ONF, construction d'arboretums dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes), l'apiculture (utilisation détournée d'EVEE déjà présentes), la pharmacopée et la cosmétique (ex : les produits à base de figuier de barbarie), la pêche et la chasse (valeurs récréatives) ;
- à la culture, à l'économie locale (augmentation de la fréquentation touristique, par exemple, autour de l'événement annuel « Mimosalia » qui réunit des collectionneurs et pépiniéristes à Borme-les-Mimosas, notamment autour du genre *Acacia* spp.), aux bienfaits culturels et sociaux (valeur affective de certaines espèces comme le mimosa d'hiver, l'eucalyptus, le figuier de barbarie, les agaves, les griffes de sorcières, le buddleia de David, etc.) ;
- aux propriétés en faveur de l'environnement de l'usage de certaines d'entre elles (mellifères, stabilisatrices de dunes, purificatrices de l'eau, captatrices de CO₂, peu gourmandes en eau et en intrants chimiques car résistantes à la sécheresse estivale et aux parasites, etc.).

A titre d'exemple, les aspects positifs d'une espèce végétale exotique envahissante en région PACA, le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.), ont été inventoriés dans le cadre de l'animation des ateliers territoriaux qui se sont déroulés au début de l'année 2014, en présence de nombreux acteurs régionaux impliqués dans le projet. Ces aspects positifs ainsi que les nuisances sont présentés dans l'encadré n°2.

Encadré n°2 : Zoom sur une espèce végétale exotique envahissante en région PACA : le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.).

Fiche d'identité (Tison et al., 2014):

- Famille : Fabacée
- Floraison : mai à juillet

Arbre pouvant atteindre 25 mètres de hauteur, portant des épines, ayant une écorce avec des crevasses de couleur gris-brun. Ses feuilles sont composées (folioles) et en nombre variable (3 à 12 paires de folioles), elliptiques et entières, de 2 à 5 cm de long. Ses fleurs blanches (certains cultivars sont rosés) sont parfumées, regroupées en grappes pendantes de 10 à 20 cm de long, et sont très odorantes. Ses fruits sont des gousses plates longues de 5 à 10 cm et ils sont glabres.



© B. Huynh-Tan, CBNMed

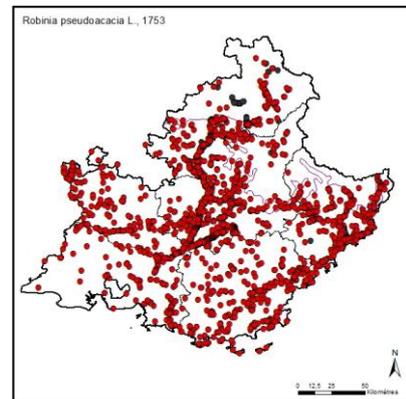
Arbre pouvant atteindre 25 mètres de hauteur, portant des épines, ayant une écorce avec des crevasses de couleur gris-brun. Ses feuilles sont composées (folioles) et en nombre variable (3 à 12 paires de folioles), elliptiques et entières, de 2 à 5 cm de long. Ses fleurs blanches (certains cultivars sont rosés) sont parfumées, regroupées en grappes pendantes de 10 à 20 cm de long, et sont très odorantes. Ses fruits sont des gousses plates longues de 5 à 10 cm et ils sont glabres.

Répartition de l'espèce et milieux colonisés :

- Milieux colonisés : milieux ouverts et anthropisés (bords de routes, voies ferrées, pâtures, friches, talus), forêts, prairies et bords de rivières.
- Répartition de l'espèce en région PACA (observation récente et précise ; © SILENE-Flore, 2014)

Impacts négatifs :

D'après la bibliographie : Eutrophisation des milieux par fixation de l'azote atmosphérique dans le sol. Le risque est important lorsqu'il s'agit de milieux pionniers patrimoniaux hébergeant une flore rare et menacée tels que des pelouses calcicoles et des pelouses sur sables (enjeux patrimoniaux) (Rice et al., 2004 ; CBN de Bailleul, 2014). La plante contient de la robine et de la lectine qui sont des substances toxiques pour le bétail et l'homme (Hansen 1924, Kingsbury, 1964, Cooper & Johnson, 1984).



Observés en région PACA (commentaires personnels de botanistes du CBNA, 2013) : « Compétition avec les espèces de ripisylves à Peuplier noir (Durance, Buëch, Bléone, etc.) et avec des espèces de haies arborées à *Fraxinus excelsior* L. ; eutrophisation des milieux riches en espèces (ex : pelouses et prairies sèches) et appauvrissement de la diversité spécifique de ces milieux (changement de la composition des communautés végétales des milieux envahis) ».

Aspects positifs :

Pour la sylviculture :

- économiques (caractéristiques équivalentes au Teck et autres bois tropicaux mais ce bois est 20 à 40 % plus économique que le Teck),
- propriétés intéressantes (bois de classe IV),
- largement commercialisé pour le secteur agricole (ex : utilisé en tant que piquets de vigne et bois de chauffage),
- souvent utilisé pour le maintien des sols (ex : dans le cadre de la restauration des terrains de montagne (RTM)) et pour ses qualités paysagères.

En France, cette essence n'est pas assez exploitée pour répondre à la demande, elle est principalement importée d'Europe de l'Est (Hongrie, Bulgarie et Roumanie).

Pour ses propriétés mellifères et culinaires :

Cette espèce est utilisée pour ses propriétés mellifères (miel d'acacia) et ses fleurs sont aussi utilisées pour faire des beignets d'acacia appréciés du grand public.

1.4. Les protocoles d'analyse de risque

Actuellement, de nombreux pays ont élaboré un protocole permettant d'évaluer le risque qu'une espèce végétale exotique devienne envahissante sur leur territoire. Ces protocoles ou analyses de risque prennent en considération de nombreux critères portant, par exemple, sur la biologie, l'écologie, les comportements actuel et futur (sur la base de modèles) de l'espèce dans le territoire d'introduction, sa répartition à l'échelle mondiale, ses impacts négatifs sur la biodiversité, l'économie et la santé humaine, etc.. Le règlement européen relatif aux EVEC énumère précisément les critères qui doivent désormais être pris en compte et être communs à tous les protocoles ou analyses de risque qui seront effectués pour identifier les espèces végétales exotiques envahissantes prioritaires à l'échelle de l'Europe et pour chaque Etat membre. Ces critères doivent respecter « les accords pertinents de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) » et « se fonder sur les normes nationales et internationales existantes et porter sur différents aspects des caractéristiques des espèces, ainsi que sur le risque et les modes d'introduction dans l'Union, les effets néfastes des espèces concernées du point de vue social et économique, et sur le plan de la biodiversité, les avantages potentiels de leur exploitation et le rapport entre le coût des mesures destinées à en limiter l'incidence et celui de leurs effets néfastes, ainsi que sur une évaluation des coûts potentiels du préjudice environnemental, économique et social, de manière à en démontrer l'importance pour l'Union et à justifier ainsi la nécessité de prendre des mesures » (Parlement européen et Conseil, 2014).

Actuellement trois protocoles sont régulièrement utilisés à l'échelle européenne pour analyser le risque des EVEC. Il s'agit du protocole Belge AlterIAS, du protocole de Weber & Gut (2004) et du protocole ARP de l'OEPP. Ces trois protocoles sont synthétisés dans le Tableau 5.

Tableau 5 : Synthèse des trois principaux protocoles actuellement utilisés en Europe permettant d'évaluer les espèces végétales exotiques envahissantes et celles qui peuvent le devenir.

Protocoles proposés en Europe	Publications	Synthèse
Protocole permettant de prioriser les plantes exotiques envahissantes en vue d'effectuer une analyse du risque phytosanitaire (ARP) pour celles qui sont les plus prioritaires (OEPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes).	EPPO, 2012	L'ARP suit la norme internationale (N° 11) pour les mesures phytosanitaires de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et est conforme aux accords de l'OMC. Elle peut s'appliquer aux plantes, animaux (insectes), bactéries et virus. Elle identifie et cible les voies d'introduction et de propagation des espèces cibles. Une évaluation qualitative est effectuée pour chaque question en se basant sur cinq niveaux de risques (très faible, faible, modéré, élevé, très élevé). Un certificat phytosanitaire peut être délivré, sous certaines conditions, pour certaines espèces afin de permettre le transit d'une espèce depuis un ou plusieurs pays d'où l'espèce est exportée jusqu'au pays où l'espèce est importée. Cette analyse est cependant très longue à effectuer.
Protocole Belge ISEIA (Invasive Species Environmental Impact Assesment).	Harmonia information system, 2009	Ce protocole s'applique sur toutes les espèces exotiques envahissantes présentes en Belgique ou dans les pays voisins. Il prend en compte les milieux terrestres, aquatiques et marins. C'est un protocole qui hiérarchise les espèces en vue de prioriser la gestion des EVEC en Belgique. Il tient compte de l'avis d'experts scientifiques et de la bibliographie scientifique pour évaluer les impacts négatifs sur la biodiversité. Il se base sur quatre critères qui sont : (1) le potentiel de dispersion ou d'envahissement de l'espèce, (2) la potentialité de l'espèce à coloniser des habitats à forte valeur patrimoniale, (3) les impacts négatifs de l'espèce sur les espèces indigènes et (4) les impacts négatifs sur le fonctionnement des écosystèmes. Un score final est attribué à chaque espèce analysée. Ce score évalue le degré d'impact négatif environnemental de l'espèce en Belgique. Ce score est ensuite croisé avec le stade d'invasion de l'espèce en Belgique pour obtenir, au final, un niveau de priorité de gestion de l'espèce.
Protocole de Weber et Gut (2004) utilisé en République tchèque et à l'échelle du territoire national métropolitain.	Weber et Gut, 2004	Ce protocole est une série de questions portant sur la biologie, l'écologie, la correspondance climatique entre le territoire d'origine et le territoire d'introduction considéré, la phylogénie de l'espèce (appartenance à une famille ou à un genre connus pour être envahissants), son histoire (si elle est considérée comme envahissante ailleurs), sa distribution géographique, les milieux qu'elle colonise et la densité de ses populations. Il a l'avantage d'être rapidement mis en œuvre sur une espèce mais les réponses peuvent varier selon les examinateurs et les sources d'informations qui doivent être bien définies au préalable. Ce protocole a été utilisé au niveau du territoire national métropolitain pour définir une liste d'espèces végétales exotiques envahissantes (FCBN, 2009).

1.5. Conventions, réglementation et outils contractuels

1.5.1. ECHELLE INTERNATIONALE

Plusieurs conventions ont évoqué ou traité la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes en tant que menace pour la conservation de la biodiversité et des milieux naturels. Les décisions qui relèvent de la Convention sur la Diversité Biologique exhortent les Parties à élaborer des stratégies et des plans d'intervention sur ces espèces aux niveaux national et régional. Le Tableau 6 présente les principales Conventions qui existent actuellement à l'échelle internationale et qui s'appliquent au sein des pays qui les ont ratifiées.

Tableau 6 : Les conventions internationales relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle internationale.

Réglementation	Description
La Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992)	Cette convention évoque les espèces exotiques envahissantes (végétales et autres groupes taxonomiques) et demande à chaque partie contractante (168 pays) « dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra, d'empêcher d'introduire, de contrôler ou d'éradiquer les espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes, habitats ou espèces » (article 8(h)). En 2002, la conférence des parties (COP6) a adopté plusieurs principes de base sur la prévention des introductions, la détection précoce et l'éradication rapide des espèces exotiques envahissantes encore peu présentes sur le territoire considéré et, si l'éradication n'est plus envisageable, la mise en place de méthodes de lutte à plus long terme.
CIPV : Convention internationale pour la protection des végétaux (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1952)	La CIPV a été instaurée afin de faciliter la coopération internationale en matière de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux afin d'empêcher la dissémination de ces derniers à l'échelle internationale.
La Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1971)	Cette convention ratifiée par la France en 1986 a pour objectif la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Les résolutions VII.14 et VIII.18 ont été adoptées concernant les espèces exotiques envahissantes dans les zones humides.
La Convention CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1973)	Cette convention a été ratifiée par la France en 1978. Elle protège les espèces en fonction de leur statut de protection en réglementant leur transport et leur commerce international. Ainsi, actuellement quatre espèces animales sont interdites d'importation (la tortue de Floride à tempes rouges, la grenouille-taureau, la tortue peinte et l'érisma rousse d'Amérique) mais aucune espèce végétale n'est interdite.
La Convention de Berne ou Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Conseil de l'Europe, 1979)	Cette convention a été ratifiée par la France en 1990 et a pour but de conserver la faune et flore sauvages ainsi que leur habitat naturel et propose plusieurs recommandations relatives aux espèces exotiques envahissantes.
La Convention de Bonn ou Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune et la flore sauvage (Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 1979)	Cette convention a été ratifiée par la France en 1990. Elle assure la conservation des espèces migratrices terrestres, marines et aériennes sur l'ensemble de leur aire de répartition. Les espèces exotiques envahissantes sont mentionnées comme une menace dans les articles III, 4c et V, 5e.

1.5.2. ECHELLE EUROPÉENNE

En 2004, la Convention de Berne a adopté une stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes (Genovesi & Shine, 2004). A la suite de cette stratégie, plusieurs codes de bonnes conduites ont été élaborés pour limiter l'introduction et la propagation des EVEC sur le territoire européen (Heywood & Brunel, 2009 ; Heywood & Sharrock, 2013). Ces outils volontaires et contractuels n'ont pas suffi à limiter l'introduction et la prolifération des EVEC sur le territoire européen. C'est pourquoi, plus récemment, un **règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes a été adopté par le Parlement européen le 16 avril 2014**. A ce règlement, doit être ajoutée une liste d'espèces exotiques envahissantes prioritaires à l'échelle de l'Union européenne. L'introduction, la commercialisation et l'usage de ces espèces seront interdits sur le territoire de l'Union européenne et les états membres devront éradiquer ou gérer ces espèces. Chaque état membre doit désormais proposer une liste d'espèces exotiques envahissantes prioritaires, identifier les voies d'introduction de ces espèces et les gérer.

Une synthèse du règlement européen est présentée dans l'encadré n°3.

Le Tableau 7 présente l'ensemble des règlements et outils contractuels évoquant la problématique des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de l'Europe.

Tableau 7 : La réglementation et les outils contractuels existants sur les espèces exotiques envahissantes à l'échelle de l'Europe.

Réglementation et outils contractuels	Description
Le règlement d'application de la CITES (n° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996)	Ce règlement interdit l'importation de quatre espèces : la tortue de Floride à tempes rouges (<i>Trachemys scripta elegans</i>), la grenouille-taureau (<i>Rana catesbeiana</i>), la tortue peinte (<i>Chrysemys picta</i>) et l'érisma rousse d'Amérique (<i>Oxyura jamaicensis</i>).
La Directive 2000/29CE du Conseil du 8 Mai 2000	Cette directive concerne les mesures de protection contre l'introduction dans la communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation. Elle établit des procédures standardisées d'inspection aux frontières et à l'intérieur des pays. Actuellement seules les espèces exotiques du genre <i>Arceuthobium</i> (parasite de résineux) figurent dans la directive.
Les Directives 92/43/CEE et 74/409/CEE (« Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux »)	Ces deux directives visent à recenser et préserver un certain nombre de sites (réseau Natura 2000) où sont présents des habitats naturels, des espèces de faune et de flore sauvages. Ces directives s'attachent à la prévention d'introduction dans la nature d'espèces susceptibles de porter préjudice aux espèces locales et aux habitats naturels. Ces directives ne sont pas applicables dans les territoires d'outre-mer où la problématique des espèces exotiques envahissantes est pourtant bien présente.
La Directive cadre sur l'eau (DCE ; 2000/60/CE)	Les espèces végétales exotiques envahissantes sont prises en compte dans les phases suivantes : état des lieux, mise en place d'un programme de surveillance et mesures correctives.
La Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) (2008/56/CE)	Cette directive reconnaît que l'introduction d'espèces exotiques met en péril la biodiversité européenne et demande aux États membres d'inclure ces espèces dans la description du « bon état écologique ».
Les règlements phytosanitaires européens. Directives de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (European an mediterranean plant protection organisation ou OEPP), (Norme OEPP PM3/67, 2005) : l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes.	L'OEPP a publié ses directives pour la gestion des plantes exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes qui sont destinées à être importées ou ont été importées intentionnellement et propose également des mesures de lutte. Elle a publié une liste de plantes exotiques envahissantes à l'échelle de ses 50 pays membres ainsi qu'une liste de plantes recommandées pour la réglementation sur la base d'analyses du risque phytosanitaire.
Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes (Genovesi & Shine, 2009)	Ce code de conduite est une démarche volontaire qui se fonde sur le principe d'autorégulation et qui a pour objectif de sensibiliser les acteurs commerciaux et industriels de l'horticulture et les professionnels qui leurs sont associés dans le but de limiter ou d'éliminer les éventuelles introductions d'espèces exotiques envahissantes dans les pays d'Europe et du Bassin méditerranéen.
Code de conduite européen sur les espèces exotiques envahissantes à l'intention des jardins botaniques (Heywood & Sharrock, 2013)	Ce code de conduite présente des recommandations à tous les personnels des jardins botaniques en ce qui concerne la prévention de nouvelles invasions, les mesures de lutte et les activités d'information et de sensibilisation.

Encadré n°3 : Synthèse du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) (adopté par le Conseil de l'Europe le 29 septembre 2014).

Sur les 12 000 espèces exotiques présentes dans l'environnement en Europe, **10 à 15% d'entre elles sont considérées comme envahissantes**. Le coût économique des dommages liés aux EEE en Europe est estimé à **12 milliards d'euros par an**.

Une liste d'EEE préoccupantes pour l'UE et une par Etat membre

Une liste d'EEE considérées comme préoccupantes pour l'Union sera dressée dans les années à venir et sera régulièrement mise à jour. **Une espèce est préoccupante pour l'UE « dès lors que les dommages qu'elle occasionne dans les états membres touchés sont tels qu'ils justifient l'adoption de mesures spécifiques dont le champ d'application s'étend à l'ensemble de l'Union »**. Les espèces ciblées en priorité seront les **espèces qui ne sont pas encore présentes sur le territoire de l'Union ou dont l'invasion débute et qui sont susceptibles d'avoir des effets néfastes importants ainsi que les espèces qui sont déjà présentes dans l'Union et ont les effets néfastes les plus importants**. En complément de la liste européenne, des listes seront également proposées par les Etats membres pour leur permettre de gérer (éradiquer ou contrôler) certaines EEE non listées dans la liste européenne. Une évaluation des risques sera effectuée pour chaque espèce potentiellement préoccupante, en tenant compte de plusieurs critères, comme par exemple : l'aire de répartition existante et potentielle de l'espèce, ses effets sur la biodiversité et les services écosystémiques associés, la santé humaine, la sécurité, l'économie, l'évaluation des coûts potentiels liés aux dommages, les avantages sociaux et économiques de son utilisation, etc..

Prévention, mesures d'urgence et plans d'actions relatifs aux voies d'accès et de propagation

Les espèces de cette liste ne devront pas être introduites intentionnellement ou par négligence dans l'Union, reproduites, cultivées, transportées, achetées, vendues, utilisées, échangées, détenues et libérées. Des permis pourront néanmoins être délivrés sous certaines conditions. Des mesures d'urgence peuvent être prises par les Etats membres lorsqu'une espèce représente un danger imminent d'introduction sur le territoire de l'Union et qu'elle n'est pas inscrite sur la liste de l'Union. Ces espèces peuvent néanmoins être inscrites sur la liste nationale. Chaque Etat membre doit proposer un plan d'actions pour identifier, classer par ordre de priorité et gérer les voies d'accès et de propagation des EEE préoccupantes pour l'Union.

Détection précoce et éradication rapide

Un système de surveillance devra être mis en place au sein de chaque état membre et des contrôles officiels aux douanes seront effectués pour détecter rapidement la présence d'une EEE de la liste de l'Union. Les Etats membres auront trois mois après avoir notifié à l'Union la détection précoce d'une espèce de la liste pour appliquer des mesures d'éradication. Ils veilleront également à l'efficacité des méthodes employées pour parvenir à l'élimination totale et permanente de l'espèce en tenant compte de la santé humaine et de l'environnement. Ils évalueront également les incidences sur les espèces non visées et communiqueront les résultats des mesures de gestion à la Commission et aux autres Etats membres. Certaines dérogations à l'obligation d'éradication rapide seront possibles mais uniquement sous certaines conditions.

Gestion des EEE largement répandues

Pour les EEE préoccupantes pour l'Union mais déjà largement répandues, les états membres devront mettre en place des mesures efficaces de gestion (confinement et contrôle ou restauration des sites) afin que leurs effets néfastes soient réduits au minimum. Ces mesures de gestion devront être classées par ordre de priorité sur la base de l'évaluation des risques et de leur rapport coût-efficacité.

Restauration des écosystèmes endommagés, coopération entre Etats membres et actions transversales

Les Etats membres doivent, sous certaines conditions, prendre des mesures de restauration appropriées afin de contribuer au rétablissement des écosystèmes qui ont été dégradés. Ces mesures doivent accroître la capacité d'un écosystème envahi à résister aux effets des perturbations causées par les EEE ou doivent soutenir la prévention de toute nouvelle invasion à la suite d'une campagne d'éradication.

Une coopération et un transfert d'informations devra se faire avec les autres Etats membres qui partagent des territoires semblables ou les mêmes problématiques. Les Etats membres pourront également maintenir ou mettre en place une réglementation nationale plus stricte. Un système de soutien de l'information, une participation du public et un forum scientifique seront également des actions transversales qui devront être effectuées lors de la mise en œuvre du règlement.

1.5.3. ECHELLE NATIONALE

La réglementation nationale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes est fondée sur les notions :

- de prévention des introductions de ces espèces dans le milieu naturel,
- de principe de précaution en empêchant l'apparition des espèces végétales susceptibles d'être des espèces envahissantes,
- d'interdiction du transport et de la commercialisation de ces espèces,
- de lutte contre ces espèces.

Ces notions sont transcrites dans le Code de l'environnement et le Code rural, outils juridiques du droit français. Plusieurs articles du Code rural se rapportant aux mesures phytosanitaires, à la protection des végétaux ou aux bonnes conditions **agricoles et environnementales** traitent de façon marginale du cas de quelques espèces végétales exotiques envahissantes et concernent principalement les milieux agricoles. Actuellement seul l'article L.411-3 du Code de l'environnement et **l'arrêté interministériel en date du 2 mai 2007 traitent spécifiquement de la problématique des espèces exotiques envahissantes en milieux naturels et interdisent l'introduction dans le milieu naturel et la commercialisation de ces espèces. En ce qui concerne les plantes exotiques envahissantes, seules les deux espèces de jussie sont actuellement concernées (*Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*).**

Le Tableau 8 présente les articles du Code rural ou du Code de l'environnement évoquant les espèces exotiques envahissantes.

Tableau 8 : La réglementation relative aux espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle nationale.

Réglementation	Description
L'article L.411-3 du Code de l'environnement.	Cet article régit de manière générale l'introduction d'espèces exotiques dans les milieux naturels. Le décret d'application du 4 Janvier 2007 prévoit la préparation d'arrêtés interministériels fixant les listes des espèces animales non domestiques et des espèces végétales non cultivées, dont l'introduction dans le milieu naturel et la commercialisation sont interdites. Actuellement, seulement deux espèces végétales sont soumises à un arrêté interministériel (Journal officiel de la République Française, arrêté interministériel en date du 2 mai 2007) interdisant « l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence, ainsi que le colportage, la mise en vente, l'achat et l'utilisation de spécimens d'espèces végétales exotiques envahissantes. Il s'agit des jussies : <i>Ludwigia grandiflora</i> et <i>Ludwigia peploides</i> ».
L'article L.415-3, 2° du Code de l'environnement.	Cet article prévoit que « soit puni de un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (version en vigueur au 1 février 2013) le fait d'introduire volontairement dans le milieu naturel, de transporter, colporter, utiliser, mettre en vente, vendre ou acheter un spécimen d'une espèce animale ou végétale en violation de l'article L. 411-3 ou des textes pris pour son application ».
Les articles du Code rural et de la pêche maritime concernant les mesures de protection contre les organismes nuisibles (L.251-4, 251-6, 251-12, 251-18, 251-20).	Ces articles réglementent les importations sur le territoire national de certaines espèces nuisibles aux plantes cultivées (ravageurs, parasites ou « mauvaises herbes ») en utilisant des systèmes de contrôle sanitaire, de mise en quarantaine et de surveillance biologique du territoire en lien avec les végétaux.
L'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire et l'arrêté du 25 août 2011 modifiant le précédent arrêté.	Arrêté qui spécifie la liste des organismes contre lesquels la lutte est obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire (annexe A) et sous certaines conditions (annexe B). Dans l'annexe B de cet arrêté, sont listées quelques espèces végétales dont la plupart sont indigènes en région PACA (<i>Cirsium arvense</i> (chardon des champs), <i>Cuscuta</i> spp. (cuscute), <i>Orobancha minor</i> , <i>Orobancha cernua</i> , <i>Orobancha crenata</i> et <i>Orobancha ramosa</i> (orobanches), <i>Viscum album</i> (gui)). Seules quelques espèces de cuscutes sont des exotiques actuellement non envahissantes en région PACA (ex : <i>C. campestris</i> , <i>C. epilinum</i> , <i>C. monogyna</i> , <i>C. suaveolens</i>). Dans cette annexe B, est aussi spécifié : « les organismes nuisibles présents sur les listes A1, A2 et sur la liste d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ». Ces listes sont disponibles sur internet via des liens URL spécifiques qui sont notés sur cette annexe B ce qui permet une actualisation régulière des listes sans modifier systématiquement l'arrêté. Néanmoins, cela ne concerne actuellement qu'un très faible nombre de plantes exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes (<i>Baccharis halimifolia</i> , <i>Crassula helmsii</i> , <i>Eichornia crassipes</i> , <i>Heracleum sosnowskyi</i> , <i>Hydrocotyle ranunculoides</i> , <i>Ludwigia peploides</i> , <i>Ludwigia grandiflora</i> , <i>Parthenium hysterophorus</i> , <i>Polygonum perfoliatum</i> , <i>Pueraria lobata</i> , <i>Solanum elaeagnifolium</i> , <i>Amaranthus palmeri</i> , <i>Ambrosia trifida</i> , <i>Miscanthus sinensis</i>).
Le décret n°2012-845 du 30 juin 2012 relatif aux dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégorie.	Le décret n°2012-845 du 30 juin 2012, modifié, relatif aux dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégories définit les modalités permettant d'établir les listes des dangers sanitaires. Est spécifié dans le 4° de l'article 7 de ce décret modifié que « sont soumis à informations obligatoires les organismes nuisibles listés dans ce décret, dans les annexes de la directive européenne 2000/29/CE du Conseil du 8 mai 2000, dans des mesures d'urgence prises par la commission européenne ou dans la liste d'alerte de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) ».
L'arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).	Pour bénéficier des aides financières de la Politique agricole commune (PAC) (article D.615-45 du Code rural), les agriculteurs doivent respecter certains critères de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) (décret n°2010-813 du 13 juillet 2010). Ces derniers doivent s'engager à respecter un cahier des charges pour préserver le bon état écologique des cours d'eau via l'entretien cadré des bandes tampons localisées le long des cours d'eau. Les espèces végétales exotiques envahissantes sont interdites sur ces bandes tampons (d'après la liste proposée par Muller (coord.) en 2004).
L'article 23 de la loi Grenelle I (Loi n°2009-967 du 3 Août 2009).	L'article 23 de cette loi précise que « pour stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique, restaurer et maintenir ses capacités d'évolution, l'Etat se fixe comme objectifs : [...] la mise en œuvre de plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, terrestres et marines, afin de prévenir leur installation et leur extension et réduire leurs impacts négatifs ».

1.5.4. ECHELLE LOCALE

Outre les dispositifs réglementaires, des outils contractuels peuvent être utilisés à l'échelle locale pour agir sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Le Tableau 9 répertorie les dispositifs qui existent à l'échelle de la région PACA pour agir sur les EVEC.

Tableau 9 : Les dispositifs réglementaires et outils contractuels existants à l'échelle locale pouvant être utilisés pour agir sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Dispositifs réglementaires et outils contractuels à l'échelle locale	Description
<p>Arrêtés préfectoraux prescrivant la destruction obligatoire de l'ambrosie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.) sur tout le territoire du département de Vaucluse (31 juillet 2003) et sur celui des Hautes-Alpes (8 juillet 2005).</p>	<p>Ces deux arrêtés obligent à la destruction de l'ambrosie sur l'ensemble du territoire du département de Vaucluse et sur celui des Hautes-Alpes. Les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus de prévenir la pousse de plant d'ambrosie et de nettoyer et entretenir tous les espaces où pousse cette espèce. Les agriculteurs doivent mettre en œuvre les moyens nécessaires pour la détruire (fauche, broyage, désherbage chimique etc.). Les gestionnaires des domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales doivent également lutter contre cette espèce. Les maîtres d'ouvrage des chantiers de travaux doivent prévenir sa prolifération et l'éliminer sur toutes terres rapportées.</p> <p>Un dossier présentant la situation très préoccupante de l'ambrosie dans le département des Alpes-de-Haute-Provence a été envoyé au préfet de ce département en septembre 2014 par le Conservatoire botanique national alpin, soutenu par le Conseil général de ce département et la délégation départementale de l'Agence régionale de la santé (ARS), dans l'espoir que soit pris un arrêté préfectoral prescrivant la lutte obligatoire contre cette espèce dans ce département. En effet, l'ambrosie dans ce département est en pleine phase d'expansion géographique (particulièrement dans le secteur de Barcelonnette).</p>
<p>Arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer sur des propriétés privées en vue de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la lutte contre l'invasion d'une espèce végétale dangereuse (pour la biodiversité, l'agriculture ou la santé publique. Au total deux arrêtés de ce type ont été posés en région PACA sur la berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier) dans le département des Alpes-Maritimes (Préfecture) et quatre communes sont concernées (Andon, Séranon, Valderoure et Lucéram).</p>	<p>Ces arrêtés sont valables uniquement sur le territoire de ces quatre communes et pour une durée de cinq ans. Il se base sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les articles L.411-3 et L.411-5 du Code de l'environnement, - la loi du 29 décembre 1892, modifiée, portant sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, - la loi n° 374 du 6 juillet 1943, modifiée, relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, des bornes et des repères. <p>Cette dernière loi a permis au Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles et ses partenaires pour le programme actuellement en cours sur la berce du Caucase dans les Alpes-Maritimes de pénétrer sur les propriétés privées pour gérer cette espèce et limiter ainsi sa prolifération.</p>
<p>Arrêté préfectoral fixant les bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du département du Var (5 juillet</p>	<p>Tout comme l'arrêté national, cet arrêté stipule qu'en ce qui concerne le couvert des bandes tampons, les espèces végétales exotiques envahissantes listées en annexe de l'arrêté préfectoral ne</p>

Dispositifs réglementaires et outils contractuels à l'échelle locale	Description
2012), du Vaucluse (23 mai 2012), des Bouches-du-Rhône (12 mai 2009), des Alpes-de-Haute-Provence (16 août 2012), des Hautes-Alpes (9 août 2012).	sont pas autorisées. Pour le département des Bouches-du-Rhône, la liste des espèces végétales exotiques envahissantes n'est pas fixée dans cet arrêté mais est stipulé dans l'annexe 1 que « l'emploi de produits phytopharmaceutiques doit permettre de lutter contre les organismes qui présentent un risque de destruction totale du couvert végétal et d'éviter la montée en graines des espèces végétales suivantes : lampourde (<i>Xanthium</i>), sorgho d'Alpe (<i>Sorghum halepense</i>), folle avoine (<i>Avena fatua</i> et <i>Avena sterilis</i>), chardon (<i>Cirsium arvense</i>). L'usage des herbicides est toléré uniquement à partir du 1er Juin ».
Chartes Natura 2000 et Chartes de Parcs (nationaux ou naturels régionaux)	Des recommandations et des engagements relatifs à la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes peuvent être listés dans les chartes N2000 et les chartes de Parcs (nationaux et naturels régionaux). Ainsi, de nombreuses chartes en région PACA ont intégré la problématique des EVEC. Les signataires de chartes (propriétaires privés, élus des communes concernées, région(s), département(s), partenaires socioprofessionnels et/ou associatifs), s'engagent pour une période de cinq années à respecter les recommandations et engagements de la charte sans que ces derniers n'entraînent de surcoût de gestion pour les adhérents. A titre d'exemple, des recommandations concernant la prévention de l'introduction dans ces sites d'espèces végétales exotiques envahissantes (arrêt de la plantation de ces espèces, limiter leur introduction sur les îles, etc.) peuvent être intégrées dans ces chartes.
Les contrats Natura 2000	Ces contrats sont une démarche volontaire (rémunération directe en compensation d'un coût spécifique ou d'un surcoût pour les personnes concernées) pour une durée de cinq années entre le préfet et le propriétaire foncier possédant un ou plusieurs terrains sur un site Natura 2000 ayant un Document d'objectifs. Des contrats Natura 2000 permettant de lutter contre une ou plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes peuvent être prévus dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) d'un site Natura 2000.
Les Mesures agro-environnementales (MAE) et les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAE-T ; dans les zones Natura 2000, les Parcs naturels régionaux etc.)	Les MAE ont pour objectif d'encourager les agriculteurs à protéger et valoriser l'environnement en mettant en place des pratiques et des itinéraires techniques plus respectueux pour l'environnement. C'est un engagement pour une durée de cinq ans avec une contrepartie financière pour l'agriculteur concerné. Dans les cahiers des charges de ces mesures, des engagements pour les exploitants agricoles relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes peuvent être inscrits (ex : actions de lutte contre une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) exotique(s) envahissante(s)).
Le Plan local d'urbanisme (PLU)	Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale établissant un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixant les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Il comprend entre autres, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. Suite à la loi du Grenelle 2, les Plans locaux d'urbanisme doivent

Dispositifs réglementaires et outils contractuels à l'échelle locale	Description
	<p>désormais prendre en compte les futurs « schémas de cohérence écologique » et les « plans territoriaux pour le climat ».</p> <p>Une des recommandations qui peut apparaître dans ces Plans locaux d'urbanisme (PLU) est d'interdire la plantation dans les espaces verts et les jardins de certaines espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes pour le milieu naturel. Certaines communes, comme celle de Sète dans la région Languedoc-Roussillon, ont déjà intégré ces recommandations dans leur Plan local d'urbanisme.</p>
Plan Climat Énergie Territorial (PCET)	<p>Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. La ville de Marseille s'est dotée d'un PCET et a intégré dans son plan d'actions, des actions spécifiques permettant de prévenir et gérer les EVEC (action sur la replantation d'espèces locales résistantes au changement climatique dans la partie « Espaces naturels et biodiversité » et mise en place d'un plan de lutte global contre les espèces envahissantes terrestres et marines (CC08) dans le volet « Santé »).</p>
Les Agenda 21 de certaines communes	<p>Certaines communes de la région PACA se sont dotées d'agenda 21 qui sont des plans d'actions en faveur du développement durable et solidaire. Peut être envisagé d'inscrire dans ces agenda 21 des préconisations quant aux EVEC à ne pas utiliser dans les espaces verts communaux et des fiches actions concrètes sur ces espèces en fonction des problématiques locales (ex : nécessité d'inventorier ces espèces, de gérer une ou plusieurs espèces, de dispenser des formations auprès des écoles, de sensibiliser le grand public, de stopper l'utilisation de certaines EVEC et EVECpotE, etc.).</p>
Les avis techniques police de l'eau ONEMA	<p>Des avis techniques police de l'eau ONEMA traitant de la prévention, de la gestion (méthodes de lutte par espèce) des EVEC et de la restauration des sites gérés peuvent être émis par cet organisme. Les actes administratifs qui encadrent les chantiers en cours d'eau devront ainsi respecter les préconisations sur les EVEC inscrites dans ces avis.</p>
Code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)	<p>Ce code, rédigé par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), comprend des recommandations générales, des itinéraires techniques et des pratiques sylvicoles pour chaque région naturelle. Il s'adresse aux propriétaires de petites forêts sans obligation de plan simple de gestion. Ce code permet une gestion durable (adhésion pour dix années) des parcelles concernées. Des recommandations relatives à l'usage dans certains sites de quelques essences exotiques peuvent être inscrites dans ce code et associées aux itinéraires techniques et pratiques sylvicoles locales.</p>

Dispositifs réglementaires et outils contractuels à l'échelle locale	Description
Code forestier de l'Office national des forêts (ONF) et les engagements fixés dans l'instruction sur la Convention de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques.	L'ONF peut, au travers des aménagements forestiers, détecter précocément les EEE, favoriser l'alerte et le suivi dans le cadre des réseaux existants, élaborer et mettre en oeuvre des itinéraires techniques de gestion (contrôle, atténuation des impacts ou éradication) ainsi que des vérifications des substrats importés lors de la mise en place ou la réfection de voiries.
Recommandations sur les EVEC dans les cahiers des charges des travaux publics (cibles : Epl, bureaux d'études, etc.)	Des recommandations peuvent être émises quant aux précautions à prendre pour ne pas favoriser la dissémination ou l'implantation des espèces végétales lors des chantiers en cours. Ainsi, le maître d'ouvrage peut inscrire dans son cahier des charges quelques préconisations relatives à ces espèces pour éviter de les disperser ou éviter leur apparition lors et à la suite des travaux (ex : éviter les sols à nu, éviter les transports de ces espèces et surveiller les sites gérés après les travaux, etc.).

1.6. Etat de l'art des principaux programmes et actions

Le Tableau 10 répertorie, de manière non-exhaustive, les principaux programmes de connaissance et d'informations, les réseaux d'experts, les stratégies et principales actions des Conservatoires botaniques nationaux relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes aux différentes échelles territoriales.

Tableau 10 : Recensement des principaux programmes, réseaux scientifiques, stratégies et actions relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes aux différentes échelles spatiales.

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
<p>Le Programme mondial sur les espèces envahissantes (Global invasive species program ou GISP)</p>	<p>Internationale</p>	<p>Créé en 1997, le GISP est un programme mondial sur les espèces envahissantes. Il soutient la mise en place de l'article 8(h) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et vise à faciliter et soutenir la prévention, la lutte et la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes. Il traite aussi des menaces globales causées par les espèces exotiques envahissantes. Une base de données mondiale sur ces espèces a été créée (Global invasive species database ou GISD) et est accessible sur internet (http://www.issg.org/database/welcome/).</p> <p>Ce programme est constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), – le Centre international pour l'agriculture et les sciences biologiques (Centre for agricultural bioscience international ou CABI), – le Comité scientifique sur les problèmes de l'environnement (Scientific committee on problems of the environment ou SCOPE), – le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). <p>Le GISP a proposé une stratégie mondiale de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes et a été identifié pour coordonner le travail sur l'indicateur « espèces végétales exotiques envahissantes » demandé par la huitième conférence des parties prenantes à la Convention sur la diversité biologique. L'objectif est de stabiliser le nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes présentes par pays.</p>
<p>Le réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes (Global invasive species information network ou GISIN)</p>	<p>Internationale</p>	<p>Cette organisation internationale met à disposition une plate-forme pour les échanges d'informations et de données relatives aux espèces envahissantes à l'échelle mondiale.</p>
<p>«Biodiversity Information standards » aussi connu sous le nom « TDWG » (Taxonomic Database Working Group) a mis en place un groupe de travail sur les espèces envahissantes (Invasive species interest group ou ISIG)</p>	<p>Internationale</p>	<p>L'association scientifique et pédagogique à but non lucratif affiliée à l'Union internationale des sciences biologiques vise à développer des protocoles et des techniques standardisées sur les espèces exotiques envahissantes. Il propose des conseils, des références, des contacts et des mesures de prévention, de gestion voire d'éradication concernant les espèces végétales exotiques envahissantes.</p>
<p>DAISIE (Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe)</p>	<p>Européenne</p>	<p>Base de données collaborative en ligne sur les espèces exotiques envahissantes qui permet d'intégrer les informations concernant ces espèces en Europe. Ces informations permettent d'établir un état des lieux</p>

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		des espèces exotiques envahissantes présentes dans chaque pays d'Europe, aident à prédire la dynamique des espèces exotiques envahissantes et aident à prévenir leur invasion sur de nouveaux territoires.
NEOBIOTA (Biological Invasions in a Changing World - from Science to Management)	Européenne	Ce groupe européen sur les espèces exotiques envahissantes rassemble l'ensemble des informations disponibles sur les espèces exotiques envahissantes en Europe, les menaces connues et les différentes méthodes et techniques de gestion. Un colloque est organisé tous les deux ans ainsi que la diffusion d'une revue open access.
ALARM (Assessing Large Risks for Biodiversity with tested Methods)	Européenne	Ce projet de recherche a été financé par la Commission européenne (2004 – 2009). Un réseau de chercheurs a évalué les effets combinés du changement climatique, des polluants chimiques, de la perte de pollinisateurs et des invasions biologiques. Les espèces exotiques envahissantes ont été étudiées durant ce programme en tenant compte des relations entre la société, l'économie et la biodiversité.
INVABIO (Invasions biologiques)	Européenne	Ce programme de recherche a été lancé en 2003 (2003-2006) pour comprendre le rôle des espèces exotiques envahissantes dans la résistance d'un écosystème côtier face aux perturbations d'origine anthropique (approche d'une gestion globale de l'écosystème). Les axes de ce programme ont été : - d'accroître les connaissances des mécanismes qui sous-tendent les phénomènes invasifs, - d'évaluer le rapport coût-bénéfice des invasions, d'un point de vue à la fois biologique (impact sur la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes) que d'un point de vue socio-économique (représentations sociales, perception des mesures de gestion, prise en compte sociétale), - de contrôler les processus invasifs par des outils méthodologiques permettant l'observation et le suivi en vue de constituer des outils méthodologiques d'aide à la décision pour les politiques publiques.
Programme EPIDEMIE (Exotic Plant Invasions: Deleterious Effects on Mediterranean Island Ecosystems)	Européenne	Ce programme de recherche a été financé par la Communauté européenne (2001-2004). Les objectifs de ce programme ont consisté à mieux comprendre la vulnérabilité des écosystèmes sur les îles Méditerranéennes face à l'invasion de plantes exotiques afin de développer des stratégies d'aménagement des habitats et des espèces. Plusieurs études et travaux de recherche ont été menés tout au long de ce programme : – étude des attributs des écosystèmes envahis et des caractéristiques des espèces envahissantes, – étude des impacts qualitatifs et quantitatifs des espèces envahissantes sur la biodiversité et les fonctions des écosystèmes,

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		<ul style="list-style-type: none"> - étude des impacts socio-économiques des espèces envahissantes et des coûts/bénéfices des programmes d'aménagement en étudiant les attributs des écosystèmes envahis et les caractéristiques des espèces envahissantes, - modélisation des risques d'invasion des écosystèmes et des conséquences à long terme des espèces envahissantes.
NOBANIS (Réseau nordique et Baltique sur les espèces exotiques envahissantes)	Européenne	Réseau de bases de données sur les espèces exotiques envahissantes présentes dans les pays nordiques et baltiques de l'Europe.
Société européenne de malherbologie (European Weed Research Society -EWRS)	Européenne	Ce réseau encourage et soutient l'éducation et la formation sur les végétaux envahissants (intègre la filière horticole) auprès des institutions, étudiants, professionnels et grand public. Un colloque est organisé tous les trois ans.
L'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes ou OEPP	Européenne	Cette organisation a étudié les espèces végétales exotiques envahissantes et a publié sur cette thématique (livres etc.). Ils ont établi des listes d'espèces végétales exotiques envahissantes sur leur territoire d'actions, des analyses de risque (Pest Risk Analysis (PRA)), des manuels de gestion de ces espèces et ils ont, en outre, participé à l'écriture du « code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes » etc..
« BIODIVERSA »	Européenne	<p>Projet européen de recherche (2015-2019) pour comprendre et prédire les dynamiques de la biodiversité et des écosystèmes au cours des prochaines décennies pour étudier les espèces exotiques envahissantes et les invasions biologiques. Les objectifs de ce programme concernant le phénomène des invasions biologiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démontrer et caractériser les impacts des espèces exotiques envahissantes, - comprendre les mécanismes des invasions biologiques et les leviers permettant de tempérer/inverser les impacts des espèces exotiques envahissantes, - évaluer les interactions entre invasions biologiques et les autres facteurs des changements globaux, - comprendre la perception par le public des invasions biologiques, - comprendre les processus d'adaptation des espèces végétales exotiques envahissantes.
Réseau d'expertises espèces exotiques envahissantes	Nationale	Réuni des experts dans le domaine des espèces exotiques envahissantes au niveau national (chercheurs, FCBN, CBN etc.).

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
<p>Programme « Plantes envahissantes » du CBNMed</p>	<p>Interrégionale</p>	<p>A la demande des gestionnaires d'espaces naturels, il a été mis en place en 1997 un programme sur deux espèces végétales introduites qui posaient des problèmes de gestion dans des espaces naturels protégés : les jussies (<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) Raven et <i>Ludwigia grandiflora</i> (Michaux) Greuter & Burdet) et le séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i> D.C.). Ce programme s'est étendu à la zone méditerranéenne française (Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) en 2003. Depuis 2006, ce programme ne touche que le Languedoc-Roussillon et les départements côtiers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).</p> <p>En Languedoc-Roussillon, la stratégie s'axe sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prévention, - la détection précoce et des actions rapides, - l'atténuation d'impact, - la restauration de la diversité biologique indigène. <p>Les espèces végétales exotiques présentes en région Languedoc-Roussillon et sur les départements côtiers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ont été évaluées avec l'analyse de risque proposée par Weber & Gut (2004) puis classées en différentes listes.</p> <p>Plusieurs plans de lutte ont été mis en place en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur les espèces végétales exotiques envahissantes (<i>Solanum elaeagnifolium</i>, <i>Heracleum mantegazzianum</i> etc.) ainsi qu'en région Languedoc-Roussillon.</p> <p>Un site internet dédié aux espèces végétales exotiques envahissantes en région Languedoc-Roussillon et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a été créé (http://invmed.fr/) où sont mises à disposition des listes d'espèces envahissantes et des fiches espèces avec des méthodes de lutte à destination des gestionnaires et acteurs de la conservation.</p> <p>Un plan régional (Languedoc-Roussillon) de lutte contre <i>Solanum elaeagnifolium</i> a aussi été lancé et mené.</p>
<p>Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBI)</p>	<p>Interrégionale</p>	<p>Plusieurs actions sont ou ont été menées sur les espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle régionale puis à l'échelle du territoire d'agrément du CBNBI. Parmi ces actions, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un catalogue de fiches espèces végétales exotiques envahissantes (outils « de terrain »). Ces fiches d'information présentent vingt espèces (ou groupes d'espèces) de la flore,

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		<p>considérées comme exotiques envahissantes dans le nord-ouest de la France.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proposition d'une stratégie régionale de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes en Picardie (ce même travail est en cours en régions Haute-Normandie et Nord Pas-de-Calais). La méthode employée a pour objectif la hiérarchisation des espèces végétales exotiques présentes dans chaque région du territoire d'agrément du CBNBI en fonction de différentes catégories d'impacts (sur les plantes menacées/habitats naturels d'intérêt communautaire (impacts de type 1) et sur la santé, l'économie et les activités humaines (impacts de type 2)). Elle permet ainsi de distinguer les espèces végétales exotiques envahissantes avérées et potentielles présentes et ainsi de prioriser les actions à mener sur l'ensemble de la région concernée. • Un appui technique est proposé (assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi que le suivi des travaux de gestion entrepris par les collectivités locales et les acteurs de la préservation des milieux naturels afin de lutter contre des populations de plantes exotiques envahissantes. Un protocole pour évaluer l'état initial des populations d'espèces exotiques avant travaux et une évaluation des résultats des travaux sur plusieurs années ont été mis en place. • Un formulaire d'observation et de renseignement a été créé et est disponible en ligne sur le site internet du CBNBI (http://www.cbnbl.org/spip.php?page=formulaire&id_formulaire=11). • Un plan départemental de lutte a été mené en Picardie sur la berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>) ; • etc..
Conservatoire botanique national de Brest (CBNB)	Interrégionale et régionale	<p>Plusieurs documents ont été publiés sur les espèces végétales exotiques envahissantes et plusieurs actions ont été menées, on peut citer en autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'élaboration d'une clé de détermination et des définitions des statuts d'indigénat et du

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		<p>caractère invasif (Magnanon et <i>al.</i>, 2008),</p> <ul style="list-style-type: none"> - des listes hiérarchisées ont été établies dans les trois régions du territoire d'agrément du CBNB à partir des définitions établies par le CBNB. <p>A l'échelle régionale, plusieurs actions ont été menées (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Basse Normandie</u> : Une première liste d'espèces invasives avérées, potentielles ou à surveiller a été établie ainsi que des fiches pour quinze espèces invasives avérées ou potentielles en Basse Normandie. Une stratégie régionale de lutte contre les espèces invasives menaçant la biodiversité a été proposée par le CBNB en janvier 2013 pour cette région. Cette stratégie se focalise sur quelques espèces uniquement et permet de programmer des actions de lutte coordonnées au niveau régional (entre 2013 et 2015). • <u>Pays de la Loire</u> : Une gestion de ces espèces végétales a été initiée : jussies (<i>Ludwigia peploides</i> et <i>Ludwigia grandiflora</i>), myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>), élodée dense (<i>Egeria densa</i>), lagarosiphon (<i>Lagarosiphon major</i>), élodée du Canada (<i>Elodea canadensis</i>) et élodée de Nuttall (<i>Elodea Nuttallii</i>), renouée du Japon (<i>Fallopia japonica</i>) et un arbuste se développant particulièrement bien sur les milieux salés : le baccharis ou séneçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>). • <u>Bretagne</u> : Une liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes en Bretagne a été établie. Des plans de lutte contre <i>Hydrocotyle ranunculoides</i> et <i>Crassula helmsii</i> sont actuellement en cours.
Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBNPMP)	Régionale	Mise en place d'une stratégie espèces végétales exotiques envahissantes en région Midi-Pyrénées (2012) avec une proposition de plan d'actions sur cinq ans sur ces espèces décliné en différentes phases. Le plan d'actions est actuellement en cours de mise en œuvre.
Conservatoire botanique national du Mascarin	Régionale	Mise en place d'une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à l'île de la Réunion en 2010. Cette stratégie est basée sur 4 grands axes : - prévenir les introductions nuisibles, intentionnelles ou non, de nouvelles espèces végétales exotiques

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		envahissantes, - lutter activement contre les espèces exotiques qui s'établissent (détection précoce et éradication rapide) et/ou qui se répandent (éradication, confinement et contrôle), - sensibiliser, communiquer, éduquer et former sur les espèces végétales exotiques envahissantes à différents niveaux, - gouverner et animer la stratégie.
Conservatoire botanique national du Massif-Central (CBNMC)	Régionale	Plusieurs actions ont été mises en œuvre, entre autres : - établissement d'une liste de plantes exotiques envahissantes en région Auvergne, - un groupe de travail « espèces végétales exotiques envahissantes » a été formé en 2003 sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et est désormais animé dans le cadre du Plan Loire grandeur nature (2007-2013), - une stratégie d'inventaire des renouées asiatiques en Limousin a été effectuée, - etc.
Conservatoire botanique national Sud-Atlantique	Régionale	Des actions ont été menées par le CBNSA, entre autres, un état des lieux des espèces végétales exotiques envahissantes présentes en région Aquitaine dans le cadre d'un programme sur trois ans permettant de mieux connaître la biodiversité végétale du pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre a été effectué.
Conservatoire botanique national de Corse (CBNC)	Régionale	Plusieurs actions ont été mises en œuvre, entre autres : un état des lieux et programme de veille (une première liste de plantes exotiques envahissantes en Corse a été établie). <ul style="list-style-type: none"> • Des préconisations techniques pour certaines espèces sont dispensées (au cas par cas sur plusieurs espèces telles que les griffes de sorcières, (<i>Carpobrotus</i> sp.), l'herbe de la Pampa (<i>Cortaderia selloana</i>), les figuiers de barbarie (<i>Opuntia</i> sp.) le sénécion du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>), l'ailante (<i>Ailanthus altissima</i>) et la Jussie (<i>Ludwigia peploides</i>). • Des journées d'arrachage sont organisées (sur le Sénécion du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>) et la Jussie (<i>Ludwigia peploides</i>)). • Une charte de non commercialisation d'espèces invasives a été rédigée et a été envoyée aux

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		<p>professionnels pépiniéristes et aux collectivités locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mesures agri-environnementales ont été mises en place. • Des actions de communication ont été faites. • etc..
<p>Conservatoire botanique national du Bassin-Parisien (CBNBP)</p>	<p>Régionale</p>	<p>Plusieurs actions ont été mises en œuvre, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des listes d'espèces végétales exotiques envahissantes en région Centre ont été établies. • Un observatoire des espèces végétales en région Champagne-Ardenne (établissement d'une liste, état des lieux de la répartition de ces espèces et fiches espèces) a été mis en place, • etc..
<p>Conservatoire botanique national de Franche-Comté (CBNFC)</p>	<p>Régionale</p>	<p>Ce Conservatoire a mis en œuvre quelques documents et actions sur les espèces végétales exotiques envahissantes tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes incluant une liste hiérarchisée. • Un plan régional de lutte contre l'Ambrosie (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>). Cette opération prévoit l'information du public, la formation des professionnels concernés et l'organisation d'actions de lutte contre l'expansion de l'espèce. Une plaquette d'information générale ainsi qu'une fiche technique et la carte de répartition actuelle de cette espèce ont été réalisées. • Un plan de lutte régional contre la jussie à grandes fleurs (<i>Ludwigia grandiflora</i>).

Programmes, réseaux et actions sur les espèces exotiques envahissantes	Echelles spatiales	Description
		<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de lutte régional contre la berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>). • Des bilans stationnels et des actions de lutte contre le faux-indigo (<i>Amorpha fruticosa</i>).
CBN Alpin : Observatoire des espèces végétales invasives	Départementale	<p>Dans les départements des Haute-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence, un observatoire des espèces végétales exotiques envahissantes a été mis en place en 2011. Une liste d'espèces végétales exotiques envahissantes a été établie pour ces deux départements et un état des lieux des actions menées sur cette thématique a été effectué (Huc et <i>al.</i>, 2011). Ce travail a été poursuivi par une stagiaire en 2011 (Pichet, 2011).</p> <p>Cette étude s'est inscrite dans la stratégie globale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes puisque des actions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – prévention ont été mises en place (plaquette d'informations sur les espèces végétales exotiques envahissantes, rencontres avec les acteurs, fiches de reconnaissance des espèces et sensibilisation auprès de la filière horticole etc.), – détection précoce (identification des espèces végétales susceptibles de devenir problématiques (espèces émergentes), – gestion (appui technique dispensé aux gestionnaires via des informations sur les techniques de lutte efficaces présentes dans les fiches espèces). <p>Ce travail a aussi été effectué dans le département de l'Ain en Rhône-Alpes (Terrin, 2011).</p>

1.7. Les principales stratégies traitant des EVEC

1.7.1. LES STRATÉGIES EUROPÉENNE ET NATIONALE

Une stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) a été proposée et adoptée en 2004 par la Convention de Berne (Genovesi & Shine, 2004). Les principales recommandations de cette stratégie sont :

- ▣ la sensibilisation et l'assistance auprès des parties prenantes et du grand public,
- ▣ la collecte, la gestion et le partage de l'information,
- ▣ le renforcement des cadres politiques, juridiques et administratifs nationaux,
- ▣ la coopération et la responsabilité des parties prenantes à la Convention de Berne,
- ▣ la prévention des introductions accidentelles ou volontaires et de la propagation naturelle des EEE,
- ▣ la détection précoce des nouvelles populations et une réaction rapide avant que l'espèce ne s'installe et provoque des nuisances pour l'environnement et/ou la biodiversité,
- ▣ l'atténuation des impacts ou la gestion des espèces qui sont établies via le confinement et le contrôle des populations déjà bien étendues,
- ▣ la restauration de la diversité biologique indigène.

Cette stratégie européenne a initié de nombreuses initiatives locales telles que des stratégies et plans d'actions régionaux et des objectifs de prévention et de lutte contre les EEE ont été inscrits dans les stratégies nationales de plusieurs pays européens.

Ainsi, lors de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2004 – 2010) plusieurs actions ont été initiées sur les espèces exotiques envahissantes telles que :

- ▣ l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux de lutte contre plusieurs espèces animales exotiques envahissantes (ex : Ecureuil à ventre rouge),
- ▣ l'élaboration d'un plan national de lutte contre une plante exotique envahissante (herbe de la Pampa) mais qui n'a pas été mis en œuvre,
- ▣ la constitution d'un réseau de surveillance du territoire national,
- ▣ une proposition de liste nationale d'espèces qui devraient être soumises à une réglementation (suivant l'article L.411-3 du code de l'environnement) mais ce travail n'a pas abouti.

La nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) a intégré les « objectifs d'Aichi » issus du Plan stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB, 2010) à travers l'objectif 11 (Cible 9 CDB) qui stipule que « d'ici 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces ». Cette stratégie nationale sera mise en œuvre à travers l'adoption future de la Loi cadre biodiversité.

La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN), pour le volet « Flore », et le Service du patrimoine naturel (au Muséum national d'histoire naturelle), pour le volet « Faune », ont été désignés par le Ministère en charge de l'environnement (MEDDTL) comme étant les coordinateurs techniques pour l'élaboration de la stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes ayant un impact négatif sur la biodiversité. A noter que dans le cadre du plan Ecophyto 2018, un partenariat a été fait entre la FCBN et l'association Plante & Cité. Ces deux organismes s'engagent dans une étude sur la gestion préventive des plantes exotiques envahissantes.

1.7.2. LES STRATÉGIES RÉGIONALES

Le Conseil régional PACA a souhaité élaborer, dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), une Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB). Cette SGB, en cours d'élaboration, traite de la problématique régionale des plantes exotiques envahissantes en intégrant la Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en PACA.

Des stratégies régionales relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes ont été élaborées et, pour certaines, sont actuellement en cours de mise en œuvre en France métropolitaine et d'outre-mer ainsi qu'en Italie. C'est par exemple le cas de celles proposées en 2010 à l'île de la Réunion (DIREN Réunion et collab., 2010) en région Languedoc-Roussillon (Mandon-Dalger, 2010), en région Nord-Pas-de Calais (Hovart, 2010), en région Midi-Pyrénées (Fontaine et al., 2012), en région Basse-Normandie (Mercier, 2013) et dans les systèmes terrestres insulaires de l'archipel Toscan (Parco Nazionale Arcipelago Toscano, 2013).

Analyse de trois stratégies régionales de territoires limitrophes à la région PACA et synthèse des actions proposées

La Stratégie régionale relative aux EEE en Languedoc-Roussillon (Mandon-Dalger, 2010)

La méthodologie choisie dans cette région suit les axes proposés par la stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes (Genovesi & Shine, 2004). Pour chaque axe, trois objectifs sont proposés et détaillés en actions opérationnelles (prioritaires et secondaires). Ces trois objectifs sont : (1) évaluer le risque, (2) gérer le risque et (3) communiquer sur ce risque et coordonner les actions. Respectivement les priorités sont mises sur la prévention de nouvelles invasions, la mise en œuvre d'actions rapides d'éradications, de confinement et de contrôle des espèces exotiques envahissantes de la liste noire, qui ont un risque élevé de menacer la biodiversité et l'environnement. L'objectif à atteindre est de restaurer la biodiversité indigène. Ainsi des recommandations de gestion ou axes ont été proposés en fonction de la phase d'envahissement de l'espèce exotique étudiée. Lors de la première phase, correspondant à l'introduction de l'espèce, des mesures de prévention doivent être mises en œuvre. Lors de la phase d'établissement ou de naturalisation de l'espèce, des mesures de détection précoce et éradication doivent être mises en œuvre. Lors de la phase de propagation de l'espèce, des mesures de contrôle et de confinement doivent être mises en œuvre. Et enfin, lors de la phase des impacts ressentis puis de l'équilibre de l'espèce dans les communautés envahies, des mesures de restauration écologique et d'atténuation des impacts doivent être entreprises. Des propositions de gestion du risque ont été formulées pour (1) limiter les causes, (2) limiter les pressions, (3) limiter la propagation des EEE et (4) limiter les impacts des EEE. Des actions ont été proposées et associées aux objectifs secondaires mais n'ont pas été détaillées ni planifiées via un calendrier prévisionnel et une estimation budgétaire.

La Stratégie réunionnaise de lutte contre les espèces invasives (DIREN Réunion et collab., 2012)

Ce programme a été élaboré par plusieurs partenaires via la mise en place d'ateliers de travail (DREAL Réunion, Parc national de la Réunion, Conseil régional de la Réunion, Conseil général de la Réunion et ONF). Cette stratégie se base sur quatre axes :

- Axe 1 : Prévenir les introductions nuisibles, intentionnelles ou non, de nouvelles espèces exotiques envahissantes.
- Axe 2 : Lutter activement contre les espèces exotiques qui s'établissent (détection précoce et éradication rapide) et/ou qui se répandent (éradication, confinement et contrôle).
- Axe 3 : Sensibiliser, communiquer, éduquer et former (faciliter l'échange d'information) sur les espèces exotiques envahissantes, à différents niveaux.
- Axe 4 : Gouverner et animer la stratégie.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie, cette dernière a été déclinée dans un Programme Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) en 15 actions. Chaque action est détaillée à travers une fiche action et un calendrier prévisionnel a été dressé sur cinq années. Diverses structures sont impliquées dans la réalisation de ces actions (DEAL, DAAF, PNR, ONF, CG974, CR974, SREPEN, CBNM, CPIE, Université, CIRAD) en collaboration avec tous les partenaires locaux. Ces actions sont de type organisationnel, réglementaire et technique ou réseau.

Un programme de sensibilisation, communication, éducation et formation auprès du grand public comme des professionnels est aussi prévu à travers quelques action spécifiques.

La Stratégie régionale et le plan d'actions « Plantes exotiques envahissantes » en région Midi-Pyrénées (Fontaine et al., 2012)

Une identification des enjeux relatifs aux plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées a été effectuée au travers d'un questionnaire en ligne, de rencontres avec les acteurs et de groupes de travail thématiques. Les enjeux ont ainsi pu être identifiés et hiérarchisés en enjeux communs et spécifiques (par milieu). Les enjeux concernant les filières de production des végétaux et ceux concernant la stratégie de communication ont également été identifiés.

Suite à cet état des lieux régional, un plan d'actions a été élaboré en 2012 et est actuellement en cours de mise en œuvre pour une durée de cinq années. Cette stratégie s'est basée essentiellement sur les besoins des acteurs régionaux concernés par ces plantes exotiques envahissantes, sur les enjeux spécifiques identifiés suivant les types de milieux et a également intégré les enjeux spécifiques de la filière de production des végétaux d'ornement et de la filière forestière. Le plan d'actions proposé a pour principaux objectifs :

- La connaissance : connaître les espèces, leur répartition et identifier les enjeux majeurs.
- La prévention : prévenir la dissémination et l'arrivée de nouvelles espèces.
- L'accompagnement : apporter un appui personnalisé aux acteurs régionaux, notamment sur la prise de décision vis à vis d'opérations de gestion localisée.
- La communication : animer et faire connaître le plan d'actions, mettre en place un outil de centralisation et de diffusion de retours d'expériences via la base documentaire du Conservatoire et la cartographie dynamique.
- La contribution aux réseaux national et européen.

Le Tableau 11 synthétise les axes et les actions prioritaires des trois stratégies régionales relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes analysées.

Tableau 11 : Synthèse des axes et actions prioritaires de trois stratégies sur les EVEC (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et île de la Réunion).

Axes	Actions clés	Actions listées (stratégies régionales relatives aux EEE)
Connaissance	Connaître les EEE et leur répartition sur le territoire considéré ; Elaborer des listes d'espèces végétales exotiques envahissantes hiérarchisées.	Lister les espèces végétales exotiques et les espèces végétales exotiques envahissantes (listes hiérarchisées) ; Connaître la répartition des plantes exotiques envahissantes (base de données géolocalisées) ; Hiérarchiser les actions et les enjeux ; Mieux identifier les EEE (clés de détermination, diffusion des fiches espèces existantes).
Prévention	Impliquer les filières de commercialisation des EEE (ex : via des codes de bonne conduite) ; Analyser les voies d'entrée pour les prioriser en fonction des risques ; Créer des partenariats et des coopérations (nationales et internationales).	Impliquer les filières de commercialisation des EEE (codes de bonne conduite, chartes éthiques, partenariats, mettre en place des filières de production locales etc.) ; Analyser les voies d'entrée pour les prioriser en fonction des risques ; Plans de gestion des voies d'entrée à haut risque pour les introductions des EEE ; Coopérer avec les autres pays et partenaires ; Base de données régionales sur les EEE.
Sensibilisation	Sensibiliser et former les décideurs, les professionnels et le grand public sur la problématique des EEE ; Mettre en œuvre des codes de bonne conduite, des cahiers des charges et des collaborations.	Information et appui aux filières de production des végétaux d'ornement ; Création et animation d'un forum d'échanges professionnel ; Préparer et mettre en œuvre des codes de bonne conduite, des cahiers des charges et des collaborations ; Sensibiliser et former les décideurs, les professionnels et le grand public sur la problématique des EEE.
Formation et éducation	Former les acteurs à la reconnaissance et à la gestion des EEE ; Diffusion d'outils pédagogiques (auprès des CPIE, éducation nationale etc.) ; Recueil et analyse des perceptions du grand public et des professionnels.	Former les acteurs (techniciens, gestionnaires, police de la nature etc.) à la reconnaissance et la gestion des EEE ; Diffusion d'outils pédagogiques destinés à l'enseignement et à des structures chargées de l'éducation à l'environnement ; Recueil et analyse des perceptions du grand public et des professionnels ; Sensibiliser et former les décideurs, les professionnels et le grand public sur la problématique des EEE.
Communication	Favoriser les échanges entre acteurs (plateforme web, réseau) ; Diffusion d'un guide d'identification des espèces végétales exotiques envahissantes par milieu ; Conseils de gestion, de restauration des habitats envahis, de protocoles types relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes (disponible sur le site internet) ; Création d'une lettre d'informations à destination des élus et gestionnaires ; Communication via les médias (presse et télévision).	Mettre en place une base de données sur le contrôle et la gestion des EEE (site internet) ; Elaborer un guide d'identification des espèces végétales exotiques envahissantes (par milieux), de gestion, de restauration des habitats envahis, de protocoles types, de procédures administratives à mettre en œuvre relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes ; Création et animation d'un site internet dédié ou d'une plateforme d'échanges ; Création d'une lettre d'information à destination des élus et gestionnaires ; Communication via les médias.
Détection précoce	Créer un réseau de surveillance coordonné (partenariats et centralisation de l'information) ; Agir au niveau de la police de la nature (renforcer les activités de surveillance dans les zones sensibles) ; Interventions rapides (éradication des espèces végétales exotiques envahissantes émergentes, fonds et plans d'intervention d'urgence etc.).	Mettre en place un réseau de surveillance coordonné avec un système de signalement, alerte rapide (partenariats et centralisation de l'information) ; Créer un fond d'intervention d'urgence et s'assurer qu'il est accessible rapidement pour une intervention rapide ; Agir au niveau de la police de la nature (renforcer les activités de surveillance dans les zones sensibles) ; Homogénéiser les méthodologies de détection précoce actuelles ; Elaborer des plans d'intervention d'urgence.

Axes	Actions clés	Actions listées (stratégies régionales relatives aux EEE)
Gestion	Gestion coordonnée ; Plans de restauration (habitats envahis, sites à enjeux etc.) ; Hiérarchiser les actions de gestion/ de restauration en fonction des habitats et des impacts ; Appui personnalisé au cas par cas ; Evaluation de la faisabilité d'intervention ; Gestion des déchets verts.	Dresser et mettre en œuvre des plans de restauration des écosystèmes vulnérables ; Hiérarchiser les actions de gestion/ de restauration en fonction des habitats et des impacts ; Gestion priorisée ; Gestion coordonnée (partenariats) ; Prendre en compte la gestion des déchets verts ; Evaluer les faisabilités d'intervention ; Appui personnalisé au cas par cas.
Evaluation	Evaluer les objectifs atteints, les méthodes et actions de lutte ; Evaluer les décisions concernant les introductions approuvées (prendre en compte les résultats et répercussions).	Suivre les résultats et les répercussions des introductions approuvées et réévaluer les décisions si besoin ; Evaluer les actions et méthodes de lutte ; Evaluation les objectifs atteints.
Recherche	Etudier les impacts potentiels des EEE ; Etudier les protocoles de lutte et les méthodes de gestion des EEE ; Etudier les impacts des méthodes de lutte sur la dynamique des EEE et sur la dynamique de la végétation indigène ; Etudier les vecteurs et voies d'entrées des EEE ; Etudier le caractère envahissant des espèces végétales exotiques ; Etudier les modes de dispersion et dissémination des EEE	Connaître plus précisément les impacts potentiels des EEE (protocoles) ; Relier la mesure de l'impact des EEE à celle de l'état de conservation des habitats naturels ; Etablir et tester des indicateurs pour suivre l'impact des EEE ou l'impact de l'éradication, du confinement ou de la restauration ; Etudier les voies d'entrée ou les vecteurs pour les introductions intentionnelles ou accidentelles des EEE ; Mieux connaître le caractère envahissant des espèces végétales exotiques ; Soutenir la recherche en taxonomie (partenariat entre les Conservatoires botaniques nationaux et les jardins botaniques) ; Développer et tester des protocoles de lutte en fonction des espèces et des territoires ; Etudier les méthodes de gestion (techniques d'éradication, de confinement et de contrôle) des espèces végétales exotiques envahissantes préoccupantes (études portées par les Conservatoires botaniques nationaux) ; Etudier les modes de dispersion et de dissémination des EEE ; Coopérer à l'échelle nationale et internationale ; Gérer la base de données commune et le site web (animation et entretien du flux) ; Animation du plan et maintien du comité de pilotage et des réunions régulières ; Recherche de moyens financiers spécifiques dédiés à la mise en œuvre de la stratégie .
Gouvernance Animation	Coopérer à l'échelle nationale et internationale ; Animer le plan d'actions et entretenir les outils mis en place (site internet, base de données etc.) ; Recherche de moyens financiers.	Coopérer à l'échelle nationale et internationale ; Gérer la base de données commune et le site web (animation et entretien du flux) ; Animation du plan et maintien du comité de pilotage et des réunions régulières ; Recherche de moyens financiers spécifiques dédiés à la mise en œuvre de la stratégie.

2. ETAT DES LIEUX RÉGIONAL ET IDENTIFICATION DES ATTENTES DES ACTEURS

2.1. Elaboration des listes

2.1.1. OBJECTIFS

L'élaboration d'une liste des espèces végétales exotiques considérées comme envahissantes sur le territoire de la région PACA (*sensu* Richardson et *al.*, 2000) et de celles qui pourraient le devenir (espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes ou EVEpotE) constitue un état des lieux des connaissances de ces espèces en région.

Ces listes ont également pour objectif d'aider les gestionnaires d'espaces naturels à prioriser les actions de gestion à engager sur ces espèces en milieux naturels, semi-naturels et semi-naturels fortement anthropisés. Cette priorisation ne tient pas compte uniquement des statuts des espèces mais prend également en considération le type de milieu et les statuts de protection des sites.

Ces listes permettent également de cibler les EVEE qui forment régulièrement des populations denses (pourcentage de recouvrement régulièrement supérieur à 50%) et qui sont soit déjà bien présentes en région (large distribution) soit encore peu présentes en région (émergentes) ainsi que les espèces qui présentent un risque élevé de devenir envahissantes en région PACA (espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes ou EVEpotE). Pour l'ensemble de ces espèces les voies d'introduction et de propagation devront être identifiées pour anticiper la mise en œuvre du règlement européen sur les espèces végétales exotiques envahissantes (Parlement européen, 2014).

2.1.2. MÉTHODOLOGIE

Pour élaborer la liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA, une méthodologie a été définie sur la base des travaux du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien pour la région Centre (Vahrameev, 2011). A partir de la synthèse des espèces végétales exotiques envahissantes présentes dans des territoires proches de la région PACA⁵ (liste 1) et de la liste des espèces végétales exotiques de la région PACA (liste 2 ; d'après Noble et *al.*, 2013 modifié) ont pu être listées:

- les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) de la région PACA,
- les espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes (EVEpotE) présentes en région PACA,
- les espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes (EVEpotE) absentes de la région PACA,
- les espèces végétales exotiques non envahissantes en région PACA qui sont en voie de naturalisation et tendent à s'échapper hors de leurs sites d'introduction mais ne sont pas connues comme envahissantes dans des territoires proches de la région PACA (liste de veille) et les autres espèces végétales exotiques non envahissantes de la région PACA (y compris : les espèces plantées (ne s'échappant pas des sites d'introduction), accidentelles et naturalisées non envahissantes).

⁵ Les territoires proches correspondent aux territoires géographiquement proches de la région PACA (Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Centre, Italie, Suisse, îles méditerranéennes) et aux territoires littoraux français (ex : régions Basse-Normandie, Bretagne).

Synthèse de l'existant concernant les espèces végétales exotiques envahissantes (liste 1)

Une synthèse bibliographique a été effectuée pour dresser les espèces végétales exotiques reconnues comme envahissantes dans d'autres territoires littoraux de France ou des territoires limitrophes au sud-est de la France. Ainsi, plusieurs listes d'espèces végétales exotiques envahissantes établies en région méditerranéenne française et dans des territoires géographiquement proches de la région PACA ont été étudiées. Il s'agit des listes suivantes :

- ▣ listes pour la région méditerranéenne française continentale (Brunel & Tison, 2005 ; Agence Méditerranéenne de l'Environnement et Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, 2003 ; Mandon-Dalger, 2012 ; <http://invmed.fr/>),
- ▣ liste pour les départements des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence (Huc et al., 2011),
- ▣ liste pour le département de l'Isère (Conseil général de l'Isère, 2007),
- ▣ liste pour la Corse (Paradis et al., 2008),
- ▣ liste pour la région Midi-Pyrénées (Fontaine et al., 2012),
- ▣ liste pour la région Centre (Ferrez, 2006),
- ▣ liste pour la région Basse-Normandie (Bousquet et al., 2013),
- ▣ liste pour la région Bretagne (Quéré et al., 2011),
- ▣ liste pour la France (Muller et coord., 2004),
- ▣ liste pour la Suisse (Weber, 2013),
- ▣ liste pour l'Italie (Celesti-Grappow, 2009).

Les espèces végétales de ces listes ont été inventoriées pour constituer la liste 1 (Figure 3). Ces espèces végétales exotiques envahissantes dans des territoires proches de la région PACA peuvent être soit présentes en région PACA soit absentes de cette région.

Liste des espèces végétales exotiques de la région PACA (liste 2)

Cette liste a pu être dressée à partir du catalogue de la flore vasculaire de la région PACA-version 1 (Noble et al., 2013). Ce catalogue se base sur les données floristiques du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) et du Conservatoire botanique national alpin (CBNA) pour la région PACA, regroupées dans la base de données floristiques SILENE-Flore, disponible sur internet (<http://flore.silene.eu>). Les espèces végétales exogènes de ce catalogue version 1 ont été sélectionnées. Les archéophytes ont été écartées de la sélection. Ainsi, la liste des espèces végétales exotiques de la région PACA a pu être dressée (liste 2 ; Figure 3). Toutes les espèces de la liste 2 sont présentes en région PACA.

Ainsi, la synthèse bibliographique de l'existant concernant les espèces végétales exotiques envahissantes listées dans d'autres territoires proches et la liste des espèces végétales exotiques de la région PACA dressée à partir du catalogue de la flore vasculaire de la région PACA ont permis l'élaboration respectivement des listes 1 et 2. Ces deux listes ont été utilisées pour identifier (1) les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), et (2) les espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes (EVEpotE) qui sont présentes ou absentes de la région PACA.

La Figure 3 schématise la première étape de la méthodologie d'élaboration des listes d'espèces.

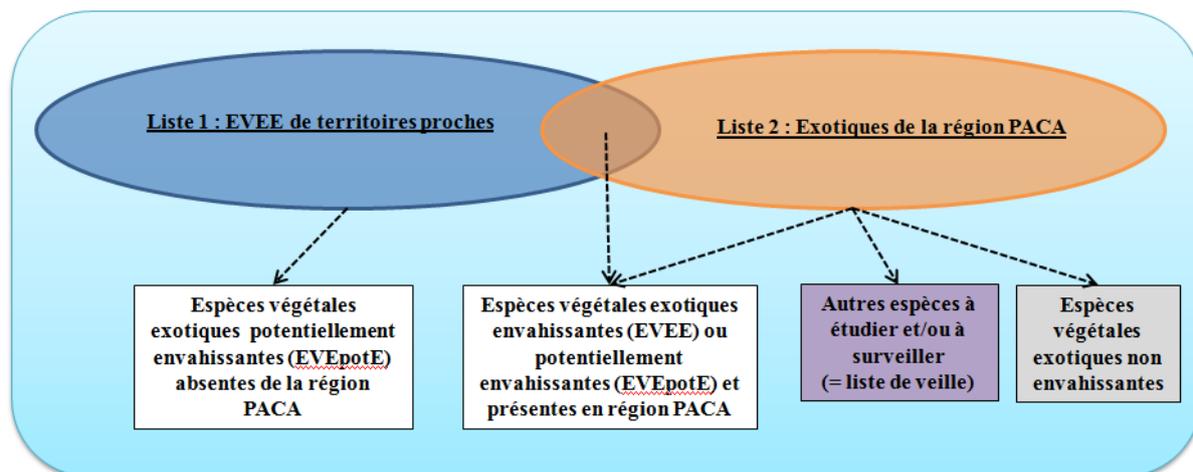


Figure 3 : Schéma synthétique représentant la première étape de la méthodologie d'élaboration des listes.

La liste de veille est présentée en Annexe 1 de ce document.

Prise en compte de la diversité du territoire de la région PACA

En France, quatre régions biogéographiques ont été définies par la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ces régions biogéographiques sont : la région continentale, la région atlantique, la région méditerranéenne et la région alpine (Directive 92/43/CEE). La région PACA se situe sur une partie du domaine biogéographique alpin et sur une partie du domaine biogéographique méditerranéen. Chacune de ces régions a ses spécificités climatiques et floristiques.

Le zonage proposé par la directive « Habitats » (Directive 92/43/CEE) de ces quatre zones biogéographiques en France est assez simplifié mais a l'avantage d'être reconnu à l'échelle nationale et européenne, d'être géolocalisé et souvent utilisé dans les travaux scientifiques.

Ainsi, pour prendre en compte les spécificités floristiques liées à ces deux régions biogéographiques, les espèces ont été analysées à l'échelle géographique de :

- la région PACA
- du domaine biogéographique méditerranéen de cette région,
- du domaine biogéographique alpin de cette région.

La diversité du territoire de la région PACA a ainsi été prise en compte.

Critères retenus pour classer les espèces

La méthode élaborée et retenue pour la région PACA permet de classer les espèces végétales exotiques en différentes catégories définies suivant plusieurs critères.

Ces critères sont :

- 1) le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence observées sur le territoire considéré,
- 2) la fréquence de l'espèce sur le territoire considéré,
- 3) le caractère envahissant reconnu de l'espèce dans un territoire géographiquement proche et à climat similaire ou bien le risque de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut, 2004 modifiée)

Ces critères sont des indicateurs de :

- la capacité de chaque espèce à occuper l'espace et à entrer en compétition avec les autres espèces (indigènes et/ou exotiques),
- le degré d'envahissement de chaque espèce sur le territoire considéré,
- le risque d'une espèce d'être potentiellement envahissante en région Provence-Alpes-Côte d'Azur lorsque cette dernière est encore peu présente sur le territoire de cette région.

Les deux premiers critères évaluent donc la tendance des espèces exotiques à former des populations denses (fort recouvrement) et à proliférer sur le territoire considéré. Le troisième critère évalue le risque qu'une espèce exotique peu présente en région et ne formant pas de populations denses devienne envahissante en région PACA. Ce dernier critère se base sur les notions de proximité géographique et de correspondance climatique pour évaluer le risque d'installation d'une espèce exotique mais également sur le protocole de Weber & Gut (2004) qui évalue, en plus du risque d'installation, le risque de propagation de l'espèce étudiée sur le territoire considéré. Ce critère est utilisé uniquement pour les espèces végétales exotiques peu présentes sur le territoire considéré et dont le caractère envahissant n'a pas été régulièrement observé en région PACA.

1. Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence observées sur le territoire considéré.

Ce critère peut être observé et mesuré lors des inventaires floristiques réalisés dans le cadre des missions des deux CBN (CBNA et CBNMed). Un coefficient d'abondance-dominance (ou recouvrement) (Braun-Blanquet et *al.*, 1952) est régulièrement attribué à chaque espèce inventoriée lors des relevés floristiques effectués par les experts botanistes des deux CBN et par ceux du réseau de botanistes amateurs (disponible sur SILENE-Flore : <http://flore.silene.eu>). Ce taux de recouvrement doit être défini à l'échelle de l'aire de présence de l'espèce et non à l'échelle de son habitat potentiel sur le site (Figures 4 et 5).

Le taux de recouvrement d'une espèce correspond à la projection verticale au sol de ses organes aériens (Allorge, 1922). Il est estimé visuellement par l'observateur. Pour les espèces plantées ou cultivées, ce critère a été appliqué uniquement pour les aires de présence de l'espèce où de la régénération naturelle a été observée.

La fréquence d'observation est également prise en considération dans l'évaluation de ce critère pour éviter de généraliser un comportement très localisé d'une espèce à une échelle géographique plus large. Aussi l'observation d'une seule station d'une espèce (excepté pour les espèces dont une seule station est connue en région) ne suffit pas à tirer des conclusions quant à sa tendance à former des populations denses ou éparées.

Le Tableau 12 présente la correspondance entre les coefficients d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et *al.*, 1952) et le recouvrement. La Figure 4 illustre l'échelle de recouvrement de Braun-Blanquet et la Figure 5 illustre la notion d'aire de présence de l'espèce.

Un score compris entre 0 et 3 a été attribué à chaque espèce évaluée. Ces scores sont définis ci-dessous :

- 0 : L'espèce est a priori absente du territoire (pas d'observation).**
- 1 : Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence est inférieur à 5 % (coefficient d'abondance –dominance correspondant : *i, r, + ou 1*).**
- 2 : Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence est régulièrement inférieur à 5% (coefficient d'abondance–dominance correspondant : *i, r, + ou 1*) et parfois supérieur à 25% (coefficient d'abondance–dominance correspondant : *3, 4 ou 5*).**
- 3 : Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence est régulièrement supérieur à 50 % (coefficient d'abondance–dominance correspondant : *3, 4 ou 5*).**

Tableau 12 : Correspondance entre les coefficients d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et al., 1952) et les taux de recouvrement.

Coefficients d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et al., 1952)	Recouvrement
5	75–100%
4	50–75%
3	25–50%
2	5–25%
1	5%
+	Peu abondant
r	Espèce rare
i	1 individu

NB : Dans le cas des petites aires de présence (<5m²) au sein desquelles un seul ou quelques individus sont présents, le coefficient d'abondance-dominance est noté i, r ou + et le recouvrement de l'espèce est considéré comme faible ou inférieur à 5% (1).

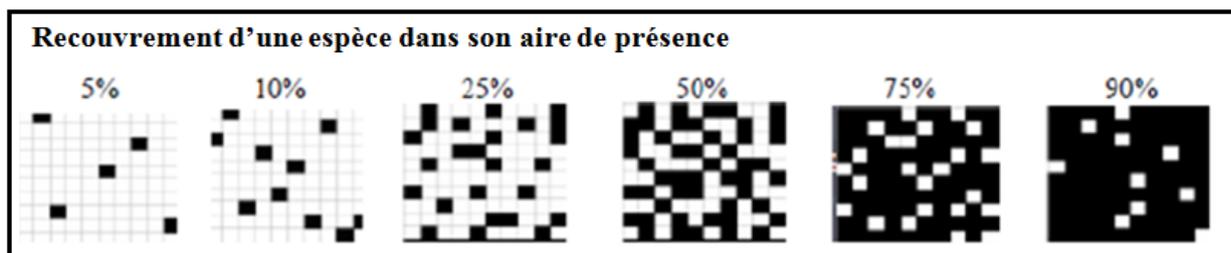


Figure 4 : Echelle de recouvrement.

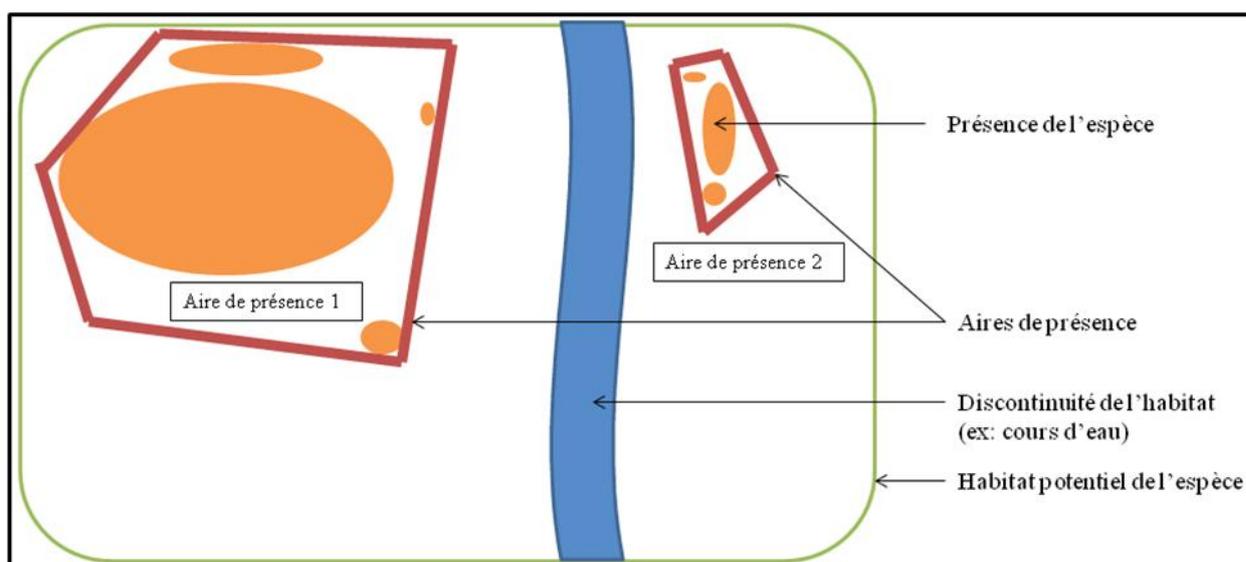


Figure 5 : Aires de présence de l'espèce.

2. La fréquence de l'espèce sur le territoire considéré.

Le CBNMed et le CBNA ont répertorié depuis de nombreuses années des données géoréférencées dans leurs bases de données respectives. Ces deux Conservatoires botaniques ont réalisé un maillage de 5 km x 5 km de leurs territoires d'agrément respectifs. Ainsi 1449 mailles de 5 km de large sur 5 km de long se superposent, au moins en partie, sur le territoire de la région PACA.

Les deux Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen répertorient l'ensemble des données d'observation des taxons et des données issues de la bibliographie dans la base de données floristiques SILENE-Flore (<http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil>). A noter que les données d'observation des taxons sont principalement situées dans des milieux naturels ou semi-naturels.

La fréquence de l'espèce sur le territoire considéré peut être évaluée en prenant en compte le pourcentage de présence de l'espèce sur ce territoire correspondant au nombre de mailles (5km x 5km) où l'espèce est présente par rapport au nombre total de mailles recouvrant en partie ou totalement le territoire considéré. Ce critère est lié à l'état des connaissances actuelles sur la répartition des espèces végétales exotiques au sein de la région PACA qui est globalement sous-estimée pour la majorité de ces espèces.

Seules les données précises ont été prises en compte dans l'export des données disponibles dans SILENE-Flore et seules les données précises et postérieures à 1990 ont été sélectionnées et utilisées pour analyser les espèces.

Pour filtrer les espèces, deux seuils ont été pris en compte. Le premier correspond à la présence ou non d'au moins une observation précise et postérieure à 1990 de l'espèce sur le territoire considéré. Le deuxième correspond à 5% de présence de l'espèce sur le territoire considéré, soit pour la région PACA, 72 mailles ou près d'un vingtième de la superficie totale de cette région. Ce seuil de 5% correspond aussi au seuil de rareté des espèces employé dans la méthode retenue pour établir des listes rouges régionales des espèces menacées en France (UICN, 2011). A noter que les milieux naturels ou semi-naturels sont davantage prospectés par les botanistes des deux Conservatoires que les milieux anthropisés. La répartition des espèces végétales exotiques qui ont tendance à s'installer dans les milieux anthropisés est donc sous-évaluée dans la base de données floristiques SILENE-Flore. De plus, les espèces végétales exotiques abondantes sur le territoire considéré sont souvent moins bien notées que les espèces végétales exotiques plus rares sur ce même territoire. Le niveau de connaissance actuel de la répartition de ces espèces en région ne permet donc pas de classer les espèces végétales selon leur pourcentage de présence sur le territoire considéré à une échelle plus fine qu'à une maille de 5 x 5 km et de distinguer plus de trois classes.

Les indices de fréquence sur le territoire considéré sont :

A : L'espèce est a priori absente du territoire considéré (pas d'observation)

B : L'espèce a un pourcentage de présence sur le territoire considéré inférieur à 5%, elle est peu fréquente sur ce territoire.

C : L'espèce a un pourcentage de présence sur le territoire considéré supérieur à 5%, elle est assez fréquente à fréquente sur ce territoire.

3. Le caractère envahissant reconnu de l'espèce dans un territoire géographiquement proche et à climat similaire (alpin ou méditerranéen) ou bien le risque de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut, 2004 modifiée).

Le caractère envahissant reconnu de l'espèce dans un territoire géographiquement proche et à climat similaire (alpin ou méditerranéen)

Plusieurs listes d'espèces végétales exotiques envahissantes ont été établies dans différents territoires géographiquement proches de la région PACA et à climat similaire (alpin ou méditerranéen), comme celles établies :

- dans le département de l'Isère (Conseil général de l'Isère, 2007),
- en région Corse (Paradis et al., 2008),

- en Italie (Celesti-Gradow et al., 2009),
- en Suisse (Weber, 2013).

Ces listes ont été établies avec des définitions et des méthodologies assez différentes. Les résultats obtenus ne peuvent donc être comparés entre eux ou avec ceux obtenus pour la région PACA. Cependant, toutes les espèces végétales exotiques de ces territoires dont le caractère envahissant a été observé ou est très fortement suspecté ont été listées.

Ces listes ont permis de renseigner ce troisième critère, à savoir si « l'espèce est connue comme envahissante dans une région géographiquement proche et à climat similaire ».

Le Global Compendium of Weeds (<http://www.hear.org/gcw/>) répertorie plus de 28 000 plantes citées comme envahissantes ou « weed » dans la bibliographie scientifique internationale. Ce site a aussi été utilisé pour savoir si l'espèce étudiée est reconnue comme envahissante dans une région du monde à climat proche (exemple pour la région méditerranéenne : la Californie, l'Afrique du Sud, une partie de l'Australie etc.).

Ce critère est utilisé uniquement pour les espèces absentes du territoire considéré ou peu fréquentes sur ce territoire mais dont le caractère envahissant n'a pas encore été observé dans plusieurs stations. Il est donc utilisé après les critères de recouvrement et de fréquence et permet de lister les espèces végétales exotiques pour lesquelles une analyse de risque doit être réalisée.

Le risque de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut, 2004 modifiée)

Plusieurs critères influent sur la probabilité d'implantation et de propagation des espèces végétales exotiques, tels que : la pression des propagules, la fréquence des introductions, la biologie, la capacité de reproduction et de dispersion de l'espèce, la présence de prédateurs, la correspondance climatique entre l'aire d'origine et l'aire d'introduction etc..

Cette analyse a été initialement élaborée pour évaluer le risque de prolifération de certaines espèces végétales exotiques en Europe centrale. Elle exclue les espèces végétales qui sont largement répandues sur le territoire considéré, contrôlées ou destinées à être utilisées dans les cultures. Elle peut être utilisée pour les espèces végétales exotiques absentes du territoire considéré et pour celles dont la distribution est limitée et dont le caractère envahissant n'a pas encore été observé par les experts des deux CBN (alpin et méditerranéen).

Elle se présente sous la forme d'un questionnaire, constitué d'une série de douze questions portant sur la distribution de l'espèce à l'échelle internationale (mondiale et européenne), sur la reconnaissance internationale de l'espèce en terme de « mauvaise herbe » (agricole, pour l'environnement, pour la santé animale ou végétale, etc.), sur la biologie et l'écologie de l'espèce, ainsi que sur l'abondance locale de l'espèce sur le territoire considéré (Weber & Gut, 2004). Pour chaque espèce analysée, un score est établi en fonction des réponses aux questions (somme des points).

Trois niveaux de risques sont définis :

- **Score de 3 à 20 : risque faible** (il est peu probable que l'espèce soit une menace pour les communautés naturelles),
- **Score de 21 à 27 : risque intermédiaire** (nécessité d'aller plus loin dans les observations),
- **Score de 28 à 38 : risque élevé** (l'espèce présente le risque de devenir une menace pour les communautés naturelles si elle se naturalise).

Quelques modifications ont été faites pour que le questionnaire de Weber & Gut (2004) soit adapté aux spécificités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Annexe 2).

Catégories proposées pour classer les espèces

La Figure 6 présente une clé de détermination des catégories proposées pour classer les espèces suivant les critères retenus et présentés précédemment.

Une typologie des catégories et leur définition sont présentées dans le Tableau 13.

- 1 - L'espèce est présente sur le territoire considéré.....2
- 2 - Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence est régulièrement supérieur à 50%.....3
- 3 - L'espèce est assez fréquente à fréquente sur le territoire considéré
.....**Majeure**
- 3' - L'espèce est peu fréquente sur le territoire considéré.....**Emergente**
- 2' - Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence n'est pas supérieur à 50%
.....4
- 4 - Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence est régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%..... 5
- 5 - L'espèce est peu fréquente sur le territoire considéré.....6
- 6 - L'espèce est signalée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA..... **Alerte**
- 6' - L'espèce n'est pas signalée comme envahissante ailleurs* ou a un risque faible de prolifération en région PACA.....**Pas envahissante**
- 5' - L'espèce est assez fréquente à fréquente sur le territoire considéré.....**Modérée**
- 4' - Le recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence est inférieur à 5 %7
- 7 - L'espèce est peu fréquente sur le territoire considéré.....8
- 8 - L'espèce est signalée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA
.....**Alerte**
- 8' - L'espèce n'est pas signalée comme envahissante ailleurs* ou a un risque faible de prolifération en région PACA..... **Pas envahissante**
- 7' - L'espèce est assez fréquente à fréquente sur le territoire considéré.....
.....**Pas envahissante**
- 1' - L'espèce est a priori absente du territoire considéré.....9
- 9 - L'espèce est signalée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA.....**Prévention**
- 9' - L'espèce n'est pas signalée comme envahissante ailleurs* ou a un risque faible de prolifération en région PACA.....**Absente**
- * dans territoire géographiquement proche et à climat similaire

Figure 6 : Clé de détermination des catégories proposées.

Tableau 13 : Typologie et définitions des différentes catégories retenues pour la région PACA.

Couleur associée	Catégories	Définitions	Statuts
	Majeure	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	Espèce végétale exotique envahissante (EVEE)
	Modérée	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%	
	Emergente	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, régulièrement supérieur à 50%	
	Alerte	Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement dans ses aires de présence soit toujours inférieur à 5% soit régulièrement inférieur à 5% et parfois supérieur à 25%. De plus, cette espèce est citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut modifiée).	Espèce végétale exotique potentiellement envahissante (EVEpotE)
	Prévention	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré et citée comme envahissante ailleurs* ou ayant un risque intermédiaire à élevé de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut modifiée).	
	Pas envahissante	Espèce végétale exotique assez fréquemment à fréquemment présente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, inférieur à 5%. Ou Espèce végétale exotique peu fréquente sur le territoire considéré et qui a un recouvrement, dans ses aires de présence, inférieur à 5%. De plus, cette espèce n'est pas citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque faible de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut modifiée).	Autre espèce végétale exotique
	Absente	Espèce végétale exotique absente du territoire considéré. De plus, cette espèce n'est pas citée comme envahissante ailleurs* ou a un risque faible de prolifération en région PACA (d'après l'analyse de Weber & Gut modifiée).	

* dans territoire géographiquement proche et à climat similaire

Dans la catégorie « Pas envahissante » sont incluses les espèces végétales exotiques de la **liste de veille** (espèces en voie de naturalisation et tendant à s'échapper hors de leurs sites d'introduction mais n'étant pas connues comme envahissantes dans des territoires géographiquement proches de la région PACA et à climat similaire).

La Figure 7 ci-dessous illustre les différentes catégories proposées dans la méthode d'élaboration des listes.

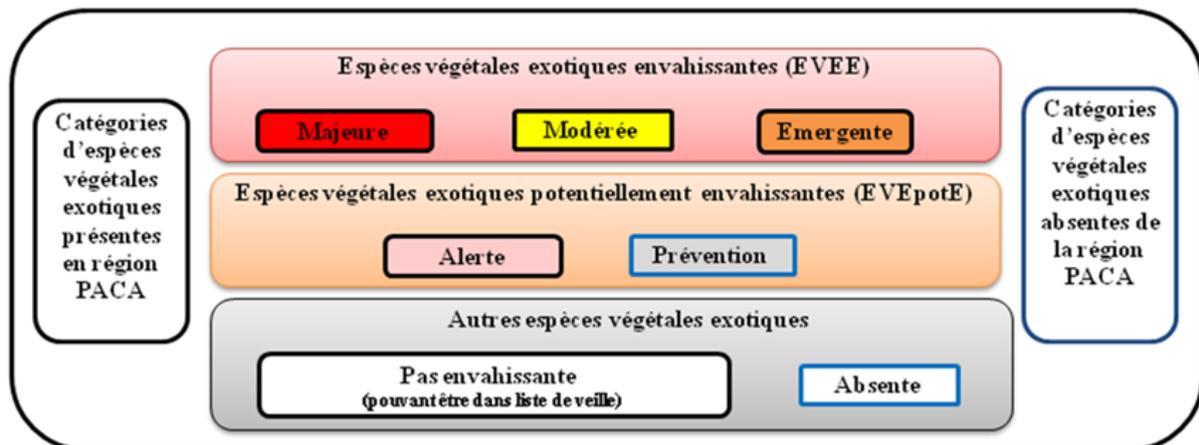


Figure 7 : Les différentes catégories d'espèces végétales exotiques.

Autres informations

D'autres informations ont été précisées pour chaque espèce :

- ▣ l'origine,
- ▣ la date d'introduction en France ou en Europe,
- ▣ le(s) milieu(x) où l'espèce végétale est présente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la base de la bibliographie et des relevés floristiques du CBNMed et du CBNA.

Les espèces végétales exotiques ont ensuite été classées au sein de chaque catégorie en fonction de leur présence soit dans les **milieux naturels ou semi-naturels** soit uniquement dans les **milieux fortement anthropisés** en région PACA.

Sont considérés comme milieux naturels ou semi-naturels :

- ▣ les eaux courantes ou stagnantes,
 - ▣ les berges et ripisylves,
 - ▣ les prairies humides,
 - ▣ les prairies, pelouses sèches et garrigues,
 - ▣ les forêts,
 - ▣ les dunes côtières et plages de sable,
 - ▣ les côtes rocheuses et falaises.
- Sont considérés comme milieux fortement anthropisés :
- ▣ les milieux agricoles,
 - ▣ les milieux anthropiques.

Ce dernier critère n'a pas été pris en compte pour classer les espèces en différentes catégories puisqu'une espèce végétale exotique envahissante en milieux fortement anthropisés peut rapidement coloniser certains milieux naturels ou semi-naturels.

2.1.3. RÉSULTATS

Les espèces végétales exotiques dans la flore vasculaire de la région PACA

D'après le catalogue de la flore vasculaire de la région PACA, 4 082 espèces végétales sont présentes en région PACA (présence confirmée, observations \geq 1990). Parmi ces espèces, 3 295 sont des indigènes, 100 sont des archéophytes et 687 sont des exotiques (au 17/09/2014). **Près de 17 % des espèces végétales de la région PACA sont exotiques** (Tableau 14 et Figure 7).

Tableau 14 : Proportion d'espèces végétales exotiques dont la présence en région PACA est confirmée (observations \geq 1990) dans la flore vasculaire de cette région.

Nombre d'espèces*	« Indigènes » confirmées (incluses les indigènes s.s. et les cryptogènes)	« Archéophytes » confirmées	« Exotiques » confirmées (incluses les exotiques et les exotiques plantées)	Total	Taux d'espèces végétales exotiques dont la présence en région PACA est confirmée
Région					
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	3 295	100	687	4 082	16,83%

*d'après le catalogue de la flore vasculaire de la région PACA (CBNMed & CBNA) au 17/09/2014 et uniquement pour les espèces dont la présence est confirmée (observations > 1990).

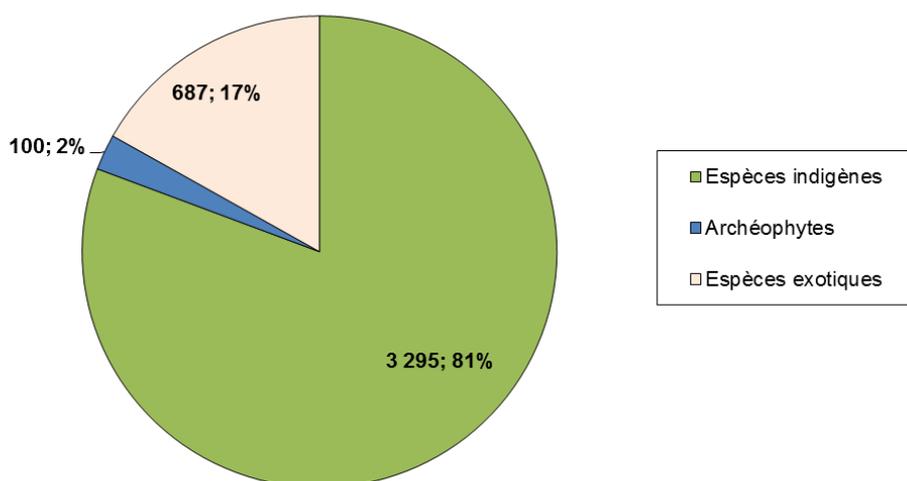


Figure 7 : Répartition des espèces végétales de la flore vasculaire de la région PACA suivant leur statut d'indigénat.

Les listes

Après analyse des espèces exotiques du catalogue de la flore vasculaire de la région PACA, 127 taxons sont exotiques envahissants dont 117 sont au rang de l'espèce, **7 sont au rang de la sous-**

espèce (*Lapsana communis* subsp. *intermedia* (M.Bieb.), *Ludwigia peploides* subsp. *Montevidensis* (Spreng.) P. H.Raven, *Ludwigia grandiflora* subsp. *hexapetala* (Hook. & Arn.) G.L.Nesom & Kartesz, *Erigeron annuus* (L.) Desf. subsp. *annuus*, *Erigeron annuus* subsp. *septentrionalis* (Fernald & Wiegand) Wagenitz, *Pinus nigra* Arnold subsp. *nigra*, *Xanthium orientale* subsp. *italicum* (Moretti) Greuter) **et 4 sont au rang de la variété** (*Euphorbia serpens* Kunth var. *serpens*, *Euphorbia serpens* var. *fissistipula* Thell., *Oenothera biennis* L. var. *biennis*, *Oenothera biennis* var. *pycnocarpa* (G.F.Atk. & Bartlett) Wiegand) (Tableau 15).

Tableau 15 : Nombre de taxons envahissants et potentiellement envahissants aux différents rangs taxonomiques.

Rang taxonomique	Taxons exotiques envahissants				Taxons exotiques potentiellement envahissants		
	Majeure	Modérée	Emergente	Total	Alerte	Prévention	Total
Espèce	27	45	44	116	125	22	147
Sous-espèce	2 dont <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.)	4 dont <i>Pinus nigra</i> Arnold subsp. <i>nigra</i> et <i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter)	1	7			
Variété		4		4			

Les hybrides entre deux espèces ont été classés au rang taxonomique d'espèces (ex : *Helianthus x laetiflorus*, *Carpobrotus acinaciformis* x *Carpobrotus edulis*, etc.). Seules les trois sous-espèces suivantes : *Lapsana communis* subsp. *intermedia* (M.Bieb.), *Pinus nigra* Arnold subsp. *nigra* et *Xanthium orientale* subsp. *italicum* (Moretti) Greuter) ont été prises en compte au même titre que les espèces, au sens taxonomique du terme, dans les analyses qui suivent car ce sont les sous-espèces et non l'espèce auxquelles elles sont rattachées qui sont exotiques envahissantes et qui sont déjà bien répandues en région PACA. Pour la suite du document, ces trois sous-espèces seront donc considérées comme des « espèces végétales exotiques envahissantes ».

La liste des espèces végétales exotiques envahissantes comprend 121 espèces:

- 28 espèces de la catégorie « **Majeure** »,
- 49 espèces de la catégorie « **Modérée** »,
- 44 espèces de la catégorie « **Emergente** ».

La liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes comprend 147 espèces parmi lesquelles :

- 125 espèces sont de la catégorie « **Alerte** » et sont plutôt rares ou localisées dans certains secteurs en région PACA,

- 22 espèces sont de la catégorie « **Prévention** » et sont absentes de la région PACA.

Les espèces des catégories : « Majeure », « Modérée », « Emergente », « Alerte » et « Prévention » sont présentées dans le Tableau 16.

Aussi, le nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA en 2014 s'élève à 121 espèces ce qui correspond à près de 3% de la flore vasculaire présente en région PACA (Figures 8 et 9 et Tableau 16).

A cette première liste s'ajoute la liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes présentes en région PACA qui comprend 125 taxons. Tous ces taxons sont au rang de l'espèce (Figure 9).

Plusieurs taxons ont parfois été regroupés sous un seul nom dans le Tableau 16 notamment pour les taxons exotiques envahissantes qui peuvent être confondus entre eux et qui sont de la même catégorie (Majeure, Modérée ou Emergente). Pour les espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes, étant donné que leur caractère envahissant n'est pas constaté en région, tous les taxons d'un même genre ont été séparés afin d'éviter de regrouper des taxons dont le caractère envahissant peut être très différents dans un futur proche (à l'exception des quelques taxons qui posent des problèmes d'identification tels que les taxons du genre *Phyllostachys* sp. et *Aeonium* sp.).

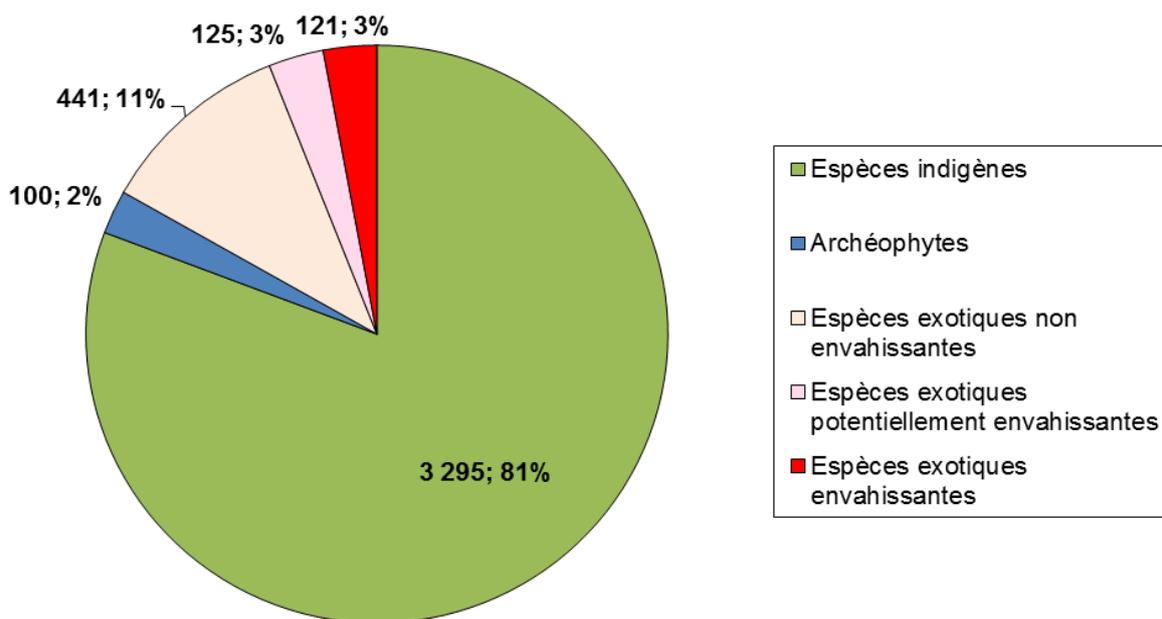


Figure 8 : Répartition des espèces exotiques envahissantes de la région PACA.

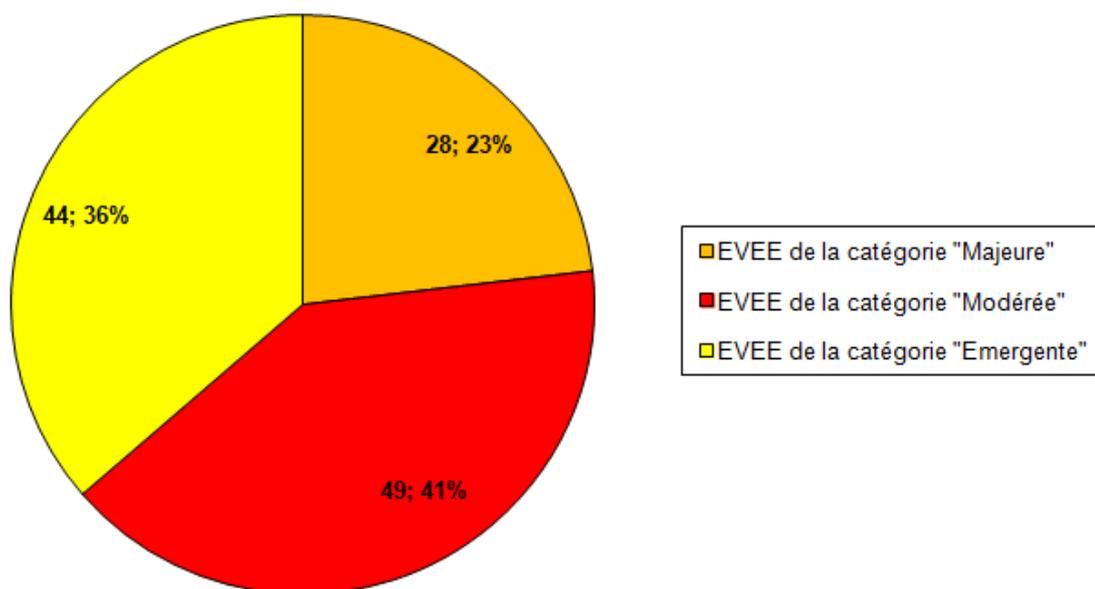


Figure 9 : Répartition des espèces exotiques envahissantes de la région PACA par catégorie.

Tableau 16 : Taux d'espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA.

Taux d'espèces (%)*	Exotiques envahissantes en région PACA	Exotiques qui sont potentiellement envahissantes en région PACA	Exotiques envahissantes de la catégorie « Majeure »	Exotiques envahissantes de la catégorie « Modérée »	Exotiques envahissantes de la catégorie « Emergente »
Région					
Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)	2,96%	17,46%	23,14%	40,49%	36,36%

*d'après le catalogue de la flore vasculaire de la région PACA (CBNMed & CBNA) au 17/09/2014 et uniquement pour les taxons dont la présence est confirmée (observations > 1990).

A noter que la liste des espèces végétales exotiques de la catégorie « Prévention » n'est pas exhaustive. Elle constitue néanmoins une première base de travail qui devra être actualisée et améliorée ultérieurement.

Les espèces de la catégorie « Pas envahissante » mais qui constituent la **liste de veille** sont présentées en Annexe 1.

Les espèces de la catégorie « Absente » n'ont pas été listées.

Les bryophytes n'ont pas été étudiées mais l'on peut signaler tout de même la présence de l'espèce *Campylopus introflexus* (Hedw.) Brid. dans le département des Alpes-Maritimes et dans le

Var. Cette espèce n'est pour l'instant pas envahissante mais serait à surveiller car elle l'est dans des territoires géographiquement proches (exemple : en Rhône-Alpes).

En aucun cas cette liste scientifique des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA destinée à la gestion des milieux (hors milieux urbains) n'a une valeur réglementaire. Elle participe à l'amélioration des connaissances des espèces végétales exotiques en région PACA et permet d'aider les gestionnaires de milieux naturels et semi-naturels à prioriser et orienter leurs actions de gestion (Tableau 17).

Tableau 17 : Les espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA.

- **Liste des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) de la région PACA**

EVEE de la catégorie Majeure en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tuffières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne
En milieux naturels et semi-naturels																						
<i>Acacia dealbata</i> Link	Mimosa argenté	1841	Fried, 2012	Australie		x				x	x			x			1	1	1		Absente	Majeure
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo, Erable frêne	1688	Ferrez, 2006	Améri. du Nord		x				x					1	1	1	1	1	1	Alerte	Majeure
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante	1786	Muller, 2004	Asie		x			x	x	x			x	1	1	1	1	1	1	Majeure	Majeure
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie à feuilles d'armoise	1865	Muller, 2004	Améri. du Nord					x				x	x	1	1	1	1	1	1	Majeure	Majeure
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Amorphe buissonnante	1724	Ferrez, 2006	Améri. du Nord		x					x			x	1	1		1	1	1	Absente	Majeure
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise des Frères Verlot	1902	Info Flora, 2012	Asie		x							x	x	1	1	1	1	1	1	Majeure	Majeure
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Séneçon en arbre	1683	AME & ARPE-PACA, 2003	Améri. du Nord		x	x	x			x			x			1	1	1	1	Absente	Majeure
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident à fruits noirs	1920	Muller, 2004	Améri. du Nord		x		x					x	x	1	1	1	1	1	1	Absente	Majeure
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleja du père David	1895	Muller, 2004	Asie		x								x	1	1	1	1	1	1	Majeure	Majeure
<i>Carpobrotus</i> spp. (inclus <i>C. acinaciformis</i> , <i>C. edulis</i> et <i>C. acinaciformis</i> x <i>C. edulis</i>)	Griffe de sorcière	XIX	AME & ARPE-PACA, 2003	Afrique							x	x		x			1	1	1		Absente	Majeure
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes	1857	AME & ARPE-PACA, 2003	Améri. du Sud		x			x		x	x		x	1		1	1	1	1	Absente	Majeure
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet robuste	-		Améri. du Sud		x	x	x							1		1	1	1	1	Absente	Majeure
<i>Helianthus</i> spp. (inclus <i>H. tuberosus</i> et <i>H. x laetiflorus</i>)	Topinambour	1617	Fried, 2012	Améri. du Nord		x							x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek	Lapsane intermédiaire	-		Europe				x		x			x	x	1	1	1	1			Majeure	Alerte

EVEE de la catégorie Majeure en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne
	<i>Lonicera japonica</i> Thunb. ex Murray	-		Asie		x	x			x					1		1	1	1	1	Prévention	Majeure
	<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven (inclus la subsp. <i>montevidensis</i> (Spreng.) P.H.Raven)	XIX	Muller, 2004	Améri. du Sud	x	x													1	1	Prévention	Majeure
	<i>Medicago arborea</i> L.	-		Bassin méd.					x			x	x				1	1	1		Absente	Majeure
	<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill.	1548	Ville de Nice	Améri. du Nord								x	x		1		1	1	1		Absente	Majeure
	<i>Opuntia stricta</i> (Haw.) Haw.,	1548	Ville de Nice	Améri. du Nord								x	x				1	1	1		Absente	Majeure
	<i>Oxalis pes-caprae</i> L.	Début XIX	Ville de Nice	Afrique						x		x	x				1	1	1		Absente	Majeure
	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	1937	Muller, 2004	Améri. du Sud				x					x	x	1	1	1	1	1	1	Prévention	Modérée
	<i>Paspalum distichum</i> L.	1802	Muller, 2004	Améri. du Sud		x	x	x					x	x			1	1	1	1	Absente	Majeure
	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	1601	Muller, 2004	Améri. du Nord		x				x			x		1	1	1	1	1	1	Majeure	Majeure
	<i>Solidago gigantea</i> Aiton	1750	Ferrez, 2006	Améri. du Nord		x		x		x			x		1	1	1	1	1	1	Majeure	Majeure
	<i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) M.Nesom (= <i>novi-belgii</i> auct.)	-	-	Améri. du Nord		x		x							1	1	1	1	1	1	Emergente	Majeure

EVEE de la catégorie Modérée en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne
En milieux naturels et semi-naturels																						
<i>Agave americana</i> L.	Agave d'Amérique	XVI	Marco & Leblay, 2010	Améri. du Nord							x	x		x	1		1	1	1	1	Absente	Modérée
<i>Amaranthus</i> spp. (inclus <i>A. albus</i> , <i>A. hybridus</i> et <i>A. retroflexus</i>)	Amarante	-	-	Améri. du Nord		x							x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle	-	-	Europe		x							x	x		1	1	1	1	1	Prévention	Modérée
<i>Atriplex halimus</i> L.	Arroche halime	-	-	Afrique		x		x	x		x	x		x			1	1	1		Absente	Modérée
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère	1880	Muller, 2004	Améri. du Nord	x											1		1	1		Absente	Modérée
<i>Bromus catharticus</i> Vahl	Brome purgatif	1914	Muller, 2004	Améri. du Sud		x						x	x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
<i>Bunias orientalis</i> L.	Bunias d'Orient	1852	Pichet, 2011	Europe					x				x	x	1	1	1	1			Modérée	Alerte
<i>Cedrus atlantica</i> (Manetti ex Endl.) Carrière	Cèdre de l'Atlas	Milieu du XIX	Courbet, 2012	Afrique					x	x		x			1	1	1	1	1	1	Alerte	Modérée
<i>Chenopodium ambrosioides</i> L.	Chénopode fausse-ambrisie	-	-	Améri. du Nord		x								x			1	1	1	1	Absente	Modérée
<i>Conyza</i> spp. (inclus <i>C. canadensis</i> , <i>C. bonariensis</i> et <i>Erigeron sumatrensis</i>)	Vergerette	1650	Ferrez, 2006	Améri. du Nord							x		x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
<i>Datura stramonium</i> L.	Datura officinale	-	-	Améri. du Nord		x							x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf. (inclus les subsp. <i>annus</i> et <i>septentrionalis</i>)	Vergerette annuelle	1765	Fried, 2012	Améri. du Nord		x	x							x	1	1	1	1	1	1	Alerte	Modérée
<i>Euphorbia</i> spp. exotiques (inclus <i>E. glyptosperma</i> , <i>E. humifusa</i> , <i>E. maculata</i> , <i>E. prostrata</i> , <i>E. serpens</i> , <i>E. serpens</i> Kunth var. <i>serpens</i> , <i>E. serpens</i> var. <i>fissistipula</i> , <i>E. davidii</i>)	Euphorbes exotiques	-	-	Améri. du Nord		x							x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée

EVEE de la catégorie Modérée en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	
	<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton	-	-	Asie		x				x				x	1		1	1	1	1	1	Prévention	Modérée
	<i>Oenothera gr. biennis</i> s.l. (inclus <i>O. biennis</i> , <i>O. biennis</i> L. var. <i>biennis</i> , <i>O. biennis</i> var. <i>pycnocarpa</i> , <i>O. glazioviana</i> , <i>O. villosa</i> , <i>O. parviflora</i>)	XVII	Ferrez, 2006	Améri. du Nord							x		x	x	1	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
	<i>Panicum capillare</i> L.	1802	Fried, 2012	Améri. du Nord		x							x	x	1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Modérée
	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	-	-	Améri. du Nord		x				x					1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Modérée
	<i>Phytolacca americana</i> L.	1615	Tela Botanica	Améri. du Nord		x				x			x	x	1		1	1	1	1	1	Prévention	Modérée
	<i>Pinus nigra</i> Arnold subsp. <i>nigra</i>	1836	Tela Botanica	Europe		x				x					1	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
	<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton	-	-	Asie		x						x		x			1	1	1			Absente	Modérée
	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh.	XVII	Tela Botanica	Europe		x								x	1	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
	<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem.	1913	Fried, 2012	Bassin méd.		x		x	x	x	x			x	1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Modérée
	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	1935	Muller, 2004	Afrique			x		x		x		x	x	1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Modérée
	<i>Solanum chenopodioides</i> Lam.	-	-	Améri. du Sud		x	x						x	x			1	1	1	1	1	Absente	Modérée
	<i>Symphotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom	-	-	Améri. du Sud			x	x					x	x	1		1	1	1	1	1	Absente	Modérée
	<i>Veronica persica</i> Poir.	XIX	Tela Botanica	Asie		x			x		x		x	x	1	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
	<i>Vitis rupestris</i> Scheele	-	-	Améri. du Nord		x							x	x	1			1	1	1	1	Absente	Modérée
	<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter	-	-	Améri. du Nord		x							x	x	1	1	1	1	1	1	1	Absente	Modérée
	<i>Yucca gloriosa</i> L.	-	-	Améri. du Nord							x	x		x	1		1	1	1	1	1	Absente	Modérée

EVEE de la catégorie Modérée en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne
Seulement en milieux fortement anthropisés																						
<i>Berteroa incana</i> (L.) DC.	Alysson blanc	1850	Ferrez, 2006	Europe										x	1	1		1			Modérée	Pas envahissante
<i>Crepis bursifolia</i> L.	Crépide à feuilles de capselle	-	-	Bassin méd.									x	x	1	1	1	1	1	1	Prévention	Modérée
<i>Matricaria discoidea</i> DC.,	Matricaire fausse-camomille	1860	Ferrez, 2006	Asie										x	1	1	1		1	1	Modérée	Alerte
<i>Nothoscordum borbonicum</i> Kunth	Ail de Naples	-	-	Améri. du Sud										x	1		1	1	1	1	Absente	Modérée
<i>Oxalis articulata</i> Savigny	Oxalis articulé	-	-	Améri. du Sud										x	1		1	1	1	1	Absente	Modérée
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers.	Sorgho d'Alep	-	-	Bassin méd.									x	x	1	1	1	1	1	1	Modérée	Modérée
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse	-	-	Améri. du Sud									x	x	1	1	1	1	1	1	Prévention	Modérée

EVEE de la catégorie Emergente en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes		Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	
En milieux naturels et semi-naturels																								
<i>Alternanthera philoxeroides</i> (Mart.) Griseb.	Herbe à alligator	1983	Georges, 2004	Améri. du Sud	x	x																1	Absente	Emergente
<i>Achillea crithmifolia</i> Waldst. & Kit.	Achillée à feuilles de Crithme	-	-	Europe		x								x	1				1	1	1		Absente	Emergente
<i>Ambrosia psilostachya</i> DC.	Ambrosie à épis lisses	1897	Pichet, 2001	Améri. du Nord					x					x	x	1		1	1	1	1		Prévention	Emergente
<i>Bromus inermis</i> Leyss.	Brome inerme	-	-	Europe				x	x						x	1	1	1	1	1	1		Majeure	Emergente
<i>Delairea odorata</i> Lem.	Lierre d'Allemagne	-	-	Afrique									x	x				1	1				Absente	Emergente
<i>Egeria densa</i> Planch.	Égéria, Élodée dense	1919	Muller, 2004	Améri. du Sud	x														1		1		Prévention	Emergente
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	Olivier de bohème, Arbre d'argent	-	-	Europe		x					x				x	1		1	1	1	1		Absente	Emergente
<i>Elide asparagoides</i> (L.) Kerguelén	Asperge à feuilles de myrte	XIX	Ville de Nice	Afrique									x		x			1	1				Absente	Emergente
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Élodée du Canada	1845	Muller, 2004	Améri. du Nord	x											1	1	1	1	1	1		Emergente	Emergente
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Élodée à feuilles étroites	1973	Ferrez, 2006	Améri. du Nord	x															1	1		Prévention	Emergente
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC.	Vergerette de Karvinski	-	-	Améri. du Nord		x							x		x	1		1	1	1	1		Prévention	Emergente
<i>Fallopia baldschuanica</i> (Regel) Holub (inclus <i>F. aubertii</i>)	Renouée d'Aubert	-	-	Asie																			Prévention	Emergente
<i>Freesia alba</i> (G.L.Mey.) Grumbleton	Freesia	-	-	Iles canaries					x				x					1	1	1			Absente	Emergente
<i>Hakea salicifolia</i> (Vent.) B.L.Burt.	Hakea à feuilles de saule	-	-	Australie							x							1					Absente	Emergente
<i>Hakea sericea</i> Schrad. & J.C.Wendl.	Hakea soyeux	-	-	Australie							x							1	1				Absente	Emergente
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	XIX	Muller, 2004	Europe		x		x			x				x	1	1	1					Alerte	Emergente

EVEE de la catégorie Emergente en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique														Région alpine	Région méditerranéenne										
					Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06			83	13	84							
<i>Heteranthera limosa</i> (Sw.) Willd.	Hétéranthère des marais	1987	Cirad	Améri. du Sud	x	x	x						x															Absente	Emergente
<i>Heteranthera reniformis</i> Ruiz & Pav.	Hétéranthère réniforme	1989	Cirad	Améri. du Sud	x	x	x						x															Absente	Emergente
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Impatience de Balfour	1901	Fried, 2012	Asie		x								x	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Emergente	Emergente
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand lagarosiphon	1960	Muller, 2004	Afrique	x																							Prévention	Emergente
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule	1965	Muller, 2004	Améri. du Sud	x																							Prévention	Emergente
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet (inclus la subsp. <i>hexapetala</i> (Hook. & Arn.) G.L.Nesom & Kartesz)	Jussie à grandes fleurs	1820	Ferrez, 2006	Améri. du Sud	x	x																						Prévention	Emergente
<i>Mimulus guttatus</i> Fisch. ex DC.	Mimule tacheté	1824 (Euro pe)	NOBANIS, 2010	Améri. du Nord					x					x														Emergente	Prévention
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle aquatique	1960	Muller, 2004	Améri. du Sud	x																							Prévention	Emergente
<i>Paraserianthes lophantha</i> (Willd.) I.C.Nielsen	Albizia de plumas	-	-	Australie		x								x														Absente	Emergente
<i>Periploca graeca</i> L.	Bourreau des arbres	-	-	Bassin méd.		x	x																					Absente	Emergente
<i>Petasites pyrenaicus</i> (L.) G.López	Pétasite odorant	-	-	Bassin méd.		x									1													Absente	Emergente
<i>Pinguicula hirtiflora</i> Ten.	Grassette à fleurs poilues	-	-	Bassin méd.																								Prévention	Emergente
<i>Pteris nipponica</i> W.C.Shieh	-	-	-	Asie																								Absente	Emergente
<i>Reynoutria</i> spp. (inclus <i>R. japonica</i> , <i>R. sachalinensis</i> et <i>R. x bohemica</i>)	Renouées asiatiques (Renouée du Japon, Renouée de Sakhaline, Renouée de Bohême)	XIX	Muller, 2004	Asie		x									x	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	Majeure	Emergente
<i>Salpichroa organifolia</i> (Lam.) Baill.	Muguet des pampas	XX	Tela Botanica	Améri. du Sud																								Absente	Emergente

EVEE de la catégorie Emergente en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne
<i>Senecio angulatus</i> L.f.	Séneçon anguleux	1936	Ville de Nice	Afrique						x		x		x			1	1	1		Absente	Emergente
<i>Senecio deltoideus</i> Less.	Séneçon à feuilles triangulaires	1936	Ville de Nice	Afrique						x		x		x			1	1			Absente	Emergente
<i>Sicyos angulata</i> L.	Sicyos anguleux, Concombre anguleux	1991	Fried, 2012	Améri. du Nord		x							x						1	1	Absente	Emergente
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	Sporobole fertile	1882	Fried, 2012	Australie		x		x						x	1	1		1	1	1	Absente	Emergente
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood	Sporobole engainé	-	-	Améri. du Nord		x								x	1	1					Emergente	Prévention
<i>Stenotaphrum secundatum</i> (Walter) Kuntze	Chiendent de bœuf	-	-	Afrique							x			x			1	1			Absente	Emergente
<i>Vitis vulpina</i> L. (syn. de <i>V. riparia</i> (Michx))	Vigne	-	-	Améri. du Nord		x								x	1		1	1	1	1	Absente	Emergente
<i>Wigandia caracasana</i> Kunth	Caracus Wigandia	-	-	Améri. du Nord								x		x			1				Absente	Emergente
Seulement en milieux fortement anthropisés																						
<i>Bidens subalternans</i> DC.	Bident à folioles subalternes	-	-	Améri. du Sud									x	x		1	1	1	1	1	Absente	Emergente
<i>Dasypyrum villosum</i> (L.) P.Candargy,	Blé velu	-	-	Europe									x	x				1	1	1	Absente	Emergente
<i>Duchesnea indica</i> (Andrews) Focke	Fraisier d'Inde	-	-	Asie										x		1					Absente	Emergente

- **Liste des espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes (EVpotE) de la région PACA**

EVEE de la catégorie Emergente en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA
En milieux naturels et semi-naturels																								
<i>Acacia baileyana</i> F.Muell.	Mimosa de Bailey	-	-	Australie						x			x					1			Absente	Alerte	27	Intermédiaire
<i>Acacia longifolia</i> (Andrews) Willd.	Mimosa à longues feuilles	-	-	Australie					x	x	x		x				1	1			Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Acacia melanoxyton</i> R.Br.	Acacia à bois dur	-	-	Australie					x	x	x		x				1	1			Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Acacia paradoxa</i> DC.	Epine de Kangourou	-	-	Australie							x		x					1			Absente	Alerte	27	Intermédiaire
<i>Acacia pycnantha</i> Benth.	Mimosa doré	-	-	Australie							x		x				1	1			Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Acacia retinodes</i> Schldl.	Mimosa résineux	-	-	Australie					x		x		x				1	1			Absente	Alerte	32	Elevé
<i>Acacia saligna</i> (Labill.) H.L.Wendl.	Mimosa à feuilles de Saule	-	-	Australie					x		x		x				1	1			Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Achillea filipendulina</i> Lam.	Achillée à feuilles de Fougère	-	-	Europe									x	1	1			1	1	1	Alerte	Alerte	31	Elevé
<i>Aeonium spp.</i> (inclus <i>A.arboreum</i> et <i>A.haworthii</i>)	Aéonium	1994	Ville de Nice	Iles Canaries								x	x	1	1	1	1	1	1	1	Absente	Alerte	35	Elevé
<i>Agave salmiana</i> Otto	Agave de Salm	-	-	Améri. du Nord								x	x					1			Absente	Alerte	24	Intermédiaire
<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby	Aulne à feuilles en cœur	-	-	Bassin méd.		x				x				1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Alerte	31	Elevé
<i>Aloe arborescens</i> Mill.	Aloé arborescente	-	-	Afrique								x	x				1	1			Absente	Alerte	32	Elevé
<i>Ambrosia tenuifolia</i> Spreng.	Ambroisie à petites feuilles	-	-	Améri. du Sud					x				x					1			Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Ammannia robusta</i> Heer & Regel	Ammannie robuste	-	-	Améri. du Nord	x	x		x					x						1		Absente	Alerte	25	Intermédiaire

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA		
<i>Ammannia x coccinea</i> Rottb.	Ammannia écarlate	-	-	Améri. du Nord	x	x							x								1		Absente	Alerte	32	Elevé
<i>Aptenia cordifolia</i> (L.f.) Schwantes	Ficoïde à feuilles en coeur	-	-	Afrique							x			x			1	1	1				Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Aristolochia altissima</i> Desf.	Aristolochie élevée	-	-	Bassin méd.						x	x			x	1	1	1	1	1	1	1		Absente	Alerte	14	Faible
<i>Asclepias syriaca</i> L.	Herbe à la ouate, Herbe aux perruches	XVIII	Ferrez, 2006	Améri. du Nord		x								x		1	1	1	1	1	1		Alerte	Alerte	34	Elevé
<i>Atriplex hortensis</i> L.	Arroche des jardins	-	-	Asie		x					x			x	1	1		1					Alerte	Alerte	31	Elevé
<i>Bidens connata</i> Muhlenb. ex Willd.	Bident à feuilles connées	Fin du XIX	Ferrez, 2006	Améri. du Nord		x								x							1		Absente	Alerte	27	Intermédiaire
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent.	Mûrier à papier	1786		Asie		x								x	1	1	1	1	1	1	1		Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Chasmanthe aethiopica</i> (L.) N.E.Br.	Chasmanthe	-	-	Afrique								x		x			1	1					Absente	Alerte	25	Intermédiaire
<i>Chasmanthe bicolor</i> (Gasp. ex Ten.) N.E.Br.	Chasmanthe	-	-	Afrique								x		x			1	1					Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Chasmanthe floribunda</i> (Salisb.) N.E.Br.	Chasmanthe	-	-	Afrique								x		x			1	1					Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Chrysanthemoides monilifera</i> (L.) Norl.	Faux Chrysanthème	-	-	Afrique								x		x			1	1					Absente	Alerte	26	Intermédiaire
<i>Commelina communis</i> L.	Comméline commune	-	-	Asie		x								x			1	1					Absente	Alerte	23	Intermédiaire
<i>Convolvulus sabatius</i> Viv.	Liseron de Mauritanie	-	-	Afrique					x					x			1	1					Alerte	Absente	26	Intermédiaire

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA	
	<i>Cotoneaster franchetii</i> Bois	Cotonéaster de Franchet	-	-	Asie		x			x	x		x	x	1		1	1		1		Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Cotoneaster frigidus</i> Wall. ex Lindl.	Cotonéaster des frimas	-	-	Asie					x				x			1					Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne.	Cotonéaster horizontal	-	-	Asie					x			x	x	1		1	1				Prévention	Alerte	31	Elevé
	<i>Cotoneaster lacteus</i> W.W.Sm.	Cotonéaster de Parney	-	-	Asie					x	x			x			1	1				Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Cotoneaster simonsii</i> Baker	Cotonéaster de Simons	-	-	Asie					x	x			x			1					Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Cotyledon orbiculata</i> L.	Nombriil de venus	-	-	Afrique									x			1					Absente	Alerte	27	Intermédiaire
	<i>Cyperus difformis</i> L.	Souchet difforme	-	-	Améri. du Sud		x							x	x				1	1		Absente	Alerte	26	Intermédiaire
	<i>Cyperus glomeratus</i> L.	Souchet aggloméré	-	-	Europe		x							x					1	1		Absente	Alerte	27	Intermédiaire
	<i>Cyperus reflexus</i> Vahl	Souchet réfléchi	-	-	Améri. du Nord		x							x				1				Absente	Alerte	27	Intermédiaire
	<i>Diospyros lotus</i> L.	Plaqueminier d'Europe	-	-	Asie					x				x				1	1			Absente	Alerte	28	Elevé
	<i>Dysphania pumilio</i> (R.Br.) Mosyakin & Clemants	Chénopode couché	-	-	Australie		x	x						x	x	1	1		1			Absente	Alerte	24	Intermédiaire
	<i>Eclipta prostrata</i> (L.) L.	Éclipte blanche	-	-	Amérique		x				x			x				1	1	1		Alerte	Absente	30	Elevé

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tuffières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA
<i>Ehrharta erecta</i> Lam.	Ehrharta dressée	-	-	Afrique								x	x					1			Alerte	Absente	30	Elevé
<i>Eichhornia crassipes</i> (Mart.) Solms	Jacinthe d'eau	-	-	Améri. du Sud	x													1	1	1	Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Eragrostis pectinacea</i> (Michx.) Nees	Éragrostis en peigne	-	-	Améri. du Nord		x								1				1		1	Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Eucalyptus globulus</i> Labill.	Eucalyptus	-	-	Australie						x				1		1		1			Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Euonymus japonicus</i> L.f.	Fusain du Japon	-	-	Asie					x				x				1	1	1	1	Absente	Alerte	25	Intermédiaire
<i>Galega officinalis</i> L.	Sainfoin d'Espagne	-	-	Europe		x		x						1	1			1	1	1	Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Gaura lindheimeri</i> Egelm. & A.Gray	Gaura de Lindheimer	-	-	Améri. du Nord		x			x				x					1	1		Absente	Alerte	27	Intermédiaire
<i>Gazania rigens</i> (L.) Gaertn.	Gazania, Gazanie	-	-	Afrique								x	x				1	1			Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Gleditsia triacanthos</i> L.	Févier d'Amérique	-	-	Améri. du Nord		x			x				x				1	1	1	1	Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Heliotropium curassavicum</i> L.	Héliotrope de Curaçao	-	-	Améri. Du Nord		x					x		x					1	1		Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Hemerocallis fulva</i> (L.) L.,	Hémérocalle fauve	-	-	Asie		x			x	x			x	1	1	1		1		1	Alerte	Alerte	32	Elevé
<i>Iberis semperflorens</i> L.	Ibérís toujours fleuri	-	-	Bassin méd.								x	x				1				Absente	Alerte	23	Intermédiaire

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA	
	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine de l'Himalaya	1842	Muller, 2004	Asie		x						x	1	1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Alerte	31	Elevé
	<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs	1870	Muller, 2004	Asie		x						x			1				1		Prévention	Alerte	31	Elevé
	<i>Ipomoea indica</i> (Burm.) Merr.	Ipomée des Indes	-	-	Améri. du Sud		x						x				1					Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc grêle, Jonc fin	1820	Ferrez, 2006	Améri. du Nord				x				x	1	1			1		1		Alerte	Alerte	25	Intermédiaire
	<i>Lathyrus incurvus</i> (Roth) Willd.	Gesse recourbée	Milieu XX	Coulot et al., 2009	Asie				x				x						1			Alerte	Absente	22	Intermédiaire
	<i>Lantana camara</i> L.	Lantana, Queue de chat	-	-	Asie							x	x				1	1				Absente	Alerte	27	Intermédiaire
	<i>Lavandula dentata</i> L.	Lavande dentée	-	-	Bassin méd.		x					x	x				1	1	1			Absente	Alerte	21	Intermédiaire
	<i>Lepidium virginicum</i> L.	Passerage de Virginie	1840	-	Améri. du Nord		x						x	1						1		Absente	Alerte	24	Intermédiaire
	<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie fausse-gratiolle	1850	Fried, 2012	Améri. du Nord		x						x	x					1	1		Absente	Alerte	26	Intermédiaire
	<i>Mahonia aquifolium</i> (Pursh) Nutt.	Mahonia faux-houx	-	-	Améri. du Nord		x			x			x	1	1	1	1	1	1	1		Alerte	Alerte	30	Elevé
	<i>Marsilea drummondii</i> A.Braun	Trèfle d'eau de Drummond	-	-	Australie	x							x				1					Alerte	Absente	29	Elevé
	<i>Najas gracillima</i> (A.Braun ex Engelm.) Magnus	Naïade très grêle	-	-	Améri. du Nord	x							x						1			Alerte	Absente	21	Elevé

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tuffières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA	
<i>Najas indica</i> (Willd.) Cham.	Naïade indica	1960	Mouron val & Baudouin, 2010	Asie	x								x						1			Alerte	Absente	21	Elevé
<i>Nicotiana glauca</i> Graham	Tabac glauque	-	-	Améri. du Sud					x			x	x				1	1	1	1		Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Oenothera rosea</i> L'Hér. ex Aiton	Onagre rosée	-	-	Améri. du Nord		x							x	x			1	1				Absente	Alerte	21	Intermédiaire
<i>Opuntia engelmannii</i> Salm-Dyck ex Engelm.	Oponce	-	-	Améri. du Nord								x	x				1	1	1	1		Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx.	Panic à fleurs dichotomes	1960	Fried, 2012	Améri. du Nord		x									1			1	1	1		Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Panicum hillmannii</i> Chase	Panic de Hillmann	-	-	Améri. du Nord		x								x					1			Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Passiflora caerulea</i> L.	Passiflore	-	-	Améri. du Sud		x								x			1	1	1			Absente	Alerte	28	Elevé
<i>Phoenix canariensis</i> hort. ex Chabaud	Dattier, Palmier des Canaries	-	-	Afrique						x				x			1	1	1			Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Phyla filiformis</i> (Schrad.) Meikle	Erba-Luigia americana	XIX	Fried, 2012	Améri. du Sud										x			1	1	1			Absente	Alerte	34	Elevé
<i>Phyllostachys</i> spp. (inclus <i>P. aurea</i> , <i>P. bambusoides</i> , <i>P. mitis</i> , <i>P. nigra</i> , <i>P. viridi-glaucescens</i>)	Bambous	-	-	Asie		x								x			1	1	1	1		Absente	Alerte	32	Elevé
<i>Pistia stratiotes</i> L.	Laitue d'eau	-	-	Améri. Du Sud	x														1	1		Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Platycladus orientalis</i> (L.) Franco	Thuya de Chine	-	-	Asie					x			x	x		1	1	1	1		1		Alerte	Alerte	31	Elevé

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tuffières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise, Laurier-palme	1560	Ferrez, 2006	Asie		x				x					1		1	1	1		Absente	Alerte	30	Elevé
<i>Pteris vittata</i> L.	Ptéris rubané	-	-	Asie								x	x				1				Absente	Alerte	27	Intermédiaire
<i>Ptilostemon gnaphaloides</i> (Cirillo) Soják	Chardon faux gnaphalium	-	-	Bassin méd.								x	x				1	1			Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Rumex cristatus</i> DC.	Patience à crêtes	-	-	Bassin méd.		x							x	1			1	1	1	1	Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Sesbania punicea</i> (Cav.) Benth.	Flamboyant d'Hyères	-		Améri. du Sud		x							x					1			Absente	Alerte	30	Elevé
<i>Setaria italica</i> (L.) P.Beauv.,	Millet des oiseaux	-	-	Asie					x								1	1	1		Absente	Alerte	22	Intermédiaire
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguelen	Sétaire à petites fleurs	-	-	Améri. du Nord		x							x	x			1	1	1	1	Absente	Alerte	22	Intermédiaire
<i>Solidago canadensis</i> L.	Tête d'or	1650	Ferrez, 2006	Améri. du Nord		x			x	x			x	1	1	1		1	1		Prévention	Alerte	36	Elevé
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake,	Arbre aux perles	1817	Gilbert, 1995	Améri. du Nord				x		x											Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Tamarix parviflora</i> DC.	Tamaris à petites fleurs	-	-	Asie					x				x				1	1	1		Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Tamarix ramosissima</i> Ledeb.	Tamaris très ramifié	-	-	Asie	x								x						1		Absente	Alerte	33	Elevé

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tuffières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA	
<i>Trachelium caeruleum</i> L.	Trachélium bleu	-	-	Bassin méd.		x						x		x				1	1			Absente	Alerte	23	Intermédiaire
<i>Tradescantia fluminensis</i> Vell.	Éphémère de Rio	-	-	Améri. du Sud		x				x				x				1	1			Absente	Alerte	31	Elevé
<i>Yucca filamentosa</i> L.	Yucca	-	-	Améri. du Nord							x	x		x						1		Absente	Alerte	32	Elevé
<i>Zantedeschia aethiopica</i> (L.) Spreng.	Richarde	-	-	Afrique		x								x						1		Absente	Alerte	26	Intermédiaire
Seulement en milieux fortement anthropisés																									
<i>Abutilon theophrasti</i> Medik.	Abutilon d'Avicenne	-	-	Asie									x	x	1	1	1	1	1	1	1	Absente	Alerte	27	Intermédiaire
<i>Aloe maculata</i> All.,	Aloès maculé	-	-	Afrique										x				1	1			Absente	Alerte	22	Intermédiaire
<i>Araujia sericifera</i> Brot.	Araujia	-	-	Améri. du Sud										x				1	1	1	1	Absente	Alerte	29	Elevé
<i>Bothriochloa barbinodis</i> (Lag.) Herter	Barbon Andropogon	-	-	Améri. du Nord										x	1			1	1	1	1	Absente	Emergente	25	Intermédiaire
<i>Cenchrus longispinus</i> (Hack.) Fernald	Cenchrus	-	-	Améri. du Nord									x	x						1		Absente	Alerte	24	Intermédiaire
<i>Centaurea diffusa</i> Lam.	Centaurée diffuse	-	-	Europe										x					1	1		Absente	Alerte	26	Intermédiaire
<i>Cyrtomium falcatum</i> (L.f.) C.Presl	Aspidie en faux	-	-	Asie										x					1			Alerte	Absente	28	Elevé
<i>Cytisus striatus</i> (Hill) Rothm.	Genêt strié	-	-	Améri. Du Sud										x				1	1			Alerte	Alerte	23	Intermédiaire

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA
<i>Datura innoxia</i> Mill.	Belladone	-	-	Améri. du Nord									x	1					1	1	Alerte	Alerte	21	Intermédiaire
<i>Datura wrightii</i> Regel	Stramoine de Wright	-	-	Améri. du Nord									x	1		1	1	1	1	1	Absente	Alerte	21	Intermédiaire
<i>Eleusine indica</i> (L.) Gaertn.	Éleusine des Indes	-	-	Asie									x			1	1	1	1	Absente	Alerte	25	Intermédiaire	
<i>Eragrostis virescens</i> C.Presl	Éragrostide verdissante	-	-	Améri. du Sud								x	x	1		1		1	1	Absente	Alerte	23	Intermédiaire	
<i>Erigeron floribundus</i> (Kunth) Sch.Bip.	Vergerette à fleurs nombreuses	-	-	Asie								x	x	1			1	1		Absente	Alerte	25	Intermédiaire	
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav.	Galinsoga à petites fleurs	1794	Fried, 2012	Améri. du Sud								x	x		1	1			1	Alerte	Alerte	24	Intermédiaire	
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Galinsoga cilié	1910	Fried, 2012	Améri. du Sud								x	x	1	1	1	1		1	Alerte	Alerte	24	Intermédiaire	
<i>Glycyrrhiza glabra</i> L.	Réglisse sauvage	-	-	Bassin méd.								x	x	1			1	1	1	Absente	Alerte	25	Intermédiaire	
<i>Gomphocarpus fruticosus</i> (L.) R.Br.	Faux cotonnier			Afrique									x				1	1	1	Alerte	Absente	33	Elevé	
<i>Nassella neesiana</i> (Trin. & Rupr.) Barkworth	Stipe de Nees	-	-	Améri. du Sud									x			1	1			Absente	Alerte	26	Intermédiaire	
<i>Nassella tenuissima</i> (Trin.) Barkworth	Cheveux d'ange, Stipe	-	-	Amérique									x			1				Absente	Alerte	26	Intermédiaire	
<i>Opuntia imbricata</i> (Haw.) DC.	Oponce arbustive	-	-	Améri. du Nord									x				1	1		Absente	Alerte	29	Elevé	

EVEpotE de la catégorie Alerte en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques	04	05	06	83	13	84	Région alpine	Région méditerranéenne	Score Weber & Gut	Risque en région PACA	
	<i>Opuntia monacantha</i> (Willd. ex Schtdl.) Haw.	Common Pricklypear	-	-	Améri. du Nord									x					1	1		Absente	Alerte	29	Elevé
	<i>Panicum miliaceum</i> L.	Panic faux-millet	-	-	Asie								x	x					1	1	1	Absente	Alerte	25	Intermédiaire
	<i>Pennisetum clandestinum</i> C.F. Hochstetter ex E. Chiovenda	Kikuyu	-	-	Afrique									x					1			Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Pennisetum villosum</i> R.Br. ex Fresen.	Pennisetum hérissé	-	-	Afrique									x			1	1	1	1		Absente	Alerte	31	Elevé
	<i>Polygala myrtifolia</i> L.	Polygale à feuilles de Myrte	-	-	Afrique									x			1	1				Absente	Alerte	26	Intermédiaire
	<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac hérissé	1602	Fried, 2012	Améri. du Nord									x	1	1	1	1	1	1	1	Alerte	Alerte	27	Intermédiaire
	<i>Sagittaria latifolia</i> Willd.	Sagittaire à larges feuilles, Sagittaire obtuse	-	-	Améri. du Nord									x			1	1	1			Absente	Alerte	33	Elevé
	<i>Tagetes minuta</i> L.	Tagète des décombres	-	-	Améri. du Sud									x			1					Absente	Alerte	26	Intermédiaire
	<i>Tropaeolum majus</i> L.	Capucine à grandes fleurs	Fin XVIIème siècle	-	Améri. du Sud									x			1	1				Absente	Alerte	22	Intermédiaire
	<i>Vitis labrusca</i> L.	Vigne américaine	-	-	Améri. du Nord									x	1			0				Prévention	Absente	30	Elevé

EVEpotE de la catégorie Potentielle en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Milieux où l'espèce est envahissante dans d'autres territoires										Territoires où l'espèce est envahissante	Catégorie(s) ou liste(s)	Score Weber&Gut	Risque en région PACA		
					Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques						
<i>Akebia quinata</i> Decne.	Liane chocolat	-	-	Asie		x	x									x	Ceyras (Hérault), en Nouvelle-Zélande et aux Etats-Unis (Global Compendium of Weeds)	Liste noire (CBNMed)	30	Elevé
<i>Ambrosia trifida</i> L.	Ambrosie trifide	-	-	Améri. du Nord		x								x	x	Nouvelle-Zélande, Brésil, France	Envahissante en Nouvelle-Zélande, Brésil et en France (Global Compendium of Weeds).	33	Elevé	
<i>Andropogon virginicus</i> L.	Andropogon de Virginie	2006 (Sud-Ouest de la France)	Fried & Mandon-Dalger, 2013	Améri. du Nord				x	x		x				x	Hawaï, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Iles du Pacifique, Californie	Envahissante à Hawaï, en Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Iles du Pacifique, Californie (Global Compendium of Weeds). Liste d'alerte OEPP, 2011. Découverte en France entre la Gironde et les Landes en 2010.	34	Elevé	
<i>Andropogon virginicus</i> L.	Andropogon de Virginie	2006 (Sud-Ouest de la France)	Fried & Mandon-Dalger, 2013	Améri. du Nord				x	x		x				x	Hawaï, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Iles du Pacifique, Californie	Envahissante à Hawaï, en Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Iles du Pacifique, Californie (Global Compendium of Weeds). Liste d'alerte OEPP, 2011. Découverte en France entre la Gironde et les Landes en 2010.	34	Elevé	

EVEpotE de la catégorie Potentielle en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Milieux où l'espèce est envahissante dans d'autres territoires										Territoires où l'espèce est envahissante	Catégorie(s) ou liste(s)	Score Weber&Gut	Risque en région PACA			
					Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques							
<i>Cenchrus spinifex</i> Cav.	Cenchrus	1960 (Bayonne)		Améri. du Nord									x				x	Afrique du Sud, Chine, Australie, bassin méditerranéen et Mexique.	Envahissante en Afrique du Sud, Chine, Australie et dans le bassin méditerranéen et naturalisée en Italie (Verloove & Gullón, 2012). Citée comme envahissante au Mexique dans le CABI (Invasive Species Compendium).	24	Intermédiaire
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	Cotule à feuilles de coronopus	-	-	Afrique		x	x	x										Corse, Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire, Bretagne, Californie, Australie (Global Compendium of Weeds)	Envahissante avérée (Basse-Normandie, Corse) et potentielle (Pays-de-la-Loire, Bretagne, Charente-Maritimes)	30	Elevé
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne	Crassule de Helm	1911 (Angleterre)	FCBN, 2010	Australie	x	x												Ain (Rhône-Alpes), Pays -de-la-Loire, Angleterre, Allemagne, Etats-Unis, Canada (Global Compendium of Weeds)	Envahissante avérée (Pays-de-la-Loire, Bretagne)	34	Elevée

EVEpotE de la catégorie Potentielle en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Milieux où l'espèce est envahissante dans d'autres territoires										Territoires où l'espèce est envahissante	Catégorie(s) ou liste(s)	Score Weber&Gut	Risque en région PACA			
					Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques							
<i>Opuntia rosea</i> DC.	Oponce	2006	invmed	Améri. du Sud											x			En région Languedoc-Roussillon (Celles), en Espagne et en Afrique du sud (Daisie, Global Compendium of Weeds)	Liste noire (CBNmed)	28	Elevé
<i>Persicaria polystachya</i> (C.F.W.Meissn.) H.Gross	Renouée à épis nombreux	-	-	Asie		x										x		Suisse, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande (Global Compendium of Weeds)	Liste noire (Suisse)	35	Elevé
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.	Cerisier tardif	-	-	Améri. du Nord												x		Suisse, Danemark, Hongrie, Australie, Afrique du Sud (Global Compendium of Weeds)	Liste noire (Suisse)	29	Elevé
<i>Pueraria lobata</i> (Wild.) Ohwi.	Kudzu	-	-	Asie												x		Suisse, Afrique du Sud, Angleterre, Nouvelle-Zélande, Canada (Global Compendium of Weeds)	Liste noire (Suisse)	28	Elevé
<i>Rhododendron ponticum</i> L.	Rhododendron pontique	Fin XVII	Weber, 2013	Europe												x		Centre, Bretagne, Picardie, Angleterre, Nouvelle Zélande (Global Compendium of Weeds)	Liste grise (CBNMed), Envahissante avérée (Bretagne, Picardie), émergente (Centre).	30	Elevé

EVEpotE de la catégorie Potentielle en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Milieux où l'espèce est envahissante dans d'autres territoires								Territoires où l'espèce est envahissante	Catégorie(s) ou liste(s)	Score Weber&Gut	Risque en région PACA	
					Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises					Milieux agricoles
<i>Rubus armeniacus</i> Focke	Ronce d'Arménie	-	-	Europe						x				Europe (Caucase), Etats-Unis, Iles du Pacifique (Global Compendium of Weeds)	En Suisse (liste noire)	30	Elevé
<i>Rudbeckia laciniata</i> L.	Rudbeckie lacinié	XVII	Weber, 2013	Améri. du Nord	x	x								Vosges, Suisse, Angleterre (Global Compendium of Weeds)	Liste OEPP	36	Elevé
<i>Saccharum spontaneum</i> L.	Canne à sucre fourragère	-	-	Asie					x			x	x	Envahissante dans l'Aude (Languedoc-Roussillon), Floride, Hawaï, Pays-Bas (Global Compendium of Weeds)		36	Elevé
<i>Salvinia molesta</i> D.S. Mitchell	Fougère d'eau	2010 (Corse)	Fried & Mandon-Dalger, 2013	Améri. du Sud	x									Iles Pacifiques, Nouvelle-Zélande, Australie, Sri Lanka	Envahissantes dans les Iles Pacifiques, en Nouvelle-Zélande, Australie et au Sri Lanka (Global Compendium of Weeds). Envahissante en Corse (2010) et découverte dans l'Hérault (2013).	30	Elevé

EVEpotE de la catégorie Potentielle en région PACA	Nom commun	Date d'introduction (France ou Europe)	Source	Origine géographique	Milieux où l'espèce est envahissante dans d'autres territoires										Territoires où l'espèce est envahissante	Catégorie(s) ou liste(s)	Score Weber&Gut	Risque en région PACA
					Eaux courantes ou stagnantes	Berges	Marais, tourbières, tufières	Prairies humides	Prairies, pelouses sèches et garrigues	Forêts	Dunes côtières et plages de sable	Côtes rocheuses et falaises	Milieux agricoles	Milieux anthropiques				
<i>Spartina alterniflora</i> Loisel.	Spartine à feuilles alternes	1870 (Grande-Bretagne)	(Eno et al. 1997)	Améri. du Nord	x	x	x								Bretagne, Nouvelle-Zélande, Californie, Chine, Australie	Envahissante avérée en Bretagne. Envahissante en Nouvelle-Zélande, Californie, Chine, Australie (Global Compendium of Weeds)	36	Elevé
<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb.	Spartine anglaise	1892	(Gray et al. 1991).	Europe	x	x	x								Picardie, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Allemagne	Envahissante avérée en Picardie. Envahissante en Belgique, danemark et Allemagne (très présente).	29	Elevé
<i>Spiraea douglasii</i> Hook.	Spirée de Douglas	-	-	Améri. Du Nord	x	x	x						x		Envahissante émergente en région Centre, envahissante en Suisse et Grande-Gretagne (Global Compendium of Weeds)	Envahissante émergente en région Centre, envahissante en Suisse	35	Elevé
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom	Aster à feuilles lancéolées	-	-	Améri. Du Nord	x	x	x						x		Belgique, France.	Envahissante en France (Muller et al., 2004). Envahissante en Belgique, elle est interdite en Région wallonne depuis le 1er janvier 2013.	38	Elevé

Origine géographique des espèces

Plus de la moitié des espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA proviennent du continent américain (53 % des espèces) et principalement de la partie nord de ce continent (34% des espèces).

L'Europe est le deuxième continent de provenance de ces espèces. L'Asie et l'Afrique, principalement l'Afrique du Sud, sont aussi des secteurs de provenance de ces espèces et seulement une faible proportion provient d'Australie (ex : *Hakea salicifolia*, *Hakea sericea*, *Acacia dealbata*) (Figure 10).

Les activités humaines (échanges commerciaux, déplacements de terre, production et vente de végétaux exotiques, contaminants de semences d'espèces cultivées, etc.) sont principalement à l'origine de l'introduction de nouvelles plantes exotiques envahissantes en région. Le nombre d'introductions s'est nettement accéléré depuis le début du processus de mondialisation (fin du XIX^{ème} siècle). Les principaux échanges économiques se sont effectués et s'effectuent entre les pays développés à économie de marché (PDME), c'est-à-dire l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon et la Corée du Sud. Le nombre d'espèces végétales introduites en France et en région PACA en provenance de ces régions géographiques est donc important. Néanmoins, le succès d'installation et de propagation des espèces introduites dépend de plusieurs facteurs liés à la biologie, l'écologie de l'espèce introduite, à la présence ou l'absence de prédateurs dans la zone d'introduction et à la correspondance climatique entre la zone d'origine et la zone d'introduction. Ce dernier facteur intervient particulièrement dans le succès d'installation des espèces exotiques nouvellement introduites (acclimatation et reproduction autonome) et influence le temps de latence⁶ de chacune de ces espèces. Il permet d'expliquer la forte proportion, en région PACA, d'espèces végétales exotiques envahissantes originaires de territoires à climat méditerranéen (Californie, Afrique du Sud, une partie de l'Australie, bassin méditerranéen (Italie, Maroc, Espagne, etc.), une partie de l'Amérique du Sud) comme c'est le cas pour le séneçon anguleux (*Senecio angulatus*) qui est originaire d'Afrique du Sud ainsi que de l'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) qui est originaire d'Amérique du Sud. Quelques espèces originaires de zones à climat montagnard sont présentes dans les zones où le climat est semblable en région PACA comme c'est le cas pour la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) qui est originaire de la région du Caucase dont elle porte le nom ou pour *Lapsana communis* subsp. *intermedia* (M.Bieb.) Hayek qui est originaire d'Europe orientale (Caucase, Iran, Pakistan, etc.).

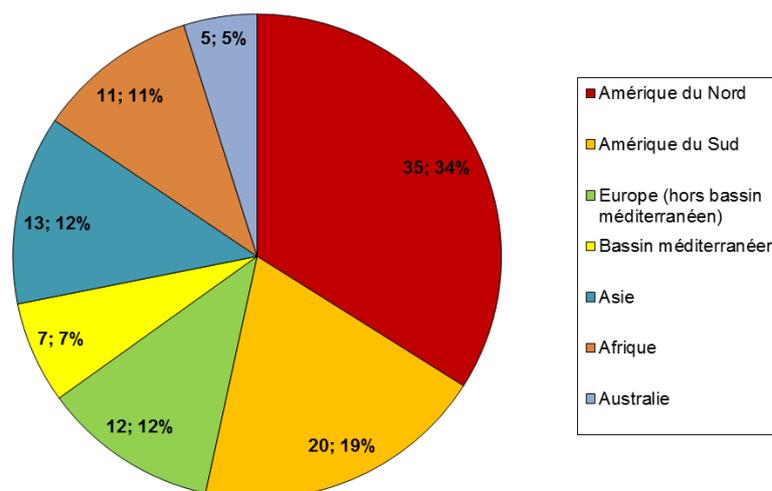


Figure 10 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes de la région PACA selon leur origine.

⁶ Temps qui s'écoule entre l'introduction d'une espèce exotique et son établissement sur le territoire considéré.

Milieux sensibles aux espèces végétales exotiques envahissantes

Les milieux les plus touchés par les espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA sont les milieux fortement anthropisés (inclus les milieux périurbains, urbains, les jardins privés, les routes, les friches, les bordures de parcelles agricoles, etc.) et les milieux aquatiques (berges, ripisylve, cours d'eaux, marais, etc.). Les milieux rocheux ou dunaires (falaises alpines mais surtout littoral méditerranéen) sont également sensibles à ces espèces car ce sont des milieux pouvant être anthropisés particulièrement ceux situés le long de la façade littorale (Figures 11 et 12). Les milieux perturbés peuvent être des milieux fortement anthropisés (ex : zones industrielles, routes, autoroutes, voies ferrées, jardins privés) ou des milieux agricoles (bordures de parcelles)⁷. Ce sont des milieux où les ressources sont abondantes et où la compétition interspécifique est relativement faible ce qui favorise le développement des espèces végétales exotiques envahissantes (MacArthur 1970, 1972 Levine & D'Antonio, 1999 Mack *et al.* 2000). Les milieux aquatiques sont souvent remaniés par l'homme, connectés entre eux, exposés à l'introduction d'espèces végétales exotiques (végétalisation des berges, aquariophilie) ce qui favorise l'installation et la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes. De plus, ils sont connus pour être des milieux sensibles aux espèces exotiques envahissantes (Stohlgren *et al.*, 1998 ; Stohlgren & Schnase, 2006). Les milieux rocheux ou dunaires sont des milieux assez bien représentés en région PACA par le littoral méditerranéen qui est très urbanisé. Sur ce littoral, sont présentes plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes souvent plantées et échappées des jardins (*Opuntia* spp., *Agave americana*, *Carpobrotus* spp., *Senecio angulatus*, *Freesia alba*, etc.).

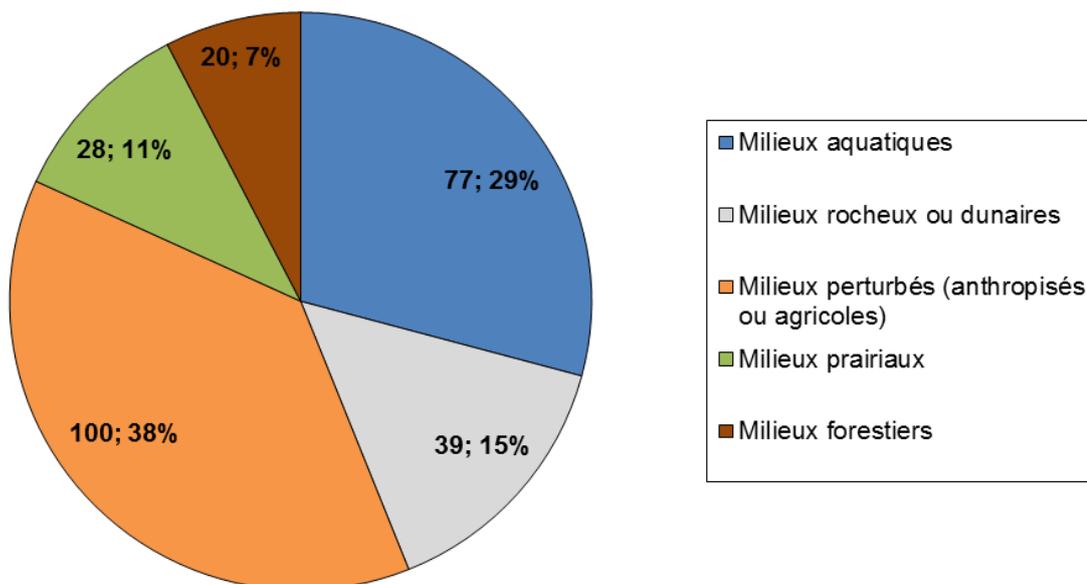


Figure 11 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes par grande catégorie de milieu.

⁷ Les analyses ont été effectuées à partir de la base de données SILENE-Flore des CBNMed & CBNA. Ces données correspondent aux observations des botanistes de ces structures, de leurs collaborateurs et du réseau des botanistes amateurs. Ces données correspondent à des observations de la flore sauvage de la région PACA. Aussi les milieux urbains, périurbains et agricoles sont largement sous prospectés par ces structures. Le plan d'actions prévoit d'améliorer les connaissances sur la répartition des EVVE notamment dans ces milieux.

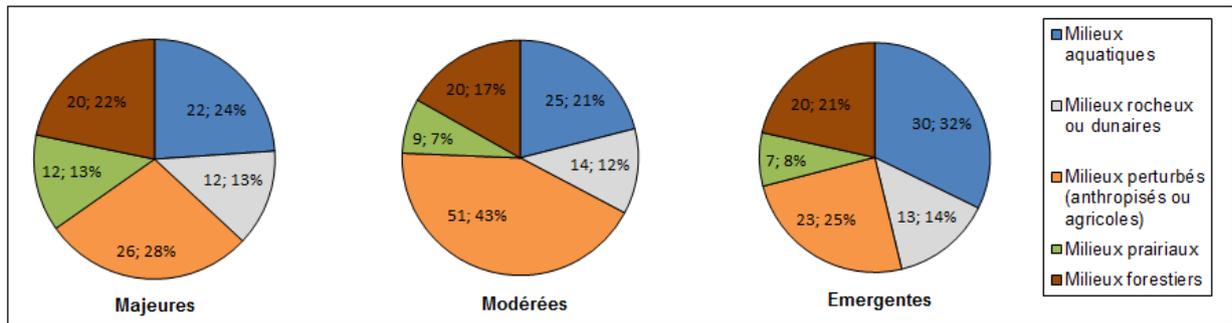


Figure 12 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes suivant leur catégorie et les milieux qu'elles colonisent en région.

Répartition géographique des espèces

Les départements du Var (83), des Alpes-Maritimes (06), des Bouches-du-Rhône (13) et du Vaucluse (84) sont les départements de la région PACA les plus sensibles aux espèces végétales exotiques envahissantes (Figure 13).

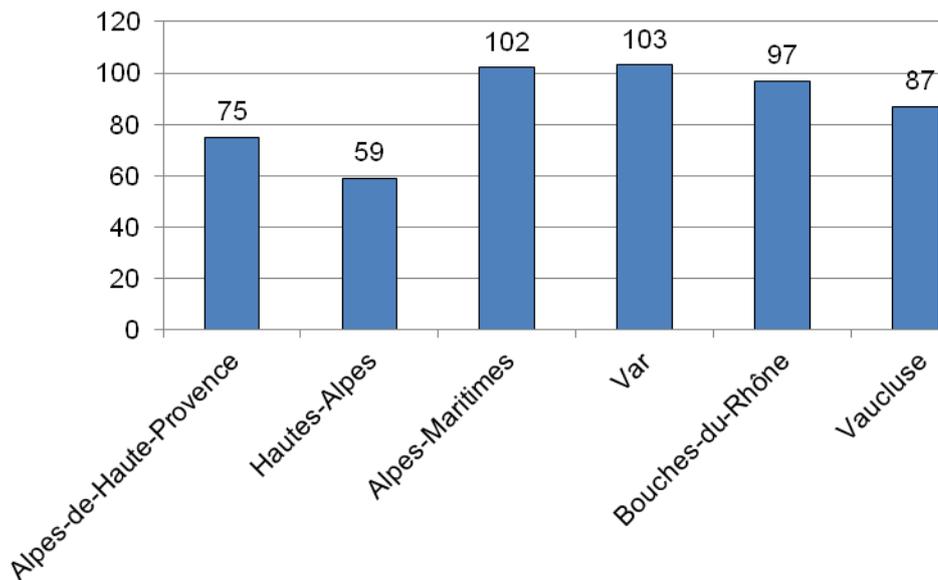


Figure 13 : Nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes par département de la région PACA.

Deux causes principales peuvent expliquer ces résultats :

- le climat pour lequel les températures hivernales plus clémentes favorisent une installation plus diversifiée et plus importante des végétaux exotiques. En effet, la région PACA est sous l'influence de deux climats : le climat alpin et le climat méditerranéen (Figure 16). **114 taxons exotiques envahissants de la région PACA sont présents en région méditerranéenne dont 70 sont présents uniquement dans cette région. 42 taxons sont présents en région alpine dont 2 sont présents uniquement dans cette région et 49 taxons sont présents à la fois dans la région alpine et dans la région méditerranéenne** (Figure 14).

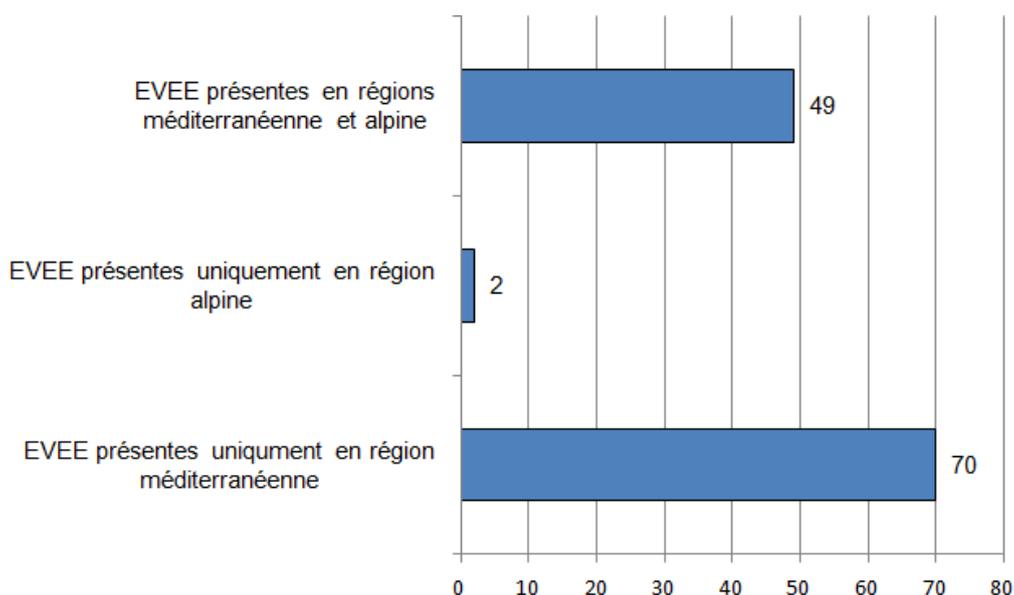


Figure 14 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes par région biogéographique de la région PACA.

La richesse spécifique moyenne en taxons exotiques envahissants pour une maille de 5 x 5 km a été calculée pour le domaine méditerranéen et pour le domaine alpin, au sein de la région PACA. Celle-ci est proche de **8 taxons pour la région méditerranéenne** et **3 taxons pour la région alpine**⁸. Le domaine méditerranéen de la région PACA est donc beaucoup plus sensible aux espèces végétales exotiques envahissantes que le domaine alpin (SILENE-Flore, 08/10/2014).

- L'urbanisation dont le taux est plus fort dans ces quatre départements et plus particulièrement dans le département des Bouches-du-Rhône. Son territoire est essentiellement composé de milieux urbains, milieux aquatiques et zones agricoles. Le département des Alpes-Maritimes suivi du département du Var ont aussi un fort taux d'urbanisation. Les zones urbanisées sont principalement concentrées sur la zone littorale de ces deux départements. Le département du Vaucluse est, quant à lui, essentiellement composé de zones agricoles et urbanisées (Tableau 18, Figures 13 et 15). Ces milieux urbanisés, aquatiques et agricoles sont favorables à l'installation et à la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes et sont bien représentés dans les départements littoraux et dans le Vaucluse. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence (04) et Hautes-Alpes (05) sont moins sensibles aux espèces végétales exotiques envahissantes que les autres départements de la région PACA. Ceci est en lien avec le faible taux d'urbanisation de ces deux départements (Tableau 18). Ces derniers sont constitués principalement de milieux naturels ou semi-naturels boisés et alpins qui sont des milieux peu sensibles aux espèces végétales exotiques envahissantes (Figure 15).

⁸ Plus exactement 8,27 taxons pour la région méditerranéenne et 3,28 taxons pour la région alpine.

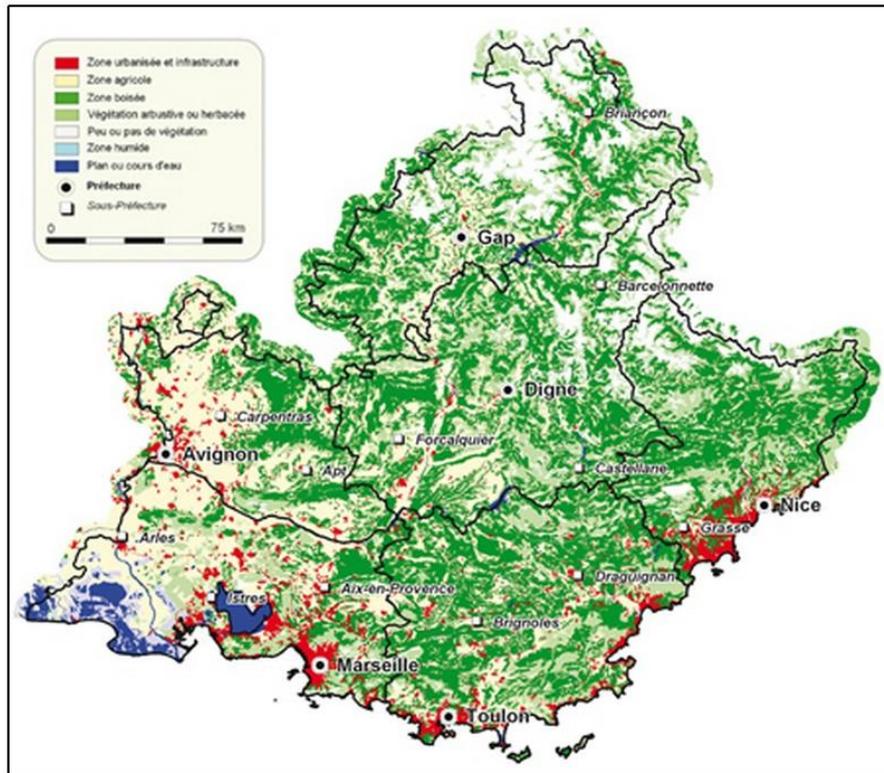


Figure 15 : Carte d'occupation du sol en région PACA (décembre 2005). Source : Préfecture du Var (<http://www.var.sit.gouv.fr/ddrm/spip.php?article37>, consulté le 02 septembre 2013).

Tableau 18 : Superficie des territoires et nombre d'habitants par département de la région PACA. Source : Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://www.paca.pref.gouv.fr/L-Etat-et-ses-services/L-Etat-dans-la-region-PACA/La-prefecture-de-region/Les-prefectures-de-departement>, consulté le 29 août 2013).

	Région PACA	Alpes de Haute Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
Superficie (Km2)	31 397	6 925	5 546	4 299	5 087	5 973	3 567
Nombre d'habitants (estimé par l'INSEE au 1^{er} janvier 2004)	4 701 555	1 455 16	1 278 60	1 057 000	1 892 732	957 750	521 730

Les secteurs de la région PACA où la diversité d'espèces végétales exotiques envahissantes est importante sont principalement :

- la façade littorale méditerranéenne qui est un secteur fortement urbanisé et soumis à des températures hivernales très rarement en dessous de 0°C, qui abrite ainsi plusieurs espèces exclusivement présentes dans cette zone,
- le sud-ouest du département du Vaucluse où sont présentes des zones industrielles et agricoles,
- les moyennes et basse vallées de la Durance (Figure 16).

Ces secteurs présentent des milieux fortement anthropisés (urbanisation, agriculture) ou des milieux naturels régulièrement perturbés naturellement par les crues (ex : la Durance). Ces sources de perturbations humaines ou naturelles peuvent favoriser l'implantation et la prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes.

Dans certains secteurs de la région, peu ou aucune espèce exotique envahissante n'a été relevée. Ceci peut être dû à l'absence ou à la faible présence d'espèces végétales exotiques envahissantes mais également à l'effort de prospection qui varie selon les secteurs de la région⁹. C'est par exemple le cas dans le département des Bouches-du-Rhône où le nombre important de secteurs dénués de ces espèces, ou faiblement touchés, est davantage dû à un effort de prospection qu'à des secteurs réellement épargnés par les espèces exotiques envahissantes.

Seules quelques espèces végétales exotiques envahissantes majeures sont fréquentes en région PACA et présentes sur l'ensemble du territoire de cette région. Il s'agit de l'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), du robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) et de l'armoise des frères Verlot (*Artemisia verlotiorum*). D'autres espèces végétales exotiques envahissantes sont bien présentes le long de la Durance (ex : *Bidens frondosa*, *Buddleja davidii*, *Ailanthus altissima*, *Symphoricarpos x salignum*, *Xanthium orientale* subsp. *italicum*).

Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes majeures ont déjà colonisé une grande partie de leurs habitats potentiels mais sont présentes, en milieux naturels ou semi-naturels, sur une partie seulement de la région PACA (*Baccharis halimifolia*, *Carpobrotus* spp., *Cortaderia selloana*, *Ludwigia peploides*, *Acacia dealbata*, etc.).

Quarante-cinq espèces végétales exotiques envahissantes ont été classées dans la catégorie « Emergente ». Ces espèces ont un taux élevé de recouvrement dans les aires de présence observées et sont en pleine phase d'extension sur le territoire de la région PACA. Certaines d'entre elles ont été récemment découvertes sur le territoire de la région PACA, par exemple, *Alternanthera philoxeroides* (Mart.) Griseb. dont la seule station connue en région forme un tapis monospécifique de plus de 1 000 m².

La quasi-totalité des espèces végétales exotiques envahissantes présentes en région alpine le sont en région méditerranéenne. Seules quelques espèces végétales exotiques envahissantes sont présentes uniquement en région alpine, il s'agit de : *Mimulus guttatus* Fisch. ex DC. et *Sporobolus vaginiflorus* (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood.. Toutes les deux sont émergentes en région PACA.

Certaines espèces végétales exotiques envahissantes en région alpine sont actuellement peu ou pas envahissantes en région méditerranéenne, elles ont été classées en catégorie « Alerte » en région méditerranéenne, il s'agit de : *Lapsana communis* subsp. *intermedia* (M.Bieb.) Hayek, *Bunias orientalis* L., *Berteroa incana* (L.) DC., 1821, *Matricaria discoidea* DC..

La partie méditerranéenne de la région PACA étant au contact de multiples voies potentielles d'introduction d'espèces végétales exotiques (fleuves, ports, nombreux jardins botaniques ou d'acclimatation), plusieurs d'entre elles, arrivées récemment en région, ont réussi à se naturaliser et à proliférer hors de leur sites d'introduction. C'est le cas de *Elide asparagoides*, *Hakea sericea*, *Hakea salicifolia*, *Alternanthera philoxeroides*, *Heteranthera* sp., *Senecio angulatus* etc..

Enfin, vingt-deux espèces végétales sont à détecter rapidement si elles sont découvertes en région PACA (catégorie « Prévention ») car elles sont actuellement absentes du territoire et pourraient devenir envahissantes si elles sont introduites en région (Annexe 3).

La répartition des regroupements de taxons exotiques envahissants et potentiellement envahissants en région PACA, suivant la logique des listes d'espèces présentées sur le Tableau 16, est présentée en Annexe 3.

⁹ Respectivement 136 760, 133 767, 105 762, 105 622, 67 879 et 62 542 observations ont été effectuées entre 2000 et 2014 dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Var, des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône (Source : SILENE-Saisie le 22/09/2014).

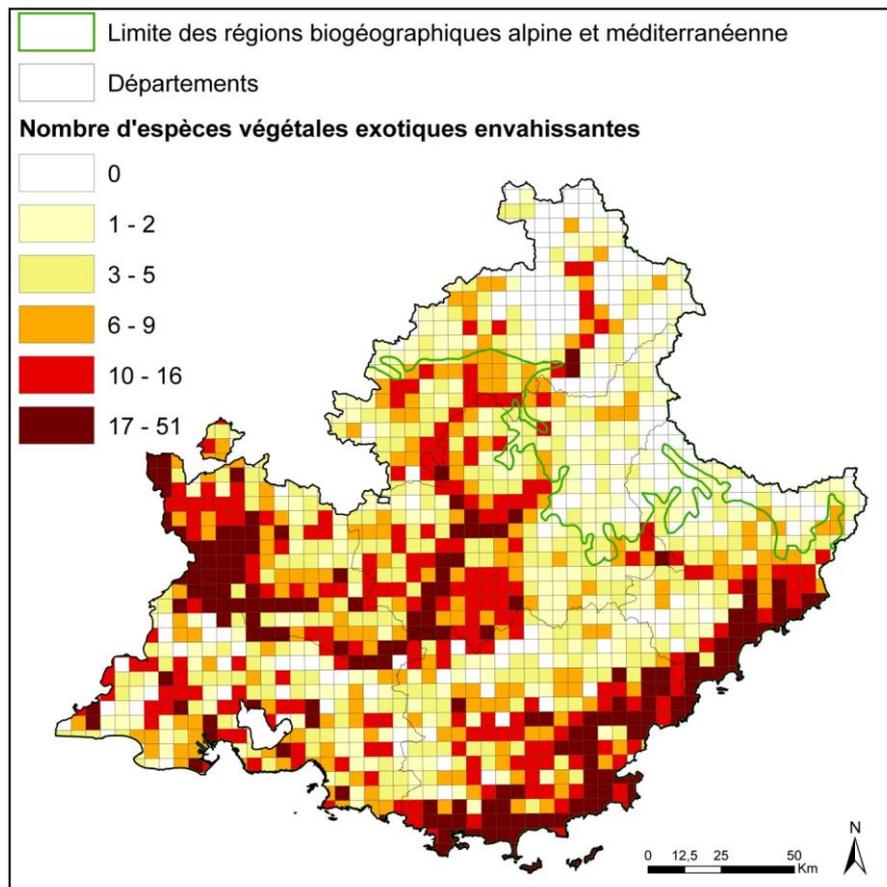


Figure 16 : Richesse spécifique par maille de 5 x 5 km des espèces végétales exotiques envahissantes observées en région PACA (seules les données postérieures à 1990 et précises ont été sélectionnées dans la base de données floristiques du CBNMed & CBNA : SILENE-Flore).

Présence d'espèces pouvant poser des problèmes de santé et de sécurité humaine

Deux espèces végétales exotiques envahissantes, présentes en région PACA, posent de graves problèmes de santé. Il s'agit de la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), émergente en région, et de l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*), majeure en région. L'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) peut également provoquer des allergies en été. Quelques espèces posent des problèmes de sécurité humaine, par exemple, le mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*), l'herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*) et les eucalyptus qui sont des espèces très inflammables et représentent un risque d'incendie (particulièrement le mimosa d'hiver qui est largement répandu en région). Certaines espèces à port buissonnant et piquant comme *Hakea sericea* Schrad. & J.C.Wendl. peuvent empêcher l'accès aux pompiers lors d'incendies éventuels de garrigues. D'autres espèces peuvent favoriser la formation d'embâcles sur les cours d'eau (ex : *Acacia dealbata*, *Acer negundo*). Enfin, certaines espèces comme les renouées (*Reynoutria* sp.) et l'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle) en bordure de routes peuvent gêner la visibilité des conducteurs et abîmer les chaussées.

Il existe plusieurs espèces d'ambrosie sont présentes en région PACA : l'ambrosie trifide (*Ambrosia trifida*), l'ambrosie à feuilles étroites (*Ambrosia tenuifolia*) et l'ambrosie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya*). Cette dernière est émergente en région PACA et colonise de plus en plus de milieux perturbés ainsi que des milieux naturels comme les pelouses sablonneuses. Une veille doit être mise en place sur la prolifération de ces ambrosies qui sont potentiellement allergènes. Un texte de loi visant à lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis

lisses, a été enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 17 avril 2013 (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0964.asp>) mais après discussion, ce dernier n'a pas été retenu (http://www.stopambroisie.com/cariboost_files/Discussion_20prop_20loi_20ambroisie_205_20dec_202013.pdf).

2.1.4. DISCUSSION

Etat des connaissances

La méthodologie proposée pour classer les espèces végétales exotiques se base sur les connaissances actuelles (avis d'experts, observations de terrain, données géolocalisées) concernant les critères de distribution régionale et recouvrement, pour chaque espèce étudiée. Ces connaissances sont amenées à être améliorées au cours du temps ce qui permettra une actualisation régulière de la liste des EVEC et EVECpotE de la région PACA.

Limites de la méthode retenue pour classer les espèces

Les impacts potentiels sur la diversité des êtres vivants autres que les plantes, le fonctionnement et la structure des écosystèmes, la santé humaine et sur l'économie ainsi que les aspects positifs éventuels de certaines espèces n'ont pas été pris en considération dans cette méthode. Ces impacts ou effets positifs sont régulièrement évalués subjectivement ou établis à partir de la bibliographie, notamment pour effectuer des analyses de risques, et sont actuellement difficilement quantifiables à l'échelle d'un territoire régional.

Pour certaines espèces végétales exotiques envahissantes, la répartition sur le territoire régional est localisée (pourcentage de mailles de présence au niveau régional inférieur à 5%) mais ces espèces ont déjà colonisé la majeure partie de leurs habitats potentiels, elles ont donc été classées dans la catégorie « Majeure » ou « Modérée » et non « Emergente » ou « Alerte ». C'est le cas par exemple du séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia*) qui est principalement présent dans les marais, pelouses humides parfois saumâtres ; milieux très fréquents en Camargue (Bouches-du-Rhône) mais peu présent sur l'ensemble du territoire régional.

Certaines espèces végétales indigènes à l'échelle de la région PACA sont exotiques sur une partie de ce territoire. C'est le cas par exemple du frêne à fleurs (*Fraxinus ornus* L.) qui est indigène dans le département des Alpes-Maritimes car il est, dans ce département, en limite d'aire nord-occidentale. Néanmoins, ailleurs en France, ce taxon est exotique. Il est régulièrement planté dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence. Il peut par ailleurs se naturaliser localement et former des populations denses (ex : en Languedoc-Roussillon et en Provence, excepté dans les Alpes-Maritimes) (Thébaud et Debussche, 1991, cité par Noble & Diadema, 2011). Ces espèces dont l'aire d'indigénat se superpose, au moins en partie, à la région PACA n'ont pas été listées dans la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA bien qu'elles puissent être exotiques envahissantes ou exotiques potentiellement envahissantes sur une partie du territoire de cette région.

Pour le cas particulier des espèces végétales qui ont été plantées sur de grandes surfaces en milieux naturels ou semi-naturels comme le pin noir d'Autriche (*Pinus nigra* Arnold subsp. *nigra*), le platane d'Espagne (*Platanus x hispanica*) ou le cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), les données floristiques de la base SILENE-Flore répertorient actuellement à la fois les stations où ces espèces sont plantées et ne se régénèrent pas naturellement ainsi que les stations où ces espèces sont plantées et se régénèrent naturellement. Néanmoins, pour chacune de ces deux espèces, le critère « recouvrement de l'espèce dans ses aires de présence observées pour les régénérations naturelles » a pu être attribué selon le territoire considéré à partir de l'avis des experts des deux CBN en considérant uniquement les régénérations naturelles. Un critère relatif au degré d'établissement des taxons observés est désormais disponible à l'échelle situationnelle dans la base de données floristiques SILENE-Flore afin d'améliorer la connaissance sur ces espèces exotiques plantées.

La limite retenue en région PACA pour délimiter les différentes régions biogéographiques est celle de la Directive Habitats (92/43/EEC). Cette limite est assez grossière et minimise la superficie de la région alpine (au sein de la région PACA). Certains artefacts liés à cette limite trop restrictive ont donc été corrigés.

La méthode retenue pour dresser la liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes se base sur la répartition de chaque espèce. Or ce critère est actuellement lié à l'état actuel des connaissances en région et doit être régulièrement actualisé car la dynamique de prolifération des espèces végétales exotiques envahissantes peut évoluer très rapidement.

Actualisation des listes

Ces listes ont été construites sur la base des observations floristiques répertoriées dans la base de données SILENE-Flore des CBNMed et CBNA. Celles-ci sont amenées à évoluer au cours du temps puisque chaque année, de nouvelles observations sont effectuées par les experts. Ces listes devront être régulièrement actualisées avec l'amélioration des connaissances sur la répartition, la biologie, l'écologie, le degré d'établissement et le degré d'envahissement des espèces en région PACA.

La Figure 17 présente le lien entre les différentes catégories permettant de classer les espèces en région. Lors de l'actualisation des listes, les espèces pourront changer de catégorie suivant leur répartition sur le territoire considéré, leur degré de recouvrement dans leurs aires de présences et leur risque de devenir envahissantes. Par exemple, une espèce de la catégorie « Alerte » peut être classée dans la catégorie « Emergente » si cette dernière est encore localisée en région et forme régulièrement des populations qui ont un taux élevé de recouvrement ou peut être classée dans la catégorie « Pas envahissante » dès lors qu'elle forme toujours, **après plus de dix ans d'observation**, des populations avec un faible taux de recouvrement.

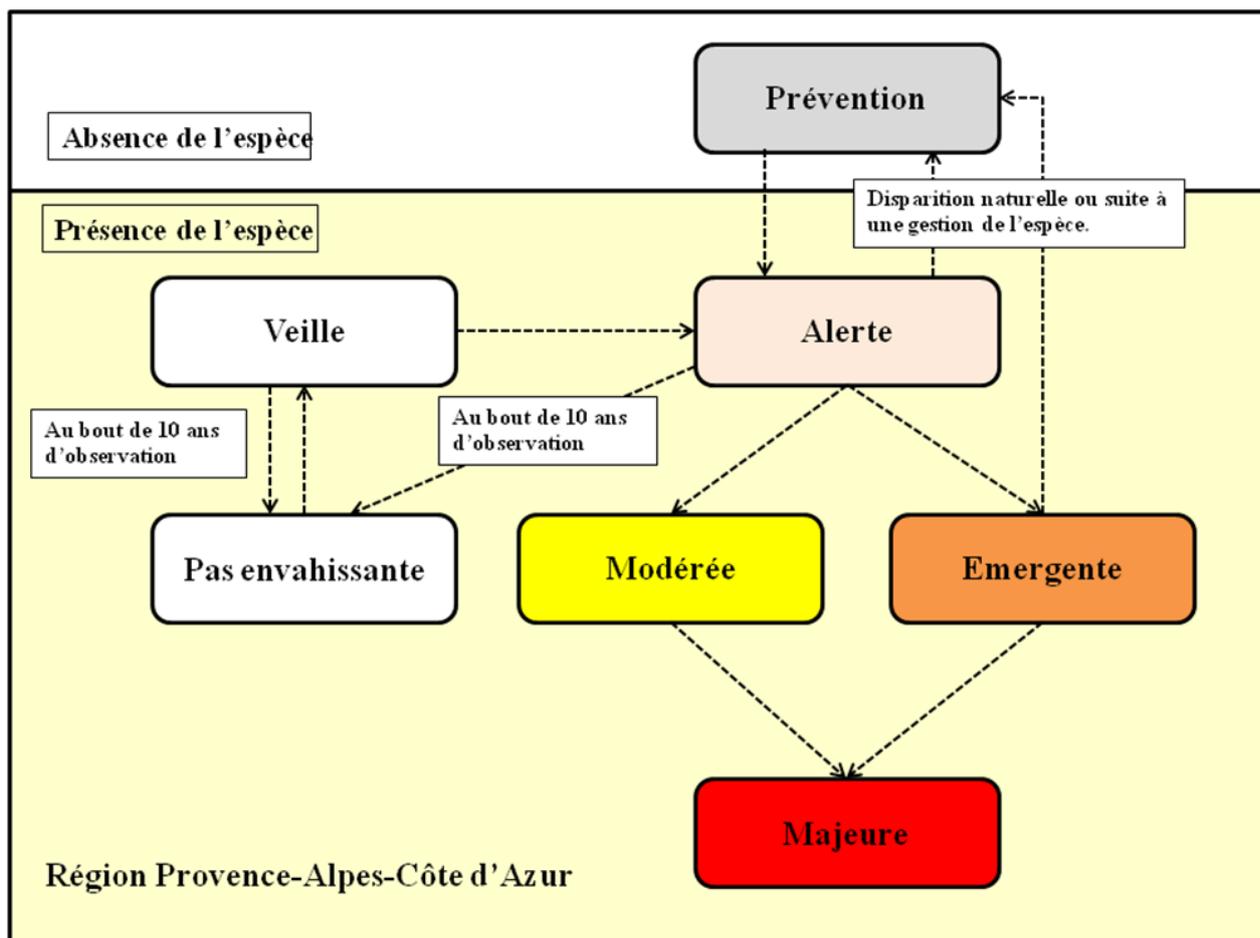


Figure 17 : Lien entre les catégories proposées pour classer les espèces lors des futures actualisations.

2. 2. Enquête régionale, comité technique et ateliers territoriaux

2.2.1. OBJECTIFS ET MÉTHODE

Une enquête régionale relative aux EVEC a été initiée en mai 2013 lors de la phase d'état des lieux régional. Les objectifs de l'enquête étaient :

- d'inventorier l'ensemble des structures concernées par les EVEC en région PACA,
- d'identifier les différentes perceptions de ces espèces,
- de réaliser un état des lieux des connaissances et actions entreprises sur ces espèces en région,
- d'identifier les attentes des acteurs concernés par ces espèces.

L'ensemble des structures et acteurs potentiellement concernés par les EVEC en région PACA a été recensé. Plus de **590 structures différentes ont été sollicitées** pour participer à l'enquête régionale. Un questionnaire en ligne sur ces espèces a été élaboré et diffusé à l'ensemble des structures recensées. Le questionnaire, structuré en quatre grandes parties, a été construit sur la base de questions emboîtées s'affichant selon les réponses données par les acteurs (Annexe 4). Des **entretiens téléphoniques et des rencontres sur le terrain** avec plusieurs acteurs ayant répondu à l'enquête ont également été effectués afin d'enrichir les réponses de l'enquête, d'identifier les attentes des acteurs et connaître les principales actions menées en région sur ces espèces.

Un **comité technique** a été constitué au cours de l'année 2013 afin d'assurer une partie de la gouvernance du projet. Il était composé d'experts, de gestionnaires de milieux naturels, scientifiques, opérateurs techniques étudiant ou confrontés à la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes de **diverses filières professionnelles** (environnementale, forestière, horticole et paysagère). Les membres de ce comité technique ont été sollicités pour :

- exprimer les enjeux régionaux relatifs aux EVEC,
- contribuer à la définition de la stratégie régionale relative aux EVEC en PACA en apportant leur expertise scientifique et leurs expériences,
- donner un avis consultatif sur les orientations méthodologiques et techniques relatives à cette stratégie.

Lors d'une réunion de ce comité technique, une présentation de l'état des lieux régional de la problématique des EVEC à savoir, (i) les résultats de l'enquête régionale et (ii) les listes d'EVEC et EVECpotE de la région PACA, a été effectuée. Les différents points de vue des membres du comité sur ces listes et les attentes vis-à-vis de la stratégie ont été pris en compte dans l'élaboration de la stratégie régionale et de son plan d'actions.

Le compte-rendu de cette réunion est présenté en Annexe 5.

Trois **ateliers territoriaux** se sont déroulés en mars et avril 2014 dans le cadre de ce programme :

- un atelier « Moyen-Pays et montagne » (Atelier 1),
- un atelier « Littoral est » (Atelier 2),
- un atelier « Littoral ouest » (Atelier 3).

Une présentation des résultats de l'état des lieux régional de cette problématique et de la synthèse des attentes identifiées lors de la phase d'enquête régionale en 2013 a été effectuée en début d'atelier. Ces ateliers avaient pour objectifs :

- de présenter l'état des lieux régional, la stratégie régionale et le plan d'actions provisoire,

- ▣ de compléter la synthèse des attentes identifiées en 2013,
- ▣ de présenter le plan d'actions provisoire et prendre en compte l'avis des personnes présentes lors de ces ateliers,
- ▣ d'identifier les structures souhaitant s'impliquer dans la mise en œuvre de chaque action,
- ▣ d'identifier les partenariats et les clés de financements possibles pour la mise en œuvre des actions.

Les propositions formulées par les acteurs et les attentes vis-à-vis de la stratégie et du plan d'actions ont été prises en compte pour finaliser la stratégie régionale et le plan d'actions relatifs aux EVEC en PACA.

Le compte-rendu synthétique des ateliers territoriaux est présenté en Annexe 6.

La méthodologie définie et suivie pour élaborer la stratégie régionale et le plan d'actions relatifs aux EVEC est présentée sous forme de schéma (Figure 18).

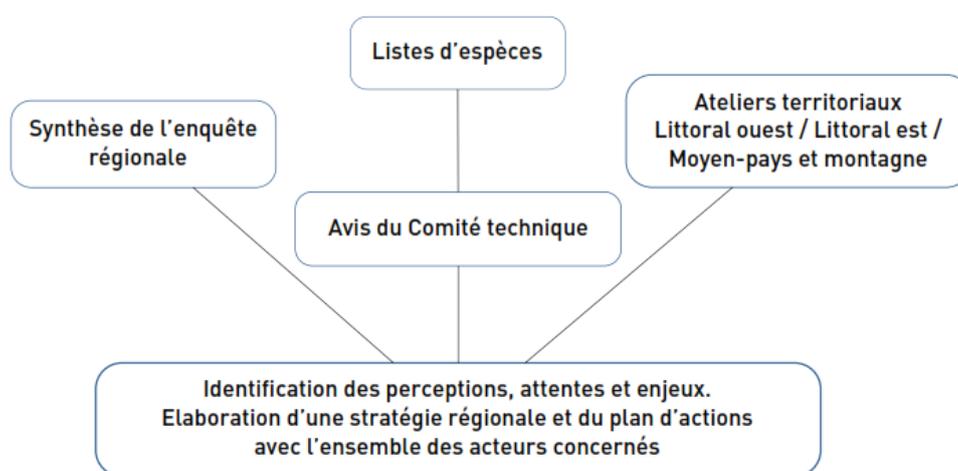


Figure 18 : Méthodologie du projet pour élaborer une stratégie régionale et un plan d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par les espèces végétales exotiques envahissantes.

2.2.2. RÉSULTATS ET DISCUSSION

Recensement des acteurs concernés par les EVEC en région

Au total, 117 personnes de 104 structures différentes ont répondu à l'enquête régionale. Les gestionnaires d'espaces naturels protégés, de la forêt ou de la chasse ont été très intéressés par cette enquête puisque 49 % des acteurs sollicités dans cette catégorie y ont participé. La catégorie la plus représentée pour cette enquête, en termes de nombre de réponses, est celle des prescripteurs de végétaux, décideurs, gestionnaires et opérateurs locaux. Les producteurs de végétaux et les jardins botaniques se sentent concernés par les EVEC puisque près de 45% des acteurs de ces secteurs professionnels sollicités ont répondu à cette enquête. A noter que les associations de protection de la nature et de l'éducation à l'environnement ont peu participé à l'enquête puisque seulement 14% des acteurs sollicités dans cette catégorie ont répondu (Figure 19). Tous les départements de la région PACA sont assez bien représentés dans cette enquête¹⁰ (Figure 20).

¹⁰ Les analyses qui suivent ont été effectuées sur les 117 réponses reçues. Pour une structure, plusieurs départements peuvent être cités et les réponses pour chaque département sont prises en compte dans les analyses.

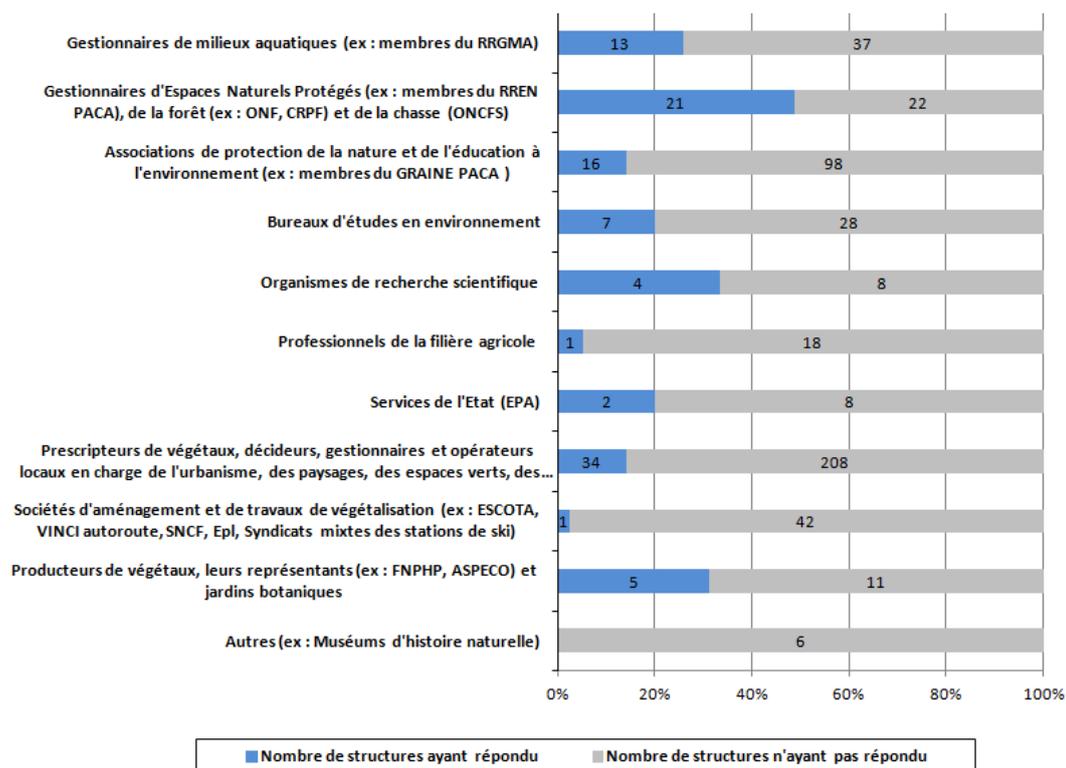


Figure 19 : Proportion des structures ayant participé à l'enquête regroupées en différentes catégories.

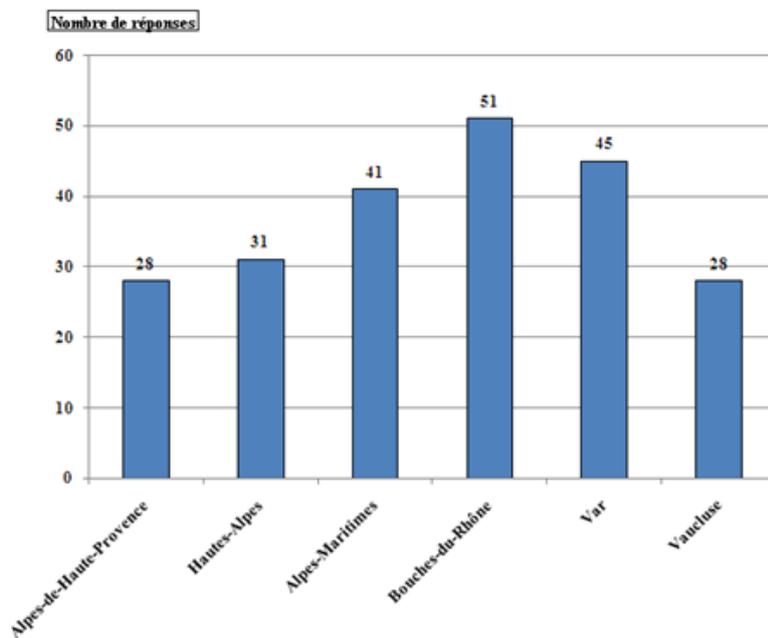


Figure 20 : Répartition des réponses par département.

Evaluation du niveau de connaissance des espèces

Le niveau de connaissance sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA est plutôt élevé puisque 95 % des acteurs ayant participé à l'enquête connaissent une ou plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes et 85% d'entre eux en ont déjà recensées sur leur territoire d'action.

Les espèces sont plus fréquemment citées par leur nom vernaculaire que par leur nom latin. Les cinq espèces les plus connues sont :

- 1) l'ailante, l'ailante glanduleux, le faux vernis du Japon (24 citations) ou *Ailanthus altissima* (13 citations),
- 2) la jussie, la jussie rampante, la ludwigia (24 citations) ou *Ludwigia spp.* (inclus *L. peploides*, *L. grandiflora* et les sous-espèces, 12 citations),
- 3) l'herbe de la pampa (22 citations) ou *Cortaderia selloana* (12 citations),
- 4) les griffes de sorcière (12 citations) ou *Carpobrotus spp.* (y compris *C.edulis*, *C. acinaciformis* et l'hybride : 15 citations),
- 5) les renouées, renouée du Japon, renouée de Sakhaline, renouée hybride (20 citations) ou *Reynoutria spp.* (y compris *R. japonica*, *R. sachalinensis* et *R. x-bohemica* : 6 citations).

La canne de Provence (*Arundo donax*) a régulièrement été citée (17 citations). Cette « archéophyte » n'est pas considérée comme « exotique envahissante » mais peut être localement très dynamique, former des peuplements monospécifiques notamment sur les berges de cours d'eau et concurrencer la végétation indigène. Une espèce végétale indigène a également été citée (concombre d'âne ou *Ecballium elaterium*). Des espèces végétales exotiques envahissantes animales et deux algues envahissantes (*Caulerpa spp.*) ont aussi été citées. L'Annexe 7 présente la liste des espèces végétales **citées** comme « exotiques envahissantes » par les acteurs de la région PACA ayant participé à l'enquête régionale.

Plus de cent trente espèces végétales exotiques, jugées envahissantes et observées en région par les acteurs ayant répondu à l'enquête, ont été citées (136 espèces). Les dix espèces végétales exotiques envahissantes les plus fréquemment **observées** en région PACA sont (Annexe 8) :

- 1) l'ailante ou *Ailanthus altissima* (44 citations),
- 2) l'herbe de la pampa ou *Cortaderia selloana* (32 citations),
- 3) le robinier faux-acacia ou *Robinia pseudoacacia* (29 citations),
- 4) le mimosa ou *Acacia dealbata* (25 citations),
- 5) le buddleia ou *Buddleja daviddi* (25 citations),
- 6) la griffe de sorcière ou *Carpobrotus edulis* (21 citations),
- 7) la jussie rampante ou *Ludwigia peploides* (21 citations),
- 8) l'ambrosie à feuilles d'armoise ou *Ambrosia artemisiifolia* (20 citations)
- 9) le figuier de barbarie ou *Opuntia ficus-indica* (20 citations),
- 10) la jussie à grandes fleurs ou *Ludwigia grandiflora* (18 citations).

Une grande partie des espèces végétales citées comme envahissantes en région par les acteurs ayant participé à l'enquête fait partie de la liste des EVEC et EVEpotE de la région PACA (Tableau 17). De nombreuses espèces de la catégorie « Majeure », c'est-à-dire des espèces ayant un fort taux de recouvrement dans leurs aires de présence et déjà bien répandues en région, sont régulièrement citées (exemple : les 9 espèces les plus citées).

Quelques espèces végétales exotiques dont le caractère envahissant a pu être observé par certains acteurs ayant répondu à l'enquête sont moins connues et plus localisées en région PACA et sont classées en catégorie « Emergente » en région. Il s'agit, par exemple, de *Heracleum mantegazzianum* (7 citations), *Periploca graeca* (6 citations), *Myriophyllum aquaticum* (4 citations), *Senecio angulatus* (5 citations), *Heteranthera limosa*, *Heteranthera reniformis*, *Pinguicula hirtiflora* et *Hakea sericea* (2 citations).

Le niveau de connaissance en région PACA des espèces végétales exotiques envahissantes est assez bon puisque d'une part, les principales espèces classées comme majeures en région sont connues et d'autre part, la plupart des espèces végétales exotiques envahissantes émergentes ont été citées par au moins un acteur de cette région.

Les milieux envahis par les espèces citées comme exotiques envahissantes

Les milieux sensibles aux espèces ayant un caractère envahissant et régulièrement observés par les acteurs ayant répondu à l'enquête en région sont des milieux aquatiques, des milieux anthropisés (voiries, espaces verts, friches, carrières), des milieux forestiers (incluant les clairières forestières) ainsi que des milieux prairiaux (pelouses sèches et garrigues) (Figure 21).

Les milieux agricoles et le littoral méditerranéen n'ont pas été régulièrement cités bien qu'ils soient des milieux sensibles aux EVEC car peu d'acteurs de la filière agricole et de gestionnaires du littoral (hormis le Conservatoire du littoral) ont participé à l'enquête régionale.

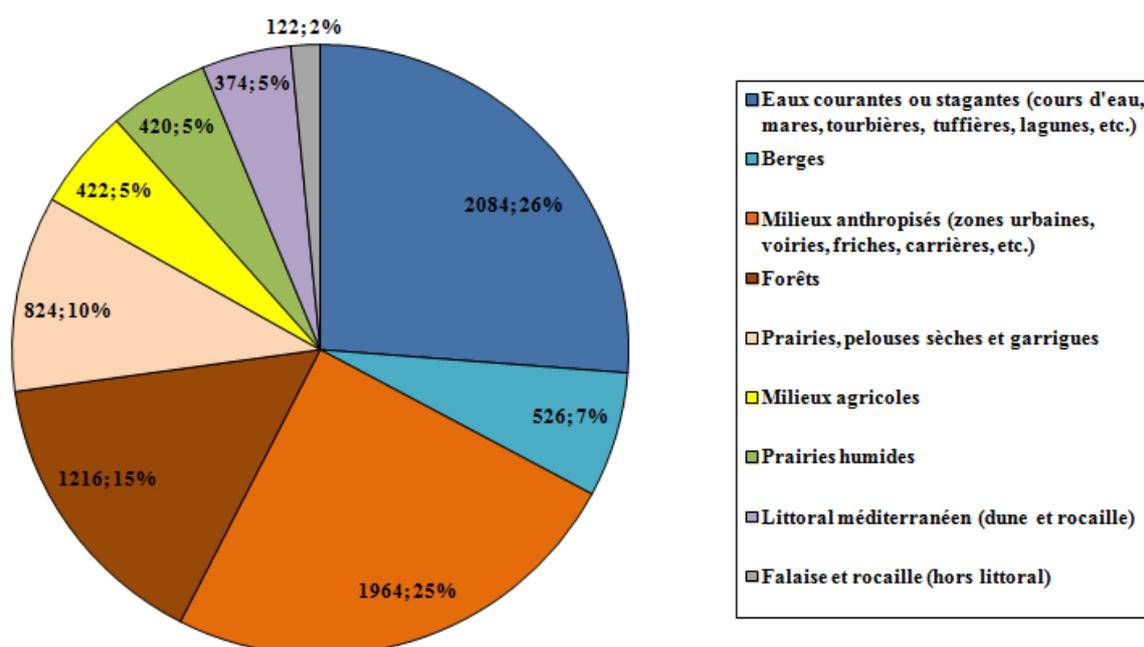


Figure 21 : Types de milieux touchés par les espèces ayant un caractère envahissant en région PACA et observés par les acteurs ayant participé à l'enquête.

Sources utilisées pour justifier du caractère envahissant des espèces

La plupart des acteurs ayant participé à l'enquête régionale s'appuient sur les observations de terrain régulières ou sur une ou plusieurs listes d'espèces végétales exotiques envahissantes pour justifier qu'une espèce est envahissante. Dans une moindre mesure, ces acteurs s'appuient aussi sur des documents scientifiques ou sur l'avis d'experts (Figure 22).

La construction d'une liste d'espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA se basant sur les observations de terrain s'avère donc être un outil important pour les acteurs de cette région ayant participé à l'enquête.

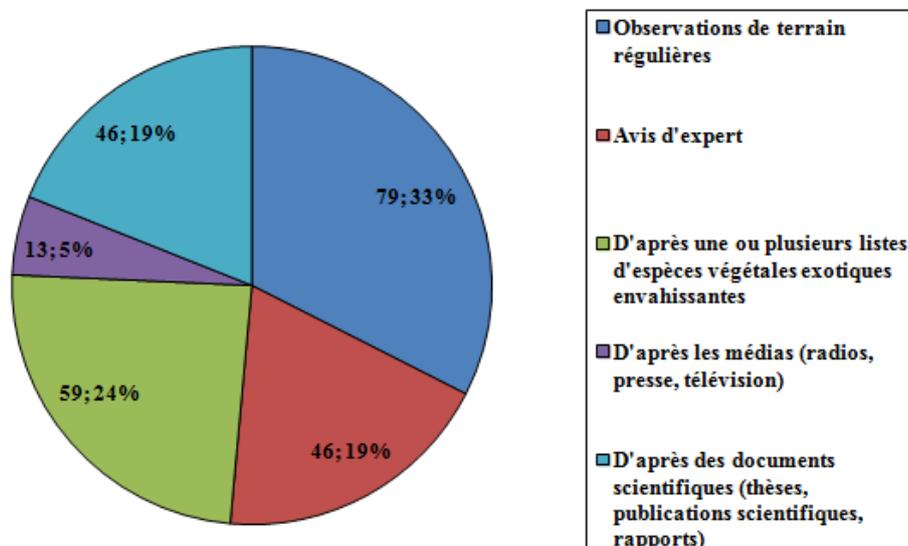


Figure 22 : Répartition du nombre de sources sur lesquelles s'appuient les acteurs ayant participé à l'enquête régionale pour justifier qu'une espèce végétale exotique est envahissante.

Perceptions des espèces végétales exotiques envahissantes et motivations

97% des acteurs ayant participé à l'enquête régionale pensent qu'il faut contrôler certaines de ces espèces végétales exotiques envahissantes. Plusieurs espèces peuvent potentiellement occasionner, dans les milieux où elles sont envahissantes, des impacts négatifs d'ordre écologique, économique, sanitaire, paysager ou nuire aux usages. Les impacts négatifs sur l'environnement sont majoritairement observés par les acteurs ayant participé à l'enquête et en particulier ceux sur la biodiversité et les habitats naturels. 48 % des impacts potentiels de ces espèces concernent directement l'homme et ses activités. Les aspects positifs de ces espèces sont plus rarement observés (Figure 23).

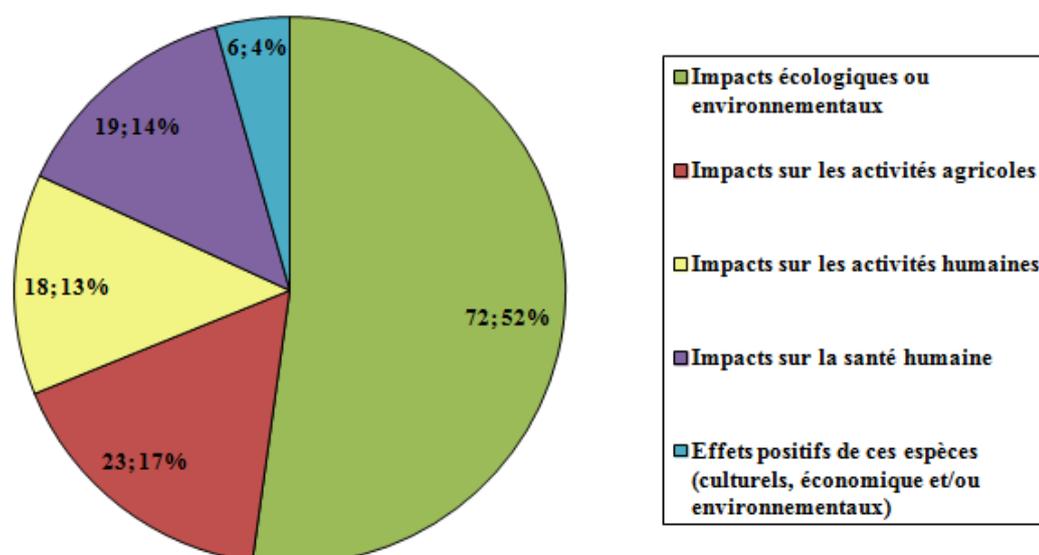


Figure 23 : Types d'impacts observés par les acteurs ayant répondu à l'enquête.

Ces différents types d'impacts négatifs sont les raisons qui poussent les acteurs travaillant dans la gestion des milieux naturels, semi-naturels ou anthropisés à contrôler ces espèces. Le Tableau 19 expose les différentes motivations citées par les acteurs ayant participé à l'enquête.

Tableau 19 : Motivations citées par les acteurs selon le type d'impacts négatifs.

Grands types d'impacts négatifs potentiels des EVEC	Citations
Impacts négatifs potentiels écologiques ou environnementaux	Concurrence avec les espèces indigènes et perte de biodiversité (diminution des ressources et de l'espace disponible).
	Modification de la structure, du fonctionnement et de la composition des écosystèmes et plus particulièrement des zones humides et milieux aquatiques (eutrophisation de certains de ces milieux).
	Inadaptation de ces espèces pour la faune.
	Menace pour les biotopes exceptionnels et les espèces rares.
	Transformation des niches écologiques.
	Banalisation de la flore et uniformisation des habitats naturels.
	Atteinte des facultés de conservation et de diversification (biogéographique et évolutive) des biocénoses notamment dans les systèmes insulaires.
	Peut nuire aux régénérations spontanées d'espèces indigènes dans les habitats en cours de restauration.
Impacts négatifs potentiels économiques et sur les usages	Pollution génétique.
	Sur les rendements agricoles.
	Gêne de certains usages (plongée, pêche, canoë, canaux d'irrigation etc...).
	Gestion précoce de ces espèces avant que leur prolifération ne rende la lutte extrêmement onéreuse et parfois peu efficace.
	Favorise les risques d'incendies (exemple du mimosa).
	Les espèces à croissance rapide comme l'ailante et les renouées représentent une menace pour la sécurité routière.
Impacts négatifs potentiels sur la santé humaine	Contribue au phénomène d'inondation en favorisant la formation d'embâcles (arbres morts).
	Exemple des espèces allergisantes comme l'ambrosie.
	Exemple de la berce du Caucase qui peut provoquer de graves brûlures cutanées.
Impacts négatifs potentiels sur le paysage	Toxicité de certaines plantes pour les animaux (diminution des valeurs pastorale et fourragère). Dégradation et modification du paysage.

36% des acteurs ayant participé à l'enquête pensent que l'utilisation d'espèces végétales exotiques envahissantes, dans certaines conditions, peut avoir des aspects positifs éventuels qui peuvent être d'ordre culturel, économique, environnemental, alimentaire, médicinal ou éducatif. Une grande partie des gestionnaires d'espaces naturels (inclus les opérateurs des sites Natura 2000) ne pensent pas que certaines de ces espèces puissent avoir des aspects positifs éventuels lorsqu'elles sont utilisées dans certaines conditions. Les producteurs de végétaux et jardins botaniques perçoivent davantage ces aspects (Figure 24).

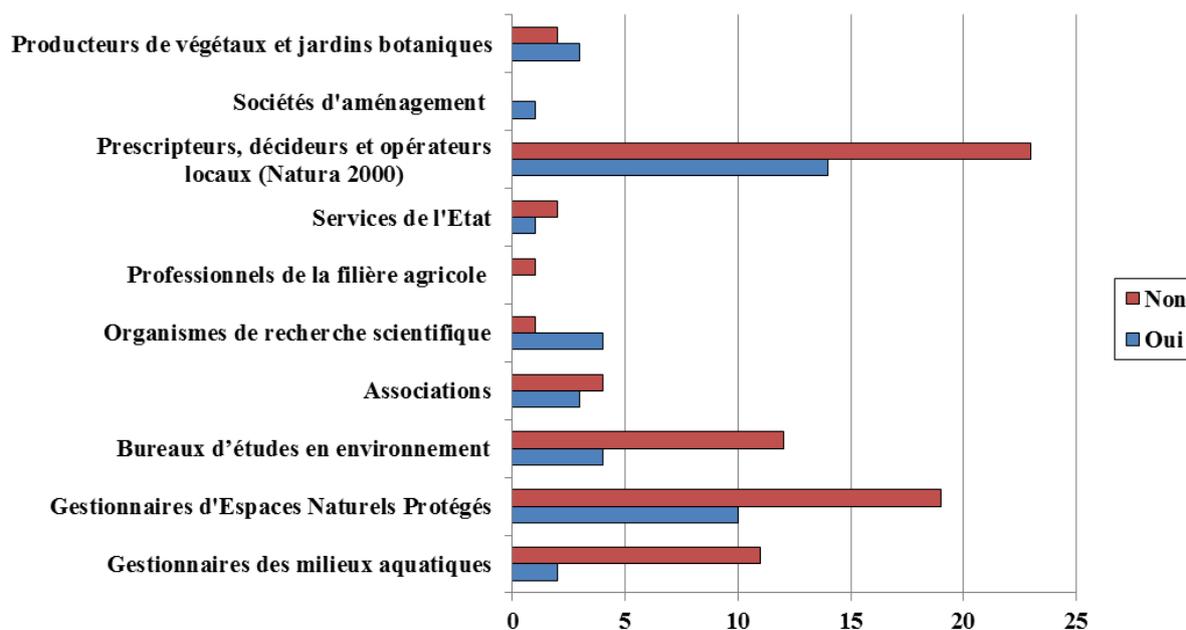


Figure 24 : Répartition des réponses positives ou négatives par catégorie d'acteurs concernant les aspects positifs éventuels de certaines espèces.

Les aspects positifs cités par les acteurs ayant participé à l'enquête sont présentés dans le Tableau 20.

Tableau 20 : Aspects positifs éventuels des espèces végétales exotiques envahissantes cités par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Aspects positifs éventuels	Exemples
Qualités ornementales : aspects esthétiques et olfactifs	Griffes de sorcière, mimosa, chèvrefeuille du Japon et arbre des Hottentots.
Pour la culture et l'économie locale.	Le mimosa est utilisé comme emblème dans la commune « Bormes-les-Mimosas » où des manifestations sont organisées autour de cette espèce et dans certaines routes touristiques dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes (route du Mimosa).
Pour l'éducation (sensibiliser le grand public à la problématique et améliorer leur connaissance sur ces espèces)	Dans les jardins botaniques ou espaces de culture scientifique mais uniquement sous conditions contrôlées.
Pour certains animaux (insectes ou oiseaux) dont le développement peut être favorisé par la présence de certaines de ces plantes exotiques envahissantes	Le buddleia attire de nombreux insectes et papillons.
Pour l'environnement	L'utilisation du lippia dans les espaces verts permet de limiter les intrants chimiques.
Propriétés dépolluantes	Certains bambous.
Pour l'alimentation	Toutes les plantes cultivées pour l'alimentation qui forment des champs monospécifiques bien que ces dernières ne soient pas considérées comme exotiques envahissantes au sens strict du terme puisque la plupart ne parviennent pas à former des populations pérennes sans l'aide de l'homme. Exemple du topinambour dont le tubercule est comestible, des fruits du figuier de barbarie ...
Pour la sylviculture	Exemple du pin noir d'Autriche, des eucalyptus et du robinier faux-acacia. Ce dernier est utilisé pour son bois imputrescible et pour fabriquer du <i>bois raméal fragmenté (BRF)</i> .
Pour stabiliser les sols et les berges	Exemple des plantations de griffes de sorcière et de robinier faux-acacia sur des dunes dégradées du littoral méditerranéen et des plantations de pin noir d'Autriche dans le cadre de restaurations de terrains en montagne (RTM) par l'Office National des Forêts (ONF).
Pour la charpenterie	Exemple du faux-indigo qui rentre dans la fabrication traditionnelle des toits de chaume camarguais.
Pour la production de miel	Exemple du robinier faux-acacia.
Valorisation de ces espèces : utilisation de la biomasse sans les cultiver	Elles pourraient être une source d'énergie renouvelable en utilisant des procédés de méthanisation.
Pour la pharmacopée et la cosmétique	Exemple des propriétés de l'agave d'Amérique et des opuntias.
Pour la fabrication du papier	Exemple du mûrier à papier et des jussies.
Autres usages : pour filer la soie, pour faire des piquets de clôture etc..	Exemple du mûrier à papier (filature cévenole), des branches de robinier faux-acacia.

D'autres exemples d'aspects positifs de certaines de ces espèces végétales exotiques envahissantes, hors région PACA, ont aussi été cités tels que la culture et la valorisation par les populations locales du goyavier de Chine à l'île de la Réunion ou du mimosa à Madagascar.

Ces analyses révèlent que selon les catégories d'acteurs, la perception des espèces végétales exotiques envahissantes est très différente et ceci est en grande partie dû aux différents enjeux de chaque structure qui peuvent être d'ordre environnemental, économique, culturel ou sociétal. Les structures gérant des milieux naturels ou en charge de la santé humaine, de l'agriculture ou des infrastructures routières perçoivent davantage les impacts négatifs de certaines de ces espèces sur la biodiversité, la santé humaine ou l'économie. Les structures en charge des espaces verts, de la production végétale ou des jardins botaniques, quant à elles, perçoivent davantage les aspects positifs de l'utilisation contrôlée de certaines de ces espèces.

A la suite des entretiens téléphoniques et rencontres effectués avec les différents acteurs concernés par les EVEC en région (gestionnaires de milieux naturels, pépiniéristes, jardiniers, forestiers, décideurs, etc.), de la réunion du comité technique et des trois ateliers territoriaux, il ressort que ce sont les observations personnelles et les enjeux des acteurs de différentes catégories professionnelles qui déterminent la perception de ces espèces. L'attribution du caractère envahissant à une espèce se base donc davantage sur l'observation du comportement de cette espèce dans les sites observés que sur des critères et constats scientifiques et ne prend pas en compte les aspects positifs de certaines d'entre elles (économiques, paysagères et/ou environnementales).

Les perceptions de ces espèces varient suivant le milieu et le territoire où elles sont présentes.

Le comportement envahissant des EVEC est régulièrement évalué et attribué par les acteurs régionaux de manière subjective au regard de la dynamique de ces espèces (vitesse de propagation), de leur recouvrement sur les sites observés et de leur impact sur l'économie ou la santé humaine. Etant donné que le caractère envahissant des EVEC varie selon les milieux et les territoires, les effets négatifs de ces espèces ne sont pas systématiquement observés dans tous les sites où chaque espèce est présente. Aussi, la perception de certaines EVEC peut être très différente suivant les acteurs travaillant dans le même secteur d'activité professionnelle (ex : gestionnaires de milieux naturels). C'est par exemple le cas du mimosa d'hiver (*Acacia dealbata*) qui est présent dans les maquis, garrigues, bois clairs, ripisylves et zones anthropisées de la frange littorale située entre Six-Fours (Var) et Menton (Alpes-Maritimes) et particulièrement envahissant dans le secteur de la Provence siliceuse (région biogéographique d'après Tison et *al.*, 2014). Cette espèce n'est pas perçue comme envahissante par des professionnels de l'environnement travaillant dans les départements du Vaucluse, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône, contrairement aux acteurs du même secteur d'activité professionnelle travaillant dans les départements des Alpes-Maritimes et sur une partie du département du Var.

Les perceptions des EVEC varient également suivant le type d'acteur.

Les constats scientifiques concernant les impacts sur la biodiversité de certaines espèces dans certains milieux font partie des arguments avancés par les scientifiques et gestionnaires des milieux naturels pour considérer une espèce végétale exotique comme une EVEC sur leur territoire. La gêne ou les nuisances occasionnées par certaines de ces espèces sur les activités humaines (exemple : base de loisir nautique ou étangs de pêche) sont également des arguments avancés par les fédérations de pêche, de chasse et autres structures utilisant le milieu naturel à des fins économiques pour qualifier une espèce d'EVEC même si cette dernière n'est pas exotique. La perception du grand public est, quant à elle, très dépendante de la visibilité des effets négatifs de ces espèces ainsi que la médiation plus ou moins importante sur certaines de ces espèces (Dalla Bernardina, 2010). En effet, certaines EVEC sont « invisibles » pour le grand public soit parce qu'elles ne sont pas souvent observées en région (ex : la caulerpe située en milieu marin et toutes les EVEC émergentes en région) soit parce qu'elles n'ont pas un comportement spectaculaire ou des effets négatifs très visibles (ex : le robinier faux-acacia change la composition chimique du sol et donc indirectement la composition floristique de certaines pelouses et prairies sèches d'intérêt communautaire). De plus, les qualités esthétiques et les usages de certaines de ces espèces (ex : les griffes de sorcière, le mimosa, l'herbe de la pampa, le robinier faux-acacia), influencent fortement la perception du grand public et

des professionnels commercialisant ou utilisant ces végétaux qui peuvent nier le caractère envahissant de ces espèces dans certains milieux naturels puisqu'ils évaluent ces espèces au regard uniquement de leurs aspects positifs.

La multiplicité des facettes d'une EVEC, c'est-à-dire la variabilité de son comportement suivant le milieu et le territoire considérés, les nuisances pouvant être occasionnées sur la biodiversité, l'économie, les activités humaines et la santé humaine ainsi que les aspects positifs (économiques, paysagers, écologiques et sociaux) sont incontestablement à l'origine de la diversité des perceptions de ces espèces par les différents professionnels de cette région et le grand public.

Actions mises en œuvre en région

43% des acteurs ayant participé à l'enquête ont mis en œuvre des actions sur les espèces végétales exotiques envahissantes. La plupart des actions mises en œuvre sur ces espèces ont été menées dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, sensibles aux invasions biologiques végétales notamment sur le littoral méditerranéen (Figure 25). La plupart des actions mises en œuvre sur les EVEC en région PACA ont été initiées par des gestionnaires de milieux naturels ou semi-naturels (Figure 26).

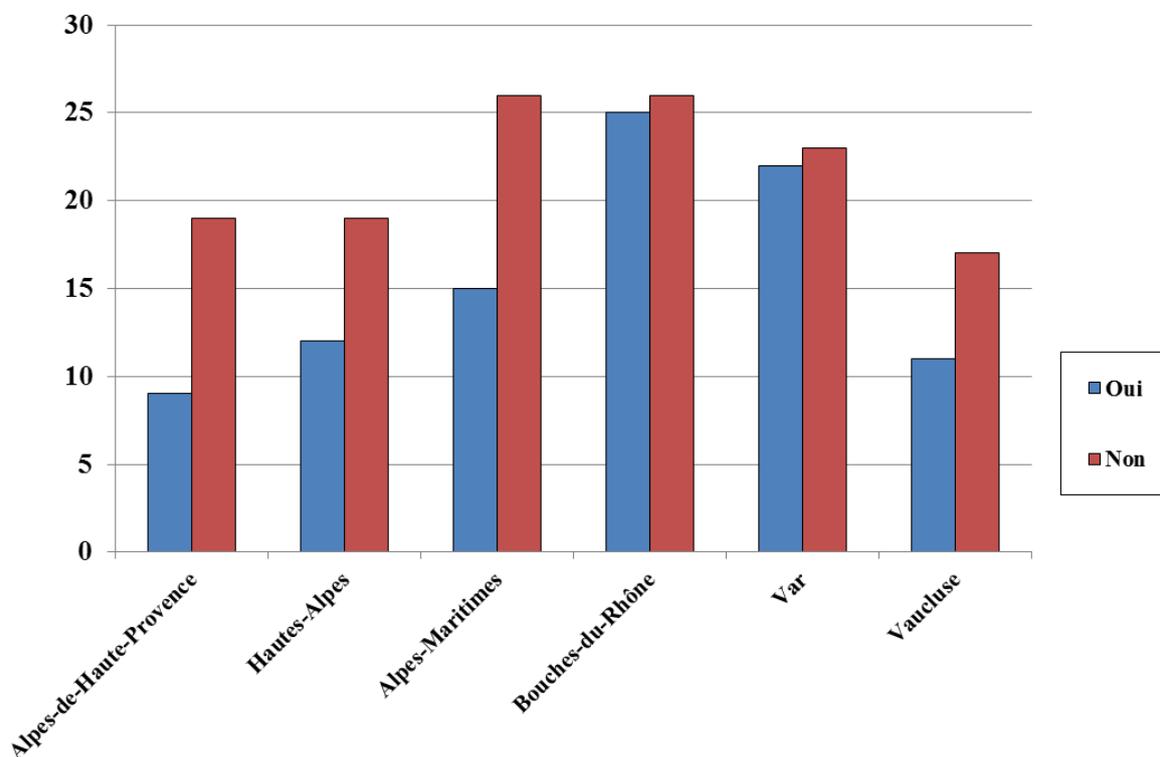


Figure 25 : Répartition des réponses positives et négatives par département de la région PACA concernant la mise en œuvre d'actions sur les EVEC.

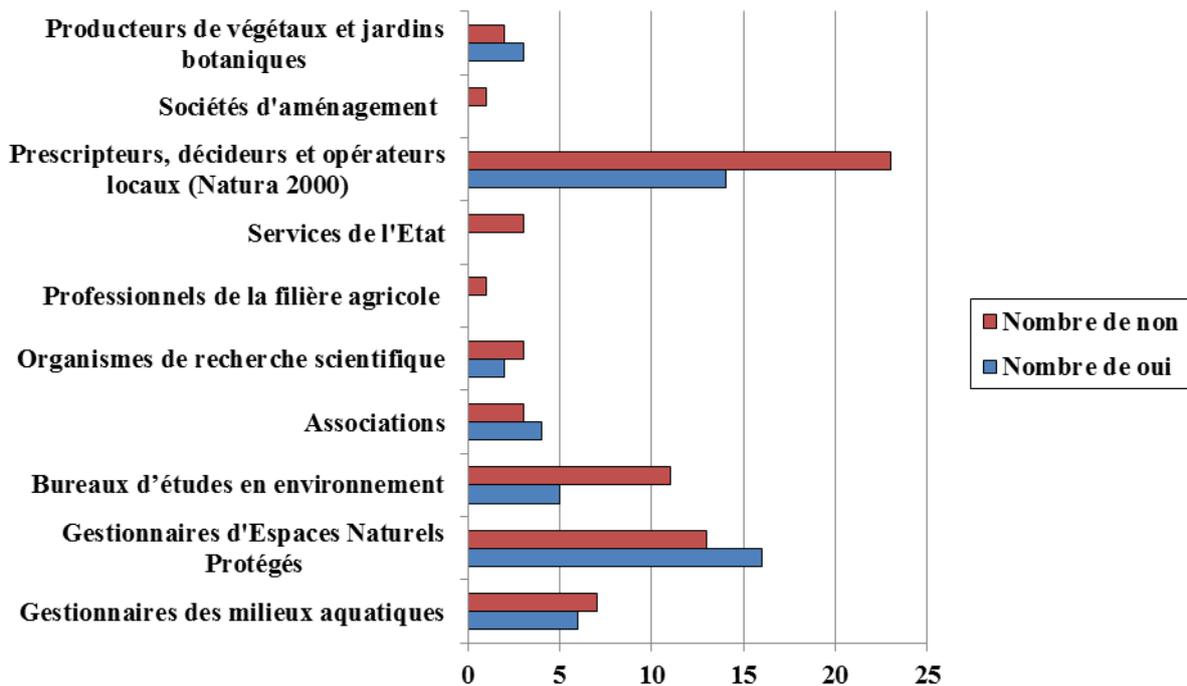


Figure 26 : Répartition des réponses positives et négatives par type d'acteurs concernant la mise en œuvre d'actions sur les EEEE.

La plupart des actions mises en œuvre sur ces espèces en région sont des actions de lutte (expérimentales ou approuvées) dans le cadre d'études scientifiques ou de plans de gestion. De nombreux inventaires (avant gestion), suivis (pendant et après la gestion) et actions de veille (pour les espèces ne posant pas de problème) sont aussi mis en place sur ces espèces en région. Dans une moindre mesure, des actions de communication et de sensibilisation sont mises en œuvre. Plusieurs acteurs ont aussi suivi des formations sur ces espèces ou en ont dispensées (auprès des écoles ou de professionnels) (Figures 27 et 28).

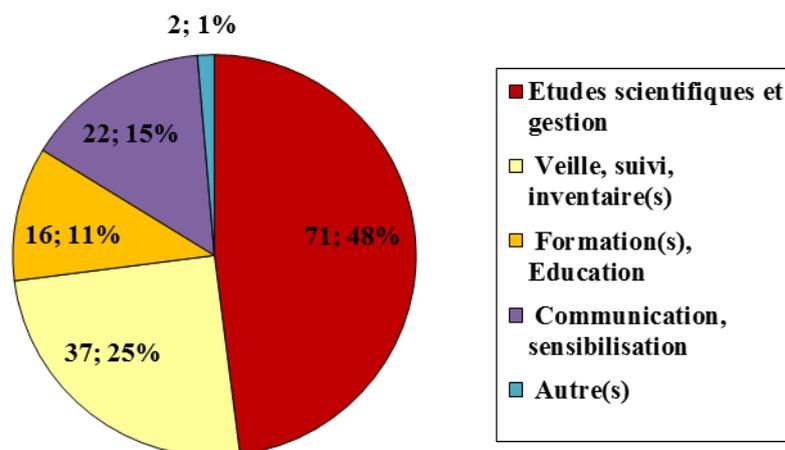


Figure 27 : Types d'actions mises en œuvre sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA.

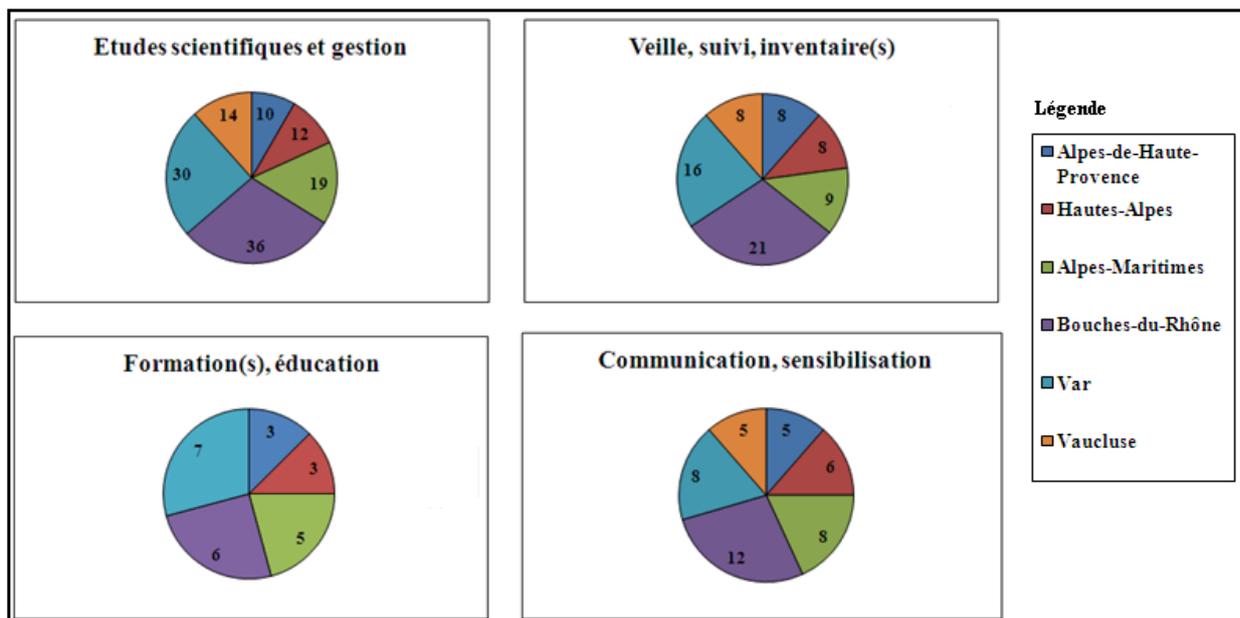


Figure 28 : Répartition des types d'actions sur les EVEC par département de la région PACA mises en œuvre par les acteurs de cette région.

Les espèces végétales les plus gérées en région PACA sont : *Ludwigia* spp., *Cortaderia selloana*, *Baccharis halimifolia*, *Reynoutria* spp., *Heracleum mantegazzianum*, *Ailanthus altissima*, *Carpobrotus* spp., *Acacia dealbata*, *Agave americana*, *Opuntia* spp, *Ambrosia artemisiifolia* (Annexe 9).

Les espèces végétales les plus suivies ou inventoriées en région PACA sont : *Carpobrotus* spp., *Cortaderia selloana*, *Acacia dealbata*, *Ailanthus altissima*, *Baccharis halimifolia*, *Heracleum mantegazzianum*, *Ludwigia grandiflora*, *Opuntia ficus-indica*, *Reynoutria japonica*, *Arundo donax*, *Aster squamatus*, *Buddleja davidii*, *Impatiens balfouri*, *Pittosporum tobira*, *Robinia pseudoacacia*.

L'Annexe 10 présente la synthèse des actions mises en œuvre sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA par structure ayant répondu à l'enquête (les structures n'ayant pas mis en place d'actions n'apparaissent pas dans ce document).

Allocation de moyens budgétaires et humains

La plupart des acteurs ayant répondu à cette question ont alloué, en 2012, aux espèces végétales exotiques envahissantes un budget compris entre 0 et 2 500 euros. Cinq structures ont tout de même alloué un budget compris entre 40 000 euros et un peu plus de 100 000 euros (programmes FEDER et multi-partenarial sur plusieurs années) (Figure 29 et Tableau 22). A noter que 68% des acteurs ayant participé à l'enquête n'ont pas répondu à cette question soit de façon délibérée soit parce que l'information leur manquait. Le nombre de personnes ayant travaillé sur ces espèces dans chaque structure ayant répondu à cette question, en 2012, est très variable. Il est majoritairement inférieur à 4 personnes (Figure 30). Les structures ayant participé à l'enquête dont le territoire d'actions est inclus dans les départements du Var ou des Bouches-du-Rhône sont celles qui ont alloué le plus de moyens financiers aux espèces végétales exotiques envahissantes (Tableau 21).

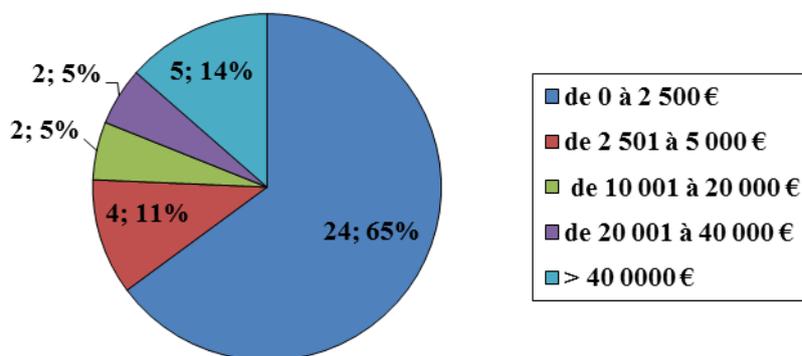


Figure 29 : Budget alloué en 2012 aux espèces végétales exotiques envahissantes par les structures ayant participé à l'enquête régionale.

Tableau 21 : Répartition des réponses par tranche de budget et par département.

Budget						
Départements	de 0 à 2 500 €	de 2 501 à 5 000 €	de 5 001 à 10 000 €	de 10 001 à 20 000 €	de 20 001 à 40 000 €	> 40 000 €
Alpes-de-Haute-Provence	3	1	0	0	1	1
Hautes-Alpes	3	1	0	1	2	1
Alpes-Maritimes	7	2	0	0	0	0
Bouches-du-Rhône	13	3	0	1	1	2
Var	7	4	0	0	1	3
Vaucluse	3	1	0	0	1	2

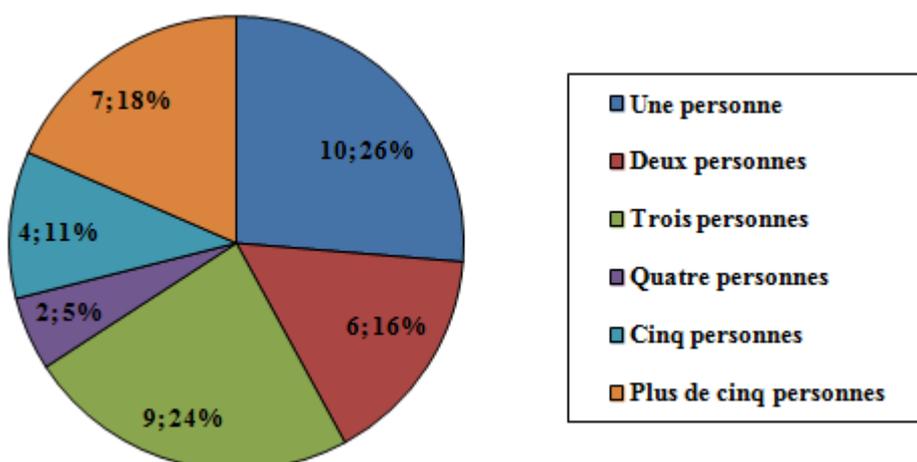


Figure 30 : Moyens humains alloués aux espèces végétales exotiques envahissantes en 2012 par les structures ayant participé à l'enquête régionale (nombre de réponses par nombre d'acteurs mobilisés).

Tableau 22: Répartition des réponses croisées concernant les moyens budgétaires et les moyens humains alloués aux espèces végétales exotiques envahissantes en 2012 par les structures ayant participé à l'enquête régionale.

Nombre d'acteurs								
		1	2	3	4	5	>5	
Budget								
Pas de réponses	75	1	2	2				
de 0 à 2 500 €	4	8	2	5		3	2	
de 2 501 à 5 000 €				1	1	1	1	
de 5 001 à 10 000 €								
de 10 001 à 20 000 €			1		1			
de 20 001 à 40 000 €				1			1	
> 40 000 €		1	1				3	

Identification des attentes

Cinq catégories d'attentes ont été identifiées suite à l'analyse des résultats de l'enquête et aux échanges avec certains acteurs rencontrés individuellement ou contactés par téléphone. Ces axes sont :

- améliorer les connaissances générales sur ces espèces,
- mutualiser les informations,
- créer et animer un réseau d'alerte et de veille,
- apporter un appui technique et financier aux acteurs concernés par ces espèces,
- engager un travail partenarial avec les prescripteurs et producteurs de végétaux.

Améliorer les connaissances générales sur ces espèces

80% des acteurs ayant participé à l'enquête ont besoin d'informations sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Ces informations concernent :

- les méthodes de lutte efficaces et adaptées à chaque espèce,
- la connaissance de chaque espèce (biologie, écologie et distribution régionale).
- La création et mise à disposition de protocoles types de lutte, d'inventaire, de suivi et de restauration des milieux ainsi que de fiches espèces et de cartes dynamiques de répartition de chaque espèce sont des attentes très régulièrement citées par les acteurs.

La mise à disposition d'outils pour identifier les espèces végétales exotiques envahissantes (clé de détermination) et la mise en place de formations spécifiques sur ces espèces sont aussi des attentes fortes citées par les acteurs ayant répondu à l'enquête (Figure 31).

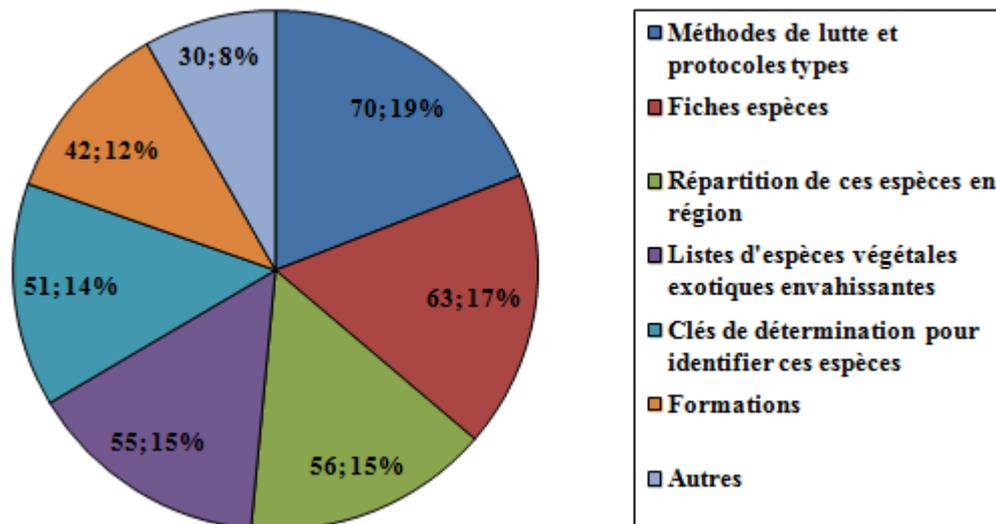


Figure 31 : Répartition des réponses par types d'informations souhaitées par les acteurs ayant répondu à l'enquête.

Mutualisation des informations

Le besoin de mutualiser les données de répartition pour chaque espèce est fort puisque 82% des acteurs ayant participé à l'enquête souhaitent alimenter la base de données floristiques SILENE-Flore des CBNMed et CBNA.

Un outil qui pourrait être proposé pour répondre à cette attente est un site internet dédié aux espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA. Le site internet « Espèces végétales exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale » du CBNMed est assez peu consulté et valorisé puisque seulement 32% des acteurs ayant participé à l'enquête ont répondu avoir consulté ce site internet. La plupart des avis émis sur ce site sont positifs. Les « listes noire et verte sont appréciées » et il semble être « bien documenté et intéressant ». Plusieurs acteurs ont néanmoins signalé qu'il manque du contenu concernant les protocoles de lutte pour chaque espèce et que le site devrait être plus régulièrement actualisé pour mettre à jour certaines informations, notamment concernant la répartition des espèces. Aussi la base de ce site pourrait être reprise et améliorée en fonction des attentes.

Création et animation d'un réseau d'alerte et de veille

72% des acteurs ayant participé à l'enquête souhaitent participer à la définition d'un réseau régional d'alerte sur ces espèces à l'échelle de la région PACA. Cinquante-deux structures différentes souhaitent participer à des réunions de travail pour exposer plus précisément leurs attentes vis-à-vis des objectifs de ce réseau d'alerte. Parmi ces structures, plus de la moitié peuvent accorder un jour de travail par an à ces réunions.

Le besoin de définir et créer, dans une démarche participative, le réseau d'alerte dédié aux espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA est fort.

Mise en place d'un appui technique

Le besoin d'un appui technique sur la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA est fort puisque 78% des acteurs ayant participé à l'enquête l'ont exprimé.

Travailler en partenariat avec les prescripteurs et producteurs de végétaux

96% des acteurs ayant participé à l'enquête pensent qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage les professionnels aux risques potentiels liés à certaines de ces espèces (agents de terrain, prescripteurs de végétaux, pépiniéristes et horticulteurs).

Les mesures pouvant être mises en œuvre volontairement par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale sont plutôt axées sur la prévention, la sensibilisation et la communication que sur l'interdiction ou sur des restrictions d'usages (Tableau 23). La plupart des professionnels prescrivant, produisant ou commercialisant des végétaux ne souhaitent pas privilégier le commerce d'espèces végétales dites de substitution, c'est-à-dire des espèces pouvant « remplacer », dans une certaine mesure, les espèces végétales exotiques envahissantes. Cette constatation a également été formulée lors d'une réunion de travail avec des représentants de la filière horticole (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières).

La stratégie régionale devra donc être orientée sur des axes de prévention, sensibilisation et communication plutôt que sur des axes réglementaires.

Tableau 23 : Mesures pouvant être mises en œuvre volontairement par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Mesures proposées	Pourcentage
Éviter la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes par de bonnes pratiques sur la gestion des terres et des déchets verts	44%
Informar la clientèle des risques éventuels liés à certaines espèces végétales exotiques envahissantes, dans certains milieux	33%
Changer la composition des palettes végétales en proscrivant les espèces végétales exotiques envahissantes	29%
Privilégier le commerce d'espèces végétales dites de substitution (indigènes ou exotiques non envahissantes)	25%
Aucune	2%

Identification, classification et hiérarchisation des attentes recensées

L'ensemble des attentes recensées via l'enquête régionale, les rencontres individuelles, les entretiens téléphoniques, le comité technique et les ateliers territoriaux ont été analysées, classées et hiérarchisées selon leur priorité par types d'attentes identifiées (Tableau 24).

Tableau 24 : Attentes recensées lors de l'enquête régionale et enrichies suite au comité technique et aux ateliers territoriaux.

Types d'attentes	Degré d'importance	Attentes recensées
Améliorer les connaissances sur les espèces		
	1	Améliorer la connaissance sur certaines espèces (ex : leur biologie et leur écologie sur le territoire d'étude).
	1	Améliorer les connaissances sur la répartition des espèces en région.
	1	Améliorer les connaissances sur les potentiels impacts et aspects positifs des espèces végétales exotiques envahissantes.
	1	Trouver des solutions techniques et opérationnelles de génie écologique pour gérer ces espèces.
	1	Identifier les voies d'entrée et de circulation de ces espèces en région.
	2	Améliorer l'information disponible, pour certains sites à enjeux, dans la base de données floristiques SILENE-Flore.
	2	Créer et diffuser des clés d'identification de ces espèces.
	2	Connaître et appréhender les conséquences du changement climatique sur la dynamique de certaines EVEE et orienter les actions de lutte à engager en fonction des résultats des modèles prédictifs.
	2	Connaître et appréhender les conséquences du changement de l'usage du territoire sur la dynamique de certaines EVEE.
Mutualiser les informations		
	1	Mutualiser les expériences de gestion des espèces (retours d'expériences pour les succès et les échecs) via une plateforme d'échanges (transferts de données et échanges) à l'échelle régionale et à l'échelle des domaines biogéographiques (alpin et méditerranéen).
	1	Mutualiser les informations sur la répartition des espèces via l'échange de données floristiques (bases de données de l'ONF, du CRPF, de la FREDON PACA, des CBNMed & CBNA (SILENE Flore), etc.).
	1	Mutualiser les informations sur la connaissance des espèces (répartition, biologie, écologie etc...) via des fiches espèces (en particulier pour les espèces « Emergentes » et celles de la catégorie « Alerte ») et une plateforme d'échanges à l'échelle régionale et à l'échelle des domaines biogéographiques (alpin et méditerranéen).
	1	Mettre en œuvre une stratégie de communication régionale.
	1	Utiliser les réseaux locaux existants pour diffuser et mutualiser les informations.
	1	Mettre à disposition des documents et des outils de communication qui soient libres de droits.
Créer et animer un réseau d'alerte et de veille		
	1	Mettre en place ce réseau (définir sa composition, son rôle et ses objectifs et identifier la structure animatrice).
	1	Détecter les nouvelles espèces végétales introduites et le caractère envahissant de certaines d'entre elles en milieux naturels et semi-naturels ainsi que dans les jardins botaniques et pépinières.
	1	Surveillance des voies d'entrée et de circulation de ces espèces via le réseau.

Types d'attentes	Degré d'importance	Attentes recensées
Apporter un appui technique et financier		
	1	Sensibiliser les agents de terrain aux risques potentiels de certaines espèces en proposant des plaquettes d'informations et des actions préventives à mettre en place lors de travaux de gestion sur des sites envahis.
	1	Proposer et mettre en œuvre une stratégie globale de gestion de ces espèces en région PACA en diffusant auprès des gestionnaires d'espaces naturels des outils leur permettant de prioriser les actions de gestion à mettre en œuvre sur leur territoire (ex : listes d'espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à différentes échelles spatiales qui tiennent compte des milieux, Tableau d'aide à la décision pour la gestion de ces espèces en région, etc.).
	1	Proposer et diffuser des protocoles de gestion par espèce.
	1	Proposer et diffuser des protocoles d'inventaire et de suivi dans lesquels sont inclus des champs spécifiques qui permettent à terme (i) d'évaluer l'efficacité des actions de gestion et (ii) d'effectuer des analyses coût/efficacité des mesures de gestion.
	1	Proposer et diffuser des protocoles de restauration de la biodiversité et des habitats naturels après gestion.
	1	Tester les protocoles proposés sur quelques sites du réseau Natura 2000 avant de les proposer sur la plateforme d'échanges.
	1	Préconiser des mesures préventives pour limiter la propagation de ces espèces et proposer des protocoles de gestion des déchets verts adaptés aux espèces.
	1	Informers les structures en charge des décharges et incinérateurs en région de l'existence de ce type de déchets verts et, si possible, trouver des alternatives pour pouvoir les gérer séparément.
	1	Mettre en place une plateforme d'échanges (transferts de données et échanges sur les retours d'expériences).
	1	Proposer des outils de communication adaptés aux objectifs et aux publics cibles (grand public, gestionnaires de milieux naturels, fédération de pêche, fédération de chasse, prescripteurs de végétaux en milieu urbain, etc.). Préciser les milieux sensibles et les territoires touchés pour chaque espèce et éviter une communication trop générale sur les EVEC.
	1	Produire un outil de communication synthétisant le rapport final de la stratégie régionale destiné aux élus communaux de cette région.
	1	Renforcer les moyens humains et financiers pour la réalisation des travaux de gestion, de restauration des milieux et pour les suivis.
	1	Trouver des solutions opérationnelles pour accéder aux propriétés privées afin de mettre en place des opérations de gestion sur certaines EVEC (ex : sensibiliser les élus communaux pour que soient pris, sous certaines conditions, des arrêtés préfectoraux portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées).
	2	Permettre des dérogations réglementaires dans le cadre de la lutte contre les EVEC au sein des sites Natura 2000 (ex : concernant le brûlage et l'export des déchets verts).

Types d'attentes	Degré d'importance	Attentes recensées
	2	Mettre en place des formations spécifiques pour reconnaître ces espèces, pouvoir gérer certaines d'entre elles en milieux naturels et semi-naturels.
	2	Mettre en place un barème permettant d'évaluer financièrement la faisabilité des actions en fonction des espèces et des surfaces colonisées.
Travailler en partenariat avec les prescripteurs et producteurs de végétaux		
	1	Etablir des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu en partenariat avec la filière horticole pour limiter la vente et l'usage dans les milieux sensibles de certaines EVEC. Cette démarche doit prendre en compte les enjeux écologiques ainsi que les enjeux économiques liés au commerce de ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels mais aussi en milieu urbain).
	1	Informier et sensibiliser les prescripteurs et producteurs de végétaux en région du risque de dissémination de certaines EVEC hors milieux urbains.
	2	Améliorer la réglementation actuelle sur les espèces végétales exotiques envahissantes notamment concernant la vente de certaines espèces.

3. STRATÉGIE RÉGIONALE RELATIVE AUX EVEC

L'état des lieux régional a permis d'identifier les enjeux régionaux relatifs aux plantes exotiques envahissantes ainsi que les attentes des acteurs régionaux concernant la stratégie régionale.

En ce qui concerne les enjeux régionaux, plusieurs constats ont été faits :

Les perceptions de ces espèces sont très différentes selon les acteurs régionaux, les milieux et les territoires concernés.

Selon le territoire considéré et le milieu où l'espèce végétale exotique envahissante est présente, le caractère envahissant de l'espèce ne s'exprime pas toujours et les effets négatifs éventuels peuvent varier. De plus, bon nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes sont des végétaux d'ornement commercialisés et utilisés en milieux urbains, périurbains et dans les jardins privés. Les aspects positifs sociétaux, culturels, paysagers et économiques de certaines de ces espèces ont donc une influence sur la perception de ces espèces, notamment par le grand public, au même titre que les aspects négatifs de ces espèces sur la biodiversité, la santé et l'économie. La communication auprès du grand public et des professionnels doit donc tenir compte de ce constat, en prenant en compte tous les points de vue exprimés par les acteurs concernés sur ces espèces, et doit adapter ses messages en fonction du type de public et des objectifs fixés.

Les enjeux de conservation de la biodiversité et des habitats naturels ne sont pas les mêmes suivant les espèces, les sites et le type de milieu.

Suivant l'espèce, le type de milieu envahi et le site (approche territoriale), l'enjeu écologique lié à la conservation des espèces indigènes et des habitats naturels n'est pas le même. Ce postulat part du principe que :

- l'enjeu de conservation est plus élevé dans les milieux naturels et semi-naturels que dans les milieux anthropisés ou urbanisés,
- une EVEC qui a la capacité de former des populations denses (fort pourcentage de recouvrement, régulièrement supérieur à 50%) peut potentiellement affecter davantage les communautés végétales indigènes via la concurrence végétale.

Certaines exceptions doivent néanmoins être prises en considération, comme c'est le cas par exemple, pour les sites situés en milieux fortement anthropisés où les enjeux de conservation sont importants du fait de la présence d'une ou plusieurs espèce(s) rare(s) et menacée(s).

Il est nécessaire de prendre en compte les enjeux économiques et aspects positifs liés à la production et à l'utilisation des EVEC pour certains milieux (urbains et exploitations forestières) dans la stratégie de gestion.

Cette constatation est issue des échanges avec les filières forestière, horticole, paysagère et agricole tout au long de ce projet. Les enjeux de ces filières sont d'ordre économique et certaines actions (ex : plantation d'essences envahissantes dans des habitats d'intérêt communautaire ou à proximité) peuvent être antagonistes aux actions de gestion de ces espèces en milieux naturels menées par les gestionnaires d'espaces naturels. Néanmoins pour avoir une action globale et efficace sur certaines espèces, il est nécessaire de prendre en compte les attentes de ces différentes filières ainsi que leurs enjeux et de trouver un consensus.

En ce qui concerne les attentes vis-à-vis de la stratégie régionale, les constats qui ont été faits sont :

- un manque de connaissances sur ces espèces,

- un besoin de mutualiser les informations et de créer un réseau d'alerte et d'échanges entre acteurs régionaux sur cette thématique,
- un appui technique et financier aux gestionnaires,
- un manque d'outils communs facilement disponibles,
- un besoin de prioriser et coordonner la gestion sur ces espèces à l'échelle régionale,
- de proposer et mettre en place une stratégie de communication régionale adaptée aux différents publics cibles et aux différents objectifs,
- de travailler en partenariat avec les différentes filières utilisant ou produisant les EVEC et EVECpotE.

Pour prendre en compte ces constats, la stratégie régionale :

- A permis d'établir une **liste régionale d'EVEC et EVECpotE destinée à la gestion des milieux naturels et semi-naturels** qui se décline en **deux listes biogéographiques** (région méditerranéenne et région alpine) et qui mentionne les milieux où l'espèce peut être envahissante et les départements où l'espèce est présente.
- **Tient compte du type de milieux (naturels au s.l. vs urbains)** pour chaque action préconisée sur les EVEC et donc des **enjeux économiques et aspects positifs liés à certaines EVEC** ainsi que des **enjeux écologiques** de ces espèces (prise en compte des attentes des différents acteurs régionaux des filières environnementale, forestière, horticole, paysagère, agricole etc.).
- Ne focalise pas uniquement ses actions sur la lutte contre les EVEC mais intègre : **la prévention, la sensibilisation, la communication, la formation des professionnels comme du grand public, la gestion différentielle des espèces suivant les sites, la restauration des milieux traités et des actions permettant d'améliorer la connaissance sur ces espèces et de mutualiser les informations.**
- Permet de **hiérarchiser les actions de gestion** en région suivant le statut régional des espèces, les sites et les grands types de milieux via un Tableau d'aide à la décision.

La stratégie régionale relative aux EVEC en PACA se concrétise à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions sur ces espèces.

Ce plan d'actions se compose de cinq axes qui sont les lignes directrices de la stratégie régionale. Ces cinq axes sont :

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE

Axe II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer les espèces en priorisant les actions

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Axe V : Gouvernance et animation

Dix-sept objectifs sont déclinés au sein de ces cinq axes. Cinquante-neuf actions sont proposées pour répondre à ces objectifs.

Les orientations de ce plan régional d'actions sont cohérentes et conformes avec :

1. Les principes directeurs des principales conventions internationales existantes et traitant des EEE (CDB, Convention de Berne, Directive habitats, etc.).

2. Les recommandations européennes (Genovesi & Shine, 2004 ; Shine et al., 2009).
3. Les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2011 – 2020) traitant des espèces exotiques envahissantes.
4. Les actions à réaliser au niveau régional pour la mise en œuvre du Parlement européen relatif aux espèces exotiques envahissantes (mise en œuvre prévue dès 2015) et plus particulièrement en ce qui concerne :
 - (i) l'élaboration et l'actualisation régulière d'une liste d'EEE préoccupante pour chaque état membre et pour l'UE via la transmission au niveau national de la liste régionale des EVEC et EVCpotE et de ses futures versions actualisées (action 12 du plan régional d'action),
 - (ii) l'identification des voies d'introduction et de prolifération des EVEC (action 3 du plan) dans le but de proposer un plan d'actions sur ces voies,
 - (iii) la mise en place d'un système de surveillance du territoire (action 13 via la réalisation des actions 11, 12 et 14 et 21 du plan).
 - (iv) la mise en place d'actions rapides sur les EVEC préoccupantes pour l'UE et un retour d'expérience à l'UE (éradication ou contrôle suivant les espèces) (actions 12, 19, 22, 27, 29, 31, 35, 36 et 37 du plan),
 - (v) La mise en place d'actions de restauration des milieux envahis en prévention et après avoir géré une ou plusieurs EVEC (25, 27, 33, 36, 37).

La Figure 32 identifie les différentes catégories d'acteurs concernés par les EVEC et liste les principales actions communes à mettre en œuvre en région de façon concertée et consensuelle.

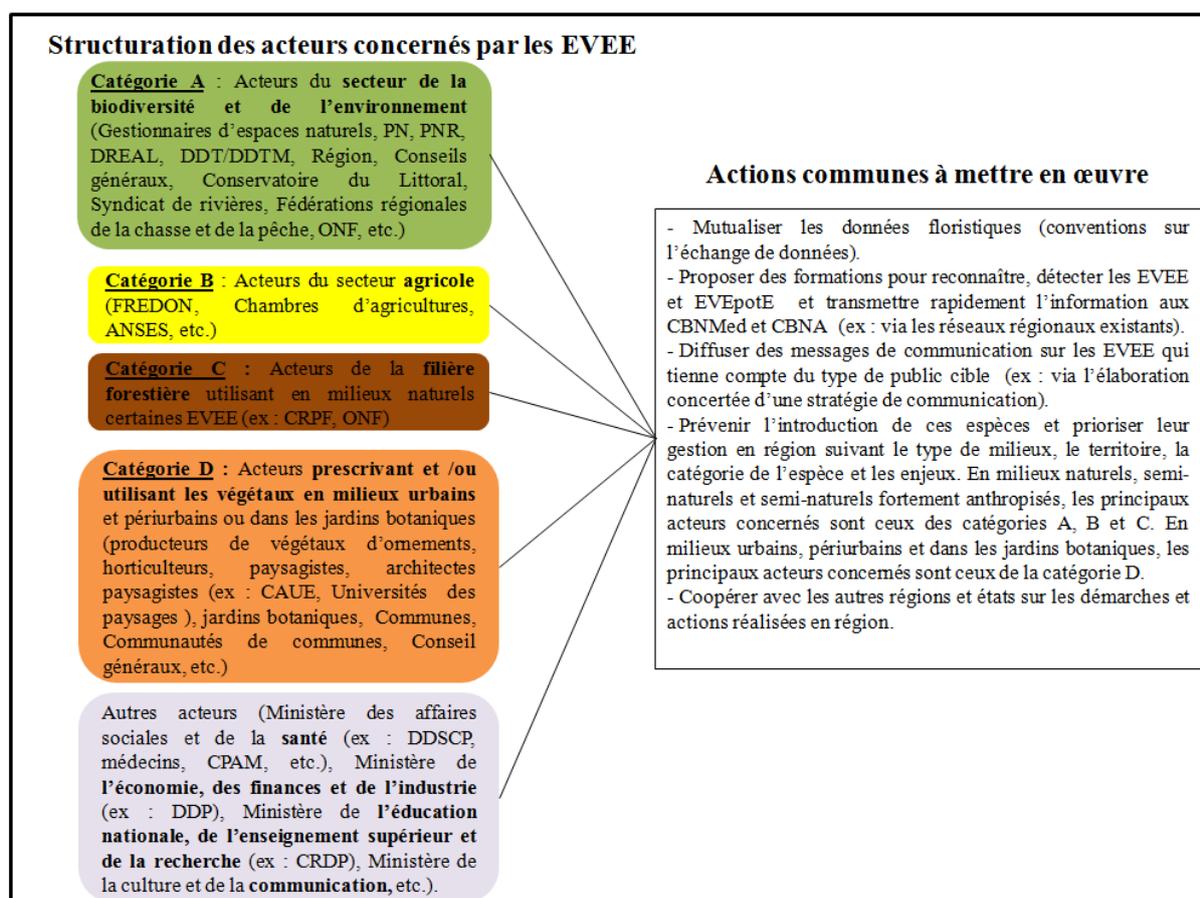


Figure 32 : Structuration des acteurs concernés par les EVEC et actions communes à mettre en œuvre.

Définition d'une stratégie de gestion des EVEC et EVECpotE en région PACA en fonction des milieux, du territoire (sites protégés vs sites « orphelins ») et des catégories d'espèces.

Pour répondre à l'attente émise par les gestionnaires d'espaces naturels et les politiques publiques en ce qui concerne la nécessité de gérer ces espèces de manière priorisée en tenant compte des milieux et des territoires, un tableau d'aide à la décision concernant la gestion des EVEC et EVECpotE en région PACA suivant le type de milieu et les publics cibles a été élaboré et récapitulé les orientations de la stratégie régionale concernant la gestion des EVEC et EVECpotE (Tableau 26).

Aussi les actions de gestion sont prioritaires sur :

- les EVEC de la catégorie « Emergente » quel que soit le milieu (priorités 1, 2 et 3),
- sur les EVECpotE de la catégorie « Alerte », uniquement pour les populations envahissantes, au sein des espaces protégés (priorité 1) (Lefebvre et *al.*, 2010 ; Tableau 25) et hors des espaces protégés mais en milieux naturels et semi-naturels (priorité 2),
- les EVECpotE de la catégorie « Prévention » quel que soit le milieu (hors milieux urbains) lorsque l'espèce est détectée sur le territoire (priorités 1, 2 et 3),
- les EVEC de la catégorie « Majeure » et « Modérée » uniquement pour les secteurs où l'espèce concurrence une espèce ou une population d'espèce rare et les secteurs à enjeux de sécurité ou de santé humaine (priorité 1).

Ces priorités de gestion sont regroupées dans le Tableau 26 et correspondent aux priorités 1, 2, 3.

De manière moins prioritaire, les actions de gestion peuvent être effectuées sur :

- les EVEC de la catégorie « Majeure » au sein des espaces protégés et particulièrement sur les secteurs insulaires et les zones à forte valeur patrimoniale (priorité 4),
- les EVEC de la catégorie « Modérée » au sein des espaces protégés et particulièrement sur les secteurs insulaires et les zones à forte valeur patrimoniale (priorité 5).

Ces priorités de gestion sont regroupées dans le Tableau 26 et correspondent aux priorités 4 et 5.

Enfin, les interventions ne sont pas prioritaires sur :

- Les EVEC de la catégorie « Majeure » et « Modérée », hors espaces naturels, hors secteurs où l'espèce concurrence une espèce ou une population d'espèce rare et hors secteurs à enjeux de sécurité ou de santé humaine.
- Les EVEC de la catégorie « Alerte » (pour les populations qui ne sont pas envahissantes) en milieux naturels et semi-naturels, protégés ou non.
- Les EVEC de la catégorie « Alerte » dans tous les milieux semi-naturels fortement influencés par l'homme et en milieux agricoles.

En ce qui concerne les milieux urbains, aucune action de gestion n'est préconisée. Néanmoins, des espèces sont à retirer du commerce et des plantations ; elles ne doivent plus être utilisées (espèces de la liste de consensus). D'autres espèces peuvent être commercialisées et utilisées mais uniquement dans certains milieux (espèces de la liste de restrictions d'usages suivant le milieu).

Enfin, quel que soit le statut des espèces, leur utilisation (plantation) en milieux naturels, semi-naturels et semi-naturels fortement anthropisés est à proscrire.

A la suite de cette première hiérarchisation, des priorités d'intervention peuvent encore être définies en prenant en compte d'autres paramètres (par exemple au sein des espaces protégés pour plusieurs espèces de même catégorie) : **l'étendue des foyers, la présence d'espèces rares et/ou protégées, la faisabilité de gestion (accessibilité des sites), la probabilité de succès et les moyens financiers pouvant être alloués aux opérations de gestion.**

Tableau 25 : Liste des espaces protégés concernés et leur correspondance en PACA (toutes les catégories proposées par l'UICN ; UICN, 2010)

Catégorie IUCN	Caractéristiques et objectifs de gestion	Statut de protection français
I Réserve naturelle intégrale / Zone de nature sauvage	Aire protégée gérée principalement à des fins scientifiques ou de protection des ressources sauvages	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserve intégrale ▪ Réserve Biologique intégrale
II Parc national	Aire protégée gérée principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc national zone cœur
III Monument naturel	Aire protégée gérée principalement dans le but de préserver des éléments naturels spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserve naturelle nationale (selon la réglementation mise en place) ▪ Réserve naturelle géologique ▪ Sites classés et sites inscrits
IV Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire protégée gérée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserve naturelle nationale (selon la réglementation mise en place) ▪ Réserve naturelle régionale ▪ Réserve biologique dirigée ▪ Réserve nationale de chasse et de faune sauvage ▪ Sites du Conservatoire du Littoral ▪ Arrêté de protection de biotope
V Paysage terrestre ou marin protégé	Aire protégée gérée principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages terrestres ou marins et à des fins récréatives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parc naturel régional ▪ Parc national zone d'adhésion ▪ Espaces naturels sensibles ▪ Site des Conservatoire d'espaces naturels ▪ Sites Natura 2000

Tableau 26 : Tableau d'aide à la décision pour la gestion et l'utilisation des EVEC et EVECpotE en région PACA suivant le type de milieu et les publics cibles.

A partir des listes d'EVEE et EVEpotE destinées à la gestion des milieux naturels, semi-naturels et anthropisés					
Catégories Approche spatiale	EVEE			EVEpotE	
	Emergente	Majeure	Modérée	Alerte	Prévention
Sites de priorité 1 : Au sein des espaces protégés	1 (gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	4 (gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	5 (gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	Non intervention excepté pour les populations envahissantes (dans ce cas précis : priorité 1 pour la gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	1 (gestion) si l'espèce est détectée sur le territoire
Sites de priorité 2 : Hors espaces protégés mais en milieux naturels ou semi-naturels	2 (gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	Non prioritaire excepté pour les secteurs où l'espèce concurrence une espèce ou une population d'espèce rare et les secteurs à enjeux de sécurité ou de santé humaine (dans ce cas précis : priorité 1 pour la gestion) + Proscrire l'utilisation (hors exploitations forestières)	Non prioritaire excepté pour les secteurs où l'espèce concurrence une espèce ou une population d'espèce rare et les secteurs à enjeux de sécurité ou de santé humaine (dans ce cas précis : priorité 1 pour la gestion) + Proscrire l'utilisation (hors exploitations forestières)	Non intervention excepté pour les populations envahissantes (dans ce cas précis : priorité 2 pour la gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	2 (gestion) si l'espèce est détectée sur le territoire
Sites de priorité 3 : En milieux semi-naturels fortement influencés par l'homme (berges, plans d'eau fortement anthropisés, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc...) et en milieux agricoles	3 (gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	Non prioritaire excepté pour les secteurs où l'espèce concurrence une espèce ou une population d'espèce rare et les secteurs à enjeux de sécurité ou de santé humaine (dans ce cas précis : priorité 1 pour la gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation de ces espèces dans ces sites (hors exploitations forestières)	Non prioritaire excepté pour les secteurs où l'espèce concurrence une espèce ou une population d'espèce rare et les secteurs à enjeux de sécurité ou de santé humaine (dans ce cas précis : priorité 1 pour la gestion) + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation de ces espèces dans ces sites (hors exploitations forestières)	Non intervention + Déconseiller et si possible proscrire l'utilisation	3 (gestion) si l'espèce est détectée sur le territoire
	Listes d'EVEE et EVEpotE destinées aux producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux (en milieux urbains)				
Sites de priorité 4: En milieux urbains (ex: espaces verts), périurbains et dans les jardins privés	Liste de consensus Espèces à retirer du commerce et des plantations		Liste de restrictions d'usages suivant le milieu Espèces à éviter de planter à proximité des milieux naturels sensibles où elles pourraient devenir envahissantes (notamment pour les jardins privés et les espaces périurbains)		

De 1 à 5 = Priorité d'actions de gestion en région (1 étant la priorité la plus forte et 5 la priorité la plus faible)

4. PLAN D' ACTIONS

Axes, objectifs et actions de la mise en œuvre du plan

Légende des acronymes :

EVEE = Espèces végétales exotiques envahissantes

EVEpotE = Espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes

Les ordres de priorité ont été attribués par les CBNA & CBNMed. Ils ont été définis en tenant compte des échanges tenus avec les acteurs concernés tout au long de ce projet. Ces ordres de priorité varient de 1 à 3, 1 correspondant au niveau le plus fort et 3 au niveau le plus faible.

Pour le budget, les calculs ont été effectués sur la base d'un salaire de 250 €/ jour.

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Page
Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE				
Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces				
		Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1	p. 131
		Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1	p. 135
		Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1	p. 137
		Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1	p. 139
		Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1	p. 141
		Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	2	p. 145
		Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEE pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2	p. 149
		Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques	2	p. 151
		Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEE	3	p. 153
		Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3	p. 155
Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information				
		Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer	1	p. 157
		Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1	p. 161

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Page
		Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1	p. 165
		Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	1	p. 169
Axe II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée				
Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques				
		Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEE à l'intention des structures concernées	1	p. 171
		Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées	1	p. 173
Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place des actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1	p. 175
		Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1	p. 177
		Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes	1	p. 179
		Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1	p. 183
Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE	1	p. 185
		Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1	p. 187
Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEE largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés				
		Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1	p. 189
		Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEE « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1	p. 191
Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEE et EVEpotE et évaluer l'efficacité des actions				
		Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1	p. 193
		Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1	p. 195

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Page
		Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1	p. 197
	Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels			
		Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1	p. 199
	Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels			
		Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	1	p. 203
		Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)	1	p. 207
Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés				
	Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux fortement anthropisés			
		Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1	p. 209
		Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1	p. 213
	Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)			
		Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1	p. 215
		Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	2	p. 217
		Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	2	p. 219
		Action 36 : Contrôler les EVEC « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	3	p. 221
		Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les parcelles agricoles	3	p. 223
	Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEC et EVECpotE en milieux urbains et périurbains			
		Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1	p. 225
		Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux	1	p. 229

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Page
		Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEE dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1	p. 233
Axe IV : Communication, sensibilisation et formation				
Objectif 1 : Définir un plan de communication				
		Action 41 : Identifier les différentes cibles	2	p. 235
		Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2	p. 237
		Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE	2	p. 239
		Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	2	p. 241
		Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2	p. 243
		Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)	2	p. 245
		Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2	p. 247
Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1	p. 249
		Action 49 : Sensibiliser le grand public	1	p. 251
		Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE	1	p. 253
		Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	1	p. 255
		Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1	p. 257
Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEE				
		Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels	1	p. 259
		Action 54 : Proposer des formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	2	p. 261
Axe V : Gouvernance et animation				
Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions				
		Action 55 : Co-piloter la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEE en PACA	1	p. 263
		Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1	p. 265
Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques				
		Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour	1	p. 267

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Page
		établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)		
		Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1	p. 269
		Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1	p. 271

Modèle type des fiches actions

Action ... : Intitulé de l'action				
Axe	Nom de l'axe associé			
Objectif	Nom de l'objectif associé			
Degré de priorité :	Nombre allant de 1 à n (1>n)			
Description des objectifs :	Lister les objectifs.			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	Expliciter la mise en œuvre de l'action.			
Sous-actions à mettre en œuvre :	Lister les éventuelles sous-actions à mettre en œuvre.			
Espèces concernées :	Liste les espèces concernées ou la liste contenant ces espèces.			
Autres actions associées :	Lister les autres actions associées à cette action.			
Résultats attendus :	Lister les résultats attendus.			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Structure(s) pilote(s)</u> : Lister la ou les structure(s) ayant répondu.			
	<u>Partenaire(s) éventuel(s)</u> : Lister la ou les structure(s) ayant répondu.			
Structures à solliciter :	<u>Structure(s) pilote(s)</u> : Lister la ou les structure(s) à solliciter.			
	<u>Partenaire(s) éventuel(s)</u> : Lister la ou les structure(s) à solliciter.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Période propice à la réalisation	Descriptif de la mise en œuvre de l'action (fragmenté en plusieurs parties)	Structure(s) pressentie(s) pour la mise en œuvre	Nombre de jours pour réaliser chaque partie de l'action et budget prévisionnel
Budget prévisionnel global :	Montant du budget prévisionnel global prévu pour cette action			
Financements possibles :	Source(s) de financement possible(s) pour la réalisation de l'action			

Fiches actions

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE

Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces

Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Relever les EVEE dans tous les inventaires floristiques et renseigner : le recouvrement de l'espèce, la surface de la station et le milieu envahis. • Prioriser les inventaires dans les espaces à fort enjeux de conservation en région PACA. • Améliorer la connaissance sur les secteurs à forts enjeux de conservation menacés par les EVEE. • Améliorer la connaissance sur la répartition des EVEE dans les milieux semi-naturels fortement influencés par l'homme. • Augmenter le nombre de données sur les EVEE dans la base de données floristiques SILENE-Flore.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir un protocole d'inventaire des EVEE simple et rapide à mettre en œuvre destiné aux gestionnaires d'espaces naturels et aux botanistes afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces (distribution, écologie, caractère envahissant en milieux naturels ou uniquement en milieux anthropisés) ainsi qu'un protocole d'inventaire plus complexe (ex : avec des relevés phytosociologiques, par groupe d'EVEE) destiné aux structures associées à la recherche scientifique ou aux CBN. • Tester ces protocoles via le réseau Natura 2000 ou EVEE (avec des partenaires), les améliorer puis les diffuser en région. • Effectuer des analyses cartographiques pour cibler les secteurs à forts enjeux de conservation menacés par la présence d'EVEE en utilisant les connaissances actuelles concernant la répartition des espèces patrimoniales et la répartition des secteurs à forts enjeux de biodiversité. • Augmenter la saisie de données des EVEE et l'effort d'inventaire de ces espèces dans les secteurs à forts enjeux de conservation. • Echanger des données floristiques avec les partenaires relevant les EVEE (ONF, CRPF, FREDON-PACA, ONEMA, CEN, PN, PNR) pour accroître la connaissance sur la répartition des EVEE. • Mettre en place un observatoire des EVEE sur un ou plusieurs sites tests en région. • Observer la dynamique de certaines espèces.
Sous-actions	Décliner l'action à l'échelle locale (implication des acteurs concernés par les EVEE).

à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.			
Autres actions associées :	<p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de circulation des espèces en région</p> <p>Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels</p> <p>Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEC émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces</p> <p>Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVECpotE (fiches espèces)</p> <p>Actions 29 et 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'inventaires. • Cartographies des secteurs à forts enjeux de conservation menacés par les EVEC. • Augmentation du nombre d'observations pour les EVEC et EVECpotE dans la base de données SILENE-Flore dans les secteurs à forts enjeux de conservation. • Conventions avec d'autres structures pour l'échange de données floristiques et augmentation du nombre de données d'EVEC dans la base de données SILENE - Flore. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed, DDT/DDTM (pour les sites Natura 2000), Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence (sur leur territoire).			
	<u>Partenaires</u> : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Communauté de communes du Guillestrois, ONEMA (via la base de données floristiques SILENE-Flore ou via la base de données OISON), Le jardin messager, ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : Organismes de recherche (universités et instituts), CRPF, SMAVD, les services de la protection des végétaux, FREDON.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier –Juin 2015	Etablir un protocole d'inventaire (rédaction, test des protocoles, amélioration, diffusion).	CBNA & CBNMed et partenaires (réseau natura 2000 et IMBE et/ou le LECA).	Rédaction : 5 j Phase de test : 3 j dans des milieux différents Diffusion : 1 j Total : 2 250 €
	Deuxième semestre 2015	Cibler les secteurs à forts enjeux de conservation menacés par les EVEC (analyse cartographique).	CBNA & CBNMed.	Méthode et préparation des données : 5 j Travail cartographique : 2 j Analyses : 5 j Total : 3 000 €

	Tout au long du projet (2015 – 2019)	Augmenter le nombre de données d'EVEE et EVEpotE dans SILENE-Flore dans les secteurs à forts enjeux de conservation (phase de terrain, prospection, saisie, validation).	CBNA & CBNMed et partenaires (ex : Communauté de communes du Guillestrois, etc.).	Indéterminé
	Deuxième semestre 2015	Echanger des données d'EVEE avec les partenaires intéressés (rédactions et signatures de conventions puis échanges de données).	CBNA & CBNMed et partenaires.	Echanges (ONEMA, ONF, CRPF, ONCFS, FREDON) : 2 j Elaborer et signer les conventions : 3 j Echanges de données : 7 j (informaticiens) Total : 3 000 €/partenaire
	Deuxième semestre 2015 Puis avril à septembre 2016, 2017, 2018, 2019	Mise en place d'un observatoire sur les EVEE sur certains sites à enjeux (ex : la Durance).	CBNA & CBNMed et partenaires (ex : SMAVD).	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces				
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE			
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces			
Degré de priorité :	1			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la biologie et l'écologie des EVEE et EVEpotE présentes en région (en particulier les espèces arrivées récemment en région). 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches bibliographiques. • Etablir des protocoles de suivi des EVEE. Les tester puis les diffuser en région. Deux types de protocoles peuvent être proposés : <ul style="list-style-type: none"> - un protocole de suivi des EVEE simple et rapide à mettre en œuvre destiné aux gestionnaires d'espaces naturels et aux botanistes afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces (<i>lien avec l'action 1, les deux protocoles (inventaire et suivi simplifié) pouvant être regroupés sur un seul outil</i>), - un protocole de suivi plus complexe (bilans stationnels, placettes et suivi sur plusieurs années, relevés phytosociologiques) en lien avec la recherche scientifique pour améliorer la connaissance, la biologie et l'écologie de certaines EVEE (<i>lien avec l'action 1, les deux protocoles (inventaire et suivi plus complexe) pouvant être regroupés sur un seul outil</i>), • Analyser les résultats (ex : fiches renseignées) et les valoriser. • Effectuer des tests de germination pour certaines espèces 			
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire évoluer les bases de données SILENE Flore et EVEE en lien avec les autres bases de données du CBNMed et du CBNA (Vanda (banques de graines Alpes-méditerranée), par exemple, en intégrant les données de suivi). 			
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale et en particulier les nouvelles espèces exotiques potentiellement envahissantes.			
Autres actions associées :	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles de suivi. • Publication des résultats (rapports ou articles scientifiques). • Diffusion des informations recueillies via la plateforme-web. • Implémentation des bases de données SILENE Flore et EVEE 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNMed & CBNA.			
	<u>Partenaires</u> : Organismes de recherche (Universités et instituts).			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Le jardin messenger, ONF Méditerranée, gestionnaires d'espaces naturels et collectivités (ex : Communauté d'agglomération Agglopoie Provence).			
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires des sites Natura 2000, Parcs nationaux, etc..			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier - Juin 2015	Protocoles de suivi (élaboration, test, amélioration, diffusion, retours, analyses des	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	Rédaction : 5 j Phase de test : 3 j dans des milieux différents Diffusion : 1 j Total : 2 250 €

		résultats).		
	Janvier – Mars 2015 (puis mission à réaliser en continu)	Recherches bibliographiques.	CBNA & CBNMed.	Pour toutes les EVEE, EVEpotE et espèces à étudier : 5 j Total : 1250 €
	Janvier – Septembre 2015	Tests de germination pour certaines espèces (bibliographie, récolte, test, valorisation des résultats).	CBNA & CBNMed.	Pour quelques espèces seulement (une espèce par an) : 15 j Total : 3 750 €
	Janvier – Mars 2015	Amélioration des bases de données EVEE et SILENE Flore.	CBNA & CBNMed.	Compléter les informations manquantes et amélioration en continue : 30 j Total : 7 500 €
Budget prévisionnel global :	14 750 €			
Financements possibles :				

Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVEpotE
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, inventorier les voies d'introduction et de propagation des EVEC et EVEpotE en région.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la bibliographie existante sur ce sujet (ex : ARP de l'OEPP, document de la CDB (UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add., 1er mai 2014), etc.) et analyser les cartes de répartition des espèces (en lien avec les voies de propagation existantes). • Inventorier et hiérarchiser ces voies d'introduction et de propagation pour chaque EVEC en région à partir de la bibliographie et des connaissances disponibles pour chaque espèce.
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Lister les outils de gestion des voies identifiées pour chaque espèce. • Compléter la base de données EVEC (en lien avec la base de données SILENE-Flore).
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale en ciblant en priorité les EVEC de la catégorie « Emergente » et les EVEpotE de la catégorie « Alerte ».
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels</p> <p>Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC</p> <p>Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEC et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte de bonnes pratiques sur les EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE (fiches espèces)</p> <p>Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVEpotE dans les parcelles agricoles</p> <p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVEpotE dans les Agenda 21</p>

	locaux Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport où sont renseignées les voies d'introduction et de propagation pour chaque espèce en région (inventorier et classer ces voies) • Diffusion des informations recueillies via la plateforme-web. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : Le jardin messenger, ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération Agglopoie Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : OEPP, Organismes de recherche, ANSES, OCDE, organes de contrôle aux frontières.			
	<u>Partenaires</u> : ANSES, FREDON, Organismes de recherche, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique, Universités ANSES, FNPHP, Plante & Cité, OEPP.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Juin - Décembre 2015	Recherches bibliographiques, analyse des cartes de répartition des espèces en région, rapport de l'action réalisée.	Utiliser les ARP et les documents officiels.	Pour 245 espèces (2 espèce par jour) Total : 30 625 €
Budget prévisionnel global :	30 625 €			
Financements possibles :				

Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels	
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et prendre en compte les perturbations naturelles et anthropiques des milieux naturels ou semi-naturels envahis par une ou plusieurs EVEC dans la stratégie de gestion à l'échelle locale (site ou réseau de sites). • Agir en priorité sur ces perturbations avant de lancer le plan de gestion du/des site(s) concernés. • Faire remonter ces informations via le réseau EVEC pour améliorer la connaissance sur les perturbations favorisant les EVEC. • Construire une base de données de l'ensemble des perturbations observées en région pour chaque EVEC (ex : sur le site internet en exploitant les fiches d'inventaires).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • A l'échelle locale : identifier toutes les perturbations naturelles et anthropiques du site envahi par une ou plusieurs EVEC lors de l'inventaire de ces espèces (prévoir une partie concernant les perturbations dans la fiche d'inventaire des EVEC). • Mutualiser ces informations avec le réseau EVEC (ex : via les échanges au sein du réseau EVEC ou la transmission des fiches d'inventaire renseignées aux CBNA & CBNMed). • Valoriser ces informations sur la plateforme web • Emettre des préconisations concernant la gestion de ces sites perturbés et envahis par les EVEC (ex : Gestion des EVEC en aval d'un barrage hydroélectrique, dans une forêt exploitée, dans des étendues d'eau polluées et/ou eutrophisées, sur une piste DFCE, etc.).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC</p> <p>Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Actions 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEC et EVECpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agraineage et l'affouragement) ou proposer une charte de bonnes pratiques sur les EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte de bonnes pratiques sur les EVEC à l'intention des structures concernées</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données des perturbations associées aux espèces. • Recueil de préconisations des actions à menées sur les EVEC et sur le site envahi suivant les perturbations rencontrées.

Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : Ensemble des gestionnaires de sites.			
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels (dont le réseau Natura 2000) intéressés, Universités.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Mars 2016	Identifier toutes les perturbations naturelles et anthropiques des sites envahis par les EVEC.	A l'échelle locale avec les partenaires.	Indéterminé
	Mars 2016	Mutualiser ces informations avec le réseau EVEC.	Partenaires et CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Mars 2016	Valorisation des informations via la plateforme web.	CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Avril 2016	Emettre des préconisations concernant la gestion de ces sites perturbés et envahis par les EVEC.	CBNA & CBNMed.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les actions de gestion réalisées sur ces espèces en région ainsi que les retours d'expériences. Capitaliser la connaissance sur les retours d'expériences (positifs et négatifs). Connaître les méthodes de lutte déjà réalisées et les retours d'expériences dans d'autres territoires proches des EVEC et EVECpotE de la région PACA. Améliorer la connaissance sur les méthodes de gestion pour certaines espèces (ex : les EVEC émergentes ou les EVECpotE de la catégorie Alerte dont la gestion n'est pas fréquente en région). Connaître le coût des actions de gestion. Mettre à disposition l'ensemble des informations recueillies sur les méthodes de gestion des EVEC via la plateforme web.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Extraire les informations recueillies lors de l'enquête régionale sur les EVEC réalisée en 2013 par le CBNA & le CBNMed et mettre à disposition ces informations (ex : via le site internet, sous forme de fiches espèces ou de tableau de synthèse). Effectuer des recherches bibliographiques sur les méthodes de lutte connues par espèce et les retours d'expériences dans d'autres territoires. Capitaliser les informations issues des fiches de gestion et de suivi des travaux renseignées par les acteurs ainsi que les coûts liés à la gestion de chaque espèce. Mettre en place des méthodes de lutte tests sur quelques espèces dont la gestion n'est pas connue (avec les partenaires concernés) Actualiser régulièrement les informations concernant les actions de gestion sur les EVEC menées en région et les retours d'expériences. Diffuser les informations recueillies (ex : sous forme de fiches espèces, de protocoles de gestion par espèce) en valorisant les méthodes de lutte efficaces mais aussi celles qui sont inefficaces.
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'échange d'informations sur les méthodes de lutte par espèce entre régions ou pays proches (ex : région Languedoc-Roussillon, Corse, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, Italie, Espagne, etc.).
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale et en priorité les EVEC émergentes et les EVECpotE de la catégorie « Alerte ».
Autres actions associées :	<p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEC et EVECpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEC à</p>

	<p>l'intention des structures concernées</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte de bonnes pratiques sur les EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes</p> <p>Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes</p> <p>Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes</p> <p>Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEC (fiches espèces)</p> <p>Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEC en milieux naturels et semi-naturels</p> <p>Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions</p> <p>Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années</p> <p>Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVEC dans les parcelles agricoles</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Fiches espèces (à actualiser régulièrement) où sont renseignées les actions de gestion menées en région, leurs résultats (précision sur le milieu et le territoire concerné), les coûts économiques de ces actions ainsi que les méthodes de gestion et retours d'expériences recensées dans la bibliographie de région ou pays proche. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote</u> : CBNA & CBNMed.</p> <p><u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, ONF Méditerranée, Le jardin messenger, Conseil général du Var.</p>			
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote(s)</u> :</p> <p><u>Partenaires</u> : Gestionnaires de sites naturels, semi-naturels, organismes en lien avec l'horticulture, espaces verts.</p>			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Décembre 2015 ; 2016-2019	Recherches bibliographiques et actualisation des retours d'expériences (à partir de l'enquête effectuée en 2013 : entretiens téléphoniques et échanges mails).	CBNA & CBNMed.	245 espèces (environ ½ journée par espèce) : 122 j Actualisation des retours d'expériences (5 j /an) : 25 j
	Janvier – Décembre 2015 ; 2016-2019	Fiches espèces synthétisant la bibliographie existante sur les	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	Total : 36 750 €

		méthodes de gestion efficaces et inefficaces et les retours d'expériences en région (<i>lien avec l'action 27</i>).		
	2015 - 2016 - 2017 - 2018 - 2019 (Avril - Octobre)	Mettre en place des méthodes de lutte tests sur quelques espèces dont la gestion n'est pas connue (avec les partenaires concernés) : cibler ces espèces, cibler des sites tests, proposer un ou plusieurs protocoles de gestion, effectuer les travaux de gestion, évaluer l'efficacité de la gestion.	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	Indéterminé
	2015-2019	Diffusion des fiches espèces via la plateforme web.	CBNA & CBNMed.	1 j/an : 5 j Total : 1 250 €
	Tous les trois ans (Janvier - Mars 2018)	Actualiser régulièrement ces informations.	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	10 j Total : 2500 €
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser les informations issues de la bibliographie scientifique (de pays limitrophes ou à climat proche). • Inventorier les impacts négatifs ainsi que les aspects positifs issus de la bibliographie pour chaque EVEE et EVEpotE et ceux observés en région. • Définir des protocoles communs (par groupe d'espèces ou par milieu) permettant aux experts d'évaluer rigoureusement, pour chaque espèce, les impacts négatifs observés en région. • Mettre en place un protocole permettant d'évaluer les aspects positifs de certaines espèces. Appliquer ce protocole sur une sélection d'espèces et analyser les résultats. • Exploiter la base de données SILENE-Flore pour améliorer les connaissances disponibles sur les milieux envahis par chaque EVEE et sur leur comportement dans ces milieux en région. • Intégrer les informations recueillies dans la base de données EVEE. • Diffuser les informations recueillies sur la plateforme web.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une synthèse bibliographique des rapports et publications scientifiques sur les EVEE et EVEpotE de la région PACA en ce qui concerne les impacts négatifs et les aspects positifs de ces espèces. • Dresser un inventaire argumenté des impacts négatifs observés en région pour chaque espèce. • Enquête plus ciblée auprès des jardins botaniques, pépiniéristes, paysagistes et filières forestières pour connaître les aspects positifs des EVEE en région. • Dresser un inventaire argumenté des aspects positifs pour chaque espèce en région (ex : via une enquête régionale auprès des structures concernées). • Elaborer un protocole d'évaluation des impacts négatifs des EVEE observés en région destiné aux gestionnaires et botanistes (simple, rapide et facile à mettre en œuvre) à tester sur quelques sites. • Elaborer un protocole d'évaluation des impacts négatifs des EVEE plus complexe (volet recherche) à tester sur quelques sites. • Cibler ou élaborer un protocole reconnu qui évalue les aspects positifs de certaines EVEE (partenariat avec les filières horticole et forestière). • Analyser les données de la base de données SILENE-Flore afin de lister les sites où des espèces rares et menacées sont potentiellement concurrencées par une ou plusieurs EVEE et dresser une sélection de sites à étudier. • Effectuer des bilans situationnels sur cette sélection de sites à étudier pour évaluer l'état de conservation des espèces rares et menacées.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale et en particulier celles qui ont des impacts négatifs ou des aspects positifs supposés en région.
Autres actions associées :	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-

	<p>économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité</p> <p>Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux</p> <p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des impacts négatifs des EVEC mentionnés dans la bibliographie et ceux supposés en région (pour chaque espèce). • Résultats de l'enquête et synthèse des aspects positifs supposés des EVEC en région (pour chaque espèce). • Protocoles d'évaluation des impacts négatifs et des aspects positifs des EVEC en région en partenariat avec les filières concernées. • Résultats de l'application de ces protocoles sur une sélection restreinte d'espèces. • Résultats et analyses des bilans stationnels 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : ONF Méditerranée, Le jardin messager, CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Organismes de recherche.			
	<u>Partenaires</u> : ANSES, FNPHP, Plante & Cité, OEPP, UNEP.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015	Synthèse bibliographique.	Organismes de recherche, CBNA & CBNMed.	1j par espèce soit 245 j Total : 61 250 €
	Janvier – Mars 2015	Enquête auprès des filières valorisant les EVEC.	FNPHP en région méditerranéenne, UNEP, Plante & Cité (analyses des résultats de l'enquête déjà réalisée au niveau national), etc..	10 j Total : 2 500 €

	2015	Inventaire argumenté des impacts négatifs et aspects positifs supposés pour chaque EVEC.	Organismes de recherche, CBNA & CBNMed, FNPHP, Plante&Cité, etc..	10 j Total : 2 500 €
	Janvier – Avril 2015	Protocoles d'évaluation des impacts négatifs des EVEC (élaboration, tests, amélioration, diffusion).	Organismes de recherche, CBNA & CBNMed.	Elaboration : 3 j Tests : 3 j Amélioration, diffusion : 1 j Total : 1 750 €
	Janvier – Septembre 2015	Protocole d'évaluation des aspects positifs des EVEC (élaboration, test, amélioration, diffusion).	Mise en route de l'action (solliciter les partenaires) et réalisation.	Elaboration : 1 j Tests : 1 j Amélioration, diffusion : 1 j Total : 750 €
	Avril – Septembre –2015, 2016, 2017, 2018 (analyse cartographique et bilans stationnels) ; Avril – Mai 2019 (analyses statistiques et synthèses).	Cibler les sites où sont mentionnées à la fois une ou plusieurs EVEC et une ou plusieurs espèces rares ou menacées (SIG, sélection des sites, bilans stationnels, rapports des bilans stationnels, mise en place d'actions de gestion si nécessaire).	CBNA & CBNMed.	Méthode : 1 j Analyse de la base de données SILENE-Flore (travail SIG) : 1 j Sélection des sites : 1 j Bilans stationnels : Indéterminé selon les résultats. Analyses statistiques : 10 j Synthèses : 10 j 23 j + jours de terrain Total : 5 750 € + jours de terrain (Indéterminé)
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt			
Axe	1 : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE		
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces		
Degré de priorité :	2		
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler ces espèces (après avoir engagé le travail en partenariat avec les filières horticole, forestière, paysagère). • Etablir une ACB et une analyse socio-économique de chacune de ces espèces et apporter, si possible, des solutions concrètes qui découlent de ces analyses. 		
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier l'ensemble des espèces polémiques (divergences d'intérêt entre différentes filières (environnementales, horticole, forestière, etc.)). • Solliciter un sociologue en écologie des invasions écologiques ou une structure neutre compétente pour effectuer l'ACB et proposer des solutions concrètes. • Valoriser les résultats de ces études. 		
Sous-actions à mettre en œuvre :			
Espèces concernées :	Quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt.		
Autres actions associées :	<p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces</p> <p>Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC</p> <p>Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 38: Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>		
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • ACB et analyse socio-économique sur quelques espèces cibles (ex : le mimosa, le robinier faux-acacia, le figuier de barbarie, etc.) 		
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :		
	<u>Partenaires</u> : ONF Méditerranée, Le jardin messenger, Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence.		
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :		
	<u>Partenaires</u> : Sociologues spécialisées dans les invasions biologiques, ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle).		
Calendrier de réalisation et	Date	Modalités de	Observations
			Budget

budget prévisionnel :		réalisation		prévisionnel
	2015	Cibler les espèces polémiques (<i>lien avec les actions 38, 57 et 58</i>) et choisir celles qui seront analysées.	Résultats des actions 38, 57 et 58.	<i>Prévu dans l'action 57</i>
	2016	Effectuer une ACB et une analyse socio-économique sur une ou deux espèces (étude 1).		210 j Total : 52 500€
	2017	Effectuer une ACB et une analyse socio-économique sur une ou deux espèces (étude 2).		210 j Total : 52 500€
	2018	Valoriser les résultats obtenus et mettre en application les solutions concrètes proposées (étude 1).		Indéterminé
	2019	Valoriser les résultats obtenus et mettre en application les solutions concrètes proposées (étude 2).		Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques				
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECotE			
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces			
Degré de priorité :	2			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un suivi des espèces végétales exotiques dynamiques dans les jardins botaniques. • Recenser parmi les espèces suivies celles pouvant représenter un risque moyen à fort pour les milieux naturels (à partir d'un protocole et d'une évaluation du risque). • Informer le réseau EVEC du caractère envahissant de certaines espèces exotiques dans les jardins botaniques afin que les membres du réseau puissent détecter précocement l'apparition éventuelle de ces espèces en milieu naturel. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une dynamique de réseau (échanges d'informations) entre les jardins botaniques de la région PACA. • Diffuser un protocole de suivi des espèces exotiques développant un caractère envahissant dans les jardins botaniques. • Appliquer une analyse de risques pour ces espèces. • Capitaliser et mutualiser les informations sur ces espèces entre les jardins botaniques et avec le réseau EVEC. 			
Sous-actions à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Toutes les espèces exotiques introduites en région PACA hormis les EVEC de la région PACA (cf catalogues des jardins botaniques).			
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses de risques des espèces exotiques dynamiques dans les jardins botaniques (excepté pour les EVEC). • Fiches alertes sur les espèces exotiques dynamiques dans les jardins botaniques non connues comme envahissantes en milieux naturels mais pouvant le devenir. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : INRA			
	<u>Partenaires</u> : INRA, Jardins botaniques, Le jardin Messenger, CBNA & CBNMed.			
Calendrier de réalisation et	Date	Modalités de	Observations	Budget

budget prévisionnel :		réalisation		prévisionnel
	Janvier –Mai 2015	Recenser les jardins botaniques souhaitant participer à l'action.	Pilote.	2 j Total : 500 €
	Janvier –Mai 2015	Diffuser le protocole de suivi des espèces végétales exotiques élaboré par l'INRA.	Pilote.	1 j Total : 250 €
	2015 à 2018 (avril - juillet)	Mettre en œuvre ce protocole sur les espèces concernées.	Pilote.	Indéterminé
	Tous les ans pour les résultats intermédiaires et en 2019 pour les résultats finaux.	Capitaliser et mutualiser les résultats avec le réseau EVEC.	CBNMed & CBNA (valorisation des résultats)	2 j Total : 500 €
Budget prévisionnel global:	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEE	
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces
Degré de priorité :	3
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les effets des changements de l'usage du territoire sur la dynamique des EVEE. • Etudier le lien entre l'histoire du territoire considéré et la présence et le développement de certaines EVEE. • Etudier les effets des changements climatiques (effets des précipitations, de la température, des concentrations en CO₂, de l'augmentation des phénomènes extrêmes, etc....) sur la dynamique des EVEE.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les effets des changements de l'usage du territoire : synthèse bibliographique de l'histoire du territoire concerné (ex : échelle de la région PACA) et étude des liens entre l'usage du territoire régional et la présence ou la prolifération de certaines EVEE (dans le cadre d'une thèse ou de stages). • En ce qui concerne les effets des changements climatiques : synthèse bibliographique de l'existant (plusieurs études ont déjà été menées) et expérimentations sur quelques EVEE (dans le cadre d'une thèse ou de stages).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Programmer une ou plusieurs thèses sur ces sujets.
Espèces concernées :	Toutes les EVEE de la liste régionale ou une sélection de quelques EVEE de la région PACA.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEE pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques</p> <p>Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité</p> <p>Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des effets du changement climatique sur certaines EVEE. • Analyse des causes de présence et de prolifération (ou régression) de certaines EVEE en lien avec l'histoire du paysage et des milieux.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :
	<u>Partenaire(s)</u> :
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : ENS de paysage

	<u>Partenaires</u> : ONF Méditerranée, Organismes de recherche			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2016	Réunion de lancement avec la ou les structures pilotes intéressées (cadrage de l'action, méthodologie, choix des espèces et de l'échelle spatiale).	Pilotes et partenaires	Indéterminé
	2016 - 2019	Réalisation de la/des thèses et/ou stages.		Indéterminé
	2019	Intégrer les résultats et conclusions dans la stratégie de gestion des EVEC en région et valorisation des résultats.		Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité				
Axe	I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVEpotE			
Objectif	1 : Améliorer les connaissances sur les espèces			
Degré de priorité :	3			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer à partir de quel niveau d'invasion la structure et le fonctionnement des écosystèmes atteignent le point de basculement (effondrement irréversible de l'écosystème envahi). • Prédire l'évolution des écosystèmes envahis par les EVEC et les effets sur la biodiversité. • Evaluer le temps de résilience des habitats qui ont été envahis (à la suite d'opérations d'éradication). • Etudier les solutions de restaurations les plus adaptées suivant les types de sites gérés (ex : revégétalisation, pose de textile biodégradable, laisser la flore indigène recoloniser les sites gérés, etc..). 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Programmer une ou plusieurs thèses sur ces sujets. 			
Sous-actions à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Toutes les EVEC de la liste régionale.			
Autres actions associées :	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Thèses ou rapports de stage sur ces sujets et synthèses des principales conclusions. • Eléments de réponses opérationnels quant à la restauration des habitats envahis (suivant les caractéristiques de l'habitat cible et son niveau d'invasion). 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaire(s)</u> : PNPC (site pilote : île de Bagaud)			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : EDF (service recherche), Organismes de recherche.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2016	Réunion de lancement avec la ou		Indéterminé

		les structures pilotes intéressées (cadrage de la mise en œuvre de l'action, méthodologie, choix des sites d'expérimentations).		
	2016 - 2019	Réalisation de la/des thèses et/ou stages.		Indéterminé
	2019	Intégrer les résultats et les conclusions dans la stratégie de gestion des EVEC en région et valorisation des résultats.		Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information

Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer	
Axe	1 : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE
Objectif	2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les acteurs souhaitant participer au réseau EVEC. • Identifier les besoins communs et les besoins spécifiques des acteurs concernés par les EVEC. • Définir les Modalités de la mise en place de ce réseau, les objectifs et les actions à réaliser et les inscrire sur un document partagé pouvant être régulièrement actualisé. • Définir le niveau d'implication et le rôle de chaque membre du réseau notamment en ce qui concerne : <ol style="list-style-type: none"> (1) la surveillance du territoire et l'échange d'informations concernant la distribution des espèces, (2) les actions de gestion et les retours d'expériences. • Créer une dynamique de réseau pour alimenter les flux d'informations. • Mutualiser les connaissances sur ces espèces en région et avec les régions et pays limitrophes (ex : région Languedoc-Roussillon, région Rhône-Alpes, région Corse, région Midi-Pyrénées, Italie, Espagne). • Pouvoir échanger sur les actions réalisées dans le cadre du réseau et les retours d'expériences de gestion.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les acteurs ayant participé aux ateliers de travail territoriaux et les acteurs membres des réseaux régionaux déjà existants (RREN, RRGMA, GRAINE PACA, R.E.V.E.S). • Elaborer une charte du réseau fixant le rôle, la composition et les objectifs du réseau. • Animer le réseau et permettre les échanges entre différents acteurs (de la recherche, de la conservation, de la gestion d'espaces naturels, de l'agriculture, de la foresterie, des jardins botaniques, etc.). • Capitaliser les informations recueillies à l'échelle régionale, les synthétiser et les communiquer au réseau. • Valoriser les informations capitalisées via des outils (ex : plateforme web) ou des publications. • Solliciter les CBN limitrophes aux CBNA & CBNMed ainsi que les acteurs transfrontaliers intéressés pour intégrer le réseau EVEC et participer à l'échange d'informations. • Organiser une réunion annuelle (ou intervenir lors des réunions annuelles des réseaux régionaux existants tels que le RRGMA, le RREN, etc.) pour faire le bilan des actions réalisées, échanger sur les retours d'expériences et définir de nouveaux objectifs.
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'outils adéquats pour mutualiser les informations (Plateforme web, forums d'échanges, base de données, google groupe etc.).
Espèces concernées :	Toutes les espèces végétales exotiques et plus particulièrement les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation</p>

	<p>des espèces en région</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEC émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces</p> <p>Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes</p> <p>Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes</p> <p>Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEC</p> <p>Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés</p> <p>Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale</p> <p>Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion</p> <p>Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau EVEC dynamique et opérationnel (flux d'informations importants et rencontres). • De nouvelles informations sur la répartition et la gestion de certaines espèces. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed, Communauté de communes du Guillestrois</p> <p><u>Partenaires</u> : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ONEMA, ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.</p>			
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote</u> : Région PACA.</p> <p><u>Partenaires</u> : Structures impliquées dans les réseaux régionaux existants (RREN, RRGMA, GRAINE PACA, R.E.V.E.S. etc..) et les acteurs ayant participé aux ateliers territoriaux (2014) lors de l'élaboration de la stratégie régionale.</p>			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier –Mars 2015	Composition du réseau : recensement des acteurs souhaitant y participer et de la structure pilote.	CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Janvier –Mars 2015	Elaboration d'une charte du réseau EVEC et signature de la charte par les	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	2 j Total : 500 €

		structures membres (définition du réseau, de ses objectifs, de sa composition).		
	2015 - 2019	Animer le réseau.	CBNA & CBNMed.	10 jours Total : 2 500 €
	Janvier-septembre 2015	Création d'une plateforme web et d'un forum.	CBNA & CBNMed.	15 jours Total : 3 750 €
	2015 - 2019	Capitaliser, synthétiser et communiquer auprès du réseau EVEC les informations recueillies à l'échelle régionale (exploiter et valoriser les résultats de la phase d'enquête régionale, les fiches d'inventaire, de suivi, de restauration et d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion renseignées par les gestionnaires, les fiches alerte, les conclusions des groupes de travail, etc.).	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	10 jours Total : 2 500 €
	2015 - 2019	Valoriser les informations capitalisées via des outils (ex : plateforme web) ou des publications (<i>lien avec l'action 12</i>).	CBNA & CBNMed.	10 jours Total : 2 500 €
	Décembre 2016, 2017, 2018, 2019	Réunion annuelle et bilan des actions réalisées dans le cadre du réseau et échange sur les retours d'expériences de gestion.	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	10 jours Total : 2 500 €
Budget prévisionnel global:	14 750 €			
Financements possibles :				

Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	
Axe	1 : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE
Objectif	2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les espèces absentes de la liste régionale et faisant l'objet d'alertes (comportement envahissant localisé) émises par le réseau EVEC ou les experts des CBN. • Actualiser régulièrement la liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA destinée aux gestionnaires d'espaces naturels (tous les trois ans) • Fournir les indicateurs relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) en région PACA (conduit par l'ARPE PACA).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un champ dans SILENE saisie pour signaler le comportement envahissant localisé d'une espèce exotique et effectuer des analyses de risques pour les espèces faisant l'objet d'une alerte (Weber & Gut, 2004) émise par le réseau EVEC et les experts des CBN (identification de nouvelles EVEC émergentes ou EVECpotE). • Prendre en compte les informations issues des listes actualisées et des fiches alertes des autres CBN et de l'ANSES ainsi que les informations des récentes publications scientifiques de territoires proches à climat méditerranéen ou alpin pour actualiser la liste. • Poursuivre les analyses de risques pour les espèces de la liste «Autres espèces dynamiques mais non envahissantes ». • Après actualisation du catalogue de la flore vasculaire de la région PACA (version v2), actualisation de la liste des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA destinée aux gestionnaires d'espaces naturels (actualisation en décembre 2016 et décembre 2019). • Fournir à l'ORB le nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA.
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des autres listes (listes de consensus et de restrictions d'usages) établies en partenariat avec les filières horticole, paysagère, forestière. • Prévoir de distinguer les espèces dont l'aire de distribution régresse naturellement de celles dont l'aire de distribution régresse à cause des interventions humaines (actions de gestion).
Espèces concernées :	Toutes les espèces végétales exotiques et plus particulièrement les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques</p> <p>Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p>

	<p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEE à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces</p> <p>Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE</p> <p>Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux</p> <p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la liste régionale des EVEE et EVEpotE destinée aux gestionnaires d'espaces naturels (version 2 et version 3). • Actualisation de l'indicateur EVEE de l'ORB. • Actualisation des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (en fonction de l'implication des partenaires). 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed			
	<u>Partenaires</u> : ONF Méditerranée, Communauté d'agglomération Agglopoile Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : Réseau de botanistes des CBNA & CBNMed, gestionnaires d'espaces naturels et de sites semi-naturels, autres CBN.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Février 2015	Amélioration de l'outil SILENE saisie.	CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Janvier – Octobre 2015 et tout au long du projet	Effectuer des analyses de risque pour les espèces absentes de la liste régionale et faisant l'objet	CBNA & CBNMed.	10 j puis 5j/an (actualisations) : 15 j Total : 3 750 €

		d'une alerte ainsi que pour les « autres espèces dynamiques mais non envahissantes ».		
	Décembre 2016 Décembre 2019	Actualisation de la liste régionale (version 2) : étudier les espèces ayant fait l'objet d'alerte et effectuer des analyses de risques.	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	Décembre 2016 Décembre 2019	Actualiser l'indicateur EEE de l'ORB.	CBNA & CBNMed.	1j Total : 250 €
Budget prévisionnel global :	Total : 5 750 €			
Financements possibles :				

Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	
Axe	1 : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE
Objectif	2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau EVEC dynamique et une tête de réseau entreprenante. • Collecter, vérifier et valider les informations concernant la découverte de nouveaux sites d'EVEC « émergentes », d'EVECpotE, de nouvelles espèces végétales exotiques présentes en milieux naturels et concernant la prolifération de certaines espèces végétales exotiques hors milieux naturels. • Mettre à disposition du réseau les informations validées et des formations spécifiques. • Effectuer une évaluation du bon fonctionnement du système d'alerte.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une fiche alerte type (= fiche de détection précoce) et la diffuser au réseau EVEC via la plateforme web ou former les structures du réseau intéressées à la saisie des données d'observations des EVEC et EVECpotE sur une base de données commune (ex : SILENE Flore du CBNMed & CBNA). • Transmettre cette fiche alerte ou proposer ces formations à différents partenaires (gestionnaires des sites d'espaces naturels, aux réseaux régionaux (ex : RREN, RRGMA, associations naturalistes effectuant des sorties naturalistes), aux acteurs de l'agriculture (ex : FREDON PACA, Chambres d'agriculture, l'ANSES), aux jardins botaniques (ex : Rayol, Lautaret, Monaco), aux pépiniéristes intéressés par la démarche, à l'INRA, etc.). • Former les membres du réseau à la reconnaissance des EVEC saisies sur une base de données commune ainsi que pour reconnaître les EVEC et EVECpotE. • Motiver les structures du réseau EVEC à surveiller le territoire et à transmettre les fiches alerte renseignées (= de détection précoce) ou les données d'observations via SILENE Flore à la tête de réseau. • Solliciter le réseau de spécialistes (ex : CBNA & CBNMed et réseau de botanistes) pour vérifier les informations transmises via les fiches alerte ou les données saisies dans SILENE Flore. • Intégration des données validées dans la base de données SILENE-Flore (temps relativement long peut s'écouler entre la transmission des données et l'affichage sur http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil).
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils ou faire évoluer ceux déjà existants pour améliorer la surveillance du territoire (ex : base de données EVEC, filtre pour faire apparaître les EVEC et EVECpotE sur la plateforme web SILENE Flore, application Smartphone de SILENE-Flore, protocole d'alerte (fiche alerte), modules sur tablettes et Smartphones des protocoles d'inventaire et de suivi, etc.). <p>Pour répondre aux directives du règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes qui entrera en application en janvier 2015, cette action doit rapidement être mise en place.</p> <p>Une proposition d'organisation et de fonctionnement du réseau de surveillance est présenté en Annexe 11 de ce document. Elle devra être discutée et améliorée lors des échanges avec les structures concernées et les décideurs.</p>
Espèces concernées :	EVEC émergentes, EVECpotE, nouvelles espèces végétales exotiques envahissantes dynamiques.
Autres actions associées :	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore

	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux				
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Une fiche alerte modèle. • Des fiches alerte renseignées. • Une augmentation du nombre de données d'observations pour certaines espèces. 				
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.				
	<u>Partenaires</u> : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ONEMA, ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.				
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :				
	<u>Partenaires</u> : Les gestionnaires d'espaces naturels souhaitant participer (membres du réseau EVEC à développer), SMAVD, FREDON PACA.				
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel	
	Janvier – Juin 2015	Elaborer une fiche action modèle et la diffuser en région (Réseau EVEC et partenaires) : élaboration, test, amélioration et diffusion.	CBNA & CBNMed et partenaires.	Indéterminé	
	2015 - 2019	Transmission des fiches alerte renseignées à la tête de réseau.	Membres du réseau.		
	2015 - 2019	Mise en ligne sur la plateforme web des fiches alerte vérifiées et validées.			
	2015 - 2019	Intégration des données vérifiées et validées dans SILENE-Flore et affichage des données d'EVEC et EVEpotE.	CBNA & CBNMed et partenaires.		
	OU				
	2015 - 2019	Formations du réseau à la consultation et à la saisie des données sur SILENE Flore.	CBNA & CBNMed.	2 j/ formation dispenser Total : 500 €	
	2015 - 2019	Formations du réseau à la reconnaissance des EVEC et EVEpotE.	CBNA & CBNMed.	3 j/ formation dispenser Total : 500 €	
	2015 - 2019	Remontée des données aux CBNMed et CBNA.	Membres du réseau.	Indéterminé	
	2015 - 2019	Validation des données et affichage sur (http://flore.silene.eu/).	CBNA & CBNMed.	Indéterminé	
	2015 - 2019	Alerte aux gestionnaires concernés pour les EVEC ayant une forte dynamique	CBNA & CBNMed.	10 j/an Total : 2 500 €	

		d'expansion, pour des nouveaux foyers détectés à proximité de leurs sites.		
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	
Axe	1 : Amélioration et mutualisation des informations sur les EVEC et EVEpotE
Objectif	2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et inventorier l'ensemble des outils nécessaires au bon fonctionnement du réseau EVEC. • Identifier les outils existants (en région et dans les régions limitrophes) pouvant être exploités ou valorisés. • Identifier les outils spécifiques au réseau EVEC à développer.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une synthèse des outils nécessaires au réseau EVEC. • Utiliser les réseaux régionaux existants (ex : R.E.V.E.S, RRGMA, RREN, Réseau Natura 2000, etc.) et les outils déjà mis en place (ex : SILENE-Flore, Lettre des lagunes du Pôle relais-lagunes méditerranéennes,...) pour transmettre les informations au réseau EVEC. • Créer de nouveaux outils spécifiques au réseau EVEC (plateforme web, base de données EVEC, forums d'échanges (ex : google groupes, newsletter). En ce qui concerne la plateforme web du CBNMed sur les espèces exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale (http://flore.silene.eu) le contenu du site internet pourrait être repris et valorisé sur une autre plateforme web reliée aux bases de données du CBNMed et du CBNA (SILENE-Flore, catalogue régional PACA, base de données EVEC (en cours de création)). Le document relatif à la stratégie régionale PACA, les méthodes de lutte par espèce, les fiches alerte renseignées, les protocoles communs d'inventaire, de suivi, d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion et de restauration des sites gérés ainsi qu'un forum d'échanges pourront être ajoutés à ce site internet. • Mutualiser certains outils spécifiques aux EVEC avec les régions limitrophes (ex : avec le CEN Languedoc-Roussillon, le CBN Corse, l'Université de Gênes, le Canton de Vaud (Suisse)).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	
Autres actions associées :	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Outils spécifiques créés : Plateforme web, google groupes, newsletters, base de données EVEC. • Informations régulières sur les EVEC en région diffusées sur la « Lettre des lagunes » (pôle relais lagunes méditerranéennes), via les réseaux régionaux existants (RRGMA, RREN, réseau Natura 2000) et cartographie de présence de chaque EVEC et EVEpotE sur SILENE-Flore.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : CBNMed & CBNA.</p> <p><u>Partenaires</u> : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ONEMA, ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence, Prestataires (ex : SIMALIS, informaticien).</p>
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote(s)</u> :</p> <p><u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels souhaitant participer (membres du réseau EVEC à créer), SMAVD, FREDON PACA.</p>

Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier-Mai 2015	Synthèse des outils existants nécessaires au réseau EVEC.	CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Janvier-Mai 2015	Construire la plateforme-web spécifique aux EVEC et l'alimenter. Prévoir de l'ouvrir aux régions limitrophes (Languedoc-Roussillon, Corse, Rhône—Alpes).	CBNA & CBNMed.	20 j Total : 5 000 €
	Juin/Décembre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Créer une newsletter et un google groupe (<i>lien avec l'action 13</i>).	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	2015 - 2019	Informers les autres réseaux de l'avancée du projet, des principaux résultats et actions réalisées en participant (représentant du réseau EVEC) à quelques réunions annuelles de ces réseaux (RRGMA, RREN, R.E.V.E.S, GRAINE PACA).	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	2015 - 2019	Utiliser des outils partagés avec d'autres régions limitrophes (ex : le google groupe du RRGMA en Languedoc-Roussillon, les fiches alerte du réseau des CBN).		2 j Total : 500 €
Budget prévisionnel global :	8 500 €			
Financements possibles :				
Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en				

développer de nouveaux			
Axe	1 : Amélioration et mutualisation des informations sur les EVEC et EVEpotE		
Objectif	2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information		
Degré de priorité :	1		
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et inventorier l'ensemble des outils nécessaires au bon fonctionnement du réseau EVEC. • Identifier les outils existants (en région et dans les régions limitrophes) pouvant être exploités ou valorisés. • Identifier les outils spécifiques au réseau EVEC à développer. 		
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une synthèse des outils nécessaire au réseau EVEC. • Utiliser les réseaux régionaux existants (ex : R.E.V.E.S, RRGMA, RREN, Réseau Natura 2000, etc.) et les outils déjà mis en place (ex : SILENE-Flore, Lettre des lagunes du Pôle relais-lagunes méditerranéennes,...) pour transmettre les informations au réseau EVEC. • Créer de nouveaux outils spécifiques au réseau EVEC (plateforme web, base de données EVEC, forums d'échanges (ex : google groupes, newsletter). En ce qui concerne la plateforme web du CBNMed sur les espèces exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale (http://flore.silene.eu) le contenu du site internet pourrait être repris et valorisé sur une autre plateforme web reliée aux bases de données du CBNMed et du CBNA (SILENE-Flore, catalogue régional PACA, base de données EVEC (en cours de création)). Le document relatif à la stratégie régionale PACA, les méthodes de lutte par espèce, les fiches alerte renseignées, les protocoles communs d'inventaire, de suivi, d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion et de restauration des sites gérés ainsi qu'un forum d'échanges pourront être ajoutés à ce site internet. • Mutualiser certains outils spécifiques aux EVEC avec les régions limitrophes (ex : avec le CEN Languedoc-Roussillon, le CBN Corse, l'Université de Gênes, le Canton de Vaud (Suisse)). 		
Sous-actions à mettre en œuvre :			
Espèces concernées :			
Autres actions associées :	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale		
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Outils spécifiques créés : Plateforme web, google groupes, newsletters, base de données EVEC. • Informations régulières sur les EVEC en région diffusées sur la « Lettre des lagunes » (pôle relais lagunes méditerranéennes), via les réseaux régionaux existants (RRGMA, RREN, réseau Natura 2 000) et cartographie de présence de chaque EVEC et EVEpotE sur SILENE-Flore. 		
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNMed & CBNA.		
	<u>Partenaires</u> : Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ONEMA, ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération Agglopolé Provence, Prestataires (ex : SIMALIS, informaticien).		
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :		
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels souhaitant participer (membres du réseau EVEC à créer), SMAVD, FREDON PACA.		
Calendrier de réalisation et	Date	Modalités de	Observations
			Budget

budget prévisionnel :		réalisation		prévisionnel
	Janvier-Mai 2015	Synthèse des outils existants nécessaires au réseau EVEC.	CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Janvier-Mai 2015	Construire la plateforme-web spécifique aux EVEC et l'alimenter. Prévoir de l'ouvrir aux régions limitrophes (Languedoc-Roussillon, Corse, Rhône—Alpes).	CBNA & CBNMed.	20 j Total : 5 000 €
	Juin/Décembre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Créer une newsletter et un google groupe (<i>lien avec l'action 13</i>).	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	2015 - 2019	Informers les autres réseaux de l'avancée du projet, des principaux résultats et actions réalisées en participant (représentant du réseau EVEC) à quelques réunions annuelles de ces réseaux (RRGMA, RREN, R.E.V.E.S, GRAINE PACA).	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	2015 - 2019	Utiliser des outils partagés avec d'autres régions limitrophes (ex : le google groupe du RRGEN en Languedoc-Roussillon, les fiches alerte du réseau des CBN).		2 j Total : 500 €
Budget prévisionnel global :	8 500 €			
Financements possibles :				

Axe II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée

Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques

Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEE à l'intention des structures concernées	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'introduction des EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels pour nourrir les animaux chassés.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Lister les EVEE et EVEpotE dont l'utilisation pour l'agrainage et l'affouragement (graines ou plants végétatifs) est à proscrire. • Intégrer cette liste dans les prescriptions relatives à l'agrainage et l'affouragement (article L. 425-5 du Code de l'environnement) qui sont des dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC).
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et proposer une charte d'engagement destinée aux chasseurs. • Proposer des espèces indigènes de substitution aux EVEE et EVEpotE qui peuvent être utilisées pour l'agrainage et l'affouragement.
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE pouvant être utilisées comme nourriture pour les animaux chassés.
Autres actions associées :	Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages Action 48: Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe Action 49 : Sensibiliser le grand public Action 53: Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures réglementaires pour proscrire l'usage d'EVEE et EVEpotE (à partir de la liste de ces espèces de la région PACA) dans les pratiques d'agrainage et d'affouragement ou charte de bonnes pratiques destinées aux chasseurs.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s) :</u>
	<u>Partenaire(s) :</u>
Structures à solliciter :	<u>Pilotes :</u> Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs, ONCFS, DREAL PACA, Région PACA.

	Partenaires : CBNA & CBNMed, Chambre d'agriculture.			
Calendrier de réalisation et prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre – Décembre 2015	Lister les EVEC et EVECpotE dont l'utilisation pour l'agraineage et l'affouragement (graines ou plants végétatifs) est à proscrire.	ONCFS, Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs à partir de la liste des EVEC et EVECpotE de la région PACA.	5 j Total : 1250 €
	Septembre – Décembre 2015	Intégrer cette liste dans les prescriptions relatives à l'agraineage et l'affouragement (article L. 425-5 du Code de l'environnement) qui sont des dispositions du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) : sensibilisation du préfet et démarches administratives.	ONCFS, Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs.	3 j Total : 750 €
	Septembre – Décembre 2015	Elaborer et proposer une charte d'engagement destinée aux chasseurs (rédaction, sensibilisation et signatures).	ONCFS, Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs avec l'appui scientifique du CBNA & du CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	Janvier – Août 2016, 2017, 2018, 2019	Suivi des modalités d'application de la charte.	ONCFS, Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs avec l'appui scientifique du CBNA & du CBNMed.	2j/an de 2016 à 2019 Total : 2 000 €
Budget prévisionnel global :	5 250 €			
Financements possibles :				

Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées

Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en cours d'eau des mesures de prévention et de gestion des EVEE inféodées aux berges et milieux aquatiques (la police de l'eau (ONEMA) aurait alors la possibilité de contrôler les infractions et de délivrer des sanctions si nécessaire). • Proposer une charte de bonnes pratiques (mesures de prévention, de gestion et de restauration des milieux) sur l'EVEE à l'intention des structures gérant des milieux aquatiques (cours d'eau, étangs de pêche, lacs, etc...).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Retranscrire les mesures de prévention et de gestion des EVEE inféodées aux berges et cours d'eau dans les avis techniques police de l'eau ONEMA. • Ecrire la charte d'engagement (incluant des fiches de gestion par espèce et des préconisations quant à la prévention de l'introduction de ces espèces et à la restauration des sites gérés). • Recenser les acteurs concernés (ex : FDPPMA, pêcheurs, EDF, SMAVD, ONEMA, Syndicat de rivière, CNR, Conseils généraux, Sociétés privées gérant et restaurant des milieux aquatiques (ex :Epl) et leur proposer de signer la charte.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE inféodées aux berges et milieux aquatiques.
Autres actions associées :	<p>Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes</p> <p>Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes</p> <p>Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes</p> <p>Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes</p> <p>Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels.</p> <p>Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEE « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)</p> <p>Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale</p> <p>Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions</p> <p>Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années</p> <p>Action 33 : Gérer en priorité les EVEE émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p>

Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Avis techniques police de l'eau ONEMA relatifs à la prévention, gestion (méthodes de lutte par espèce) des EVEC et restauration des sites gérés. • Charte d'engagement destiné aux acteurs des milieux aquatiques. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : ONEMA.			
	<u>Partenaires</u> : DDT, DREAL PACA CBNA & CBNMed (pour la partie scientifique concernant la gestion des espèces).			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : DREAL PACA, Région PACA.			
	<u>Partenaires</u> : ARPE, FDPMA, SMAVD, CNR, EDF, Conseil général du Var, EPL (SEM, SPL, SPA), Syndicat de rivière, agence de l'eau, Sociétés d'extraction de matériaux de construction.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre – Décembre 2015	Emettre des avis techniques police de l'eau sur la prévention et la gestion des EVEC et la restauration des sites gérés.	ONEMA (après la réalisation des actions 18, 19, 25).	4 j Total : 1 000 €
	Septembre – Décembre 2015	Elaborer et faire signer la charte d'engagement (recensement des structures cibles, rédaction de la charte et mobilisation des acteurs pour la signature de la charte).	ONEMA, Agence de l'eau, DREAL, DDT.	Elaboration de la charte : 10 j Recensement des partenaires, mobilisation et signatures : 5 j 15 j Total : 3 750 €
	Janvier – Août 2016, 2017, 2018, 2019	Suivi des Modalités d'application de la charte.	ONFCS, Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs avec l'appui scientifique du CBNA & CBNMed.	2j/an de 2016 à 2019 Total : 2 000 €
Budget prévisionnel global :	6 750 €			
Financements possibles :				

Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels

Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place des actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître précisément la distribution des EVEE émergentes en région. • Détecter précocement l'extension rapide d'une ou plusieurs EVEE émergentes et réagir rapidement (via le réseau EVEE et le système d'alerte).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et diffuser un protocole d'inventaire permettant d'évaluer si l'espèce est en situation de prolifération. • Améliorer l'effort d'inventaire de ces espèces en région en sensibilisant les agents de terrain et les botanistes qui prospectent les milieux naturels et semi-naturels. • Informer les membres du réseau EVEE et les acteurs régionaux concernés de la présence et/ou prolifération sur un ou plusieurs secteurs d'une ou plusieurs de ces espèces (par exemple via des fiches alerte). • Identifier les acteurs régionaux susceptibles de pouvoir intervenir sur les stations recensées, particulièrement pour les stations les plus problématiques ou les stations isolées en région.
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui technique et scientifique dans la mise en œuvre d'actions de gestion sur ces stations (<i>lien avec l'action 19</i>).
Espèces concernées :	Les EVEE émergentes de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEE</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes</p> <p>Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes</p>

	Action 20 : Coordonner les actions à l'échelle régionale et éventuellement à l'échelle interrégionale ou transfrontalière Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Cartes de répartition de chaque EVEC émergente 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaires</u> : Communauté de communes du Guillestrois (au sein de son territoire d'action), ONEMA (au sein de son territoire d'action), ONF Méditerranée, Conseil général du Var, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : RREN PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels et réseau des botanistes.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015 à 2019	Améliorer l'effort d'inventaire : inventorier toutes les stations d'EVEC émergentes observées (CBNA & CBNMed et le réseau des botanistes) et diffuser des notes d'information dans les réseaux régionaux (RRGMA, RREN, Tela Botanica, etc.).	CBNA & CBNMed, réseau des botanistes, réseaux régionaux et agents de terrain membre du réseau EVEC.	60 j Total : 15 000 €
	2015 à 2019	Informations auprès des acteurs concernés et rédaction de fiches alerte.	CBNA & CBNMed.	5 j/an Total : 6 250 €
Budget prévisionnel global :	21 250 €			
Financements possibles :				

Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes				
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions			
Objectif	2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place des actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels			
Degré de priorité :	1			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'ensemble des méthodes de lutte expérimentées sur chaque EVEE et EVEpotE (bibliographie et retours d'expériences en France et dans des régions à climat méditerranéen ou alpin). • Connaître les méthodes de lutte efficaces et les méthodes de lutte inefficaces. • Diffuser ces informations en région. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la bibliographie existante sur ce thème pour chaque espèce. • Solliciter les structures qui ont capitalisé les informations de leur territoire concernant les retours d'expériences des actions de gestion menées sur ces espèces. • Rédiger des fiches espèces. • Diffuser ces fiches via le réseau EVEE et la plateforme web. • Actualiser la synthèse des actions entreprises sur les EVEE en région PACA (cf : synthèse de l'enquête régionale sur les EVEE menées par les CBNA & CBNMed en 2013). • Actualiser régulièrement les fiches espèces. 			
Sous-actions à mettre en œuvre :	Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels			
Espèces concernées :	Les EVEE émergentes de la liste régionale.			
Autres actions associées :				
Résultats attendus :	Fiches espèces contenant les méthodes de lutte (efficaces et inefficaces). Plateforme de diffusion actualisée.			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : CBNA & CBNMed, Cabinet X-AEQUO®, ONF Méditerranée, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : RRGMA, RREN, CEN PACA, ARPE PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels et semi-naturels.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Décembre 2015	Etude de la bibliographie et mutualisation des informations avec les autres CBN.	CBNA & CBNMed avec la participation des partenaires et acteurs concernés.	120 EVEE et 125 EVEpotE (1/2 j/espèce) 122,5 j

		Rédiger des fiches espèces et les diffuser via le réseau EVEE et la plateforme web.		Total : 30 625 €
	Mars- Mai 2019	Actualiser la synthèse des actions sur les EVEE réalisées en région PACA.	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	Mars- Mai 2019	Actualisation des fiches espèces.	CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
Budget prévisionnel global :	33 125 €			
Financements possibles :				

Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	2 : Détecter précocement les stations d'EVEC émergentes à l'échelle régionale et mettre en place des actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes après avoir effectué une analyse de la distribution de chaque espèce (bilans stationnels pour les stations les plus problématiques ou les stations isolées en région), identifier les enjeux (environnementaux et économiques) et les contraintes de chaque station et les méthodes de lutte efficaces et appropriées. • Hiérarchiser les interventions pour chaque espèce.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler quelques espèces prioritaires. • Améliorer la connaissance sur la distribution de l'espèce (<i>lien avec l'action 1 et l'action 17</i>) et effectuer des bilans stationnels pour les stations isolées et/ou à fort enjeux de conservation. • Prioriser les interventions en hiérarchisant les sites où l'espèce cible est présente suivant les types de milieu, les enjeux écologiques et les contraintes. • Solliciter les structures, propriétaires privés concernés par chaque station ciblée. • Débloquer des financements pour la mise en œuvre des actions de gestion. • Coordonner les actions de gestion à l'échelle régionale et réaliser des synthèses des actions entreprises. • Evaluer les plans de gestion mis en œuvre.
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des partenaires pour financer la gestion concrète des espèces cibles.
Espèces concernées :	Les EVEC émergentes de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEC émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces</p> <p>Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes</p> <p>Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p>

	<p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des plans de gestion par EVEE émergente en région. • Mise en œuvre des plans de gestion. • Evaluation des plans de gestion. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaires</u> : ONF Méditerranée, Communauté d'agglomération Agglopolé Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : Conseils généraux.			
	<u>Partenaires</u> : DREAL, région, DDT, CNR, autres CBN, ONEMA, Conseils généraux.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Mars – Novembre 2015	Cibler les espèces prioritaires et dresser un état des lieux de chaque espèce cible en région.	CBNA & CBNMed ou Conseils généraux avec les partenaires.	10 j Total : 2 500 €
	Mars – Novembre 2015	Monter les dossiers, trouver des financements et coordonner les actions.	CBNA & CBNMed, ARPE PACA, Conseils généraux.	10 j Total : 2 500 €
	Novembre 2015 – Mars 2016, Avril 2016 –Septembre 2016 Novembre 2016 – Mars 2017	Elaborer le plan de gestion par espèce. Première étape : bibliographie et sollicitation des partenaires. Deuxième étape : phase de test des protocoles et réunions avec les partenaires. Troisième étape : Rédaction du plan de gestion (hiérarchiser les interventions, prévoir la gouvernance et le suivi sur plusieurs années).	CBNA & CBNMed ou Conseils généraux avec les partenaires.	Bibliographie : 10 j Réunions et échanges avec les partenaires : 15 j Phase test des protocoles et coordination: 40 j Rédaction du plan d'actions : 185 j Soit : 250 j/espèce Total : 62 500 €/espèce

	Avril – Septembre (suivant l'espèce) 2017, 2018, 2019	Mise en œuvre du/des plan(s) de gestion : la première année correspond à la mise en œuvre des opérations « coups de poings » et les autres années correspondent au suivi avec interventions si nécessaire.	Gestionnaires des sites concernés (partenaires) et CBNA & CBNMed (suivi).	Indéterminé
	Septembre – décembre 2017, 2018 et 2019	Evaluation des résultats (rapport d'étape annuel) et du plan de gestion (analyses des données de suivi, conclusions de l'efficacité des opérations de gestion).	CBNA & CBNMed et DREAL, Région PACA.	5 j/an en 2017, 2018 et 20 j en 2019 Soit : 30 j Total : 7 500 €
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place des actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Gérer précocement certaines EVEE avant qu'elles ne prolifèrent en régions méditerranéenne ou alpine.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Contacter les structures des territoires limitrophes gérant la flore exotique envahissante. Cibler les EVEE émergentes en région PACA et dans les territoires limitrophes. Initier des partenariats pour gérer certaines EVEE émergentes à une échelle spatiale plus large que l'échelle de la région PACA. Faire le lien entre les plans de gestion Mutualiser les expériences de gestion et communiquer sur la démarche entreprise.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Les EVEE émergentes de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces</p> <p>Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes</p> <p>Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec les structures des territoires limitrophes (ex : CBN Corse, Italie, Suisse) et mise en œuvre d'un plan de gestion à une échelle spatiale plus large que celle de la région PACA.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.
	<u>Partenaires</u> : ONF Méditerranée, Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence.
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :
	<u>Partenaires</u> : DREAL, DDT/DDTM, CNR, autres CBN (dont CBN Corse et Massif Central), Université de Gênes, réseaux N2000 français et italien.

Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015- 2019	Créer des partenariats avec les structures des territoires limitrophes pour gérer une ou plusieurs EVEC émergentes (prises de contacts, rencontres, analyse des EVEC émergentes de chaque territoire et ciblage d'une ou plusieurs espèces).	CBNA & CBNMed.	Indéterminé (dépend du nombre d'espèces et du nombre de partenariats).
	2015- 2019	Mise en œuvre du ou des plans de gestion.	Partenaires et gestionnaires.	Indéterminé (dépend de l'espèce et du nombre de plans de gestion).
	2015- 2019	Mutualiser les expériences de gestion et communiquer sur la démarche entreprise.	CBNA & CBNMed, partenaires et gestionnaires.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels

Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE				
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions			
Objectif	3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement au sein des espaces naturels protégés lorsque les populations sont envahissantes			
Degré de priorité :	1			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les futures EVEE. • Détecter précocement les éventuelles populations envahissantes en milieux naturels et semi-naturels des EVEpotE pour pouvoir agir rapidement sur ces dernières. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Renseigner des fiches alerte pour prévenir le réseau EVEE du comportement envahissant localisé en milieux naturels ou semi-naturels d'une ou plusieurs EVEpotE. • Mutualiser ces fiches avec le réseau EVEE via la plateforme web. 			
Sous-actions à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Toutes EVEpotE de la liste régionale.			
Autres actions associées :	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux Action 22 : Mettre en place des actions localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches alerte sur certaines EVEpotE. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaires</u> : Communauté de communes du Guillestrois, ONF Méditerranée.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : DREAL PACA, RREN PACA, RRGMA, ARPE PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Toutes les structures du réseau EVEE.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel

	2015 - 2019	Renseigner des fiches alerte pour prévenir le réseau EVEC du comportement envahissant localisé en milieux naturels ou semi-naturels d'une ou plusieurs EVEpotE.	CBNA & CBNMed.	5 j/an Total : 6 250 €
	2015 - 2019	Mutualiser ces fiches avec le réseau EVEC via la plateforme web.	Réseau EVEC CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 €
	2015 - 2019	Communiquer sur ces fiches en région.	ARPE PACA, RRGMA, RREN.	
Budget prévisionnel global :	7 500 €			
Financements possibles :				

Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels						
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions					
Objectif	3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement au sein des espaces naturels protégés lorsque les populations sont envahissantes					
Degré de priorité :	1					
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Agir rapidement sur les populations envahissantes des EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et plus particulièrement dans les sites à enjeux de conservation. 					
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des sources de financements pour mettre en place rapidement des actions de gestion (fonds d'intervention d'urgence). • Mise en œuvre d'actions de gestion des espèces concernées en milieux naturels et semi-naturels (application des protocoles de gestion pour ces espèces, <i>lien avec l'action 6</i>) et plus particulièrement dans les sites à enjeux de conservation (ex : les stations ayant fait l'objet d'une fiche alerte). • Communication sur les retours d'expériences via le réseau EVEE 					
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des fonds d'intervention d'urgence ou aides financières de l'Etat ou de la Région PACA pour gérer les stations de ces espèces qui constituent une menace pour la biodiversité. 					
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale.					
Autres actions associées :	<p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>					
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Actions localisées sur ces espèces en région. 					
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : Communauté d'agglomération Agglopoie Provence (sur leur territoire), FDPPMA84, Structures concernées.</p> <p><u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, Communauté de communes du Guillestrois, ONF Méditerranée, Communauté d'agglomération Agglopoie Provence.</p>					
Structures à solliciter :	<p><u>Pilotes</u> : Conseils généraux, Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral et autres gestionnaires de milieux naturels et semi-naturels concernés.</p> <p><u>Partenaire</u> : DDT.</p>					
Calendrier	de	Date	Modalités	de	Observations	Budget

réalisation et prévisionnel :	budget	réalisation		prévisionnel
	Avril – octobre 2015 - 2019	Montage de dossiers, recherche de financements et mise en place d'actions de gestion sur les stations ciblées.	Les gestionnaires concernés et particulièrement dans les secteurs à forts enjeux de conservation.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :	Autofinancements et via des aides financières de l'Etat, de la Région PACA, de programmes européens, autres structures (ex : privés) et via le réseau EVEC.			

Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEC largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés

Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	4 : Prioriser la gestion pour les EVEC largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser les actions de gestion des EVEC (majeures et modérées) au sein des espaces naturels protégés.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches bibliographiques et recenser les structures intéressées pour participer à cette action. • Elaborer la méthode. • Valider la méthode (réunion) et identifier les données nécessaires pour appliquer la méthode. • Acquérir les données nécessaires pour appliquer la méthode et la tester sur plusieurs sites (ex : test de la méthode sur plusieurs sites Natura 2000). • Améliorer éventuellement la méthode après avoir pris en compte les retours d'expériences de la phase test. • Mettre à disposition d'outils pour stocker les informations issues de l'application de la méthode. • Diffuser la méthode en région. • Réaliser des cartographies des résultats obtenus (ex: à l'échelle des sites du réseau Natura 2000, le long d'un cours d'eau, etc.).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC majeures et modérées de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristique SILENE-Flore</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEC « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)</p> <p>Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux</p>

	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels) Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Méthode de hiérarchisation des actions de gestion des EVEC destinées aux espaces naturels protégés. Cartographie des sites dont la mise en œuvre d'actions est prioritaire (sites associés à des niveaux de priorité d'action) au sein d'espaces naturels protégés. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Communauté de communes du Guillestrois, ONF Méditerranée, Ville de Fréjus, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : RREN, RRGMA, ARPE, Réseau Natura 2000, PNR, PN.			
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Mars- Avril 2015	Effectuer des recherches bibliographiques et recenser les partenaires.	Les pilotes de l'action.	3 j Total : 750 €
	Mars- Mai 2015	Elaborer la méthode.	Les pilotes et partenaires de l'action.	7 j Total : 1 750 €
	Mars- Mai 2015	Validation de la méthode (réunion).	Les pilotes et partenaires de l'action.	3 j Total : 750 €
	Mai - Juin 2015	Test de la méthode sur quelques sites et améliorations (acquisition des données, tests et améliorations).	Les pilotes et partenaires de l'action.	5 j Total : 1 250 €
	Juin 2015	Mise à disposition d'outils pour stocker l'information et diffusion de la méthode en région.	Les pilotes de l'action.	3 j Total : 750 €
	Octobre – Décembre 2016 à 2019	Créer les cartographies en appliquant la méthode.	Les pilotes et partenaires de l'action.	10 j Total : 2 500 €
	Budget prévisionnel global :	7 750 €		
Financements possibles :				

Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEE « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	4 : Prioriser la gestion pour les EVEE largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Gérer en priorité certains secteurs (espaces naturels (Tableau 25), en particulier ceux situés en milieux insulaires) pour les EVEE « Majeures » et « Modérées » en suivant le tableau d'aide à la décision. Pour les espaces naturels protégés, prioriser les actions de gestion sur ces espèces suivant la méthode définies avec le groupe de travail (<i>lien avec l'action 23</i>).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier pour chaque EVEE « Majeure » et « Modérée » les stations connues à l'échelle locale au sein des espaces protégés et prioriser les interventions suivant la catégorie de l'espèce et les enjeux de conservation des sites (cf action 23). Agir sur les EVEE des catégories « Majeure » et « Modérée » au sein des espaces protégés et en priorité sur les EVEE de la catégorie « Majeure » au sein de sites à très forts enjeux de conservation (ex : les milieux insulaires et le littoral méditerranéen qui sont des milieux très sensibles aux EVEE). Dans ces espaces protégés, agir en priorité sur les secteurs d'interventions prioritaires définis suite à l'application de la méthode de hiérarchisation des actions.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEE majeures et modérées de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés</p> <p>Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux</p> <p>Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)</p> <p>Action 33 : Gérer en priorité les EVEE émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance,</p>

	gestion, etc.) destinées aux professionnels			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Plans de gestion locaux intégrant les priorités d'actions définies (1) dans le tableau d'aide à la décision et (2) suite à l'application de la méthode de hiérarchisation des actions dans les sites à enjeux de conservation. Actions concrètes de gestion de ces espèces dans les sites prioritaires. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote :</u> <u>Partenaires :</u> Cabinet X-AEQUO®, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Communauté de communes du Guillestrois, ONF Méditerranée, Ville de Fréjus, ONEMA, Communauté d'agglomération Agglopoie Provence, CBNA & CBNMed (appuis scientifique et technique).			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes :</u> DDT/DDTM (réseau Natura 2000), Gestionnaires d'espaces naturels, RREN PACA. <u>Partenaires :</u> Gestionnaires d'espaces naturels, Conservatoire du littoral (PIM : Petites Iles de Méditerranée).			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Mars – Juin 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Inventaire des stations d'EVEE majeures et modérées (échelle locale) au sein des espaces protégés et hiérarchisation des actions.	Gestionnaires d'espaces naturels.	Indéterminé
	Avril – octobre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Actions concrètes de gestion.	Gestionnaires d'espaces naturels.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :	Autofinancements et via des aides financières de l'Etat, de la Région PACA, de programmes européens, autres structures (ex : privés) et via le réseau EVEE.			

Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEC et EVECpotE et évaluer l'efficacité des actions

Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	5 : Restaurer les sites gérés et évaluer l'efficacité des actions
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la biodiversité végétale indigène sur les sites dégradés (après des opérations de gestion des EVEC). • Lorsque cela est nécessaire, favoriser l'utilisation de végétaux d'origine locale dans les travaux de revégétalisation des sites dégradés suite à des opérations de gestion d'EVEC en région PACA.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des protocoles de restauration des sites gérés suivant le type de milieu. • Elaborer un cahier technique concernant la revégétalisation des sites dégradés suite à des opérations de gestion d'EVEC en région PACA. • Promouvoir les marques favorisant la flore locale dans les cahiers des charges des programmes d'actions sur les EVEC (partie restauration des sites).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEC et EVECpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 26 : Elaborer avec les acteurs concernés des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion</p> <p>Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles de restauration suivant le type de milieu. • Cahier technique sur la revégétalisation des sites dégradés suite à des opérations de gestion d'EVEC en région PACA. • Augmentation de l'utilisation des marques valorisant la flore locale.

Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s) :</u>			
	<u>Partenaires :</u> Cabinet AEQUO®, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, ONEMA, Communauté d'agglomération Agglopoles Provence, CBNA & CBNMed (appuis technique et scientifique).			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes :</u> Bureau(x) d'étude(s) spécialisé(s) dans la revégétalisation.			
	<u>Partenaires :</u> FCBN, Bureau(x) d'étude(s) spécialisé(s) dans la revégétalisation.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Décembre 2015	Elaborer des protocoles de restauration des sites gérés suivant le type de milieu (recherches bibliographiques, élaboration des protocoles, choix des sites tests, application des protocoles sur ces sites, amélioration des protocoles, diffusion en région).	Les partenaires avec l'appui du CBNA & du CBNMed.	42 j Total : 10 500 €
	Janvier – Mai 2016	Elaborer un cahier technique concernant la revégétalisation des sites dégradés suite à des opérations de gestion d'EVEE en région PACA (recherches bibliographiques, élaboration puis validation du cahier technique et diffusion en région (ex : via la plateforme web)).	Un ou plusieurs bureaux d'études spécialisés dans la revégétalisation avec l'appui du CBNA & CBNMed.	60 j Total : 15 000 €
	Janvier – Avril 2015 et de Octobre 2015 à Avril 2016	Promouvoir les marques favorisant la flore locale (recenser les structures proposant ou souhaitant proposer ces marques et celles souhaitant les utiliser, mettre en relation ces structures, communiquer sur ces marques via la plateforme web).	Les acteurs concernés (pépiniéristes et bureaux d'études spécialisés dans la végétalisation intéressés) avec l'appui du CBNA & du CBNMed.	15 j Total : 3 750 €
Budget prévisionnel global :	29 250 €			
Financements possibles :				

Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	5 : Restaurer les sites gérés et évaluer l'efficacité des actions
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'efficacité des actions de gestion menées sur les EVEE en milieux naturels et semi-naturels. • Connaître les méthodes de gestion efficaces et celles qui sont inefficaces sur le long terme. • Construire une base de recueil des données de suivis.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer les protocoles. • Tester ces protocoles via le réseau Natura 2000 ou EVEE, les améliorer puis les diffuser en région. • Améliorer la base de données EVEE (recueil des données liées à la gestion et au suivi : base de données spatialisée qui intègre les données de suivi).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale</p> <p>Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion, amélioration de la base de données EVEE (intégrer les résultats des opérations de gestion sur les EVEE et EVEpotE).
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed, <i>FDPPMA84</i> .
	<u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Communauté de communes du Guillestrois, Ville de Fréjus, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Gestionnaires d'espaces naturels (dont ceux du réseau Natura 2000).
	<u>Partenaires</u> : Gestionnaires d'espaces naturels (dont ceux du réseau Natura 2000).

Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Juillet 2015	Elaboration des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion (rédaction, test des protocoles, amélioration, diffusion).	CBNA & CBNMed et partenaires.	15 j Total : 3 750 €
	Juillet – décembre 2015	Construction de modules de saisie des données de suivis et d'import des données de suivis provenant d'autres bases.	CBNA & CBNMed et partenaires.	20 j Total : 5000 €
Budget prévisionnel global :	8 750 €			
Financements possibles :				

Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	5 : Restaurer les sites gérés et évaluer l'efficacité des actions
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter que les sites gérés soient à nouveau envahis par une ou plusieurs EVEE ou EVEpotE.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une surveillance des sites gérés tous les ans sur au moins cinq années voir plus lorsque cela est nécessaire. • Appliquer tous les ans le protocole d'évaluation de l'efficacité des actions (<i>lien avec l'action 26</i>) sur les sites gérés et stocker les informations recueillies dans une base de données. • Assurer la pérennité de cette action (crédits systématiquement accordés au suivi dans les futurs programmes de gestion des EVEE et EVEpotE). • Alimenter annuellement une base de recueil des données de gestion (voir action 26)
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale</p> <p>Action 26 : Elaborer avec les acteurs concernés des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de suivi systématiquement associées à toute opération de gestion sur les EVEE et EVEpotE. • Demandes de financements pour les suivis après gestion de sites envahis par une ou plusieurs EVEE ou EVEpotE.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote</u>: FDPPMA84.</p> <p><u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, Communauté de communes du Guillemois, ONF Méditerranée, Ville de Fréjus, ONEMA (missions de terrain et chantiers en cours d'eau), Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.</p>
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote(s)</u> :</p> <p><u>Partenaires</u> : Chaque structure ayant effectué des opérations de gestion sur les EVEE.</p>

Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Avril – Octobre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Surveillance des sites gérés tous les ans sur au moins cinq années.	Les partenaires de l'action.	Indéterminé
	Avril – Juin 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et de Septembre – Octobre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Appliquer tous les ans le protocole d'évaluation de l'efficacité des actions (<i>lien avec l'action 26</i>) sur les sites gérés et stocker les informations recueillies dans une base de données (intégrer sur la plateforme web).	Les pilotes et partenaires de l'action.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels

Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître tous les impacts négatifs et les aspects positifs potentiels de ces espèces et cibler les secteurs et milieux en région PACA où elles sont envahissantes et ont un impact sur la biodiversité. • Eviter d'introduire certaines essences exotiques dans des sites où l'espèce peut devenir envahissante dans les secteurs à forts enjeux de biodiversité. • Définir des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Initier un partenariat entre la filière environnementale et la filière forestière. • Cibler ces espèces (<i>cf action 58</i>). Par exemple : le robinier faux-acacia, le pin noir d'Autriche et les cèdres. • Justifier le caractère envahissant de ces espèces (analyses bibliographiques et analyses de risques) et préciser les conditions écologiques dans lesquelles le caractère envahissant est avéré et induit des impacts négatifs sur la biodiversité. Préciser également les aspects positifs de ces espèces ou les aspects positifs liés à la présence de ces espèces dans certains sites. • Evaluer les éventuels impacts négatifs et aspects positifs (analyses de risques et protocoles standardisés) suivant les milieux et les territoires de cette région. • Identifier les secteurs à forts enjeux de conservation en région où (1) soit l'espèce peut s'installer et devenir envahissante (2) soit l'espèce est déjà présente et a un caractère envahissant avéré avec des conséquences négatives pour la biodiversité à l'échelle stationnelle. • Définir des préconisations quant à l'introduction de ces essences exotiques exploitées pour les secteurs à forts enjeux de conservation où chaque espèce peut développer un caractère envahissant. • Définir des préconisations quant à la gestion de ces essences exotiques exploitées pour les secteurs où le caractère envahissant est avéré et induit des impacts négatifs sur la biodiversité. • Ajouter les préconisations, issues d'un consensus entre les filières environnementale et forestière, dans les annexes vertes Natura 2000 (dans le cadre du Schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées (SRGS)) réalisées par le CRPF et dans les plans d'aménagement forestiers réalisés par l'ONF.

Sous-actions à mettre en œuvre :																	
Espèces concernées :	Les essences exotiques exploitées par la filière forestière et listées dans la liste régionale des EVEC et EVEpotE.																
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEC « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p>																
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic régional par espèce ciblée. • Cahier technique sur la prévention et la gestion de ces espèces suivant le milieu et le territoire de la région. • Des préconisations quant à la gestion de ces espèces dans les annexes vertes Natura 2000 du CRPF en région PACA et dans les plans d'aménagement forestiers réalisés par l'ONF. 																
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote</u> : ONF Méditerranée.</p> <p><u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, ONF Méditerranée, CBNA & CBNMed.</p>																
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote</u> : CRPF.</p> <p><u>Partenaires</u> : CRPF, DREAL, DRAAF PACA, forestiers privés, spécialistes de l'écologie forestière, AFAC (Association Française Arbres champêtres et agroforesteries).</p>																
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Modalités de réalisation</th> <th>Observations</th> <th>Budget prévisionnel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Janvier- Avril 2015</td> <td>Mettre en place le groupe de travail « Forêts » (<i>lien avec l'action 58.</i>)</td> <td>ONF, CRPF, DREAL, DRAAF, forestiers privés, spécialistes de l'écologie forestière, CBNA & CBNMed.</td> <td><i>Voir action 58</i></td> </tr> <tr> <td>Juillet –Septembre 2015</td> <td>Effectuer les diagnostics biologiques pour chaque espèce</td> <td>CBNA & CBNMed, CRPF, ONF, spécialistes de l'écologie forestière.</td> <td>10 j Total : 2 500 €</td> </tr> <tr> <td>Octobre – Décembre 2015</td> <td>Proposer des préconisations de</td> <td>CBNA & CBNMed, ONF, CRPF, DREAL,</td> <td>20 j Total : 5 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel	Janvier- Avril 2015	Mettre en place le groupe de travail « Forêts » (<i>lien avec l'action 58.</i>)	ONF, CRPF, DREAL, DRAAF, forestiers privés, spécialistes de l'écologie forestière, CBNA & CBNMed.	<i>Voir action 58</i>	Juillet –Septembre 2015	Effectuer les diagnostics biologiques pour chaque espèce	CBNA & CBNMed, CRPF, ONF, spécialistes de l'écologie forestière.	10 j Total : 2 500 €	Octobre – Décembre 2015	Proposer des préconisations de	CBNA & CBNMed, ONF, CRPF, DREAL,	20 j Total : 5 000 €
Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel														
Janvier- Avril 2015	Mettre en place le groupe de travail « Forêts » (<i>lien avec l'action 58.</i>)	ONF, CRPF, DREAL, DRAAF, forestiers privés, spécialistes de l'écologie forestière, CBNA & CBNMed.	<i>Voir action 58</i>														
Juillet –Septembre 2015	Effectuer les diagnostics biologiques pour chaque espèce	CBNA & CBNMed, CRPF, ONF, spécialistes de l'écologie forestière.	10 j Total : 2 500 €														
Octobre – Décembre 2015	Proposer des préconisations de	CBNA & CBNMed, ONF, CRPF, DREAL,	20 j Total : 5 000 €														

		gestion et des mesures préventives suivant les secteurs et les milieux de la région PACA. Ajouter ces préconisations dans les annexes vertes Natura 2000 et les plans d'aménagement forestiers.	DRAAF, forestiers privés, spécialistes de l'écologie forestière.	
Budget prévisionnel global :	7 500 €			
Financements possibles :				

Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels

Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions
Objectif	7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de prévention pour éviter la propagation des espèces qui nuisent à la santé ou à la sécurité humaine dans tous les milieux.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les espèces concernées. • Effectuer un état des lieux de la situation sur le territoire concerné (cartes de répartition de l'espèce, voies d'introduction et de propagation connues, méthodes de gestion connues, etc.). • Solliciter le réseau de surveillance du territoire (réseau EVEC) pour faire remonter de nouvelles observations et améliorer la connaissance sur la distribution des espèces cibles en région. • Dispenser des formations auprès des structures pouvant gérer ces espèces en milieux naturels ou semi-naturels. • Elaborer des plans de gestion pour ces espèces (dans tous les milieux). • Trouver des sources de financements pour gérer en priorité ces espèces et mettre en place des actions concrètes de gestion en milieux naturels et semi-naturels. • Apporter un appui technique et scientifique pour la gestion concrète de ces espèces.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Les EVEC et EVECpotE qui nuisent à la santé ou à la sécurité humaine de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEC à l'intention des structures concernées</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les</p>

	parcelles agricoles Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe Action 49 : Sensibiliser le grand public Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels Action 54 : Proposer des formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Pression d'observation plus élevée pour ces espèces (détection précoce des nouveaux sites via le réseau de surveillance du territoire). • Plans de gestion de ces espèces. • Formations des acteurs concernés à la reconnaissance, la détection et la gestion de ces espèces. • Actions concrètes de gestion de ces espèces en région. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	Pilote(s) : Partenaires : Cabinet X-AEQUO®, ONF Méditerranée, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence, CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	Pilotes : FREDON PACA. Partenaires : ARS, ANSES, CPAM.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Juin 2015	Identifier les espèces concernées et effectuer un état des lieux de la situation en région.	Partenaires, CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	2016	Solliciter le réseau EVEE pour augmenter la pression d'observation sur ces espèces : communications orales, écrites (via la plateforme web) et plaquettes d'informations.	Partenaires, CBNA & CBNMed.	5 j Total : 1 250 € Plaquettes (1000) : 500 € Total : 1 750 €
	2016	Dispenser des formations auprès des structures concernées (ex : techniciens et agents de terrain).	Partenaires ou ATEN, CBNA & CBNMed.	6 j (2 formations) Total : 1 500 €

	Septembre – Décembre 2015	Elaborer des plans de gestion pour ces espèces dans tous les milieux (<i>lien avec l'action 31</i>).	CBNA & CBNMed et partenaires.	10 j (ambrosie) 5 j (berce du Caucase) Total : 3 750 €
	2015 - 2019	Trouver des financements pour mettre en œuvre des actions concrètes de gestion sur ces espèces et mettre en œuvre ces actions.	Partenaires, et structures concernées.	Indéterminé
	2015 - 2019	Apporter un appui technique et scientifique pour la gestion de ces espèces.	CBNA & CBNMed.	5 j /an Total : 6 250 €
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)				
Axe	II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et gérer ces espèces en priorisant les actions			
Objectif	7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux naturels et semi-naturels			
Degré de priorité :	1			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser un outil juridique pour gérer concrètement ces espèces dans tous les milieux et limiter leur prolifération en région. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'ambrosie à feuilles d'armoise : après avoir dressé l'état des lieux de la situation sur le territoire concerné, prendre contact avec la délégation départementale de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour tous les départements concernés afin que soit faite au préfet de chaque département une proposition d'arrêté préfectoral rendant la lutte contre l'ambrosie obligatoire. Pour la berce du Caucase et autres EVEE pouvant impacter la sécurité humaine : sensibiliser le préfet du département concerné pour que soient pris des arrêtés communaux (sur une ou plusieurs communes) « portant autorisation de pénétrer sur des propriétés privées en vue de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la lutte contre l'invasion d'une espèce végétale dangereuse » pour la biodiversité, l'agriculture ou la santé publique (exemple de l'arrêté pris sur les communes d'Andon, de Séranon et de Valderoure par le préfet des Alpes-Maritimes accordé au CBNMed et ses partenaires). 			
Sous-actions à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Les EVEE et EVEpotE qui nuisent à la santé ou à la sécurité humaine de la liste régionale.			
Autres actions associées :	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels) Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés) Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés) Action 49 : Sensibiliser le grand public			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Arrêtés préfectoraux rendant la lutte obligatoire (ex : contre l'ambrosie) et arrêtés préfectoraux portant autorisation aux structures concernées de pénétrer sur des propriétés privées pour gérer certaines espèces représentant un danger pour la santé ou la sécurité humaine. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed et ARS.			
	<u>Partenaires</u> : Communauté d'agglomération Agglopolo Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : DREAL PACA.			
	<u>Partenaires</u> : FREDON PACA, CPAM.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015 - 2016	Elaborer le/les arrêtés (sur la base des modèles déjà existants) et	ARS, CBNA & CBNMed et partenaires.	Indéterminé

		les soumettre aux préfets des départements concernés.		
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés

Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux fortement anthropisés

Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux fortement anthropisés
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une stratégie de prévention pour éviter la propagation des espèces qui nuisent à la santé ou à la sécurité humaine dans tous les milieux.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<p>Suivre les mêmes étapes que l'action 29 mais solliciter les structures concernés par ces espèces gérant des milieux fortement anthropisés comme les Conseils généraux (services des routes), la FREDON PACA (milieux agricoles), les Chambres départementales d'agriculture, l'ANSES, la SNCF, ESCOTA, etc...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser les données d'ambrosie (ex : FREDON PACA, CBNA & CBNMed) pour améliorer la connaissance sur la répartition de l'espèce dans tous les milieux. • Solliciter le réseau de surveillance du territoire de la FREDON PACA pour détecter de nouveaux sites d'ambrosie en milieux fortement anthropisés. • Dispenser des formations auprès des structures pouvant gérer ces espèces en milieux fortement anthropisés (Conseils généraux, Vinci Autoroutes, SNCF, etc.). • Elaborer des plans de gestion pour ces espèces (dans tous les milieux). • Trouver des sources de financements pour gérer en priorité ces espèces et mettre en œuvre des actions concrètes de gestion en milieux fortement anthropisés. • Apporter un appui technique et scientifique pour la gestion concrète de ces espèces.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Les EVEE et EVEpotE qui nuisent à la santé ou à la sécurité humaine de la liste régionale.
Autres actions associées :	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer

	<p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Actions 29 et 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine</p> <p>Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEE et EVEpotE dans les parcelles agricoles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'observations pour l'ambrosie (mutualisation des données d'observation entre les CBNA & CBNMed et la FREDON PACA). • Augmenter la pression d'observation pour ces espèces et particulièrement pour l'ambrosie en milieux fortement anthropisés. • Plans de gestion de ces espèces (dans tous les milieux). • Formations des acteurs concernés à la reconnaissance, la détection et la gestion de ces espèces (ex : Conseils généraux, SNCF, Vinci Autoroute, etc.). • Actions concrètes de gestion de ces espèces en milieux fortement anthropisés. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote(s)</u> :</p> <p><u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, Communauté d'agglomération Agglopolo Provence, CBNA & CBNMed.</p>			
Structures à solliciter :	<p><u>Pilotes</u> : FREDON PACA, Chambre régionale d'agriculture.</p> <p><u>Partenaires</u> : Conseil généraux (service des routes), ARS, FREDON, ANSES, CPAM, Observatoire de l'ambrosie, Chambres d'agriculture.</p>			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Juin 2015	Echanger les données d'observations de l'ambrosie avec la FREDON PACA.	CBNA & CBNMed et FREDON PACA.	3 j (dont une réunion) Total : 750 €
	2015	Solliciter le réseau de surveillance du territoire (SBT) pour augmenter la pression d'observation sur l'ambrosie : communications	FREDON PACA & Chambre régionale d'agriculture.	5 j Total : 1 250 € Plaquettes (1000) : 500 €

		orales, écrites et plaquettes d'informations.		Total : 1 750 €
	2016	Dispenser des formations (ex : techniciens, agents de terrain et propriétaires prospectant des milieux agricoles).	FREDON PACA & Chambre régionale d'agriculture.	6 j (2 formations) Total : 1 500 €
	Septembre – Décembre 2015	Elaborer des plans de gestion pour ces espèces dans tous les milieux (<i>lien avec l'action 29</i>).	FREDON PACA & Chambre régionale d'agriculture.	Indéterminé
	Avril – Septembre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Trouver des financements pour mettre en œuvre des actions concrètes de gestion sur ces espèces et mettre en œuvre ces actions en milieux fortement anthropisés.	FREDON PACA & Chambre régionale d'agriculture ou organisme de santé publique.	5 j Total : 1250 €
	Avril – Septembre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Apporter un appui technique et scientifique pour la gestion de ces espèces.	CBNA & CBNMed.	3 j Total : 750 €
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)				
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVEpotE en milieux fortement anthropisés			
Objectif	1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux fortement anthropisés			
Degré de priorité :	1			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser un outil juridique pour gérer concrètement ces espèces dans tous les milieux et limiter leur prolifération en région. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	Identiques à celles de l'action 30.			
Sous-actions à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Les EVEC et EVEpotE qui nuisent à la santé ou à la sécurité humaine de la liste régionale.			
Autres actions associées :				
Résultats attendus :	Identiques à ceux de l'action 30.			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : ARS, services environnement de la DDT, DREAL.			
	<u>Partenaires</u> : CBNA & CBNMed, FREDON PACA.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : DREAL PACA.			
	<u>Partenaire</u> : FREDON PACA.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015 - 2016	Elaborer le/les arrêtés (sur la base des modèles déjà existants) et les soumettre aux préfets des départements concernés.	ARS, DREAL, services environnement de la DDT et partenaires.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisés, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)

Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisés, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la prolifération des EVEC émergentes en région.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former les professionnels prospectant ces milieux à la reconnaissance et à la gestion de ces espèces afin de détecter tous les sites d'EVEC émergentes en région (envoyer les fiches espèces aux structures concernées). • Mutualiser les bases de données pour ces espèces entre le CBNA & CBNMed et la FREDON PACA. • Mettre en œuvre des actions de gestion sur ces espèces dans ces milieux (identifier et sensibiliser les propriétaires des sites, les éventuels gestionnaires des sites, les communes concernées, trouver des financements pour la mise en œuvre des actions, réaliser les actions de gestion et de restauration des sites et suivre les sites gérés sur plusieurs années).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les parcelles agricoles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>

Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Données d'observations d'EVEE émergentes en milieux fortement anthropisés. Actions de gestion sur ces espèces dans ces milieux. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : Propriétaires privés ou gestionnaires concernés.			
	<u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, FREDON PACA, Communauté de communes du Guillestrois, CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : ANSES, FREDON PACA.			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Juin 2015	Mutualiser les bases de données entre les CBNMed & CBNA et la FREDON PACA pour ces espèces.	CBNMed & CBNA et FREDON PACA.	5 j Total : 1 250 €
	Janvier – Juin 2016	Dispenser des formations sur ces espèces auprès des structures gérant des milieux naturels fortement anthropisés : inventorier ces structures cibles (ex : la SNCF, les structures s'occupant des voiries (ESCOTA, Conseils généraux), les structures gérant les carrières (DRIRE PACA), etc.), leur proposer des formations sur les EVEE en ciblant les émergentes et les sensibiliser à la problématique des EVEE (<i>lien avec l'action 53</i>).	Les pilotes et partenaires de l'action.	Indéterminé
	Mars – Septembre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Identifier les propriétaires ou gestionnaires concernée par la présence de nouvelles observations d'EVEE émergentes sur leur territoire, les sensibiliser à la gestion de ces espèces, trouver des financements pour la gestion, gérer les sites envahis par ces espèces, les restaurer et les suivre sur plusieurs années.	Les pilotes et partenaires de l'action.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés.

Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés			
Objectif	2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)			
Degré de priorité :	2			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une charte de bonnes pratiques pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans ces milieux. • Recenser les structures concernées (Epl, Vinci Autoroutes, EDF, SMAVD, etc.) et leur proposer de signer la charte. 			
Sous-actions à mettre en œuvre :				
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale			
Autres actions associées :	Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Charte de bonnes pratiques destinée aux entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : FREDON PACA, CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Bureaux d'études en écologie, DREAL PACA, Région PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Bureaux d'études en écologie, Société Nova-Flore, Chambres d'agriculture, ONEMA, DDT/DDTM (service des routes), communes (pistes de ski).			
Calendrier de réalisation et de budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Avril 2016	Elaboration de la charte.	DREAL, Région, ou bureaux d'études en écologie.	15 j Total : 3 750 €
	Janvier – Avril 2016	Recensement des structures cibles, sensibilisation, signature de la charte et diffusion.	Bureaux d'études en écologie.	20 j Total : 5 000 €
	Janvier – Mars 2017, 2018, 2019	Suivi des Modalités d'application de la charte dans les	Bureaux d'études en écologie.	2 j/an entre 2017 et 2019. Total : 1 500 €

		chantiers.		
Budget prévisionnel global :	10 250 €			
Financements possibles :	Structures privées			

Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir l'apparition ou la réapparition d'EVEC suite à des travaux de gestion effectués sur des sites situés en milieux semi-naturels fortement anthropisés.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les protocoles de restauration suivant le type de milieu. • Végétaliser les sites mis à nu avec la flore locale. • Prévoir des actions de restauration et de suivi des sites sur plusieurs années dans les cahiers des charges qui encadrent les opérations de gestion. • Sensibiliser les structures gérant ces sites et les propriétaires privés concernés à l'importance de végétaliser les sites mis à nu et du suivi.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale
Autres actions associées :	<p>Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale</p> <p>Action 26 : Elaborer avec des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion</p> <p>Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration (revégétalisation avec la flore locale) des sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés. • Suivi de ces sites.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :
	<u>Partenaires</u> : CBNA, Cabinet X-AEQUO®.
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Bureaux d'études et entreprises d'aménagement et de revégétalisation.
	<u>Partenaires</u> :

Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015 - 2019	Sensibiliser les structures et propriétaires concernés à l'importance de restaurer et suivre les sites gérés dans ces milieux.	Bureaux d'études.	Indéterminé
	2015 - 2019	Inscrire des actions de suivi des EVEC et EVECpotE dans les cahiers des charges des travaux de restauration des sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés.	Bureaux d'études.	Indéterminé
	2015 - 2019	Mise en œuvre des travaux de revégétalisation et actions de suivi sur plusieurs années des sites.	CBNA (accompagnement scientifique).	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 36 : Contrôler les EVEE « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEE et EVEpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)
Degré de priorité :	3
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la prolifération de ces espèces en milieux naturels en contrôlant les populations sources situées à proximité des milieux à forts enjeux de conservation pouvant être envahis.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sites concernés (à l'échelle locale). • Contacter les structures ou propriétaires gérant ces sites et les sensibiliser. • Contrôler ces espèces dans ces sites.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Les EVEE « Majeures » et « Modérées » de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEE et EVEpotE dans les parcelles agricoles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>
Résultats attendus :	<p>Actions concrètes de contrôle de ces espèces sur ces sites.</p> <p>Partenariats entre structures gérant des espaces naturels et celles gérant des milieux semi-naturels fortement anthropisés (ex : ballastières, carrières, axes routiers et autoroutiers, etc.).</p>
Structures souhaitant	<u>Pilote(s)</u> :

s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Partenaires</u> : Cabinet X-AEQUO®, FREDON PACA, Communauté de communes du Guillestrois.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Bureaux d'études.			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Mars – Septembre 2015, 2016, 2016, 2017, 2018, 2019	Recenser les sites concernés à l'échelle locale et sensibiliser les structures concernées.	Structures gérant les sites concernés, bureaux d'études.	Indéterminé
	Avril – Octobre 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Contrôle de ces espèces dans ces sites.	Structures gérant les sites concernés, bureaux d'études.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEE et EVEpotE dans les parcelles agricoles	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEE et EVEpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)
Degré de priorité :	3
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les impacts économiques et sanitaires liés à la prolifération de ces espèces en milieux agricoles et prévenir la prolifération de certaines espèces hors zones agricoles (ex : l'ambrosie).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la prévention et les actions de gestion précoces afin d'éviter de devoir utiliser des produits herbicides et ainsi être en cohérence avec le plan <i>Ecophyto</i> 2018 en cours de mise en œuvre. • Limiter les échanges de matériels agricoles entre parcelles infestées et parcelles saines. • Détecter précocement les EVEE et EVEpotE dans les parcelles agricoles (via la surveillance biologique du territoire). • Agir sur ces espèces pour limiter leur prolifération. • Proposer des formations sur la reconnaissance et la gestion de ces espèces (via les chambres d'agriculture, la FREDON PACA).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Les EVEE et EVEpotE des milieux agricoles de la liste régionale
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région</p> <p>Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 33 : Gérer en priorité les EVEE émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 36 : Contrôler les EVEE « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p>

	Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Formations dispensées par les Chambres d'agriculture des départements en région. • Réseau de surveillance des territoires agricoles pour détecter ces espèces qui soit efficace. • Mesures préventives pour limiter l'introduction de ces espèces dans ces milieux. • Actions de gestion précoce et utilisation de méthodes de gestion non chimiques (arrachage manuel, fauche, etc.) pour respecter le plan <i>Ecophyto</i> 2018 (sur les petites populations d'EVEE). 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s) :</u>			
	<u>Partenaire(s) :</u>			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes :</u> Chambres d'agriculture.			
	<u>Partenaires :</u> FREDON, ANSES.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015	Proposer des formations sur ces espèces auprès des professionnels concernés.	Chambre d'agriculture régionale et délégations départementales, FREDON PACA.	Indéterminé
	2015 -2019	Renforcer la surveillance de ces espèces en milieu agricoles : former les réseaux existants à la reconnaissance et à la gestion de ces espèces.	Chambre régionale d'agriculture, FREDON PACA, ANSES.	Indéterminé
	2015 - 2016	Mettre à disposition des fiches espèces (pour les espèces concernées) où sont renseignées les méthodes de lutte (excluant les produits chimiques) et diffuser en région.	Chambre régionale d'agriculture, FREDON PACA, avec l'appui scientifique de l'ANSES.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEE et EVEpotE en milieux urbains et périurbains

Action 38: Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	3 : Limiter l'introduction de certaines EVEE et EVEpotE en milieux urbains et périurbains
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les introductions et la propagation de <u>certaines</u> EVEE et EVEpotE dans les milieux urbains et périurbains (parcs, jardins, pépinières, le long des routes) qui constituent des réservoirs d'EVEE et EVEpotE à partir desquels ces espèces peuvent s'échapper, s'installer puis envahir certains milieux naturels. • Elaborer les listes de consensus et de restrictions d'usages • Inclure ces listes de consensus dans un code de bonnes pratiques pour les professionnels et le grand public produisant, commercialisant, prescrivant ou utilisant les végétaux d'ornement. • Communiquer sur les EVEE auprès du grand public et des professionnels utilisant les végétaux d'ornement via ces listes et ce code de bonnes pratiques.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail constitué de structures concernées par l'utilisation des plantes ornementales souhaitant y participer (ex : syndicats représentant les producteurs de végétaux d'ornement, producteurs indépendants, entreprises de distribution des végétaux d'ornements, les prescripteurs et utilisateurs de végétaux tels que les communes, les Conseils généraux, les paysagistes, architectes paysagistes, etc.) et de structures environnementales (CBNA & CBNMed, DREAL PACA). • Après validation des listes et du code, communiquer sur ces outils en région pour faire souscrire un large panel de professionnels et de particuliers sur la base d'une démarche volontaire. Les structures gérant des espaces naturels (ex : Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Réserves naturelles) peuvent promouvoir ce code auprès des acteurs locaux concernés (ex : services espaces verts des communes, horticulteurs locaux, particuliers amateurs de jardins, etc.) (<i>lien avec l'action 51</i>). • Prévoir des contreparties pour les signataires du code afin de valoriser leur adhésion à cette démarche volontaire (ex : logos, valorisation de la démarche, site internet ou pages webs, etc.). • Sensibiliser le grand public via des outils de communication qui se basent sur ces listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (<i>lien avec l'action 48</i>). • Actualiser régulièrement ces listes (après actualisation de la liste des EVEE et EVEpotE de la région PACA à destination des gestionnaires d'espaces naturels).
Sous-actions à mettre en œuvre :	

Espèces concernées :	A définir.			
Autres actions associées :	<p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces (recherche et études spécifiques)</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux</p> <p>Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p style="text-align: center;">Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Listes de consensus et de restriction d'usages suivant le milieu. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : FNPHP et CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaire</u> : FREDON PACA.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : Autres représentants de la filière horticole (UNEP, Val'hor, Astredhor, UNIPORH, FNMJ, Les Horticulteurs et Pépiniéristes de France (HPF), Union Française des Semenciers (UFS), UPJ, SNHF, Hortipôle, FLORISUD Var Méditerranée, Plantes & Cité, etc.), les pépiniéristes non syndiqués, les lycées horticoles (ex : Hyères Agricampus), les jardins botaniques, les représentants des paysagistes et architectes paysagistes, communes, Conseils généraux.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Septembre 2015	Organiser des réunions de consultations avec tous les acteurs concernés pour	FNPHP et CBNA & CBNMed avec	<i>Voir l'action 5</i>

		élaborer ces listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à partir de la liste des EVEC et EVECpotE de la région PACA destinée aux gestionnaires d'espaces naturels (<i>lien avec l'action 57</i>).	les partenaires.	
	Janvier – Septembre 2015	Elaborer en concertation avec les acteurs concernés le code de bonnes pratiques.	FNPHP et CBNA & CBNMed avec les partenaires.	Indéterminé
	Octobre 2015 – Octobre 2016	Promouvoir ces outils (publication, diffusion, communication et sensibilisation) auprès des acteurs concernés (<i>lien avec l'action 52</i>), Prévoir des actions de communication pour valoriser les structures ayant participé volontairement à la démarche (logos, plaquettes, posters à l'entrée des structures, pages webs, etc.) et sensibiliser le grand public (valorisation du logo, étiquettes explicatives, etc..) (<i>lien avec l'action 48</i>).	FNPHP et CBNA & CBNMed avec les partenaires.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEE et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux	
Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	3 : Limiter l'introduction de certaines EVEE et EVEpotE en milieux urbains et périurbains
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions concrètes sur les EVEE et EVEpotE (inventaires, opérations de gestion, sensibilisation du grand public, etc.) dans les futurs Agenda 21 locaux Sensibiliser les élus communaux, le grand public et des associations à la prévention et gestion des EVEE dans leurs communes.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Contacter les communes élaborant un Agenda 21 en région PACA. Proposer d'inclure dans leur Agenda 21 en cours d'élaboration des fiches actions sur les EVEE suivant les problématiques locales : nécessité d'inventorier ces espèces, de gérer une ou plusieurs espèces, de dispenser des formations auprès des écoles, de sensibiliser le grand public, de stopper l'utilisation de certaines EVEE et EVEpotE, etc. (possibilité de mutualiser des fiches actions entre communes proches partageant les mêmes problématiques locales).
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Inclure des actions sur les EVEE et EVEpotE dans les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) des collectivités territoriales.
Espèces concernées :	Certaines EVEE et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEE pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 33 : Gérer en priorité les EVEE émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 36 : Contrôler les EVEE « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces</p> <p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEE dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements</p>

	<p>fleuris »</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Fiches actions sur les EVEC dans les futurs Agenda 21 locaux en région PACA. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaires</u> : CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : ARPE.			
	<u>Partenaires</u> : Communes intéressées (Communes élaborant un Agenda 21).			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre – Décembre 2015	Recensement des communes élaborant des Agenda 21 locaux et les solliciter.	ARPE, Communes intéressées.	1 j Total : 250 €
	Septembre – Décembre 2015	Effectuer un état des lieux des actions pouvant être proposées dans le cadre de l'Agenda 21 local	ARPE, Communes intéressées.	10 j Total : 2 500 €
	Septembre – Décembre 2015	Ecrire ces fiches actions (validation de l'Agenda 21 local) et mise en œuvre concrète des actions	ARPE, Communes intéressées, CBNA & CBNMed.	5 j (élaborations des fiches) Mise en œuvre : Indéterminé Total : 1 250 €

	2019	Analyse des résultats des actions, amélioration et perspectives pour les actions réalisées et à inscrire dans l'Agenda 21 en cours d'exécution.	ARPE, Communes intéressées, CBNA & CBNMed.	10 j Total : 2 500 €
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEE dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »

Axe	III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés
Objectif	3 : Limiter l'introduction de certaines EVEE et EVEpotE en milieux urbains et périurbains
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'introduction et la prolifération de certaines EVEE et EVEpotE dans les espaces verts et voiries des communes prétendant au label pour prévenir leur prolifération en milieux naturels (particulièrement pour les communes situées dans ou à proximité d'espaces naturels à forts enjeux de conservation).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter l'association « Conseil national des Villes et Villages Fleuris ». • Ajouter des critères spécifiques sur les EVEE dans la grille d'évaluation pour l'obtention du label (par exemple dans la partie : « Actions en faveur de la biodiversité »). • Evaluer l'impact de cette action sur les habitants et professionnels du fleurissement des communes concernées.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Certaines EVEE et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEE pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale</p> <p>Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)</p> <p>Action 33 : Gérer en priorité les EVEE émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés</p> <p>Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années</p> <p>Action 36 : Contrôler les EVEE « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces</p> <p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEE et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces</p>

	<p>messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Critères spécifiques sur les EVEC et EVECpotE dans la grille d'évaluation pour l'obtention du label « Villes et Villages Fleuris ». 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : FCBN.			
	<u>Partenaires</u> : CBN, l'association « Conseil national des Villes et Villages Fleuris », Val'hor, FranceAgriMer, DGCIS, CAUE de la région PACA, Conseil régional, les élus des communes intéressées (ou des plus grandes villes de la région PACA).			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Mars 2016	Contacteur l'association « Conseil national des Villes et Villages Fleuris », les autres CBN et la FCBN et proposer des critères.	FCBN et partenaires.	5 j Total : 1 250 €
	Avril - Juin 2016	Evaluation de la faisabilité et validation de certains critères.	L'association « Conseil national des Villes et Villages Fleuris » avec les partenaires.	20 j Total : 5 000 €
	Janvier – Mars 2019	Evaluer l'impact de cette action sur les habitants et les professionnels du fleurissement des communes concernées (enquête).	L'association « Conseil national des Villes et Villages Fleuris » avec les partenaires.	25 j Total : 6 250 €
Budget prévisionnel global :	12 500 €			
Financements possibles :				

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Objectif 1 : Définir un plan de communication

Action 41 : Identifier les différentes cibles	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les publics cibles concernés par les EVEC
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et recenser les publics cibles concernés par les EVEC. Identifier le rôle que détient chaque public cible et comment il est concerné.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 42: Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge des décharges et incinérateurs en région du traitement spécifique à effectuer pour ce type de déchets verts</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse détaillée de l'ensemble des publics cibles concernés par les EVEC.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URCPIC PACA.</p> <p><u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de l'Académie de Nice.</p>
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : GRAINE PACA.

<u>Partenaire</u> : GRAINE PACA.				
Calendrier de réalisation et prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre-Novembre 2015	Réunions du groupe de travail « Communication, sensibilisation et formation » : animer les réunions et impliquer les acteurs concernés (<i>lien avec l'action 41, 43, 44, 59</i>).	CPIE Alpes de Provence URCPIC PACA et partenaires.	<i>Voir action 59</i>
	Septembre-Novembre 2015	Synthèse des publics cibles identifiés.	CPIE Alpes de Provence URCPIC PACA et partenaires.	2 j Total : 500 €
Budget prévisionnel global :	500 €			
Financements possibles :				

Action 42: Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque public cible, identifier, recenser et classer les objectifs de communication adaptés.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un diagnostic de l'existant : étudier, synthétiser et mettre en lumière les principaux résultats des études d'opérations de communication réalisées en France continentale et en France d'outre-mer (ex : Plan de communication sur les espèces envahissantes en Nouvelle-Calédonie, retours d'expériences de la mise en œuvre des actions relatives à la « sensibilisation, communication, éducation, et formation » de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives à la Réunion, retours d'expériences du « Groupe de travail Loire-Bretagne », retours d'expériences du programme LIFE LAG'Nature en terme de communication sur les EVEC). • Prendre en compte les attentes des acteurs sollicités lors de l'enquête régionale en 2013 (Terrin et <i>al.</i>, 2013). • Poursuivre l'enquête régionale en approfondissant l'axe « Communication » auprès de différentes cibles (grand public, élus, pépiniéristes, aménageurs urbains, etc.). • Définir les objectifs de communication en fonction des cibles • Réaliser une synthèse.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>

	Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse de l'existant. • Synthèse de l'enquête régionale approfondie sur l'axe « communication ». • Axes et objectifs du futur plan régional de communication sur les EVEC associés aux publics cibles. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URCPIC PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de l'Académie de Nice.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : GRAINE PACA.			
	<u>Partenaire</u> : GRAINE PACA.			
Calendrier de réalisation et de budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre- 2015 – Mars 2016	Réunions du groupe de travail « Communication, sensibilisation et formation » : animer les réunions et impliquer les acteurs concernés (<i>lien avec l'action 42, 43, 44, 59</i>).	CPIE Alpes de Provence URCPIC PACA et partenaires.	<i>Voir action 59</i>
	Septembre- 2015 – Mars 2016	Analyse bibliographique, enquêtes de terrain, analyses des données, synthèse et propositions d'axes et objectifs au GT, validation par le GT.	CPIE Alpes de Provence URCPIC PACA et partenaires.	Analyse de l'existant : 10 j Enquête : 10 j Synthèse : 5j Validation : cf réunion 25 j Total : 6 250 €
Budget prévisionnel global :	6 250 €			
Financements possibles :				

Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les perceptions des EVEC en région. • Synthétiser les résultats de ces études sous forme de documents pédagogiques. • Prendre en compte ces résultats dans l'élaboration du plan de communication ainsi que dans les actions de sensibilisation et de formation.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte le travail effectué lors de l'enquête régionale sur les EVEC menée en 2013 par les CBNA & CBNMed (identification des acteurs potentiellement concernés par les EVEC, résultats de l'enquête régionale). • Approfondir l'enquête régionale sur la partie « perceptions des EVEC » en l'élargissant au grand public et certains secteurs professionnels (aménagement paysagers, architectes paysagers, pépiniéristes, etc.). • Solliciter des anthropologues et sociologues pour réaliser ce travail. • Analyser la bibliographie existante sur ce sujet (ex : travaux du Parc national des Calanques : stage réalisé en 2013 sur la perception des EVEC par les riverains et les usagers dans le Cœur du Parc national des Calanques ; travaux réalisés à Madagascar dans le cadre du programme INVABIO, etc.). • Analyse des principaux résultats et synthèse sous forme de documents pédagogiques. • Validation de ces documents puis diffusion en région. • Intégration de ces résultats dans l'élaboration du plan de communication ainsi que dans les actions de sensibilisation et de formation menées en région.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région</p>

	<p>du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'enquête régionale pour la partie « Perceptions des EVEE ». • Synthèse de l'existant. • Documents pédagogiques synthétisant les principaux résultats issus de l'enquête régionale améliorée et des retours d'expériences dans d'autres territoires. • Intégration des représentations mentales dans la stratégie de communication (plan de communication) et dans les formations et actions de sensibilisation dispensées sur les EVEE en région. • Contribution à la définition des aspects positifs et négatifs des EVEE. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URCPIE PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de l'Académie de Nice.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : GRAINE PACA.			
	<u>Partenaires</u> : GRAINE PACA.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre-2015 – Mars 2016	Amélioration de l'enquête régionale pour la partie « Perceptions des EVEE » avec l'aide de sociologues et anthropologues.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	Déplacements, vacances : 6 j Total : 1 500 €
	Septembre-2015 – Mars 2016	Synthèse des résultats obtenus et des retours d'expériences dans d'autres territoires.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	10 j Total : 2 500 €
	Septembre-2015 – Mars 2016	Elaborer les documents pédagogiques, les diffuser en région et les prendre en compte dans les actions de communication, sensibilisation et formation.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	5 j Total : 1 250 €
Budget prévisionnel global :	5 250 €			
Financements possibles :				

Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les messages à véhiculer en fonction des objectifs de communication (définis en fonction des cibles). • Identifier les réseaux régionaux ou acteurs légitimes pour véhiculer ces messages.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Lister les messages à véhiculer suivant des thèmes à définir et associer chacun de ces messages à l'/les objectif(s) de communication correspondant(s). • Prendre en compte le/les publics cibles et les perceptions des EVEC identifiées.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication. • Diffusion ciblée auprès des cibles et via les réseaux régionaux des messages de communication identifiés et adaptés.
Structures souhaitant	<u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URCPIC PACA.

s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de l'Académie de Nice.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : GRAINE PACA.			
	<u>Partenaire</u> : GRAINE PACA.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre- 2015 – Mars 2016	Lister les messages à véhiculer.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	3 j Total : 750 €
	Septembre- 2015 – Mars 2016	Lister les acteurs ou réseaux régionaux qui peuvent effectuer cette action.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	1 j Total : 250 €
Budget prévisionnel global :	1 000 €			
Financements possibles :				

Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Recenser tous les moyens et supports de communication existants. Recenser les moyens et supports de communication à créer.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et recenser les moyens et supports de communication fréquemment utilisés (ex : plaquettes d'informations, CD-ROM ou DVD, posters, étiquettes, pages webs, newsletters, jeux de cartes, presse locale, Télévision, radio locale, cinéma, réseaux sociaux, etc.). Identifier les éventuels moyens et supports de communication à créer (spécifiques aux EVEC).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), fréquence, thèmes à aborder, messages à véhiculer)</p> <p>Action 47 : Planifier la réalisation des actions de communication et évaluer les résultats de la mise en œuvre de ces actions</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Liste des supports de communication les plus pertinents et les plus adaptés.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URCPIC PACA.</p> <p><u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de</p>

	l'Académie de Nice.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : GRAINE PACA.			
	<u>Partenaire</u> : GRAINE PACA.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre- 2015 – Mars 2016	Recenser les moyens et supports de communication existants et à créer.	CPIE Alpes de Provence URCPIC PACA et partenaires.	2 j Total : 500 €
Budget prévisionnel global :	500 €			
Financements possibles :				

Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Lister et renseigner les actions de communication à réaliser.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Lister les actions de communication à réaliser. Pour chaque action de communication, préciser : les cibles, les objectifs, les thèmes et messages à véhiculer, le planning de réalisation de l'action, le budget à allouer à l'action et les résultats attendus.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URCPIC PACA.</p> <p><u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de l'Académie de Nice.</p>
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote</u> : GRAINE PACA.</p> <p><u>Partenaire(s)</u> :</p>

Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre 2015 – Mars 2016	Lister les actions de communication à réaliser.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	5 j Total : 1 250 €
	Septembre 2015 – Mars 2016	Rédaction du plan de communication : Pour chaque action de communication, préciser : les cibles, les objectifs, les thèmes et messages à véhiculer, le planning de réalisation de l'action, le budget à allouer à l'action et les résultats attendus.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	10 j Total : 2 500 €
	Avril 2016	Validation du plan de communication par le Groupe de travail « Communication, sensibilisation, formation ».	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	1 j Total : 250 €
Budget prévisionnel global :	4 000 €			
Financements possibles :				

Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	1 : Définir un plan de communication
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de façon claire et efficace sur les EVEC. • Evaluer les résultats des actions menées.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions de communication listées et planifiées (dans le plan de communication). • Analyser l'impact et l'efficacité de chaque action menée.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'indicateurs de réalisation des actions à actualiser chaque année.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, URPIE PACA.</p> <p><u>Partenaires</u> : Union Régionale des CPIE PACA (CPIE Haute-Durance, CPIE Pays d'Aix, CPIE Côte Provençale, CPIE Alpes de Provence, CPIE Pays de Vaucluse, CPIE Rhône Pays d'Arles, CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur), ONF Méditerranée, CRDP de l'Académie de Nice.</p>
Structures à solliciter :	<u>Pilote</u> : GRAINE PACA.

	<u>Partenaire</u> : GRAINE PACA.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Mai 2016 à 2018	Mettre en œuvre les actions plan de communication.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	Indéterminé
	Mai 2016 à 2018	Assurer la gouvernance du plan de communication.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	Indéterminé
	2019	Evaluer l'impact et l'efficacité de chaque action menée.	CPIE Alpes de Provence URCPIE PACA et partenaires.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels

Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Faire prendre conscience aux élus et décideurs de la nécessité de gérer certaines EVEC, de mettre en œuvre des actions de communication, sensibilisation et formation sur ces espèces auprès des publics cibles.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un document pédagogique synthétisant la stratégie régionale et le plan régional d'actions sur les EVEC destinés aux élus et décideurs. Identifier une structure externe (autre que les communes ou structures membres du réseau Natura 2000) apte à sensibiliser les élus et décideurs (ex : ATD13 (Agence technique départementale des Bouches-du-Rhône), l'ARPE, les CBNA & CBNMed). Diffuser ce document pédagogique auprès des élus et décideurs (via la structure externe) et proposer à ce type de public une formation sur les EVEC.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.)</p>

	destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Document pédagogique synthétisant la stratégie régionale et le plan d'actions sur les EVEC en PACA. Diffusion de ce document aux conseillers départementaux, municipaux, maires, préfets et autres décideurs identifiés. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> :			
	<u>Partenaires</u> : CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : ARPE, ATD13, DREAL, Région, DDT.			
	<u>Partenaires</u> : CRDP de l'Académie de Nice, Conseil régional, Conseils généraux, ARPE, membres du réseau Natura 2000.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier-2015 - Mars	Elaboration du document pédagogique synthétisant la stratégie et le plan régional d'actions sur les EVEC.	ARPE et partenaires, CBNA & CBNMed.	2 j Total : 500 €
	Janvier-2015 - Mars	Identifier les élus et décideurs concernés.	ARPE et partenaires, CBNA & CBNMed.	1 j Total : 250 €
	Janvier-2015 - Mars	Diffusion en région auprès des personnes identifiées.	ARPE et partenaires, CBNA & CBNMed.	3 j Total : 750 €
Budget prévisionnel global :	1 500 €			
Financements possibles :				

Action 49 : Sensibiliser le grand public	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience par les citoyens du risque de certaines EVEC dans certains milieux naturels et plus particulièrement celles qui sont appréciées du grand public (ex : les plantes ornementales).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les citoyens dans des actions concrètes de gestion des EVEC en milieux naturels ou semi-naturels pour les sensibiliser aux impacts négatifs de certaines EVEC dans certains milieux naturels sensibles pour qu'ils puissent par la suite modifier leur comportement vis-à-vis de ces plantes (éviter de les planter à proximité de ces milieux, ne pas les colporter dans ces milieux, etc...). • Favoriser les initiatives de projets urbains de cohésion sociale pour sensibiliser le grand public à cette problématique (exemples de l'initiative « Jardinons la ville » dans le département du Var, des chantiers de gestion des EVEC avec des bénévoles, élèves ou personnes en situation d'insertion professionnelle). • Associer systématiquement aux actions de sensibilisation du grand public (ex : ateliers et chantiers d'insertion) des supports de communication (panneaux informatifs devant les chantiers, interventions auprès d'une radio locale, parution d'une note informative dans la presse locale). • Prendre en compte tous les aspects et enjeux de chaque EVEC et du milieu envahi pour apporter des informations objectives auprès du grand public et faciliter la compréhension des actions devant être entreprises. • Utiliser les occasions de rencontre entre les professionnels concernés par les EVEC et le grand public (ex : foires aux plantes, sorties nature, journée mondiale pour la biodiversité (fête de la nature), etc.) pour sensibiliser les citoyens à la problématique des EVEC. • Utiliser les outils de communication actuels pour sensibiliser les citoyens à la problématique des EVEC (ex : les impliquer dans la géolocalisation de ces espèces en milieux naturels via un Smartphone). Des projets de sciences participatives traitant des EVEC ont déjà été initiés (exemple du projet BioLit du <i>Muséum national d'Histoire naturelle</i>).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p>

	<p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Projets urbains de cohésion sociale et chantiers en milieux naturels sur les EVEE impliquant le grand public associés à des actions de communication. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence.			
	<u>Partenaires</u> : URCPIE, Le réseau R.E.V.E.S. (département du Var), CRDP de l'Académie de Nice.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : URCPIE PACA, GRAINE PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Le GRAINE PACA et ses membres, autres associations, PNR, PNN, Tela botanica.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015 - 2019	Initier davantage de chantiers d'insertion et de projets impliquant les citoyens, par exemple, pour gérer les EVEE en milieux naturels.	CPIE Alpes de Provence et partenaires.	Indéterminé
	2015 - 2019	Utiliser les occasions de rencontre entre les professionnels concernés par les EVEE et le grand public.	CPIE Alpes de Provence et partenaires.	Indéterminé
	2015 - 2019	Utiliser les outils de communication comme aides et supports aux actions de sensibilisation.	CPIE Alpes de Provence et partenaires.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEE et EVEpotE	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter la prolifération des EVEE à partir des déchets verts
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier pour chaque EVEE et EVEpotE les traitements des déchets verts qui sont conseillés et ceux qui ne le sont pas (risques de dissémination post-traitement). • Recenser tous les centres de compostage des déchets verts, les déchetteries, les Installations de Stockage des Déchets (ISD) ou centres d'enfouissements et les Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de la région PACA. • Sensibiliser ces structures aux risques de propagation post-traitement de certaines EVEE (notamment par le compostage). • Elaborer des protocoles de gestion des déchets verts pour chaque EVEE et EVEpotE qui soient conformes à la réglementation actuelle (exemple : avec les normes NF U 44-051 et NF U44-071 pour la technique du compostage). • Engager un travail en partenariat avec les structures concernées pour parvenir à traiter de façon spécifique ces déchets verts d'EVEE.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEE (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des structures concernées au risque de propagation de certaines EVEE suite au traitement. • Charte de bonnes pratiques.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en	Pilote(s) :
	Partenaires : CBNA & CBNMed.

œuvre :				
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Kalies Sud Est, Conseils généraux, Conseil régional, DDT/DDTM, DREAL.			
	<u>Partenaires</u> : Les structures en charge du traitement des déchets.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier –Mai 2016	Identifier pour chaque EVEC et EVECpotE le ou les traitements des déchets verts appropriés (et ceux qui ne le sont pas) : analyse de la bibliographie et expérimentations.	CBNA & CBNMed et partenaires.	20 j Total : 5 000 €
	Janvier – Mai 2016	Recenser les structures concernées et les sensibiliser aux risques pour certaines EVEC et EVECpotE de se propager à la suite de certains traitements.	CG, DDT, DREAL.	5 j Total : 1 250 €
	Janvier – Mai 2016	Elaborer les protocoles de gestion des déchets verts (varient suivant les espèces).	CBNA & CBNMed et partenaires.	10 j Total : 2 500 €
	Juin – Décembre 2016	Engager un travail en partenariat avec les structures concernées, leur proposer de signer une charte de bonne conduite et valoriser cette démarche par des actions de communication. Suivi et évaluation de la mise en œuvre de la charte.	CG, DDT, DREAL.	20 j Total : 5 000 €
Budget prévisionnel global :	13 750 €			
Financements possibles :				

Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les propriétaires forestiers et professionnels de la filière forestière à la problématique des EVEC afin qu'ils soient informés des préconisations de gestion pour l'ensemble des EVEC pouvant être présentes dans les forêts (<i>cf action 28</i>) et qu'ils puissent contribuer au réseau d'alerte (détection précoce de ceratines espèces, alerte sur le comportement envahissant de certaines espèces).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un outil de sensibilisation sur les EVEC qui intègre les résultats de l'action 28, c'est-à-dire qui intègre tous les aspects de chaque EVEC (positifs et négatifs) et les préconisations de gestion suivant l'espèce, le milieu et le territoire. Diffuser cet outil via les réseaux existants (réseau du CRPF et réseau de l'ONF). Intervention lors de journées techniques avec des professionnels et propriétaires forestiers.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 53 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Outil de sensibilisation des professionnels et propriétaires forestiers sur les EVEC.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilote(s) :</u>
	<u>Partenaire(s) :</u>

Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> : CRPF, ONF méditerranée, CBNA & CBNMed, DREAL PACA.			
	<u>Partenaire(s)</u> : CPIE, associations, ARPE PACA, propriétaires forestiers privés.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Septembre 2015	Elaboration de l'outil, validation et diffusion dans les réseaux : rédaction, validation (réunion), amélioration, diffusion (<i>lien avec l'action 58</i>).	CBNA & CBNMed, CRPF, ONF, propriétaires forestiers privés.	15 j Total : 3 750 €
	Janvier – Septembre 2015	Intervention lors de journées techniques avec des professionnels et propriétaires forestiers.	CRPF, ONF, propriétaires forestiers privés.	3 j Total : 750 €
Budget prévisionnel global :	4 500 €			
Financements possibles :				

Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEE en milieux naturels et semi-naturels
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les producteurs (pépiniéristes et grandes jardinerie) et les prescripteurs de végétaux (service espaces verts des communes, entreprises effectuant de la revégétalisation (ex : les EPL et les SEM)) aux risques de certaines EVEE et EVEpotE dans certains milieux naturels. • Arrêter la vente et l'utilisation de certaines espèces dans tous les milieux (espèces de la liste de consensus). • Limiter l'usage de certaines espèces suivant le milieu (espèces de la liste de restriction d'usages)
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les codes de bonnes pratiques élaborés à la suite du travail effectué en partenariat par les CBNA & CBNMed et les filières prescrivant, produisant ou utilisant les végétaux d'ornement. • Promouvoir le code de bonnes pratiques européen sur les espèces exotiques envahissantes à l'intention des jardins botaniques (via le réseau)
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le réseau régional « Jardiner au naturel ça coule de source » pour sensibiliser ce public aux EVEE, promouvoir le code de bonne conduite et créer des initiatives locales permettant de réduire la vente de certaines EVEE et de limiter l'usage d'autres EVEE.
Espèces concernées :	Toutes les EVEE et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEE et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux</p> <p>Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEE dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p>

	<p>Action 53 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion en région des codes de bonnes pratiques. • Changement de pratiques dans la production, la vente et l'utilisation des végétaux d'ornement. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote</u> : FNPHP</p> <p><u>Partenaire(s)</u> : FNPHP, UNEP, Conseils généraux (service espaces verts), Val'hor, Astredhor, Plante & Cité, Association Hyères Hortipole, CBNMed & CBNA.</p>			
Structures à solliciter :	<p><u>Pilote(s)</u> : CPIE, ARPE PACA.</p> <p><u>Partenaire(s)</u> : FNPHP, UNEP, Conseils généraux (service espaces verts), Val'hor, Astredhor, Plante & Cité, Association Hyères Hortipole.</p>			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2017 - 2018 - 2019	Diffuser en région auprès de structures concernées les codes de bonnes pratiques.	FNPHP et partenaires.	3 j Total : 750 €
	2017 - 2018 - 2019	Promouvoir ces codes	FNPHP et partenaires.	20 j Total : 5 000 €
Budget prévisionnel global :	5 750 €			
Financements possibles :				

Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC

Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	3 : Proposer des formations sur les EVEC
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances des professionnels sur la reconnaissance, les risques, la prévention et la gestion des EVEC et EVEpotE.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des formations destinées à différents publics de professionnels tels que : les professionnels en charge d'espaces naturels (gardes, techniciens, agents de terrain, CPNT), les services des routes (Conseils généraux, ESCOTA), les services des espaces verts des communes, les paysagistes (CAUE).
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux</p> <p>Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 53 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> Formations dispensées auprès des professionnels en demande.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote(s)</u> :</p> <p><u>Partenaires</u> : CBNA & CBNMed.</p>

Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : ATEN, CFPPA, ATD 13, PN de Port-Cros CPIE, ARPE PACA.			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015 - 2019	Contactez les centres de formations pour les professionnels. Proposer des formations sur les EVEC via ces centres de formations.	Les pilotes de l'action.	2 à 3 formations par an 10 j Total : 2 500 €
	2015 - 2019	Proposer des formations sur les EVEC directement auprès des structures en demande (ex : Conseils généraux).	Les pilotes de l'action.	2 à 3 formations par an 10 j Total : 2 500 €
Budget prévisionnel global :	5 000 €			
Financements possibles :				

Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	
Axe	IV : Communication, sensibilisation et formation
Objectif	3 : Proposer des formations sur les EVEC
Degré de priorité :	2
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances des étudiants sur la reconnaissance, les risques, la prévention et la gestion des EVEC et EVECpotE et sensibiliser les élèves des écoles primaires et secondaires à cette problématique pour qu'ils aient un comportement éco-responsable à l'âge adulte.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des formations destinées aux étudiants (Ingénieurs forestiers, ingénieurs agricoles, ingénieurs paysagers et dans l'horticulture, lycées agricoles et horticoles et universités). • Intervenir dans les classes d'écoles primaires et secondaires et proposer des sorties scolaires. • Intégrer la thématique des EVEC dans les programmes de l'éducation nationale en lien avec la flore indigène et patrimoniale à protéger. • Contacter les services de l'inspection de l'apprentissage agricole et les centres de formations d'apprentis (CFA) des métiers du paysage, de l'agriculture et de l'horticulture. • Elaborer des supports pédagogiques traitant de cette thématique, par exemple, dans les livres scolaires.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux</p> <p>Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 53 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p>

	Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur les EVEC et EVEpotE dispensées auprès des étudiants de différents secteurs professionnels. • Supports pédagogiques traitant des EVEC dans les livres scolaires et les programmes de l'éducation nationale. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CRDP de l'Académie de Nice.			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : Lycées agricoles et horticoles, Universités et écoles d'ingénieurs (en foresterie, horticulture, etc.), CPIE Iles de Lerins.			
	<u>Partenaires</u> : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, CPIE.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2015	Contacteur les écoles et universités cibles et leurs proposer d'ajouter des formations sur les EVEC dans les programmes.	CRDP de l'Académie de Nice et partenaires ou pilotes associés.	Indéterminé
	2015 - 2019	Intervenir dans les classes d'écoles primaires et secondaires et proposer des sorties scolaires pour sensibiliser les écoliers à la thématique des EVEC en lien avec la flore patrimoniale.	CRDP de l'Académie de Nice et partenaires ou pilotes associés.	Indéterminé
	2015	Intégrer cette thématique dans les programmes de l'éducation nationale : propositions au Ministère de l'éducation nationale.	CRDP de l'Académie de Nice et Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.	Indéterminé
Budget prévisionnel global :	Indéterminé			
Financements possibles :				

Axe V : Gouvernance et animation

Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions

Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	
Axe	V : Gouvernance et animation
Objectif	1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et solliciter les structures souhaitant co-piloter et animer le projet de mise en œuvre du plan régional d'actions sur les EVEC en PACA.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<p>La stratégie régionale EVEC en PACA s'inscrit dans la Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB), projet piloté par la Région PACA.</p> <p>La réalisation de plusieurs actions de la stratégie régionale EVEC en PACA répondrait également aux objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - objectif 5 : Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés qui stipule qu'il est nécessaire d'intégrer la problématique des EEE dans la construction de la TVB ; - objectif 11 : Maîtriser les pressions sur la biodiversité en mettant en œuvre de bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ; - objectif 14 : Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles afin d'éviter la propagation des EEE. <p>Un règlement européen relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes a été approuvé par le parlement européen le 16 avril 2014. La mise en œuvre du plan d'actions régional sur les EVEC en PACA devra respecter les mesures énoncées dans ce règlement européen.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter la Région PACA et la DREAL PACA pour un co-pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions. • Solliciter les structures souhaitant animer la mise en œuvre de ce plan d'actions.
Sous-actions à mettre en œuvre :	Répondre à un appel à projet LIFE (2015 ou 2016) pour mettre en œuvre le plan régional d'actions sur les EVEC en PACA (LIFE 2014-2020).
Espèces concernées :	
Autres actions associées :	<p>Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du plan régional d'actions sur les EVEC en PACA.
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<p><u>Pilote(s)</u> :</p> <p><u>Partenaires</u> : Conseil général du Var, ONF Méditerranée, Communauté</p>

	d'agglomération AgglopoLe Provence.			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : DREAL PACA et Région PACA.			
	<u>Partenaires</u> :			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	2014	Définir quelles sont les structures qui vont co-piloter la mise en œuvre du plan d'actions.	DREAL et Région PACA.	Néant
	2014	Définir quelle(s) est/sont la/les structure(s) qui va/vont animer la mise en œuvre du plan d'actions	DREAL et Région PACA.	Néant
	Janvier – Février 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Participation des structures pilotant le projet aux réunions annuelles du comité de suivi (<i>lien avec l'action 56</i>).		Néant
Budget prévisionnel global :	Néant			
Financements possibles :				

Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions				
Axe	1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions			
Objectif	1 : Gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions			
Degré de priorité :	1			
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la/les structure(s) animant le projet, définir ses missions et ses objectifs. • Mettre en place un Comité technique : définir la composition, le rôle, les objectifs et la fréquence des réunions de ce Comité. • Evaluer les résultats de la mise en œuvre de chaque action. • Définir précisément le calendrier des actions à réaliser chaque année. 			
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<p>Maintien du comité technique actuel (avec l'accord des participants) et ajout de quelques personnes souhaitant y participer pour proposer un comité de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la composition et le rôle de ce comité de suivi. • Définir la fréquence des réunions : une réunion annuelle au début du mois de janvier permettrait de réaliser le bilan des résultats de l'année N-1, de définir les objectifs de l'année N en cours et de cadrer l'avancement global du projet. • Définir la ou les structures animant la mise en œuvre du plan d'actions ainsi que son rôle et ses missions (ex : coordination des structures pour la mise en œuvre de certaines actions, animation du réseau, animation des réunions du comité de suivi, suivi de l'avancée du programme et des résultats des actions, communication auprès des structures concernées au travers, par exemple, d'une lettre d'information trimestrielle, de la diffusion de rapports d'état d'avancement du projet, d'un site internet, etc.). 			
Sous-actions à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des financements pour le bon déroulement du projet (exemple : financement européen type projet LIFE). 			
Espèces concernées :				
Autres actions associées :	<p>Actions où la/les structures animatrices du projet est /sont pilote(s) des actions.</p> <p>Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion annuelle du comité de suivi. • Gouvernance opérationnelle du projet. • Bon déroulement du projet. • Trouver des sources de financements tout au long du projet. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : DREAL PACA, Région PACA.			
	<u>Partenaires</u> : Conseil général du Var, Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Février	Définir la	CBNA & CBNMed,	1 j

	2015	composition, le rôle et la fréquence des réunions du comité de suivi.	DREAL et Région PACA.	Total : 250 €
	Janvier – Février 2015	Définir la ou les structures animant la mise en œuvre du plan d'actions ainsi que son rôle et ses objectifs.	DREAL PACA et Région PACA.	1 j Total : 250 €
	Janvier – Février 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	Assurer la gouvernance du projet : organiser et animer les réunions du comité de suivi. Synthèse et évaluation des actions réalisées, planification des actions à réaliser, cadrage du déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions (<i>lien avec l'action 55</i>).	CBNA & CBNMed avec les partenaires.	5 j * 4 j (organisation, préparation, animation, restitution) : 20 j Total : 5 000
Budget prévisionnel global :	5 500 €			
Financements possibles :				

Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques

Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)	
Axe	V : Gouvernance et animation
Objectif	2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire travailler en partenariat les professionnels de l'environnement avec les professionnels produisant ou utilisant les végétaux d'ornement pour parvenir à un consensus et mettre en place des actions cohérentes respectant les enjeux de chaque filière. • Etablir lors de ces réunions les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu. • Valider le code de bonne conduite destiné aux professionnels produisant, prescrivant et utilisant les végétaux d'ornement.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les structures concernées et potentiellement intéressées par ce groupe de travail. • Organiser, animer et faire les restitutions des réunions du groupe de travail.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins</p> <p>Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux</p> <p>Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p>

	Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation. • Parvenir à un consensus entre la filière de l'environnement et les filières de production et les prescripteurs de végétaux d'ornement. • Production et validation des listes de consensus et de restriction d'usages suivant le milieu ainsi que du code de bonne conduite destiné aux professionnels produisant, prescrivant et utilisant les végétaux d'ornements. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CBNA & CBNMed.			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Structures à solliciter :	<u>Pilotes</u> : FNPHP, UNEP, FFP.			
	<u>Partenaires</u> : Conseils généraux (service espaces verts), Val'hor, Astredhor, Plante & Cité, Association Hyères Hortipole, INRA.			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Avril 2015	Recenser les structures concernées et potentiellement intéressées pour participer à ce groupe de travail et les solliciter.	Les pilotes de l'action.	3 j Total : 750 €
	Avril 2015 – Octobre 2016	Organiser, animer et faire les restitutions des réunions de ce groupe de travail	Les pilotes de l'action.	4 réunions (4j/réunion) 16j Total : 4 000 €
Budget prévisionnel global :	4 750 €			
Financements possibles :				

Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	
Axe	V : Gouvernance et animation
Objectif	2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Faire travailler en partenariat les professionnels de l'environnement avec les professionnels de la filière forestière pour parvenir à un consensus et mettre en place des actions cohérentes respectant les enjeux de chaque filière. • Identifier lors de ces réunions les essences polémiques. • Identifier les méthodes, discuter des résultats et échanger sur la valorisation des travaux issus de la réalisation des actions 28 et 51 à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - La synthèse de chacune de ces espèces qui justifie le caractère envahissant, les conditions écologiques dans lesquelles le caractère envahissant de l'espèce est avéré et impactant sur la biodiversité, les sites à enjeux de conservation potentiellement touchés par ces espèces et les préconisations de gestion spécifiques à ces sites et ces milieux sensibles (<i>action 28</i>). - L'outil de sensibilisation destiné aux professionnels et propriétaires forestiers (<i>action 51</i>).
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et solliciter les structures concernées et les partenaires à associer pour la création de ce groupe de travail. • Organiser, animer et faire les restitutions des réunions du groupe de travail
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVECpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces</p> <p>Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt</p> <p>Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels</p> <p>Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe</p>

	« Communication, sensibilisation et formation »			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation. • Parvenir à un consensus entre la filière de l'environnement et la filière forestière pour la gestion différenciée de ces essences en région et la communication concernant ces espèces. • Outils de sensibilisation destinés aux professionnels et propriétaires forestiers. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	Pilotes : CBNA & CBNMed, CRPF, ONF Méditerranée			
	Partenaire(s) :			
Structures à solliciter :	Pilote(s) :			
	Partenaires : DREAL, DRAAF, spécialistes de l'écologie forestière, AFAC (Association Française Arbres champêtres et agroforesteries), INRA			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Janvier – Avril 2015	Organiser, animer et faire les restitutions des réunions de ce groupe de travail.	DREAL PACA, CBNA & CBNMed	2 réunions (4j/réunion) + 8 j Total : 2 000 €
Budget prévisionnel global :	2 0 €			
Financements possibles :				

Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	
Axe	V : Gouvernance et animation
Objectif	2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques
Degré de priorité :	1
Description des objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Réunir plusieurs structures en charge de la communication, la formation et la sensibilisation dans le secteur de l'environnement autour de la thématique des EVEC pour élaborer un plan de communication régional, le mettre en œuvre et évaluer ses résultats sur le grand public.
Modalités de la mise en œuvre de l'action :	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et solliciter l'ensemble des structures concernées par la communication, la sensibilisation et la formation dans le domaine de l'environnement. • Organiser plusieurs réunions avec ce groupe de travail pour élaborer le plan de communication, le mettre en œuvre, suivre et cadrer sa mise en œuvre et évaluer les résultats obtenus.
Sous-actions à mettre en œuvre :	
Espèces concernées :	Toutes les EVEC et EVEpotE de la liste régionale.
Autres actions associées :	<p>Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces</p> <p>Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer</p> <p>Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux</p> <p>Action 41 : Identifier les différentes cibles</p> <p>Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles</p> <p>Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC</p> <p>Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages</p> <p>Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer</p> <p>Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)</p> <p>Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats</p> <p>Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe</p> <p>Action 49 : Sensibiliser le grand public</p> <p>Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE</p> <p>Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers</p> <p>Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite</p> <p>Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels</p> <p>Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires</p>

	<p>Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions</p> <p>Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)</p> <p>Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »</p>			
Résultats attendus :	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation. • Un plan de communication. • Gouvernance et suivi de la mise en œuvre du plan de communication. • Evaluation des résultats obtenus. 			
Structures souhaitant s'impliquer pour la mise en œuvre :	<u>Pilotes</u> : CPIE Alpes de Provence, CPIE Union Régionale des CPIE.			
	<u>Partenaires</u> : CRDP de l'Académie de Nice, CBNA & CBNMed.			
Structures à solliciter :	<u>Pilote(s)</u> :			
	<u>Partenaire(s)</u> :			
Calendrier de réalisation et budget prévisionnel :	Date	Modalités de réalisation	Observations	Budget prévisionnel
	Septembre-Novembre 2015	Recenser les structures concernées pour participer à ce groupe de travail et les solliciter.	CPIE Alpes de Provence, CPIE Union Régionale des CPIE.	3 j Total : 750 €
	Décembre 2015 - 2016 – 2017 -2018 – 2019	Organiser, animer et faire les restitutions des réunions de ce groupe de travail : élaboration du plan de communication, mise en œuvre et suivi des actions, évaluation du plan.	CPIE Alpes de Provence, CPIE Union Régionale des CPIE.	5 réunions (4j/réunion) 20 j Total : 5 000 €
Budget prévisionnel global :	5 750 €			
Financements possibles :				

Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre des actions du plan d'actions relatif aux EVEC en région PACA

2015

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVEpotE

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces														
	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1												
	Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1												
	Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1												
	Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												
	Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1												
	Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	espèces													
	Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2												
	Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques	2												
	Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC	3												
	Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3												
Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information														
	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer	1												
	Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1												
	Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1												
	Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	1												

Axe II : Limiter l'introduction d'EVVE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVVE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques														
	Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVVE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVVE à l'intention des structures concernées	1												
	Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVVE à l'intention des structures concernées	1												
Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVVE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVVE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1												
	Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1												
	Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVVE émergentes	1												
	Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1												
Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	envahissant localisé de certaines EVEpotE													
	Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												
Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEE largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés														
	Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1												
	Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEE « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1												
Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEE et EVEpotE et évaluer l'efficacité des actions														
	Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1												
	Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1												
	Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1												
Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEE en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1												
Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)													
	Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)	1												

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVEpotE en milieux fortement anthropisés

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux fortement anthropisés														
	Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1												
	Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1												
Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVEpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)														
	Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Action 36 : Contrôler les EVEC « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	3												
	Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les parcelles agricoles	3												
Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEC et EVECpotE en milieux urbains et périurbains														
	Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1												
	Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux	1												
	Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1												

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Définir un plan de communication														
	Action 41 : Identifier les différentes cibles	2												
	Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC	2												
	Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	2												
	Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2												
	Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), fréquence, thèmes à aborder, messages à véhiculer)	2												
	Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2												
Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 48: Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1												
	Action 49 : Sensibiliser le grand public	1												
	Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE	1												
	Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	1												
	Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1												
Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC														
	Action 53 : Proposer davantage de formations sur	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels													
	Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	2												

Axe V : Gouvernance et animation

Objectifs	Actions	Priorité	2015											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions														
	Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	1												
	Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1												
Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques														
	Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)	1												
	Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1												
	Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1												

2016

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces														
	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1												
	Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1												
	Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1												
	Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												
	Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1												
	Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	2												
	Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2												
	Action 8 : Améliorer la connaissance sur la	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques													
	Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEE	3												
	Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3												
Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information														
	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer	1												
	Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1												
	Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1												
	Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	1												

Axe II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
-----------	---------	----------	------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques														
	Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEE à l'intention des structures concernées	1												
	Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées	1												
Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1												
	Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1												
	Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes	1												
	Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1												
Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE	1												
	Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	semi-naturels													
Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEC largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés														
	Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1												
	Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEC « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1												
Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEC et EVECpotE et évaluer l'efficacité des actions														
	Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1												
	Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1												
	Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1												
Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1												
Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	1												
	Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	naturels)													

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux fortement anthropisés														
	Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1												
	Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1												
Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)														
	Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieu semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	1												
	Action 36 : Contrôler les EVEC « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation	3												

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	pouvant être envahis par ces espèces													
	Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEE et EVEpotE dans les parcelles agricoles	3												
Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEE et EVEpotE en milieux urbains et périurbains														
	Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1												
	Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEE et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux	1												
	Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEE dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1												

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Définir un plan de communication														
	Action 41 : Identifier les différentes cibles	2												
	Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2												
	Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEE	2												
	Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages													
	Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2												
	Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), fréquence, thèmes à aborder, messages à véhiculer)	2												
	Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2												
Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 48: Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1												
	Action 49 : Sensibiliser le grand public	1												
	Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE	1												
	Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	1												
	Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1												
Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC														
	Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels	1												
	Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires													

Axe V : Gouvernance et animation

Objectifs	Actions	Priorité	2016											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions														
	Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	1												
	Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1												
Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques														
	Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)	1												
	Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1												
	Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1												

2017

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces														
	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1												
	Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1												
	Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1												
	Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												
	Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1												
	Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	2												
	Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEE pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2												
	Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques	2												
	Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement	3												

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	climatique sur la dynamique des EVEC													
	Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3												
Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information														
	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer	1												
	Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1												
	Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1												
	Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	1												

Axe II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques														
	Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	l'utilisation des EVEC et EVECpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEC à l'intention des structures concernées													
	Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEC à l'intention des structures concernées	1												
Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEC émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEC émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1												
	Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1												
	Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes	1												
	Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1												
Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVECpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVECpotE	1												
	Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEC largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés														
	Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1												
	Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEC « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1												
Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEC et EVECpotE et évaluer l'efficacité des actions														
	Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1												
	Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1												
	Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1												
Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1												
Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	1												
	Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)	1												

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux fortement anthropisés														
	Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1												
	Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1												
Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEE et EVEpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)														
	Action 33 : Gérer en priorité les EVEE émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	1												
	Action 36 : Contrôler les EVEE « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	3												
	Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEE et EVEpotE dans les parcelles agricoles	3												

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEE et EVEpotE en milieux urbains et périurbains														
	Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1												
	Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEE et EVEpotE dans les Agenda 21 locaux	1												
	Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEE dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1												

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Définir un plan de communication														
	Action 41 : Identifier les différentes cibles	2												
	Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2												
	Action 43 : Identifier les différentes perceptions	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	des EVEC													
	Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	2												
	Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2												
	Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), fréquence, thèmes à aborder, messages à véhiculer)	2												
	Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2												
Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 48: Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1												
	Action 49 : Sensibiliser le grand public	1												
	Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE	1												
	Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	1												
	Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1												
Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC														
	Action 53 : Proposer davantage de formations sur	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels													
	Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	2												

Axe V : Gouvernance et animation

Objectifs	Actions	Priorité	2017											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions														
	Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	1												
	Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1												
Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques														
	Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)	1												
	Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1												
	Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1												

2018

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEC et EVECpotE

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces														
	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1												
	Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1												
	Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1												
	Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												
	Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1												
	Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	2												
	Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2												
	Action 8 : Améliorer la connaissance sur la	2												

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques													
	Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC	3												
	Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3												
Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information														
	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer	1												
	Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1												
	Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1												
	Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	1												

Axe II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques														
	Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEE à l'intention des structures concernées	1												
	Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées	1												
Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1												
	Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1												
	Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEE émergentes	1												
	Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1												
Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVEpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Jun	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEpotE													
	Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1												
Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEC largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés														
	Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1												
	Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEC « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1												
Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEC et EVEpotE et évaluer l'efficacité des actions														
	Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1												
	Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1												
	Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1												
Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1												
Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	1												
	Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)	1												

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVEpotE en milieux fortement anthropisés

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux fortement anthropisés														
	Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1												
	Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1												
Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVEpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)														
	Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années													
	Action 36 : Contrôler les EVEC « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	3												
	Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les parcelles agricoles	3												
Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEC et EVECpotE en milieux urbains et périurbains														
	Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1												
	Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux	1												
	Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1												

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Définir un plan de communication														
	Action 41 : Identifier les différentes cibles	2												
	Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2												
	Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC	2												
	Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	2												
	Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2												
	Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), fréquence, thèmes à aborder, messages à véhiculer)	2												
	Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2												
Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 48: Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1												
	Action 49 : Sensibiliser le grand public	1												
	Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE	1												
	Action 51 : Sensibiliser les professionnels et	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	propriétaires forestiers													
	Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1												
Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC														
	Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels	1												
	Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	2												

Axe V : Gouvernance et animation

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions														
	Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	1												
	Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1												
Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques														
	Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2018											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)													
	Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1												
	Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1												

2019

Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces														
	Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1												
	Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1												
	Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1												
	Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEE et	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels													
	Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1												
	Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	2												
	Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEC pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2												
	Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques	2												
	Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEC	3												
	Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3												
Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information														
	Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer	1												
	Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1												
	Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1												
	Action 14 : Utiliser les outils d'échanges	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	d'information existants et en développer de nouveaux													

Axe II : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEE et EVEpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques														
	Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEE et EVEpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEE à l'intention des structures concernées	1												
	Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEE à l'intention des structures concernées	1												
Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEE émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEE émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1												
	Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes	1												
	Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1												
Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVEC et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVEC	1												
	Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEC en milieux naturels et semi-naturels	1												
Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEC largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés														
	Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1												
	Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEC « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1												
Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEC et EVEC et évaluer l'efficacité des actions														
	Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1												
	Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1												
	Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1												
Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	1												
	Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)	1												

Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEC et EVECpotE en milieux fortement anthropisés

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEC en milieux fortement anthropisés														
	Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1												
	Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1												
Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)														

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1												
	Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieu semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	1												
	Action 36 : Contrôler les EVEC « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	3												
	Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les parcelles agricoles	3												
Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEC et EVECpotE en milieux urbains et périurbains														
	Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1												
	Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux	1												
	Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1												

Axe IV : Communication, sensibilisation et formation

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Définir un plan de communication														
	Action 41 : Identifier les différentes cibles	2												
	Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2												
	Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC	2												
	Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	2												
	Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2												
	Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), fréquence, thèmes à aborder, messages à véhiculer)	2												
	Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2												
Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels														
	Action 48: Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1												
	Action 49 : Sensibiliser le grand public	1												
	Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVECpotE	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	1												
	Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1												
Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC														
	Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels	1												
	Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	2												

Axe V : Gouvernance et animation

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions														
	Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	1												
	Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1												
Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques														
	Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages	1												

Objectifs	Actions	Priorité	2019											
			Janv.	Fev.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
	suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)													
	Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1												
	Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1												

Budget global de la mise en œuvre des actions du plan d'actions relatif aux EVEE en région PACA

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Budget prévisionnel (€)	Dont « x € » chiffré pour certaines actions (€)
Axe I : Améliorer et mutualiser les informations sur les EVEE et EVEpotE					
	Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces				
		Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations dans la base de données floristiques SILENE-Flore	1	Indéterminé	8 250
		Action 2 : Améliorer la connaissance sur la biologie et l'écologie des espèces	1	14 750	
		Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies d'introduction et de propagation des espèces en région	1	30 625	
		Action 4 : Identifier les perturbations et les causes anthropiques locales à l'origine de la présence et de la prolifération des EVEE et EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1	Indéterminé	1 000
		Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion	1	Indéterminé	40 500
		Action 6 : Améliorer la connaissance sur les impacts négatifs et les aspects positifs des espèces	2	Indéterminé	74 500
		Action 7 : Effectuer une analyse coût/bénéfice (ACB) et une analyse socio-économique sur quelques EVEE pour lesquelles il y a un conflit d'intérêt	2	Indéterminé	105 000
		Action 8 : Améliorer la connaissance sur la dynamique des espèces exotiques dans les jardins botaniques	2	Indéterminé	1 250
		Action 9 : Identifier les effets du changement de l'usage du territoire et ceux du changement climatique sur la dynamique des EVEE	3	Indéterminé	
		Action 10 : Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et sur la relation entre ces habitats envahis et la biodiversité	3	Indéterminé	
	Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information				

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Budget prévisionnel (€)	Dont « x € » chiffré pour certaines actions (€)
		Action 11 : Mettre en place un réseau sur les EVEC et l'animer	1	14 750	
		Action 12 : Actualiser régulièrement la liste régionale des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes à destination des gestionnaires d'espaces naturels	1	5 750	
		Action 13 : Mettre en place une surveillance du territoire et un système d'alerte efficace à l'échelle régionale	1	Indéterminé	3 500
		Action 14 : Utiliser les outils d'échanges d'information existants et en développer de nouveaux	1	8500	
Axe II : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels et mettre en place une gestion hiérarchisée					
	Objectif 1 : Limiter l'introduction d'EVEC et EVECpotE en milieux naturels ou semi-naturels et la prolifération de ces espèces en milieux aquatiques				
		Action 15 : Ajouter des prescriptions concernant l'utilisation des EVEC et EVECpotE dans les schémas départementaux de gestion cynégétique (agrainage et affouragement) ou proposer une charte d'engagement sur les EVEC à l'intention des structures concernées	1	5 250	
		Action 16 : Ajouter des prescriptions dans les actes administratifs qui encadrent les chantiers en milieux aquatiques ou proposer une charte d'engagement quant à la gestion des EVEC à l'intention des structures concernées	1	6 750	
	Objectif 2 : Détecter précocement les stations d'EVEC émergentes à l'échelle régionale et mettre en place d'actions rapides sur ces espèces en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 17 : Cartographier les stations recensées pour chaque EVEC émergente (catégorie régionale) et alerter les acteurs régionaux concernés en cas d'extension rapide d'une de ces espèces	1	21 250	
		Action 18 : Identifier les méthodes de lutte connues pour les espèces émergentes	1	33 125	
		Action 19 : Etablir un plan régional de gestion pour quelques EVEC émergentes	1	Indéterminé	70 000
		Action 20 : Coordonner les actions de gestion avec les territoires limitrophes	1	Indéterminé	
	Objectif 3 : Mettre en place une veille sur les EVECpotE et réagir rapidement lorsque les populations sont envahissantes en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 21 : Créer et diffuser des alertes pour signaler la prolifération ou le comportement envahissant localisé de certaines EVECpotE	1	7 500	

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Budget prévisionnel (€)	Dont « x € » chiffré pour certaines actions (€)
		Action 22 : Mettre en œuvre des actions de gestion localisées sur les éventuelles populations envahissantes d'EVEpotE en milieux naturels et semi-naturels	1	Indéterminé	
	Objectif 4 : Prioriser la gestion pour les EVEE largement répandues en région (correspond aux espèces des catégories « Majeure » et « Modérée ») dans les espaces protégés				
		Action 23 : Elaborer avec les gestionnaires intéressés une méthode de hiérarchisation des actions de gestion de ces espèces au sein des espaces naturels protégés	1	7 750	
		Action 24 : Mettre en œuvre des actions de gestion sur les EVEE « Majeures » et « Modérées » dans les espaces protégés (en particulier en milieu insulaire)	1	Indéterminé	
	Objectif 5 : Restaurer les sites gérés pour les EVEE et EVEpotE et évaluer l'efficacité des actions				
		Action 25 : Proposer des protocoles de restauration et promouvoir les marques valorisant la flore locale	1	29 250	
		Action 26 : Elaborer des protocoles d'évaluation de l'efficacité des actions de gestion	1	8 750	
		Action 27 : Surveiller les sites gérés au minimum durant cinq années	1	Indéterminé	
	Objectif 6 : Prendre en compte les enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEE en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 28 : Effectuer des diagnostics biologiques pour quelques essences exotiques exploitées par la filière forestière et proposer des préconisations de gestion différentes suivant les sites et les enjeux	1	7 500	
	Objectif 7 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 29 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux naturels et semi-naturels)	1	Indéterminé	13 750
		Action 30 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux naturels et semi-naturels)	1	Indéterminé	
	Axe III : Limiter l'introduction et gérer certaines EVEE et EVEpotE en milieux fortement anthropisés				
	Objectif 1 : Prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine dans la gestion des EVEE en milieux fortement anthropisés				
		Action 31 : Détecter et gérer rapidement les espèces qui nuisent à la santé et à la sécurité humaine (en milieux fortement anthropisés)	1	Indéterminé	6 000
		Action 32 : Utiliser des arrêtés préfectoraux pour gérer ces espèces (en milieux fortement anthropisés)	1	Indéterminé	

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Budget prévisionnel (€)	Dont « x € » chiffré pour certaines actions (€)
	Objectif 2 : Limiter l'introduction, hiérarchiser les actions de gestion et restaurer les sites gérés en ce qui concerne les EVEC et EVECpotE en milieux semi-naturels fortement anthropisés (parcelles agricoles, axes routiers, autoroutiers et ferroviaires, berges de cours d'eau anthropisées, anciennes gravières, ballastières, pistes de ski, etc.)				
		Action 33 : Gérer en priorité les EVEC émergentes dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	1	Indéterminé	1 250
		Action 34 : Proposer une charte d'engagement pour les entreprises effectuant des travaux d'aménagement et de revégétalisation dans les milieux semi-naturels fortement anthropisés	2	10 250	
		Action 35 : Restaurer les sites gérés en milieux semi-naturels fortement anthropisés et faire un suivi des sites sur plusieurs années	2	Indéterminé	
		Action 36 : Contrôler les EVEC « Majeures » et « Modérées » en milieux semi-naturels fortement anthropisés des sites situés à proximité de milieux naturels à forts enjeux de conservation pouvant être envahis par ces espèces	3	Indéterminé	
		Action 37 : Limiter l'introduction et la prolifération d'EVEC et EVECpotE dans les parcelles agricoles	3	Indéterminé	
	Objectif 3 : Limiter l'introduction de certaines EVEC et EVECpotE en milieux urbains et périurbains				
		Action 38 : Etablir, en partenariat avec la filière horticole, des listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu à destination des producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux et amateurs de jardins	1	Indéterminé	
		Action 39 : Ajouter des fiches actions sur les EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 locaux	1	Indéterminé	6 500
		Action 40 : Inclure des critères spécifiques concernant l'usage de certaines EVEC dans la grille d'évaluation des labels « Villes et villages fleuris » et « Départements fleuris »	1	12 500	
Axe IV : Communication, sensibilisation et formation					
	Objectif 1 : Définir un plan de communication				
		Action 41 : Identifier les différentes cibles	2	500	
		Action 42 : Définir les objectifs de communication en fonction des publics cibles	2	6 250	
		Action 43 : Identifier les différentes perceptions des EVEC	2	5 250	
		Action 44 : Identifier les messages à véhiculer en fonction des cibles et des objectifs de communication ainsi que les réseaux régionaux ou acteurs pouvant diffuser ces messages	2	1 000	
		Action 45 : Identifier les moyens et supports de communication existants et ceux à créer	2	500	

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Budget prévisionnel (€)	Dont « x € » chiffré pour certaines actions (€)
		Action 46 : Définir et détailler le contenu des actions de communication (cibles, objectifs, support(s) de communication adapté(s), thèmes à aborder, messages à véhiculer, planning de réalisation)	2	4 000	
		Action 47 : Mettre en œuvre les actions de communication et évaluer leurs résultats	2	Indéterminé	
	Objectif 2 : Sensibiliser les différents publics (professionnels, grand public, producteurs, prescripteurs, etc.) à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 48 : Sensibiliser les élus et décideurs par le biais d'une structure externe	1	1 500	
		Action 49 : Sensibiliser le grand public	1	Indéterminé	
		Action 50 : Informer les structures en charge du traitement des déchets en région du traitement spécifique à effectuer pour les déchets verts d'EVEC et EVEpotE	1	3 750	
		Action 51 : Sensibiliser les professionnels et propriétaires forestiers	1	4 500	
		Action 52 : Sensibiliser les producteurs, vendeurs et prescripteurs de végétaux à la problématique des EVEC en milieux naturels et semi-naturels via des préconisations ou des codes de conduite	1	5 750	
	Objectif 3 : Proposer des formations sur les EVEC				
		Action 53 : Proposer davantage de formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux professionnels	1	5 000	
		Action 54 : Proposer des formations sur les EVEC (reconnaissance, gestion, etc.) destinées aux étudiants et élèves des écoles primaires et secondaires	2	Indéterminé	
Axe V : Gouvernance et animation					
	Objectif 1 : Assurer la gouvernance et l'animation du plan d'actions				
		Action 55 : Co-pilotage de la mise en œuvre de la stratégie régionale EVEC en PACA	1	Indéterminé	
		Action 56 : Assurer le bon déroulement de la mise en œuvre du plan d'actions	1	5 500	
	Objectif 2 : Mettre en place des groupes de travail spécifiques				
		Action 57 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière horticole et des espaces verts pour établir les listes de consensus et de restrictions d'usages suivant le milieu (Groupe de travail « Producteurs et prescripteurs de végétaux »)	1	4 750	

Axes	Objectifs	Actions	Priorité	Budget prévisionnel (€)	Dont « x € » chiffré pour certaines actions (€)
		Action 58 : Mettre en place un groupe de travail spécifique avec des représentants de la filière forestière (Groupe de travail « Forêts »)	1	2 000	
		Action 59 : Mettre en place un groupe de travail spécifique pour l'axe « Communication, sensibilisation et formation »	1	5 750	
				TOTAL : 280 250	331 500
				Total : 612 500	
<p>Estimation : entre 1 000 000 € et 1 500 000 € pour 5 ans soit environ 250 000 €/an (hors gestion des espèces, inventaires floristiques, recherche et formations)</p>					

5. CONCLUSION

La mise en œuvre de ce plan d'actions doit impliquer l'ensemble des professionnels concernés par ces espèces végétales exotiques envahissantes en région afin de pouvoir agir de façon concertée et consensuelle sur ces espèces. La stratégie régionale a été élaborée en tenant compte des enjeux identifiés lors de la phase d'état des lieux régional et des attentes des différents acteurs impliqués. L'amélioration des connaissances concernant ces espèces (biologie, écologie, répartition, évolution face aux changements climatiques et aux changements d'utilisation du territoire) s'est avérée être un axe important de la stratégie. La définition d'une stratégie régionale qui tienne compte du type de milieu s'est avérée également primordiale pour prendre en compte les différents enjeux et attentes identifiés. C'est pourquoi, la démarche et les objectifs sont différents entre les milieux naturels, semi-naturels, semi-naturels anthropisés et les milieux urbains, périurbains. Un tableau d'aide à la décision en ce qui concerne la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes a également été élaboré pour prioriser les actions en région. Des actions de restauration des sites gérés et de valorisation de la flore locale sont également prévues dans les objectifs de gestion de ces espèces. Des actions de communication qui tiennent compte du type de publics et des objectifs de communication ont été inscrites dans le plan d'action ainsi que des actions de sensibilisation et de formation des professionnels comme du grand public sur ces espèces. Enfin, des actions de gouvernance clôturent ce plan d'actions notamment pour assurer le bon déroulement et l'évaluation de l'efficacité de sa mise en œuvre. Cette dernière permettra d'anticiper l'application des directives du règlement européen relatif à ces espèces qui rentrera en application en France en janvier 2015, la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011 - 2020 et participera à la mise en œuvre de la Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Aboucaya, A. (1999). Premier bilan d'une enquête nationale destinée à identifier les xénophytes invasifs sur le territoire métropolitain français (Corse comprise). *Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest - NS*, n° spécial 19 (1999). Actes du colloque de Brest 15-17 octobre 1997 (Les plantes menacées de France): 463-482.
- Albert, A., & Jahandiez, E. (1908). *Catalogue des plantes vasculaires du Var*. Paris : Librairie des Sciences naturelles Paul Klincksieck (réimpression 1985, Muséum d'Histoire Naturelle de Toulon).
- Agence méditerranéenne de l'environnement & Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, 2009. *Plantes envahissantes de la région méditerranéenne*. Montpellier, Aix-en-Provence: Agence méditerranéenne de l'Environnement, Agence régionale pour l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Ainouche, M. L., Baumel, A., Salmon, A., & Yannic, G. (2004). Hybridization, polyploidy and speciation in *Spartina* (Poaceae). *New Phytologist*, 161(1), 165-172.
- Allorge, P. (1922). Les associations végétales du Vexin français. Thèse, Univ. Paris. 342 p., 1 carte. Lesot, Nemours.
- Baker, H. G. (1974). The evolution of weeds. *Annual review of ecology and systematics*, 1-24.
- Barbault, R., Atramentowicz, M. & coordinateurs (2010). *Invasions biologiques, une question de natures et de sociétés*. Versailles: Editions Quae.
- Blossey, B., & Notzold, R. (1995). Evolution of increased competitive ability in invasive nonindigenous plants: a hypothesis. *Journal of Ecology*, 887-889.
- Bousquet, T., Waymel, J., Zambettakis, C., Geslin, J., Magnanon, S. (2013). *Liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie*. Brest : Conservatoire botanique national de Brest.
- Braun-Blanquet, J., Roussine, N., & Nègre, R. (1952). *Groupements végétaux de la France méditerranéenne* (Édition). Montpellier: Service de la Carte des groupements végétaux.
- Brewer, J. S. (2011). Per capita community-level effects of an invasive grass, *Microstegium vimineum*, on vegetation in mesic forests in northern Mississippi (USA). *Biological invasions*, 13(3), 701-715.
- Brun, C. & Fried, G. (à paraître). Inventaire des espèces végétales introduites sur le territoire national: Archéophytes et néophytes de France (ANF). Demande de création d'un Groupement De Recherche (GDR). Centre National de la Recherche Scientifique Institut Ecologie et Environnement.
- Brunel, S. & Tison, J. M. (2005). *A method of selection and hierarchization of the invasive and potentially invasive plants in continental Mediterranean France*. *Proceedings of the International Workshop: Invasive Plants in Mediterranean Type Regions of the World*. Mèze: Council of Europe publishing.
- Bruno, J. F., Stachowicz, J. J., & Bertness, M. D. (2003). Inclusion of facilitation into ecological theory. *Trends in Ecology & Evolution*, 18(3), 119-125.
- Burgiel, S., G. Foote, et al. (2006). *Invasive Alien Species and Trade – Integrating prevention measures and international trade rules, CIEL - Defenders of the wild - Nature Conservancy – GISP – ISSG*. [Repéré à l'URL: at http://www.cleantrade.net](http://www.cleantrade.net).
- Burke, M. J., & Grime, J. P. (1996). An experimental study of plant community invasibility. *Ecology*, 77(3), 776-790.

- Cadotte, M. W., Murray, B. R., & Lovett-Doust, J. (2006). Ecological patterns and biological invasions: using regional species inventories in macroecology. *Biological Invasions*, 8(4), 809-821.
- Callaway, R. M., & Aschehoug, E. T. (2000). Invasive plants versus their new and old neighbors: a mechanism for exotic invasion. *Science*, 290(5491), 521-523.
- Callaway, R. M., & Ridenour, W. M. (2004). Novel weapons: invasive success and the evolution of increased competitive ability. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 2(8), 436-443.
- Carlton, J. T. & Ruiz, G. M. (2005). Vector science and integrated vector management in bioinvasion ecology: conceptual frameworks. *Invasive alien species: a new synthesis*. Washington: Island Press
- CITES (1973). Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Repéré à l'URL : <http://www.cites.org/sites/default/files/fr/disc/F-Text.pdf>.
- Conseil de l'Europe, 1979. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Repéré à l'URL : <http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/104.htm>.
- Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (2013). Demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire Botanique National. Hyères: Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.
- Conservatoire botanique national de Bailleuil (2014). Le Robinier faux-acacia. Plantes exotiques envahissantes du nord-ouest de la France. Repéré à l'URL: http://www.cbnbl.org/IMG/pdf/Fiche_Robinia_pseudoacacia.pdf
- Cooper, M. R., Johnson, A. W. (1984). Poisonous plants in Britain and their effects on animals and man. London: Her Majesty's Stationery Office.
- Daehler, C., & Strong, D. (1997). Hybridization between introduced smooth cordgrass (*Spartina alterniflora*; Poaceae) and native California cordgrass (*S. foliosa*) in San Francisco Bay, California, USA. *American Journal of Botany*, 84(5), 607-607.
- Daehler, C. C. (2003). Performance comparisons of co-occurring native and alien invasive plants: implications for conservation and restoration. *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics*, 183-211. In Meerts, P., Dassonville, N., Vanderhoeven S., Chapuis-Lardy L., Koutika, L. S. & Jacquemart A. L. (2004). *Les plantes exotiques envahissantes et leurs impacts* (pp. 2). Repéré à l'URL : http://www.centrepaulduvigneaud.be/archives_fichiers/conf_meerts.pdf.
- Delanoe, O., Montmollin, B. et Olivier, L. (1996). *Conservation of Mediterranean Island Plants: Strategy for action*. Gland & Cambridge: IUCN.
- Dalla Bernardina, S. (2010). *Les invasions biologiques sous le regard des sciences de l'homme*. In Barbault, R., & Atramentowicz, M. (Eds) (2010). *Les Invasions biologiques, une question de natures et de sociétés* (pp 65-108).Versailles: Editions Quae.
- Darwin, C. (1859). *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or the Preservation of Favoured Races in the Struggle for Life*. London: John Murray.
- Davis, M. A., Grime, J. P., & Thompson, K. (2000). Fluctuating resources in plant communities: a general theory of invasibility. *Journal of Ecology*, 88(3), 528-534.
- Di Castri, F. (1989). History of biological invasions with special emphasis on the Old World. *Biological invasions: a global perspective*, 1-30.
- DIREN Réunion, Parc National de la Réunion, Conseil Régional de la Réunion, Conseil Général de La Réunion & ONF (2010). *Stratégie de lutte contre les espèces invasives à la Réunion*. Parc National de la Réunion.
- Ehrenfeld, J. G. (2003). Effects of exotic plant invasions on soil nutrient cycling processes. *Ecosystems*, 6(6), 503-523.

- Elton, C. S. (2000). *The ecology of invasions by animals and plants*. Chicago: University of Chicago Press.
- EPPO (2006). *Data sheet on Invasive Plants Heracleum mantegazzianum*. Repéré à l'URL : https://www.eppo.int/QUARANTINE/plants/Heracleum_mantgazzianum/HERMZ_ds.pdf.
- Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (2012). Lignes directrices pour l'analyse du risque phytosanitaire. EPPO prioritization process for invasive alien plants. *Bulletin OEPP*, 42 (3), 463–474.
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (1971). Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Repéré à l'URL : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=15398&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.
- Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (2009). *Etablissement de fiches informatives sur les espèces végétales exotiques à risque pour la biodiversité sur le territoire national français. Bilan final*.
- Ferrez, Y. (2006). *Définition d'une stratégie de lutte contre les espèces invasives de Franche-Comté - Proposition d'une liste hiérarchisée*. Conservatoire Botanique de Franche-Comté, DIREN Franche-Comté, Union Européenne.
- Fitzpatrick, B. M., Johnson, J. R., Kump, D. K., Smith, J. J., Voss, S. R., & Shaffer, H. B. (2010). Rapid spread of invasive genes into a threatened native species. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 107(8), 3606-3610.
- Fontaine, M., Cambecèdes, J., Largier, G. (2012). *Plan régional d'actions Plantes Exotiques Envahissantes*. Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi Pyrénées.
- Fumanal, B. (avril 2007). *Caractérisation des traits biologiques et des processus évolutifs d'une espèce envahissante en France: Ambrosia artemisiifolia L.* Thèse, Université de Bourgogne.
- Gallagher, K., Schierenbeck, K., & D'Antonio, C. (1997). Hybridization and introgression in *Carpobrotus* spp.(Aizoaceae) in California. II. Allozyme evidence. *American Journal of Botany*, 84(7), 905-905.
- Genovesi, P., & Shine, C. (2004). *European strategy on invasive alien species. Convention on the Conservation of European Wildlife and Habitats (Bern Convention)*. Nature and environment, No. 137. Strasbourg: Council of Europe.
- Gouffé De La Cour, M. (1813). Mémoire sur les végétaux exotiques qui peuvent être naturalisés dans les départements méridionaux de la France, suivi de la liste des plantes rares qui ont fleuri et de celles qui ont fructifié dans divers jardins de Marseille principalement dans le jardin de botanique et de naturalisation de cette ville. *Mém. Académie de Marseille*, 11 (1), 149-259.
- Gourgues, F. (2006). *Les plantes envahissantes de l'Isère*. Conseil Général de l'Isère, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Gentiana Société Botanique Dauphinoise.
- Gray, A. (1879). The predominance and pertinacity of weeds. *American Journal of Science and Arts*, 118, 161-167.
- Grime, J. P. (2006). *Plant strategies, vegetation processes, and ecosystem properties*. Bath: John Wiley & Sons.
- Grosholz, E. D., & Ruiz, G. M. (2003). Biological invasions drive size increases in marine and estuarine invertebrates. *Ecology Letters*, 6(8), 700-705.
- Hansen, A. A. (1924). Robitin - a potent plant poison. *Better Crops*, 22(2): 22-23, 44.
- Harmonia information system (2009). *ISEA guidelines. Guideline for environmental impact assessment and list classification of non-native organisms in Belgium. Version 2.6*. Repéré à l'URL : http://ias.biodiversity.be/documents/ISEIA_protocol.pdf.

- Hejda, M., Pyšek, P., & Jarošík, V. (2009). Impact of invasive plants on the species richness, diversity and composition of invaded communities. *Journal of Ecology*, 97(3), 393-403.
- Heywood, V. H., & Brunel, S. (2009). *Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes*. Strasbourg: Council of Europe.
- Heywood, V. H., & Sharrock, S. (2013). *European code of conduct for botanic gardens on invasive alien species*. Strasbourg: Council of Europe.
- Hovart, L. (2010). *Stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes Espèces invasives et biodiversité dans les milieux aquatiques. Les conférences professionnelles. Agence de l'Eau Artois Picardie – 19 octobre 2010*. Repéré à l'URL : <http://www.eau-artois-picardie.fr/IMG/pdf/laetitiahovart.pdf>.
- Huc, S., Fort, N., Abdulhak, S., Garraud, L., Van Es, J. (2011). *Observatoire des espèces végétales invasives*. Conservatoire botanique national alpin.
- Hulme, P. E. (2007). Biological invasions in Europe: drivers, pressures, states, impacts and responses. *Biodiversity under threat*, 25, 56.
- Hulme, P. E., Bacher, S., Kenis, M., Klotz, S., Kühn, I., Minchin, D., Nentwig, W., Olenin, S., Panov, V., Pergl, J., Pyšek, P., Roques, A., Sol, D., Solarz, W. & Vilà, M. (2008). Grasping at the routes of biological invasions: a framework for integrating pathways into policy. *Journal of Applied Ecology*, 45(2), 403-414.
- Huston, M. A. (2004). Management strategies for plant invasions: manipulating productivity, disturbance, and competition. *Diversity and Distributions*, 10(3), 167-178.
- Keane, R. M., & Crawley, M. J. (2002). Exotic plant invasions and the enemy release hypothesis. *Trends in Ecology & Evolution*, 17(4), 164-170. Kingsbury, J. M. 1964. Poisonous plants of the United States and Canada. Prentice-Hall Inc., Englewood Cliffs, N.J., USA. 626 pp.
- Lefebvre, T., Moncorps, S. & (coord.). (2010). *Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*. Paris : Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.
- Levine, J. M., Vila, M., Antonio, C. M., Dukes, J. S., Grigulis, K., & Lavorel, S. (2003). Mechanisms underlying the impacts of exotic plant invasions. *Proceedings of the Royal Society of London. Series B: Biological Sciences*, 270(1517), 775-781.
- MacArthur, R. (1970). Species packing and competitive equilibrium for many species. *Theoretical population biology*, 1(1), 1-11.
- MacArthur, R.H. (1972). *Geographical Ecology: Patterns in the Distribution of Species*. Harper & Row, New York.
- Mack, R., & Smith, M. (2011). Invasive plants as catalysts for the spread of human parasites. *NeoBiota*, 9, 13-29.
- Magnanon, S., Geslin, J., Lacroix P., Zambettakis, C. (2008). Examen du statut d'indigénat et du caractère invasif des plantes vasculaires de Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire. Proposition d'une première liste de plantes invasives et potentiellement invasives pour ces régions, *ERICA*, 21 (1): 73-104.
- Mandon-Dalger, I. (2010). *Éléments de réflexion et d'argumentation pour la mise en place d'une stratégie régionale de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes en région méditerranéenne française continentale*. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.
- Mandon-Dalger, I. (2012). *Méthodologie pour construire la liste noire d'espèces exotiques envahissantes du CBNmed & Liste actualisée 2012*. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. 7p.

- McKinney, M. L., & Lockwood, J. L. (1999). Biotic homogenization: a few winners replacing many losers in the next mass extinction. *Trends in ecology & evolution*, 14(11), 450-453.
- Médail, F. (1998). Flore et végétation des îles satellites (Bagaud, Gabinière, Rascas) du Parc national de Port-Cros (Var, S. E. France). *Sci. Rep. Port-Cros Nation. Park*. 17 :55 -80.
- Médail, F. & Vidal E. (1998). Organisation de la richesse et de la composition floristique d'îles de la Méditerranée occidentale (sud-est de la France). *Can. J. Bot.* 76 : 321-331.
- Meerts, P., Dassonville, N., Vanderhoeven, S., Chapuis-Lardy, L., Koutika, L. S., & Jacquemart, A. L. (2004). *Les plantes exotiques envahissantes et leurs impacts*. Laboratoire de Génétique et Ecologie végétales, Université Libre de Bruxelles & Unité d'Ecologie et de Biogéographie, Université Catholique de Louvain.
- Mercier, F. (2013). *Stratégie de lutte contre les espèces invasives menaçant la biodiversité en Basse-Normandie*. Conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie.
- Moragues, E., Traveset, A., Suehs, C. M., Affre, L., & Medial, F. (2004). Effect of *Carpobrotus* spp. on the pollination success of native species. Interspecific pollen transfer as a mechanism of competition. In *Proceedings of the 10th MEDECOS– International Conference on Ecology, Conservation and Management*. Millpress Science Publishers, Rotterdam.
- Muller, S. (coordonateur) (2004). *Plantes invasives en France: état des connaissances et propositions d'actions*. Collections Patrimoines Naturels (Vol. 62), Publications Scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle, Paris.
- Nations Unies, 1992. *Convention sur la diversité biologique*. Repéré sur l'URL : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>.
- Noble, V., & Diadema, K., (eds.) (2011). *La flore des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco. Originalité et diversité*. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Turriers : Naturalia Publications.
- Noble, V., Van Es, J., Michaud, H., Garraud, L. & coord. (2012). *Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Version 0 - Septembre 2012*. Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.
- Noble, V., Van Es, J., Michaud, H., Garraud, L. & coord. (2013). *Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Version 1 - Mars 2013*. Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.
- Noble, V., Van Es, J., Michaud, H., Garraud, L. & coord. (à paraître). *Catalogue de la flore vasculaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Version 2*. Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen.
- Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes (2007). Fiches informatives sur les organismes de quarantaine: *Solanum elaeagnifolium*. *Bulletin OEPP/EPPO*, 37(1), 236– 245.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (1952). Module 5 : Présentation de la convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Repéré à l'URL : <http://www.fao.org/docrep/003/x7354f/x7354f05.htm>.
- Paradis, G., Hugot L., & Spinosi, P. (2008). Les plantes envahissantes: une menace pour la biodiversité. *Stantari*, 13(1): 18-26.
- Parco Nazionale Arcipelago Toscano (2013). *Lignes directrices relatives à la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les systèmes terrestres insulaires de l'archipel Toscan*. Projet COREM « Coopération des Réseaux Ecologiques dans la méditerranéen ». Union européenne.
- Parlement européen (2014, 16-04-2014). Un plan européen contre les espèces exotiques envahissantes. Communiqué de presse. Repéré à l'URL :

http://www.europarl.europa.eu/pdfs/news/expert/infopress/20140411IPR43471/20140411IPR43471_fr.pdf.

- Pichet, A. (Août 2011). *Observatoire des espèces exotiques envahissantes. Départements des Hautes-Alpes et Alpes-de-Haute-Provence*. Conservatoire botanique national alpin. Rapport de stage de Master 2 Professionnel. Université Joseph Fourier - Grenoble 1.
- Pimentel, D., McNair, S., Janecka, J., Wightman, J., Simmonds, C., O'connell, C., Wong, E., Russel, L., Zern, J., Aquino T., & Tsomondo, T. (2001). Economic and environmental threats of alien plant, animal, and microbe invasions. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 84(1), 1-20.
- Prieur-Richard A.-H., Lavorel S., Dos Santos A. & Grigulis K. 2002 Mechanisms of resistance of Mediterranean annual communities to invasion by *Coniza bonariensis*: effects of native functional composition. *Oikos* 99(1): 339-347.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (1979). *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)*. Repéré à l'URL : http://www.cms.int/sites/default/files/instrument/cms_convtxt_french.pdf.
- Pyšek, P. (1995). On the terminology used in plant invasion studies. *Plant invasions: general aspects and special problems*, 71-81.
- Pyšek, P., Richardson, D. M., Rejmánek, M., Webster, G. L., Williamson, M., & Kirschner, J. (2004). Alien plants in checklists and floras: towards better communication between taxonomists and ecologists. *Taxon*, 131-143.
- Quéré, E., Ragot, R., Geslin, J., Magnanon, S., 2011. *Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne. Document approuvé par le C.S.R.P.N*. Conservatoire botanique national de Brest.
- Rhymer, J. M., & Simberloff, D. (1996). Extinction by hybridization and introgression. *Annual Review of Ecology and Systematics*, 83-109.
- Ricciardi, A. (2001). Facilitative interactions among aquatic invaders: is an "invasional meltdown" occurring in the Great Lakes?. *Canadian journal of fisheries and aquatic sciences*, 58(12), 2513-2525.
- Rice, S. K., Westerman, B., & Federici, R. (2004). Impacts of the exotic, nitrogen-fixing black locust (*Robinia pseudoacacia*) on nitrogen-cycling in a pine-oak ecosystem. *Plant Ecology*, 174(1), 97-107.
- Richardson, D. M., Pyšek, P., Rejmánek, M., Barbour, M. G., Panetta, F. D., & West, C. J. (2000). Naturalization and invasion of alien plants: concepts and definitions. *Diversity and distributions*, 6(2), 93-107.
- Sax, D. F., & Gaines, S. D. (2003). Species diversity: from global decreases to local increases. *Trends in Ecology & Evolution*, 18(11), 561-566.
- Schürkens, S., & Chittka, L. (2001). The significance of the invasive crucifer species *Bunias orientalis* (Brassicaceae) as a nectar source for central European insects. *Entomologia Generalis*, 25(2), 115-120.
- Shine, C., Kettunen, M., ten Brink, P., M., Genovesi, P., & Gollasch, S. (2009). *Technical support to EU strategy on invasive species (IAS) – Recommendations on policy options to minimise the negative impacts of invasive alien species on biodiversity in Europe and the EU. Final report*. Institute European Environmental Policy. Institut für Ökologie, Technical University of Berlin, Germany.
- Smith, O. P. (2013). *Allelopathic Potential of the Invasive Alien Himalayan Balsam (Impatiens glandulifera Royle)*. University of Plymouth, Angleterre.
- Soubeyran, Y. (2008). *Espèces exotiques envahissantes dans les collectivités françaises d'outre-mer. Etat des lieux et recommandations*. Collection Planète Nature. Comité français de l'UICN. Aurillac: Imprimerie Caractère.

- Stachowicz, J. J., & Tilman, D. (2005). Species invasions and the relationships between species diversity, community saturation, and ecosystem functioning. *Species invasions: insights into ecology, evolution, and biogeography*, 41-64.
- Steadman, D. W. (1995). Prehistoric extinctions of Pacific island birds: biodiversity meets zooarchaeology. *Science*, 267(5201), 1123-1131.
- Stohlgren, T. J., Bull, K. A., Otsuki, Y., Villa, C. A., & Lee, M. (1998). Riparian zones as havens for exotic plant species in the central grasslands. *Plant Ecology*, 138(1), 113-125.
- Stohlgren, T. J., & Schnase, J. L. (2006). Risk analysis for biological hazards: what we need to know about invasive species. *Risk analysis*, 26(1), 163-173.
- Suehs, C. M., Affre, L., & Médail, F. (2004). Invasion dynamics of two alien *Carpobrotus* (Aizoaceae) taxa on a Mediterranean island: I. Genetic diversity and introgression. *Heredity*, 92(1), 31-40.
- Tabacchi, E., Planty-Tabacchi, A.M., Muller, S. (2010). *Incidences sur les communautés et le fonctionnement des écosystèmes*. In Barbault, R., & Atramentowicz, M. (Eds) (2010). *Les Invasions biologiques, une question de natures et de sociétés* (pp 45-64). Versailles: Editions Quae.
- Terrin, E., Gavotto, O., Diadema, K., Fort, N. (2013). *Synthèse de l'enquête régionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Etat des lieux 2013*. Conservatoire botanique national alpin & Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA & Région PACA.
- Thébaud, C., & Debussche, M. (1991). Rapid invasion of *Fraxinus ornus* L. along the Herault River system in southern France: the importance of seed dispersal by water. *Journal of Biogeography*, 7-12.
- Thévenot, J. & (coords). (2013). *Synthèse et réflexions sur des définitions relatives aux invasions biologiques. Préambule aux actions de la stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) ayant un impact négatif sur la biodiversité*. Paris: Museum national d'Histoire naturelle, Service du Patrimoine naturel.
- Tison, J.M., Jauzein, P., Michaud, H. (2014). *Flore de la France méditerranéenne continentale. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles*. Turriers : Naturalia Publications.
- Tutin, T. G., Heywood, V. H., Burges, N. A., Valentine, D. H., Walters, S. M., Webb, D.A. (1964–1980). *Flora Europaea*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Vahrameev, P. (2011). *Liste des espèces végétales invasives de la région Centre, version 2. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre. Version 2.2, janvier 2013*. Paris : Conservatoire botanique national du Bassin parisien.
- Venderhoeven, S., E., Branquart, E. (2006). *Les espèces exotiques envahissantes. Etat de l'Environnement Wallon - Etudes Expertises*. Région Wallonne.
- Vilà, M., Tessier, M., Suehs, C. M., Brundu, G., Carta, L., Galanidis, A., Lambdon, P., Manca, M., Médail, F., Moragues, E., Traveset, A., Troumbis, A.Y., Hulme, P. (2006). Local and regional assessments of the impacts of plant invaders on vegetation structure and soil properties of Mediterranean islands. *Journal of Biogeography*, 33(5), 853-861.
- Vilà, M., Espinar, J. L., Hejda, M., Hulme, P. E., Jarošík, V., Maron, J. L., Pergl, J., Schaffner, U., Sun, Y. & Pyšek, P. (2011). Ecological impacts of invasive alien plants: a meta-analysis of their effects on species, communities and ecosystems. *Ecology Letters*, 14(7), 702-708.
- Vitousek, P. M., & Walker, L. R. (1989). Biological invasion by *Myrica faya* in Hawai'i: plant demography, nitrogen fixation, ecosystem effects. *Ecological Monographs*, 59(3), 247-265.
- Webb, D.A. (1985). What are the criteria for presuming native status?. *Watsonia*, 15(1): 23, 1-236.

- Weber, E., & Gut, D. (2004). Assessing the risk of potentially invasive plant species in central Europe. *Journal for Nature Conservation*, 12(3), 171-179.
- Weber, E. (2013). *Plantes invasives de Suisse. Les reconnaître, lutter contre*. Bussigny : Editions Rossolis.
- Wilcove, D. S., Rothstein, D., Dubow, J., Phillips, A., & Losos, E. (1998). Quantifying threats to imperiled species in the United States. *BioScience*, 607-615.
- Williams, J. R. (1954). *The biological control of weeds*. In: Report of the Sixth Commonwealth Entomological Congress. London, UK.
- Williams, D. G., & Baruch, Z. (2000). African grass invasion in the Americas: ecosystem consequences and the role of ecophysiology. *Biological Invasions*, 2(2), 123-140.
- Williamson, M. H., & Fitter, A. (1996). The characters of successful invaders. *Biological Conservation*, 78(1), 163-170.
- Williamson, M., & Ed. (1996). *Biological Invasions*. London : Chapman & Hall.

Sites internet :

- <http://www.CDB.int/invasive/terms.shtml> : Définition d'une espèce exotique envahissante selon la Convention sur la diversité biologique (CDB). Site consulté le 12 décembre 2012.
- <http://www.invmed.fr/>: Site internet dédié aux Espèces Végétales Exotiques Envahissantes en Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Site consulté le 12 décembre 2012.
- <http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil> : SILENE, Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes. Site consulté le 12 décembre 2012.
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-engagement-international,13025.html> : Les espèces exotiques envahissantes. Site du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Site consulté le 12 décembre 2012 ; Site consulté le 12 décembre 2012.
- <http://www.hear.org/gcw/> : Le Global Compendium of Weeds. Site consulté le 03/04/13.
- http://www.eppo.int/ABOUT_EPPO/about_eppo_fr.htm : Le site internet de l'Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la protection des Plantes (OEPP). Site consulté le 03/04/13.
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0964.asp>. [Site consulté le 30 août 2013](#) : La proposition de loi n°964 visant à lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses. Assemblée nationale. Constitution du 4 octobre 1958. Quatorzième législature. Enregistrée à la Présidence de l'assemblée nationale le 17 avril 2013.
- <http://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ref>. Inventaire National du Patrimoine Naturel. Cartes et information géographique. Référentiels. Couches SIG. Régions biogéographiques. Site consulté le 30 août 2013.
- <http://www.var.sit.gouv.fr/ddrm/spip.php?article37> : Carte d'occupation du sol en région PACA(décembre 2005). Source: Préfecture du Var. Site consulté le 02 septembre 2013.
- <http://www.issg.org/database/welcome/> : GISD (Global invasive species database). Site consulté le 12 décembre 2012.
- http://www.cbnbl.org/spip.php?page=formulaire&id_formulaire=11 : [Plantes exotiques envahissantes](#): formulaire d'observation et de renseignement du Conservatoire botanique national de Bailleuil. Site consulté le 12 décembre 2012.
- <http://www.pole-tourbieres.org/documentation/les-publications-du-pole-relais-45/article/travaux-en-zones-humides-vade-190> : Travaux en zones humides - Vade-mecum des bonnes pratiques. Pôle-relais tourbières. Site consulté le 06 décembre 2012.

- <http://www.paca.pref.gouv.fr/L-Etat-et-ses-services/L-Etat-dans-la-region-PACA/La-prefecture-de-region/Les-prefectures-de-departement>. Superficie des territoires et nombre d'habitants par département de la région PACA. Source: Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Site consulté le 29 août 2013.
- <http://www.ambroisie.info/pages/allergie.htm> et <http://www.ambroisie.info/pages/allergie.htm> : Informations sur l'ambroisie à feuilles d'armoise. Source : Observatoires des ambrosies. Site consulté le 12/08/2014.
- <http://www.fao.org/docrep/008/y5874f/y5874f06.htm>. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Site consulté le 03/03/13.
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=AE9CB7BDBEE9B700716E678096D24438.tpdjo17v_3?idArticle=LEGIARTI000006833720&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20080201 : Legifrance. Article L.411-3 du Code de l'environnement. Modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 – article 128 du JORF du 24 février 2005 et modifié par l'article 129 de la même loi du même JORF. Version en vigueur au 24 février 2005 au 14 juillet 2010. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000025142192&dateTexte=20130201> : Legifrance. Article L.415-3 du Code de l'environnement. Modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 – art. 124. Modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – art. 124. Version en vigueur au 1 février 2013. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000465704&dateTexte=&categorieLien=id> : Legifrance. JORF n°114 du 17 mai 2007 page 9673, texte n° 157. Arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*. NOR: DEVN0753883A. Version initiale. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833728&dateTexte=20130201> : Legifrance. Article L.412-1 du Code de l'environnement. Version en vigueur au 21 septembre 2000. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000018925517&dateTexte=20130201> : Legifrance. Article L.412-2 du Code de l'environnement. Version en vigueur au 1 juin 2008. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833731&dateTexte=20130201> : Legifrance. Article L.412-3 du Code de l'environnement. Version en vigueur au 21 septembre 2000. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000018810562> : Legifrance. Arrêté du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques. NOR: DEVN0430298A. Version consolidée au 11 septembre 2010. Version en vigueur au 1 février 2013. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006583171> : Legifrance. Article L.251-4 du Code rural. Modifié par l'ordonnance n°2012-789 du 31 mai 2012 – art. 5. Version en vigueur au 2 juin 2012. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000006583173&dateTexte=&categorieLien=cid> : Legifrance. Article L.251-6 du Code rural. Créé par l'ordonnance 2000-914 du 18 septembre 2000 – art. 11 I,II JORF 21 septembre 2000. Créé par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 – art. 11 JORF 21 septembre 2000. Abrogé par l'ordonnance n°2011-862 du 22 juillet 2011 – art. 4. Version abrogée au 24 juillet 2011. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000024396722&dateTexte=20120603> : Legifrance. Article L.251-12 du Code

rural . Modifié par l'ordonnance n°2011-862 du 22 juillet 2011 – art. 4. Version en vigueur au 24 juillet 2011. Site internet consulté le 1 février 2013.

- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000022183325&dateTexte=20130201> : Legifrance. Article L.251-18 du Code rural. Modifié par l'Ordonnance n°2010-460 du 6 mai 2010 – art. 6 (V) Version en vigueur au 8 mai 2010. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000025954173&dateTexte=20121022> : Legifrance. Article L251-20 du Code rural. Modifié par l'ordonnance n°2012-789 du 31 mai 2012 – art. 5. Version en vigueur au 2 juin 2012. Site internet consulté le 1 février 2013.
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0F916B335A69AE729BEEE03C03B8A419.tpdjo17v_3?cidTexte=LEGITEXT000005629880&dateTexte=20130201 : Legifrance. Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire. NOR: AGRG0001599A. Version en vigueur au 1 février 2013. Site internet consulté le 1 février 2013.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000024396575&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20110802&oldAction=rechCodeArticle> : Legifrance. Article L.201-1 du Code rural et de la pêche maritime. Modifié par l'ordonnance n°2011-862 du 22 juillet 2011 – article 1. Version en vigueur au 24 juillet 2011. Site internet consulté le 05 février 2013.
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B162C6CCC41728AC89D226FA1EB9A987.tpdjo04v_2?cidTexte=JORFTEXT000026090320&dateTexte=20130205 : Legifrance. Décret n° 2012-845 du 30 juin 2012 relatif aux dispositions générales organisant la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires de première et deuxième catégorie. NOR: AGRG1220694D. Version en vigueur au 5 février 2013. Site internet consulté le 05 février 2013.
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0F916B335A69AE729BEEE03C03B8A419.tpdjo17v_3?cidTexte=LEGITEXT000005629880&dateTexte=20130201 : Legifrance. Article 23 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1). NOR: DEVX0811607L. Version consolidée au 29 décembre 2012. Version en vigueur au 1 février 2013. Site internet consulté le 1 février 2013.
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=535C43F2342DDDF49D1EFDE6DE4A9745.tpdjo12v_3?idArticle=LEGIARTI000006833725&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20090330 : Legifrance. Article L. 411-5 du Code de l'environnement. Version en vigueur au 28 février 2002. Site internet consulté le 13 octobre 2014.
- <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000877367&categorieLien=cid> : Legifrance. Loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics Version consolidée au 14 mai 2009. Version en vigueur au 13 octobre 2014. Site internet consulté le 13 octobre 2014.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000518219> : Legifrance. Loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères. Version consolidée au 01 mars 1994. Version en vigueur au 13 octobre 2014. Site internet consulté le 13 octobre 2014.
- <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31992L0043:FR:HTML> : Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. *Journal officiel* n° L 206 du 22/07/1992 p. 0007 – 0050. Site internet consulté le 13 octobre 2014.
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022485129> : Legifrance. Arrêté du 13 juillet 2012 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). NOR: AGR1010321A. Version consolidée au 27 juillet 2012. Version en vigueur au 4 février 2013. Site internet consulté le 05 février 2013.

- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2014-0425+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR#BKMD-44> : Parlement européen. Résolution législative du Parlement européen du 16 avril 2014 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (COM(2013)0620 – C7-0264/2013 – 2013/0307(COD)) (Procédure législative ordinaire: première lecture). Site internet consulté le 20/07/2014.
- <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=7197>: Convention sur la diversité biologique – 6^{ème} Conférence des parties (COP6) – Décision VI/23. Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.cbd.int/decision/cop/?id=7150> : Convention sur la diversité biologique – 5^{ème} Conférence des parties (COP5) – Décision V/8. Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-18/official/sbstta-18-09-add1-en.pdf> : Convention sur la diversité biologique – UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1. Site consulté le 13/10/2014.
- <https://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-10/official/cop-10-27-add1-en.pdf>: Convention sur la diversité biologique – UNEP/CBD/COP/10/27. Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=%2F%2FEP%2F%2FNONGML%2BCOMPARL%2BPE524.576%2B01%2BDOC%2BPDF%2BV0%2F%2FEN> : Parlement européen COM(2013)0620 – C7-0264/2013 – 2013/0307(COD)). Site consulté le 13/10/2014.
- [Global invasive species information network \(GISIN\)](http://www.gisn.org/) : Le réseau mondial d'information sur les espèces envahissantes : Global invasive species information network (GISIN) : Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.gisn.org/DH.php?WC=/WS/GISIN/isig2011.html>. Groupe de travail sur les espèces envahissantes à l'échelle mondiale (Invasive species interest group ou ISIG): Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.europe-aliens.org/>. DAISIE (Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe):. Site consulté le 13/10/2014.
- <http://neobiota2014.org/>. NEOBIOTA (Biological Invasions in a Changing World - from Science to Management). Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.alarmproject.net/alarm/>. ALARM (Assessing Large Risks for Biodiversity with tested Methods):. Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.invabio.univ-metz.fr/>. INVABIO (Invasions biologiques). Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.2020-horizon.com/EPIDEMIE-Exotic-plant-invasions-deleterious-effects-on-mediterranean-island-ecosystems-%28EPIDEMIE%29%28EPIDEMIE%29-s49507.html>. Programme EPIDEMIE (Exotic Plant Invasions: Deleterious Effects on Mediterranean Island Ecosystems). Site consulté le 13/10/2014.
- http://www.ewrs.org/doc/Germination_and_Early_Growth_WG_Workshop_2014_Second_Circular.pdf. Société européenne de malherbologie (European Weed Research Society -EWRS) : . Site consulté le 13/10/2014.
- <http://www.biodiversa.org/>. BIODIVERSA. Site consulté le 13/10/2014.
- http://www.cbnbl.org/spip.php?page=formulaire&id_formulaire=11. Conservatoire Botanique National du Bailleuil - Formulaire d'observation et de renseignement sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures

Figure 1 : Les différentes catégories permettant de définir le statut d'indigénat d'un taxon au regard du territoire considéré et son comportement sur ce territoire (d'après Pyšek, 2004 ; Noble et *al.*, 2013 ; Noble et *al.*, à paraître).

Figure 2 : Représentation schématique des principales barrières que doit franchir une espèce importée sur un territoire extérieur à son aire de répartition naturelle pour devenir envahissante sur ce territoire (adapté d'après Richardson et *al.*, 2000).

Figure 3 : Schéma synthétique représentant la première étape de la méthodologie d'élaboration des listes.

Figure 4 : Echelle de recouvrement.

Figure 5 : Aires de présence de l'espèce.

Figure 6 : Clé de détermination des catégories proposées.

Figure 7 : Les différentes catégories d'espèces végétales exotiques.

Figure 8 : Répartition des espèces exotiques envahissantes de la région PACA.

Figure 9 : Répartition des espèces exotiques envahissantes de la région PACA par catégorie.

Figure 10 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes de la région PACA selon leur origine.

Figure 11 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes par catégorie de milieux.

Figure 12 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes suivant leur catégorie et les milieux qu'elles colonisent en région.

Figure 13 : Nombre d'espèces végétales exotiques envahissantes par département de la région PACA.

Figure 14 : Répartition des espèces végétales exotiques envahissantes par région biogéographique de la région PACA.

Figure 15 : Carte d'occupation du sol en région PACA (décembre 2005). Source : Préfecture du Var (<http://www.var.sit.gouv.fr/ddrm/spip.php?article37>, consulté le 02 septembre 2013).

Figure 16 : Richesse spécifique par maille de 5 x 5 km des espèces végétales exotiques envahissantes observées en région PACA (*seules les données postérieures à 1990 et précises ont été sélectionnées dans la base de données floristiques du CBNMed & CBNA : SILENE-Flore*).

Figure 17 : Lien entre les catégories proposées pour classer les espèces lors des futures actualisations.

Figure 18 : Méthodologie du projet pour élaborer une stratégie régionale et un plan d'actions en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par les espèces végétales exotiques envahissantes.

Figure 19 : Proportion des structures ayant participé à l'enquête regroupées en différentes catégories.

Figure 20 : Répartition des réponses par département.

Figure 21 : Types de milieux touchés par les espèces ayant un caractère envahissant en région PACA et observés par les acteurs ayant participé à l'enquête.

Figure 22 : Répartition du nombre de sources sur lesquelles s'appuient les acteurs ayant participé à l'enquête régionale pour justifier qu'une espèce végétale exotique est envahissante.

Figure 23 : Types d'impacts observés par les acteurs ayant répondu à l'enquête.

Figure 24 : Répartition des réponses positives ou négatives par catégorie d'acteurs concernant les aspects positifs éventuels de certaines espèces.

Figure 25 : Répartition des réponses positives et négatives par département de la région PACA concernant la mise en œuvre d'actions sur les EVEC.

Figure 26 : Répartition des réponses positive et négatives par type d'acteurs concernant la mise en œuvre d'actions sur les EVEC.

Figure 27: Types d'actions mises en œuvre sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA

Figure 28 : Répartition des réponses positive set négatives par type d'acteurs concernant la mise en œuvre d'actions sur les EVEC.

Figure 29 : Moyens humains alloués aux espèces végétales exotiques envahissantes en 2012 par les structures ayant participé à l'enquête régionale (nombre de réponses par nombre d'acteurs mobilisés).

Figure 30 : Budget alloué en 2012 aux espèces végétales exotiques envahissantes par les structures ayant participé à l'enquête régionale.

Figure 31 : Répartition des réponses par types d'informations souhaitées par les acteurs ayant répondu à l'enquête.

Figure 32 : Structuration des acteurs concernés par les EVEC et actions communes à mettre en œuvre.

Dans l'annexe 3 :

Figure a : Carte des départements de la région PACA et limite biogéographique entre les domaines alpin et méditerranéen.

Figure b : Carte de la topographie, des principaux cours d'eau et préfectures de la région PACA.

Dans l'annexe 11 :

Figure A : Schéma illustrant le fonctionnement du réseau de surveillance du territoire pour mutualiser les données floristiques et ainsi améliorer la connaissance sur la répartition des EVEC et EVECpotE en région PACA.

Figure B : Organisation des actions à mettre en œuvre dans le cadre du fonctionnement du réseau de surveillance du territoire.

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Filières d'introduction de plantes exotiques envahissantes et causes d'introduction.

Tableau 2 : Classification des voies d'introduction des plantes exotiques (d'après la note UNEP/CBD/SBSTTA/18/9/Add.1, 2014).

Tableau 3 : Les principales hypothèses permettant d'expliquer le succès des invasions biologiques.

Tableau 4 : Principales nuisances des espèces végétales exotiques envahissantes.

Tableau 5 : Synthèse des trois principaux protocoles actuellement utilisés en Europe permettant d'évaluer les espèces végétales exotiques envahissantes et celles qui peuvent le devenir.

Tableau 6 : Les conventions internationales relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle internationale.

Tableau 7 : La réglementation et les outils contractuels existants sur les espèces exotiques envahissantes à l'échelle de l'Europe.

Tableau 8 : La réglementation relative aux espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle nationale.

Tableau 9 : Les dispositifs réglementaires et outils contractuels existants à l'échelle locale pouvant être utilisés pour agir sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Tableau 10 : Recensement des principaux programmes, réseaux scientifiques, stratégies et actions relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes aux différentes échelles spatiales.

Tableau 11 : Synthèse des axes et actions prioritaires de trois stratégies sur les EVEC (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et île de la Réunion).

Tableau 12 : Correspondance entre les coefficients d'abondance-dominance (Braun-Blanquet et *al.*, 1952) et les taux de recouvrement.

Tableau 13 : Typologie et définitions des différentes catégories retenues pour la région PACA.

Tableau 14 : Proportion d'espèces végétales exotiques dont la présence en région PACA est confirmée (observations \geq 1990) dans la flore vasculaire de cette région.

Tableau 15 : Nombre de taxons envahissants et potentiellement envahissants aux différents rangs taxonomiques.

Tableau 16 : Taux d'espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA.

Tableau 17 : Les espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes de la région PACA.

Tableau 18 : Superficie des territoires et nombre d'habitants par département de la région PACA. Source : Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://www.paca.pref.gouv.fr/L-Etat-et-ses-services/L-Etat-dans-la-region-PACA/La-prefecture-de-region/Les-prefectures-de-departement>, consulté le 29 août 2013).

Tableau 19 : Motivations citées par les acteurs selon le type d'impacts négatifs.

Tableau 20 : Aspects positifs éventuels des espèces végétales exotiques envahissantes cités par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Tableau 21 : Répartition des réponses par tranche de budget et par département.

Tableau 22 : Répartition des réponses croisées concernant les moyens budgétaires et les moyens humains alloués aux espèces végétales exotiques envahissantes en 2012 par les structures ayant participé à l'enquête régionale.

Tableau 23 : Mesures pouvant être mises en œuvre volontairement par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Tableau 24 : Attentes recensées lors de l'enquête régionale et enrichies suite au Comité technique et aux ateliers territoriaux.

Tableau 25 : Liste des espaces protégés concernés (toutes les catégories proposées par l'UICN ; UICN, 2010)

Tableau 26 : Tableau d'aide à la décision pour la gestion et l'utilisation des EVEC et EVECpotE en région PACA suivant le type de milieu et les publics cibles.

Liste des encadrés :

Encadré 1 : Glossaire des différents statuts d'indigénat, d'autonomie et statuts relatifs au caractère envahissant des taxons présents en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Noble et *al.*, 2013 ; Noble et *al.*, à paraître).

Encadré n°2 : Zoom sur une espèce végétale exotique envahissante en région PACA : le robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.).

Encadré n°3 : Synthèse du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) (adopté provisoirement par le Parlement européen le 16 avril 2014 (COM(2013)0620 – C7-0264/2013 – 2013/0307(COD)) et définitivement le 19 septembre 2014).

ANNEXES

Annexe 1 : La liste de veille de la région PACA.

Annexe 2 : Questionnaire de Weber&Gut(2004) modifié et adapté pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Annexe 3 : Cartes de répartition des espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (SILENE-Flore & SI Flore 07/10/2014).

Annexe 4 : Questionnaire sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Annexe 5 : Lettre de présentation de la composition et du rôle du comité technique et compte-rendu de la réunion du 08 octobre 2013.

Annexe 6 : Tableaux synthétisant le compte-rendu des trois ateliers territoriaux (Mars et avril 2014).

Annexe 7 : Liste des espèces végétales citées comme « exotiques envahissantes » par les acteurs de la région PACA ayant participé à l'enquête régionale.

Annexe 8 : Liste des espèces végétales exotiques observées comme « envahissantes » en région par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Annexe 9 : Liste des espèces gérées sur le territoire d'intervention des acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Annexe 10 : Synthèse des actions mises en œuvre sur les espèces végétales exotiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Annexe 11 : Proposition d'une organisation du réseau de surveillance

Annexe 1 : La liste de veille de la région PACA.

Code TAXREF5	Nom scientifique
900144	Echium candicans L. f.
160174	Kalanchoe delagoensis Eckl. & Zeyh., 1837
115168	Populus x canescens (Aiton) Sm., 1804
79349	Abies pinsapo Boiss., 1838
80270	Aegilops cylindrica Host, 1802
80304	Aegilops ventricosa Tausch, 1837
81023	Alcea rosea L., 1753
85779	Bergenia crassifolia (L.) Fritsch
90111	Cerastium tomentosum L., 1753
92259	Consolida ajacis (L.) Schur, 1853
95151	Dipsacus laciniatus L., 1753
95679	Echinochloa muricata (P.Beauv.) Fernald, 1915
96040	Elytrigia obtusiflora (DC.) Tzvelev, 1993
96628	Eragrostis pilosa (L.) P.Beauv., 1812
97346	Eschscholzia californica Cham., 1820
105612	Lepidium densiflorum Schrad., 1832
110762	Opuntia humifusa (Raf.) Raf., 1830
114480	Polemonium caeruleum L., 1753
611571	Sporobolus cryptandrus A.Gray, 1848
124756	Stachys byzantina K.Koch, 1848
109688	Nonea pallens Petrovic, 1885
113134	Philadelphus coronarius L., 1753
114037	Platycladus orientalis (L.) Franco, 1949
86423	Brassica rapa L., 1753
89213	Carpobrotus glaucescens (Haw.) Schwantes, 1928
89582	Centaurea diluta Aiton, 1789
90286	Cestrum parqui L'Hér., 1788'
93699	Cyclamen hederifolium Aiton, 1789
93954	Cyperus involucratus Rottb., 1773
94045	Cyrtomium falcatum (L.f.) C.Presl, 1836
102942	Hordeum bulbosum L., 1756
107077	Lysimachia punctata L., 1753
109685	Nonea erecta Bernh., 1800
110268	Onopordum tauricum Willd., 1803
112560	Paulownia tomentosa (Thunb.) Steud.
113239	Phlomis fruticosa L., 1753
123751	Sinapis pubescens L., 1767
123933	Sisyrinchium montanum Greene, 1899
124289	Sophora japonica L., 1767
132458	Calystegia sepium subsp. silvatica (Kit.) Batt., 1890
105615	Lepidium didymum L., 1767
160398	Oenothera speciosa Nutt., 1821
162291	Pinus halepensis subsp. brutia (Ten.) E.Murray, 1983
446295	Digitaria violascens J.H. Link
446987	Anredera cordifolia (Ten.) Steenis, 1957
610565	Opuntia phaeacantha Engelm., 1849
610576	Orbea variegata (L.) Haw.
611146	Euphorbia davidii R.Subils, 1984
80387	Ageratina adenophora (Spreng.) R.M.King & H.Rob., 1970

Code TAXREF5	Nom scientifique
87696	<i>Campanula portenschlagiana</i> Roem. & Schult., 1819
106965	<i>Lycium barbarum</i> L., 1753
97594	<i>Euphorbia nutans</i> Lag., 1816
111876	<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753
105271	<i>Lathyrus tingitanus</i> L., 1753
120703	<i>Salvia verticillata</i> L., 1753
129468	<i>Vinca major</i> L., 1753
93584	<i>Cupressus lusitanica</i> Mill., 1768
93718	<i>Cycloloma atriplicifolium</i> (Spreng.) Coult., 1894
95682	<i>Echinochloa oryzoides</i> (Ard.) Fritsch, 1891
96098	<i>Ephedra altissima</i> Desf., 1799
106037	<i>Limoniastrum monopetalum</i> (L.) Boiss., 1848
116202	<i>Pseudognaphalium undulatum</i> (L.) Hilliard & Burt., 1981
126961	<i>Tradescantia virginiana</i> L.
138841	<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i> Maire, 1928
127685	<i>Tristagma uniflorum</i> (Lindl.) Traub, 1963
115167	<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785
79333	<i>Abies grandis</i> (Douglas ex D.Don) Lindl., 1833
120707	<i>Salvia x sylvestris</i> L., 1753
92722	<i>Cotula australis</i> (Sieber ex Spreng.) Hook.f., 1853
93036	<i>Crepis dioscoridis</i> L., 1763
93086	<i>Crepis micrantha</i> Czerep., 1964
95669	<i>Echinochloa colona</i> (L.) Link, 1833
107838	<i>Melia azedarach</i> L., 1753
86369	<i>Brassica fruticulosa</i> Cirillo, 1792
445376	<i>Tetragonia tetragonioides</i> (Pall.) Kuntze, 1891
93585	<i>Cupressus macrocarpa</i> Hartw., 1847
521639	<i>Ipomoea purpurea</i> (L.) Roth, 1787
610627	<i>Malephora crocea</i> (Jacq.) Schwantes, 1928
108980	<i>Myoporum tenuifolium</i> G.Forst., 1786
123111	<i>Setaria faberi</i> F.Herm., 1910
124089	<i>Solanum physalifolium</i> Rusby, 1895
97036	<i>Eruca sativa</i> Mill., 1768
142240	<i>Vicia tenuifolia</i> subsp. <i>dalmatica</i> (A.Kern.) Asch. & Graebn., 1909
106754	<i>Lunaria annua</i> L., 1753
86562	<i>Bromus carinatus</i> Hook. & Arn., 1841
103545	<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775
96745	<i>Erigeron blakei</i> Cabrera

Annexe 2 : Questionnaire de Weber & Gut(2004) modifié et adapté pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Questions	Réponses	Points
1. Correspondance climatique : Est-ce que la répartition géographique de cette espèce (naturelle ou zones d'introduction) inclut des zones à climat méditerranéen ?	non	0
	oui	2
2. Statut de l'espèce en Europe : Est-ce que l'espèce est native d'Europe ?	oui	0
	non	2
3. Distribution géographique en Europe : Dans combien de pays cette espèce est-elle présente ?	0 ou 1	1
	2 à 5	2
	plus de 5	3
4. Etendue de sa répartition au niveau mondial Quelle est son étendue au niveau mondial (native et introduite) ?	La répartition est limitée, les espèces sont restreintes à une petite zone sur un continent	0
	La répartition est étendue à plus de 15° de latitude ou de longitude sur un continent ou couvre plus d'un continent	3
5. Mauvaise herbe agricole ailleurs : Est-ce que l'espèce est mentionnée comme une "weed" venant d'ailleurs ?	non	0
	oui	3
6. Taxonomie : Est-ce que l'espèce appartient à un genre/famille dont l'espèce est envahissante ?	non	0
	oui	3
7. Viabilité des graines et reproduction : Combien de graines l'espèce produit-elle approximativement ?	peu de graines ou des graines stériles	1
	beaucoup de graines	3
	ne sait pas	2
8. Croissance végétative : <i>Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points</i>	L'espèce n'a pas de croissance végétative	0
	Si c'est un arbre ou un arbuste, l'espèce est capable de drageonner ou de marcotter	2
	L'espèce est une bulbeuse ou a un tubercule	1
	L'espèce développe des rhizomes ou des stolons	4
	L'espèce se fragmente facilement, et les fragments peuvent être dispersés et produire de nouvelles plantes	4
	Autre ou ne sait pas	2
9. Mode de dispersion : <i>Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points</i>	Fruits charnus d'un diamètre inférieur à 5 cm	2
	Fruits charnus dépassant 10 cm de longueur ou de diamètre	0
	Fruits secs et les graines ont développé des structures pour une dispersion par le vent sur de longues distances (aigrettes, poils ou ailes)	4
	Fruits secs et les graines ont développé des structures pour une dispersion par les animaux sur de longues distances (épines, crochets)	4
	L'espèce assure sa propre dispersion des graines	1
	Autre ou ne sait pas	2
10. Type biologique Quel est le type biologique de l'espèce ?	Petite annuelle (< 80 cm)	0
	Grande annuelle (> 80 cm)	2
	Ligneuse	4
	Petite herbacée vivace (< 80 cm)	2
	Grande herbacée vivace (> 80 cm)	4
	Aquatique flottante	4
	Autre	2
11. Habitats de l'espèce : <i>Choisir une seule réponse. Si plus d'une réponse correspond, prendre celle qui a le plus de points</i>	Lacs, étangs, rivières : Aquatique (Aqu)	3
	Berges (Berg)	3
	Marais, tourbières, marécages, tufières (Mar-Tour)	3
	Prairies et pelouses humides (PrHum)	3
	Prairies sèches, pelouses sèches, garrigues (PrSech)	3
	Forêts (Fo)	3
	Dunes côtières et plages de sable (DC-PI)	3
	Côtes rocheuses et falaises (CR-Fal)	3
	Autre	0
12. Densité de population : Quelle est l'abondance locale de l'espèce ?	L'espèce apparaît en population éparse	0
	L'espèce forme occasionnellement des peuplements denses	2
	L'espèce forme de grands peuplements monospécifiques	4
TOTAL		

Annexe 3 : Cartes de répartition des espèces végétales exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (SILENE-Flore & SI Flore 07/10/2014).

La répartition de chaque espèce végétale exotique envahissante ou potentiellement envahissante présente en région PACA est présentée dans cette annexe.

Les espèces végétales exotiques envahissantes de cette région correspondent aux espèces végétales des catégories : « Majeure », « Modérée » et « Emergente ».

Les espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes correspondent aux catégories « Alerte » et « Prévention ». Pour les espèces de la catégorie « Prévention », aucune donnée d'observation n'est actuellement référencée dans la base de données SILENE-Flore du CBNMed et CBNA en région PACA. C'est pourquoi, seules les cartes de répartition des espèces de la catégorie « Alerte » sont présentées dans cette annexe. Les cartes de répartition à l'échelle du territoire national métropolitain ou à l'échelle de l'Europe des espèces de la catégorie « Prévention » ont été ajoutées à la suite des cartes de répartition en région PACA des EVEC et EVECpotE de la catégorie « Alerte » (Sources : base de données floristiques de la FCBN et de ses collaborateurs : SI Flore, consultée le 09/10/2014 et DAISIE, consultée le 09/10/2014).

Toutes les données qui suivent sont répertoriées dans la base de données floristique SILENE-Flore du CBNMed et CBNA et peuvent être visualisées sur internet (<http://flore.silene.eu/index.php?cont=accuei>).

Les données de répartition de ces espèces en région PACA regroupent :

- les données issues des observations effectuées à la fois par les experts des deux Conservatoires botaniques nationaux alpin et méditerranéen et par le réseau des botanistes amateurs,
- les données issues de la bibliographie.

Seules les données précises et postérieures ou égales à 1990 ont été sélectionnées.

Les cartes ci-dessous présentent les limites administratives des départements de la région PACA, la limite biogéographique des domaines alpin et méditerranéen, la topographie, les principaux cours d'eau et les préfectures et de cette région. Ces cartes servent de références pour améliorer la compréhension de la répartition de chaque espèce.

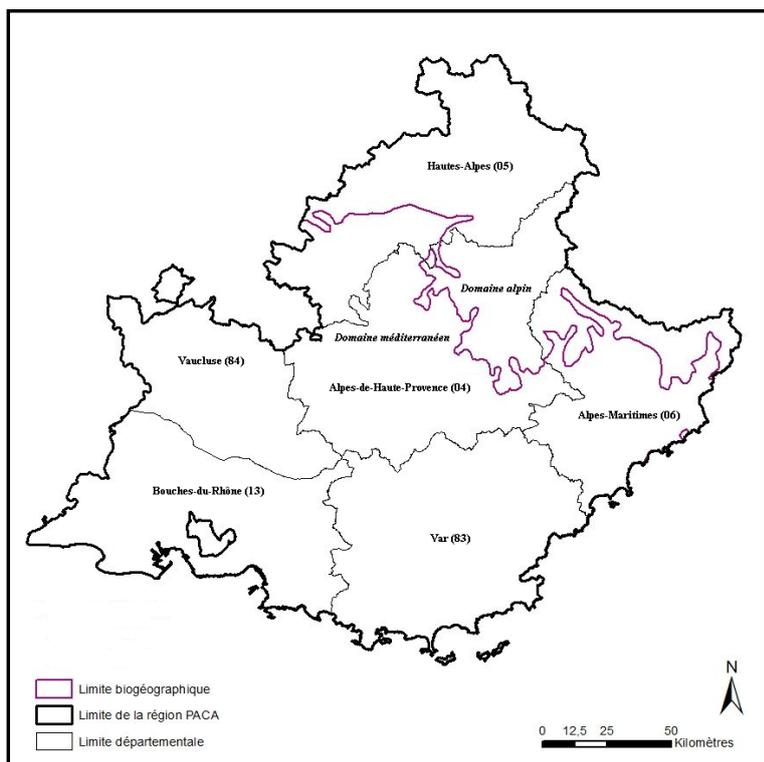


Figure a : Carte des départements de la région PACA et limite biogéographique entre les domaines alpin et méditerranéen.

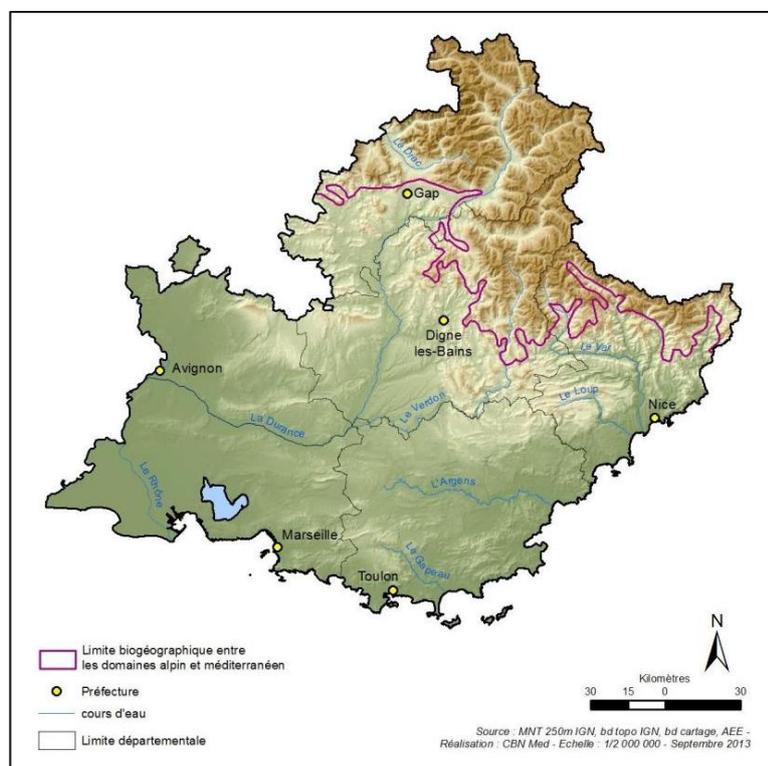


Figure b : Carte de la topographie, des principaux cours d'eau et préfetures de la région PACA.

Légende des cartes :

Catégories		Taxon(s) observé(s)	
	Majeure	 avant 1990	 Limite biogéographique entre les domaines alpin et méditerranéen
	Modérée	 de 1990 à 2013	 Limite départementale
	Emergente		
	Alerte		

Annexe 4 : Questionnaire sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enquête sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La DREAL et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ont sollicités le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) pour élaborer et mettre en œuvre, avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés, une stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes.

Définition d'une espèce végétale exotique envahissante :

Espèce végétale introduite volontairement ou accidentellement par l'Homme après la fin du XVème siècle (début des premiers grands échanges mondiaux) dans un territoire donné, hors de son aire de répartition naturelle et qui a une dynamique de colonisation rapide dans son territoire d'introduction. Il convient de préciser que ce sont certaines populations de ces espèces végétales exotiques qui sont envahissantes à un endroit et à un moment donné.

Elle peut avoir localement des impacts négatifs sur la biodiversité et/ou l'environnement en concurrençant la flore indigène et/ou en perturbant le fonctionnement des écosystèmes. Elle peut dans certains cas, avoir localement des impacts négatifs sur l'économie et/ou la santé humaine.

Cette enquête permettra de faire un état des lieux des acteurs régionaux, connaissances, perceptions, actions, attentes et besoins relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les informations issues de cette enquête seront analysées et des groupes de travail seront organisés ultérieurement afin de proposer une stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et un plan d'actions qui tiennent compte des différentes perceptions et attentes des acteurs concernés.

Cette enquête est structurée selon plusieurs objectifs en quatre parties.

- **Inventaire des structures concernées par les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Cet inventaire doit permettre d'identifier les structures et personnes ressources concernées par ces espèces en vue de la structuration et de la mise en place d'un réseau régional « espèces végétales exotiques envahissantes ». Ce réseau devrait avoir pour objectifs la mutualisation des informations et des connaissances relatives à ces espèces et à leur gestion ainsi que la détection précoce de l'arrivée de nouvelles espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Votre perception des espèces végétales exotiques envahissantes**

Cette partie doit permettre de recueillir les différentes perceptions de chacun, tant personnellement que selon le secteur professionnel, face à ces espèces.

- **État des lieux des connaissances et actions en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Un état des lieux des connaissances et actions sur les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur sera effectué à la suite de l'enquête. Les informations et la localisation de ces espèces sur ce territoire pourront être mutualisées via un site internet (<http://www.invmed.fr/>) et la base de données géolocalisées SILENE-Flore du CBNMed/CBNA (<http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil>).

- **Identification des attentes et des besoins**

Cette partie doit permettre d'identifier les attentes et besoins des acteurs concernés par les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif est de proposer une stratégie régionale et un plan d'actions tenant compte des différentes perceptions, attentes et besoins des acteurs concernés par ces espèces.

Un deuxième volet, plus détaillé et plus spécifique, concerne vos éventuels retours d'expériences sur vos actions (gestion, communication, études expérimentales etc.) sur une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) exotique(s) envahissante(s). Vous pouvez nous transmettre ces informations si vous le

souhaitez, en remplissant ce deuxième volet de l'enquête et/ou lors d'un entretien téléphonique ultérieur.

Si vous avez des questions ou des remarques, merci de vous adresser à :

Mlle Eléonore TERRIN

Chargée de mission Stratégie régionale espèces végétales exotiques envahissantes en PACA aux CBNA/CBNMed

e.terrini@cbn-alpin.fr

Portable : 07- 87- 75- 12- 82

Téléphone fixe : 04 - 94 - 16 - 61- 41

Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

34 avenue Gambetta - 83400 HYERES

Accéder au questionnaire

*** Champs obligatoires**

Inventaire des structures concernées par les espèces végétales exotiques envahissantes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. Nom de votre structure*
2. Type de structure*

Cochez une seule réponse

- Autre
 - Agence
 - Association
 - Collectivité territoriale
 - Entreprise de la production végétale (Horticulteurs et Pépiniéristes)
 - Etablissement Public Administratif (EPA)
 - Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
 - Fédération
 - Institution
 - Observatoire
 - Office national
 - Parc naturel
 - Réserve naturelle
 - Service déconcentré de l'Etat
 - Société
 - Syndicat mixte
3. Nom et prénom de la personne ressource*
 4. Votre mission au sein de la structure*
 5. Adresse mail*
 6. Coordonnées téléphoniques*
 7. Adresse postale*
 8. Dans quel(s) département(s) de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur intervenez-vous ?

Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Alpes-de-Haute-Provence (04)
- Hautes-Alpes (05)
- Alpes-Maritimes (06)
- Bouches-du-Rhône (13)
- Var (83)
- Vaucluse (84)

Votre perception des espèces végétales exotiques envahissantes

9. Connaissez-vous ou avez-vous observé une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) exotique(s)

ayant un comportement envahissant ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

10. La(es)quelle(s) ?

Vous pouvez citer jusqu'à cinq espèces (nom scientifique en latin ou nom commun)

11. Sur quoi vous appuyez-vous pour justifier que cette/ces espèce(s) végétale(s) exotique(s) est/sont envahissante(s) ?

Cochez une ou plusieurs réponses

- Observations de terrain régulières

- Avis d'expert

- D'après une ou plusieurs listes d'espèces végétales exotiques envahissantes en région méditerranéenne française

- D'après les médias (radios, presse, télévision)

- D'après des documents scientifiques (thèses, publications scientifiques, rapports)

- Autre (merci de préciser) :

12. Pensez-vous qu'il faille contrôler certaines de ces espèces végétales exotiques envahissantes ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

13. Pour quelles raisons selon vous ?

14. Selon vous est-il nécessaire de sensibiliser davantage les professionnels aux risques potentiels liés à certaines de ces espèces ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

15. Selon vous, l'utilisation d'espèces végétales exotiques envahissantes, dans certaines conditions, peut-elle avoir des aspects positifs éventuels (culturels, économiques et/ou environnementaux) ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

16. Merci de préciser ces aspects positifs éventuels :

État des lieux des connaissances et actions en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

17. Avez-vous recensé sur votre territoire d'intervention une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) exotique(s) envahissante(s) ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

Pas de territoire d'intervention

18. La(es)quelle(s) ?

Choisissez une ou plusieurs espèces parmi ces espèces végétales exotiques

Liste des espèces

19. Quels types d'impacts négatifs et/ou effets positifs de ces espèces avez-vous pu observer

Cochez une ou plusieurs réponse(s) et si possible merci de préciser

- Impacts écologiques ou environnementaux négatifs

- Impacts sur les activités agricoles négatifs

- Impacts sur les activités humaines négatifs

- Impacts sur la santé humaine négatifs

- Effets positifs de ces espèces (culturels, économiques et/ou environnementaux)
- Autre (merci de préciser) : Texte libre

20. Quels sont les milieux où ces espèces sont présentes sur votre territoire d'action ?

*Pour chaque milieu où il y a une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) exotique(s) envahissante(s), veuillez indiquer un degré de présence (par défaut : **Absence** de cette(s) espèce(s) ; **Présence peu fréquente** de cette(s) espèce(s) ; **Présence assez fréquente** de cette(s) espèce(s) ; **Présence fréquente** de cette(s) espèce(s)).*

Absence/ Présence peu fréquente/ Présence assez fréquente/ Présence fréquente

- Zone urbaine (espace vert, jardin, parc, voirie etc.)
- Bord de route, chemin, voie ferrée
- Culture, terrain agricole (rizière, vignoble, verger, oliveraie etc.), jachère
- Friche, terrain vague
- Carrière
- Prairie humide
- Pelouse sèche
- Pelouse et pâturage naturel
- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Clairière forestière
- Lande, fourré, haie
- Littoral méditerranéen (dune et rocaille)
- Falaise et rocaille (hors littoral)
- Marais, tourbière et tufière
- Mare, eau stagnante permanente
- Plan d'eau isolé
- Plan d'eau connecté à un cours d'eau
- Lagune littorale
- Ripisylve
- Cours d'eau (rivière, fleuve etc.)
- Autre milieu (merci de préciser) :

21. Avez-vous réalisé ou mis en place des actions sur ces espèces ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

22. La(es)quelle(s) ?

Cochez une ou plusieurs réponse(s)

1. Etude(s) scientifique(s) ou expérimentation(s) de méthode(s) de lutte
2. Méthode(s) de lutte et travaux de gestion (arrachage mécanique ou manuel, lutte chimique, lutte biologique, autre)
3. Veille, suivi, inventaire(s)
4. Formation(s), éducation
5. Communication, sensibilisation
6. Autre(s)

23. Quel budget approximatif avez-vous alloué aux espèces végétales exotiques envahissantes en 2012 ?

Cochez une seule réponse et merci de préciser si besoin

0 à 2 500 €

2 501 à 5 000 €

5 001 à 10 000 €

10 001 à 20 000 €

20 001 à 40 000 €

> 40 000 €

24. Combien de personnes de votre structure ont participé au(x) action(s) menée(s) sur ces espèces en 2012 ?

Cochez une seule réponse et merci de préciser si besoin

1

2

3

4

5

> 5

25. Disposez-vous de documents, rapports écrits, Tableaux de données d'observations relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes sur votre territoire d'action ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

Identification des attentes et des besoins

26. Auriez-vous besoin d'informations sur ces espèces?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

27. Quel(s) type(s) d'information :

Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Fiches espèces (pour une meilleure connaissance de ces espèces)

- Clés de détermination pour identifier ces espèces

- Listes hiérarchisées d'espèces végétales exotiques envahissantes (par territoire biogéographique, régionale, déclinée par département Provence-Alpes-Côte d'Azur, par)

- Répartition de ces espèces en Provence-Alpes-Côte d'Azur (cartes de distribution)

- Méthodes de lutte et protocoles types

- Fiches d'observation (inventaire, suivi)

- Formation

- Autre (merci de préciser):

28. Souhaitez-vous participer à la définition d'un réseau régional d'alerte sur ces espèces à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

29. Souhaitez-vous participer à des réunions de travail pour exposer plus précisément vos attentes et besoins vis-à-vis des objectifs de ce réseau d'alerte?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

30. Quel temps de travail annuel pensez-vous pouvoir libérer pour cette participation ?

• 0,5 jour/an

• 1 jour/an

• > 1 jour/an

31. Dans le cadre de la constitution d'un réseau d'alerte, seriez-vous disposé à alimenter la base de données géolocalisées SILENE du CBNMed/CBNA (<http://flore.silene.eu/index.php?cont=accueil>)?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

32. Consultez-vous le site internet « Espèces végétales exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale » (<http://invmed.fr>) ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

33. Que pensez-vous de ce site internet ? Merci de faire une brève analyse critique (ses avantages, ses inconvénients, ce que vous rajouteriez ou enlèveriez etc.)

34. Un appui technique sur cette problématique vous semble-t-il pertinent ?

Conseils pour prioriser les actions en fonction des milieux, des espèces et des enjeux ; aide au contrôle de certaines espèces etc.

Cochez une seule réponse

Oui

Non

35. Quelles mesures seriez-vous prêt à mettre en œuvre volontairement parmi les propositions suivantes ?(pour les horticulteurs, pépiniéristes, opérateurs de travaux de végétalisation ou d'aménagement etc.) :

Cochez une ou plusieurs réponse(s)

- Informer la clientèle des risques éventuels liés à certaines espèces végétales exotiques envahissantes, dans certains milieux
- Privilégier le commerce d'espèces végétales dites de substitution (indigènes ou exotiques non envahissantes)
- Éviter la dispersion des espèces végétales exotiques envahissantes par de bonnes pratiques sur la gestion des terres et des déchets verts
- Changer la composition des palettes végétales en proscrivant les espèces végétales exotiques envahissantes
- Aucune
- Autre (merci de préciser) :

36. Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de cette stratégie régionale ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

37. Lesquelles ?

38. Vous nous avez répondu avoir mis en place des actions en lien avec les espèces végétales exotiques envahissantes. Nous sommes très intéressés par vos retours d'expériences. La deuxième partie de cette enquête est plus détaillée et plus spécifique (informations sur les sites gérés, les espèces gérées ; précisions sur les études expérimentales, actions de communication, inventaires etc.). Souhaitez-vous :

Cochez une seule réponse

1. Continuer le questionnaire
2. Avoir un entretien téléphonique pour nous communiquer ces informations
3. Continuer le questionnaire et avoir un entretien téléphonique
4. Ne pas continuer le questionnaire et ne pas avoir d'entretien téléphonique

« Etude(s) scientifique(s) ou expérimentation(s) de méthode(s) de lutte »

1. Veuillez sélectionner la ou les espèce(s) végétale(s) ayant fait/faisant l'objet d'une étude scientifique ou d'une expérimentation des méthodes de lutte

Choisissez une ou plusieurs espèces parmi ces espèces végétales exotiques

Liste espèces

2. Quels étaient/sont les objectifs et la méthode de chaque étude/expérimentation ?
 3. Quels sont les résultats obtenus ?
 4. Après évaluation de la méthode, que changeriez-vous ?
-

« Veille, suivi, inventaire(s) »

5. Sur quelle(s) espèce(s) avez-vous effectué un suivi et/ou un inventaire ?

Choisissez une ou plusieurs espèces parmi ces espèces végétales exotiques

Liste espèces

6. Quelles sont les dates de début et de fin et la fréquence des inventaires et/ou des suivis ?

- Début

Menu déroulant « date » de 1950 à 2030

Menu déroulant « mois de l'année » janvier/février/mars etc.

- Fin

Menu déroulant « date » de 1950 à 2030

Menu déroulant « mois de l'année » janvier/février/mars etc.

- Fréquence

- Plus de deux fois par an

- Deux fois par an

- Tous les ans

- Tous les deux ans

- Tous les cinq ans

- Tous les dix ans

- Autre, merci de préciser :

« Formation(s), Education »

7. Avez-vous déjà participé à une/des journée(s) technique(s) d'informations et d'échanges ou à une/des conférence(s), cours sur la thématique des espèces végétales exotiques envahissantes ?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

8. Merci de préciser :
-

« Communication, sensibilisation »

9. Quelle(s) action(s) de communication et/ou de sensibilisation avez-vous effectuée(s)?

Cochez une ou plusieurs réponses

- Journée(s) de sensibilisation

- Chantier(s) de bénévoles

- Cours ou présentation(s) orale(s) auprès du grand public

- Diffusion d'un ou de plusieurs poster(s)

- Diffusion d'une ou de plusieurs plaquette(s)/ lettre(s)/brochure(s) d'informations

- Article(s) dans une revue de presse destinée au grand public

- Création d'un site internet (ou page(s) web) dédié(és) aux espèces végétales exotiques

envahissantes

- Autre (merci de préciser) :

« Autre »

10. Quelle(s) action(s) de communication et/ou de sensibilisation avez-vous effectuée(s)?

Cochez une ou plusieurs réponses

11. Quelle(s) autre(s) action(s) avez-vous mis en place sur les espèces végétales exotiques

envahissantes ?Merci de préciser.

«Méthode(s) de lutte (arrachage mécanique, manuel, lutte chimique, biologique, autre)»
Un bouton « Ajouter un site » apparaît, il vous permet de renseigner des informations relatives à ce site.

Un bouton « Ajouter une espèce » apparaît, il vous permet de renseigner des informations relatives à cette espèce gérée sur le site précédemment ajouté.

Des informations sur la gestion et l'état de cette espèce sur ce site vous seront demandées (dates et fréquence des travaux, contexte réglementaire éventuel, méthode(s) de lutte employée(s), évaluation de cette/ces méthode(s), abondance et recouvrement de l'espèce sur ce site).

Vous pouvez ensuite « Ajouter une nouvelle espèce pour ce site », si une autre espèce est gérée sur ce même site ou vous pouvez « Ajouter un nouveau site ».

Ainsi, il vous est possible de renseigner les informations relatives à chaque espèce gérée sur chaque site géré.

« Ajouter un site »

- Département*
- Commune*
- Lieu-dit
- Domaine public ou privé
- Coordonnées GPS (facultatif)
Longitude : Latitude : WGS-84)

« Ajouter une espèce »

1. Quelles sont les dates de début et de fin et la fréquence des travaux ?

- Début

- Fin

- Fréquence (Plus de deux fois par an/Deux fois par an/Tous les ans/Tous les deux ans/ Tous les cinq ans/Tous les dix ans/Autre, merci de préciser)

2. Quels sont les partenaires éventuels ?

3. Dans quel cadre réglementaire intervenez-vous ?

Cochez une ou plusieurs réponses

1. Contrat de restauration et d'entretien

2. Contrat de rivière

3. Contrat Natura2000

4. Charte Natura 2000

5. Charte du Parc (naturel régional ou national)

6. Gestion des espaces naturels et sites naturels protégés (y compris les milieux aquatiques)

7. SAGE

8. Conventions et procédures contractuelles

9. Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

10. Gestion piscicole et halieutique

11. Aucun cadre réglementaire

4. Quel(s) est/sont le(s) milieu(x) impacté(s) ?

Cochez une ou plusieurs réponses

- Zone urbaine (espace vert, jardin, parc, voirie...)

- Bord de route, chemin, voie ferrée

- Culture, terrain agricole (rizière, vignoble, verger, oliveraie etc.), jachère

- Friche, terrain vague

- Carrière

- Prairie humide

- Pelouse sèche
- Pelouse et pâturage naturel
- Forêt de feuillus
- Forêt de conifères
- Forêt mélangée
- Clairière forestière
- Lande, fourré, haie
- Littoral méditerranéen (dune et rocaille)
- Falaise et rocaille (hors littoral)
- Marais, tourbière et tufière
- Mare, eau stagnante permanente
- Plan d'eau isolé
- Plan d'eau connecté à un cours d'eau
- Lagune littorale
- Ripisylve
- Cours d'eau (rivière, fleuve etc.)
- Autre milieu (merci de préciser) :

5. Quelle(s) méthode(s) de lutte utilisez-vous?

Cochez une ou plusieurs réponses

- Arrachage mécanique
- Arrachage manuel
- Lutte chimique
- Lutte biologique
- Autre (merci de préciser) :

6. Veuillez préciser (sélection d'une partie de la plante, de certains individus, lutte en différentes phases etc.) :

7. Comment gérez-vous les déchets verts ?

Cochez une ou plusieurs réponses

- Sont laissés sur place
- Sont transportés ailleurs
- Sont brûlés
- Autre

8. Les actions de lutte sont-elles réussies?

Cochez une seule réponse

Oui

Non

En cours

9. Quelle(s) remarque(s) sur la méthode/le protocole pouvez-vous faire (Evaluation)? Quels sont les avantages et les inconvénients ? Que changeriez-vous ?

10. Quel est le recouvrement global de l'espèce sur le site ?

Cochez une seule réponse

- A
- B
- C
- D
- E

11. Quelle est la surface de recouvrement de l'espèce sur le site ?

Cochez une seule réponse

- a.** Surface > 100 m²
- b.** Surface < 100 m²

Veillez préciser la surface approximative en m² :

Fin du questionnaire

Merci de votre participation

N'hésitez pas à faire circuler ce questionnaire auprès de votre réseau.

Annexe 5 : Lettre de présentation de la composition et du rôle du comité technique et compte-rendu de la réunion du 08 octobre 2013.

**Compte-rendu de la 1^{ère} réunion du comité technique
« Stratégie régionale espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)
en PACA » le 08/10/2013**

Membres du comité technique présents :

- Mr AMANDIER Louis (*Centre Régional de la Propriété Forestière PACA*)
- Mme BRUN Véronique (Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières)
- Mme DIADEMA Katia (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)
- Mme FORT Noémie (Conservatoire Botanique National Alpin)
- Mme GADUEL Marie-Laure (*Centre Régional de la Propriété Forestière PACA*)
- Mme HAYOT Céline (Région PACA)
- Mme LATIL Isabelle (Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence)
- Mme LAURENT Laëtitia (Mairie de Nice)
- Mme LOCHON-MENSEAU Sylvia (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)
- Mr MEDAIL Frédéric (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale)
- Mr METSU Nicolas (Agence Régionale Pour l'Environnement PACA - *Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques PACA*)
- Mr PARODI Gilles (Conseil général des Alpes-Maritimes)
- Mr PAUVERT Samuel (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA*)
- Mr ROPARS Cédric (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*)
- Mr SANT Sébastien (Jardin Botanique de la Ville de Nice)
- Mr TRESMONTANT David (Office National des Forêt)

Invités du comité technique présents :

- Mr AUDA Pascal (AGIR Ecologique)
- Mme BARRE Nathalie (Tour du Valat)
- Mr CLOP Laurent (Pépinières CLOP)
- Mr ROSITANO Carmelo (Mairie de Nice)

Membres du comité technique excusés :

- Mme ABOUCAYA Annie (Parc National de Port-Cros)
- Mme ARNAUD Marie-Thérèse (Chambre régionale d'agriculture PACA)
- Mr BOUTIN Jean (Conservatoire d'espaces naturels de PACA)
- Mme CHOUQUET Isabelle (Conseil général des Hautes-Alpes)
- Mme DUCATILLON Catherine (*Institut National de la Recherche Agronomique - Villa Thuret Antibes*)
- Mr LIENARD Bertrand (Conservatoire Botanique National Alpin)

Invités du comité Technique excusés :

- Mr TASSIN Jacques (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement)

Animateur de la réunion : Eléonore TERRIN (Conservatoire Botanique National Alpin / Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)

Modérateurs de la réunion : Noémie FORT (Conservatoire Botanique National Alpin) et Katia DIADEMA (Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles)

1. **Présentation PowerPoint de la phase 1 de l'étude : état des lieux régional et identification des attentes**

La présentation était structurée en quatre parties.

Une première partie rappelait :

- les définitions et concepts relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes,
- le contexte international, national et régional (l'étude en cours, copilotée par la DREAL PACA et la Région PACA, est menée par le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) et le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (CBNMed)).

Une deuxième partie présentait :

- la méthodologie retenue pour établir des listes régionales d'espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes qui prennent en compte les spécificités de la région PACA (domaines biogéographiques alpin et méditerranéen, milieux),
- les résultats obtenus (les listes) et leur analyse,
- les limites et perspectives de ce travail.

Une troisième partie exposait :

- les objectifs de l'enquête régionale,
- la méthode retenue (questionnaire en ligne),
- les principaux résultats (117 réponses soit presque 20% des structures sollicitées) et plus particulièrement les attentes identifiées.

Une quatrième partie présentait la démarche retenue pour définir une stratégie régionale sur ces espèces. Les listes, les résultats de l'enquête, les enjeux régionaux identifiés, les échanges et réflexions lors des réunions du comité technique, les orientations des politiques publiques (stratégies européenne et nationale) sont autant d'éléments à prendre en compte pour co-construire une stratégie régionale EVEC en PACA et définir les priorités d'actions.

2. Discussion

2.1 Méthodologie et listes d'espèces végétales exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes

Mr Médail signale qu'il est nécessaire de préciser dans un glossaire (à rajouter) ou en introduction :

- que les termes « espèces végétales exotiques envahissantes » et « espèces végétales invasives » sont synonymes,
- la distinction entre les espèces végétales « proliférantes » (indigènes, incluant les archéophytes comme la canne de Provence (*Arundo donax*)) et les espèces végétales « invasives ou exotiques envahissantes ».

Mr Metsu précise que plusieurs gestionnaires de milieux aquatiques gèrent la canne de Provence car elle forme souvent de grands peuplements monospécifiques le long des cours d'eau ce qui peut gêner leur gestion (sécurité, visibilité) et concurrencer la flore autochtone. Cette espèce n'apparaît pas dans les listes car c'est une archéophyte (introduite avant 1500 ans après. J.C.) en région PACA. Mr Ropars ajoute que les milieux colonisés par la canne de Provence sont principalement des milieux anthropisés (ex : berges remaniées par l'homme).

En ce qui concerne l'étude des listes d'espèces végétales exotiques envahissantes établies sur des territoires adjacents (troisième critère de la méthode d'élaboration des listes), Mr Médail précise qu'il convient de :

- lister ces territoires (cf le document sur les listes),
- de les faire apparaître sur une carte pour bien les localiser,

- de définir leurs limites géographiques,
- de définir les critères qui ont permis de les sélectionner.

Mr Médail précise qu'en ce qui concerne le critère de recouvrement, il aurait été nécessaire d'ajouter un schéma illustrant la notion d'« aire de présence » de l'espèce, de la définir et de présenter quelques exemples. Il s'interroge sur la disponibilité de ces données dans les bases de données des deux CBN (alpin et méditerranéen) pour pouvoir renseigner ce critère. Mme Diadema précise que pour certains relevés phytosociologiques, l'information est disponible. De plus, les botanistes des CBNA et CBNMed ont été sollicités pour renseigner ce critère. Mr Médail ajoute que le choix des seuils dans le critère « fréquence de l'espèce sur le territoire considéré » doit être justifié (cf le document sur les listes). Ces seuils ont été définis en tenant compte du niveau de précision des données dans les bases de données des deux CBN.

Mr Médail pense que l'utilisation du terme « milieu dégradé » pour désigner les « milieux agricoles et milieux anthropiques » est à éviter. Il sera remplacé par milieux « anthropisés ».

Mme Brun souligne qu'il est important de préciser que se sont des « populations d'espèces végétales exotiques qui peuvent être envahissantes dans certains milieux ». La méthode d'élaboration des listes doit intégrer cette notion afin d'établir des listes d'espèces envahissantes ou pouvant le devenir par milieu et par territoire. Les actions à mettre en œuvre seront, dans un second temps, associées à ces listes territorialisées qui intègrent :

- les spécificités du territoire de la région PACA,
- les milieux pouvant être envahis,
- le degré d'envahissement du territoire considéré pour chaque espèce listée,
- le recouvrement de chaque espèce dans ses aires de présence observées ou sa capacité à occuper l'espace et à potentiellement concurrencer les autres espèces (indigènes ou exotiques),
- le risque de prolifération de chaque espèce sur le territoire considéré ou la reconnaissance de chaque espèce en tant qu'envahissante dans un territoire limitrophe ou à climat proche,
- les éventuels impacts (sur l'environnement et/ou la santé et/ou l'économie) connus de chaque espèce en région (ne pas hésiter à mettre « Données non disponibles ou manquantes ou Impacts non connus en région PACA » lorsque l'information n'est pas disponible),
- les éventuels aspects positifs connus de chaque espèce en région (se rapprocher de la FNPHP).

Il semble important de préciser que ces listes sont évolutives car elles sont liées au niveau de connaissance de ces espèces en région et seront par conséquent régulièrement actualisées.

Mr Médail souhaite savoir si les objectifs pour la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sont de préserver les espaces naturels ou de cibler une ou plusieurs espèces à travers un ou plusieurs plan(s) de lutte régional(aux). Mme Hayot précise que les objectifs de la stratégie régionale ne sont pas de proposer une lutte systématique pour certaines espèces.

Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible à partir des bases de données des deux CBN de dissocier les zones plantées des zones où de la régénération naturelle est observée pour certaines espèces comme le pin noir d'Autriche ou le cèdre (qui n'a pas encore été étudié). Ces espèces devront être classées dans une catégorie « *Données insuffisantes* (DD) ». Mr Tresmontant signale que dans le secteur nord du Mont-Ventoux, le pin noir d'Autriche se régénère naturellement et Mr Amandier ajoute que cette espèce peut se régénérer dans certaines stations situées à l'étage supra-méditerranéen en région PACA. Cette espèce pourrait être une essence forestière d'avenir face au changement climatique. Le CBNA et le CBNMed souhaitent solliciter l'ONF et le CRPF PACA pour avoir accès aux données et informations concernant la régénération de ces espèces en région PACA.

Mme Gaduel et Mr Amandier ne souhaitent pas que des actions trop générales soient préconisées pour gérer le robinier faux-acacia car c'est une espèce à forts enjeux économiques (utilisée notamment comme substitut au Teck) qui est souvent plantée dans l'ouest de la France. Ils souhaitent qu'une analyse neutre et factuelle soit effectuée sur cette espèce. Mr Auda précise qu'il est important de prendre en compte son aspect dynamique et le fait qu'il parvienne à se régénérer naturellement et parfois proliférer en milieu naturel. Mme Diadema demande si les propriétaires des plantations de robinier faux-acacia parviennent à gérer cette espèce pour éviter que des individus ne s'échappent. Mme Gaduel répond que cette gestion de l'espèce est possible.

Après lecture des listes, Mr Médail fait les remarques suivantes :

- la présence de *Lonicera japonica* dans la catégorie « Majeure » est surprenante,

- il serait nécessaire de vérifier le statut d'indigénat de *Atriplex halimus* notamment pour quelques stations proches du littoral car cette espèce est indigène dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen,
- les espèces du genre *Conyza* devraient être regroupées comme cela a été fait pour les espèces du genre *Carpobrotus* (espèces dont la distinction est difficile) ou alors les espèces du genre *Carpobrotus* devraient être séparées pour que les listes soient homogènes,
- la présence de *Freesia alba* en catégorie « Emergente » est surprenante car ce terme a une connotation temporelle et non spatiale (sens donné à ce terme dans la méthode). De plus, cette espèce vivace à bulbe forme régulièrement des populations avec de forts recouvrements à partir de la fin de l'hiver jusqu'au début du printemps (avant la reprise de végétation de nombreuses espèces végétales).

La terminologie employée pour définir les différentes catégories ne fait pas consensus. En effet, les termes utilisés appartiennent au vocabulaire régulièrement employé dans les documents relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes en France. Néanmoins, ces termes ne sont pas clairement définis au niveau national et leur sens diffère selon les régions. Dans la méthode définie en région PACA ces termes sont factuels et illustrent une situation (niveau d'invasion du territoire + capacité de l'espèce à former des peuplements qui ont un taux de recouvrement élevé) et non un « niveau d'impacts ». Les impacts ne sont d'ailleurs pas pris en compte dans cette première démarche d'élaboration des listes. Ils seront intégrés dans une deuxième étape, au même titre que les aspects positifs et éventuellement les capacités de dispersion des espèces, pour définir des actions territorialisées à mettre œuvre. Plusieurs suggestions ont été faites :

- de remplacer « Majeure », « Modérée », « Emergente » par 1,2,3 etc.. Cette proposition implique qu'il existe une hiérarchie ou un degré d'importance entre les catégories alors que ce n'est pas le cas,
- d'ajouter le mot « Situation » avant les termes « Majeure », « Modérée », « Emergente » etc.. (Proposition de Mr Auda),
- de garder uniquement les deux grandes catégories « Espèces végétales exotiques envahissantes » et « Espèces végétales exotiques potentiellement envahissantes ».

Au final, aucune proposition n'a été validée à l'issue de la réunion. Dans l'attente d'une nouvelle terminologie qui fasse consensus, celle actuellement employée est utilisée.

Mme Brun insiste sur le fait que les listes, telles qu'elles ont été présentées lors de cette réunion, ne doivent pas être diffusées et publiées car elles pourraient être utilisées comme caution pour interdire l'utilisation de ces espèces (sans tenir compte des impacts connus, des milieux et des territoires).

Mr Auda et Mr Sant rappellent que plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes sont plantées dans les espaces verts car elles sont adaptées à la sécheresse et nécessitent donc moins de main d'œuvre. Néanmoins, de nombreux agents techniques des espaces verts ne sont pas informés que certaines espèces végétales exotiques envahissantes peuvent s'échapper de ces espaces (dissémination) et peuvent ensuite proliférer en milieu naturel (notamment pour les zones péri-urbaines).

Mr Ropars suggère de bien différencier dans les milieux aquatiques : les milieux aquatiques en bon état de conservation de ceux qui sont dégradés ou fortement artificialisés (au niveau des sous-catégories dans les listes). A titre d'information, il donne aussi l'alerte sur une diatomée, originaire de Nouvelle-Zélande, présente dans le fond des lits des cours d'eau dans certains secteurs des Alpes-Maritimes (ne rentre pas dans le cadre de la stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en PACA).

En conclusion sur cette première partie, les retours et précisions énoncés précédemment devront être intégrés, la terminologie des catégories peut changer, les listes actuelles ne doivent pas être publiées et les divers enjeux doivent être pris en compte afin d'identifier les objectifs de chacun et tenter d'y répondre.

2.2 Attentes identifiées

Le document 2 distribué aux membres et invités du comité technique recense les attentes identifiées à l'issue de l'enquête régionale. Des suggestions sur ces attentes et d'autres besoins non identifiés lors de l'enquête ont été évoqués lors de cette réunion.

- **Section « Sensibilisation – Prévention – Formation »**

Attente « Améliorer les connaissances »

Il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la répartition de ces espèces en se rapprochant des bases de données forestières de l'ONF, du CRPF, de la FREDON-PACA (*Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles*) via la création de cahiers des charges pour l'échange ou l'acquisition de données.

Attente « Diffuser une liste d'espèces végétales exotiques envahissantes en région PACA associée aux milieux et départements concernés et actualiser régulièrement cette liste »

Cette attente n'est pas partagée par l'ensemble des membres et invités du comité technique. Cette liste doit intégrer plusieurs critères (impacts, aspects positifs, territoires) et être associée à des recommandations d'actions par milieu et par territoire pour répondre aux divers enjeux régionaux identifiés. Elle s'avère être un outil qui pourrait, en partie, répondre à diverses attentes (amélioration des connaissances, priorisation des actions, travail partenarial avec les prescripteurs et producteurs de végétaux etc.).

Mr Auda précise que dans l'attente de cette liste, les gestionnaires de milieux naturels ou semi-naturels ont actuellement besoin d'une liste de référence pour conforter leurs actions notamment auprès des élus, pouvoir anticiper sur l'arrivée d'une espèce sur leur territoire et améliorer leur connaissance sur ces espèces. Il en est de même pour les gestionnaires d'espaces verts et des collectivités territoriales.

Attente « Travail partenarial avec les prescripteurs et producteurs de végétaux »

Mme Brun a clairement énoncé que la FNPHP et ses membres ne souhaitent pas que les Conservatoires botaniques nationaux s'engagent dans la définition de listes de « substitution » (listes d'espèces végétales pouvant être proposées en substitut aux espèces végétales exotiques envahissantes). Ils souhaitent davantage s'impliquer dans la communication, la sensibilisation et la formation des professionnels de la production végétale (par exemple à travers la définition et la publication d'un code de bonnes conduites en horticulture). Cette démarche permettrait de responsabiliser les professionnels de cette filière. Ils pourraient ainsi conseiller leur clients dans le choix d'autres espèces. Ils ne seraient donc pas contraints par une liste d'espèces trop restrictive pour leurs enjeux économiques d'autant plus que certaines de ces espèces de substitution ne sont actuellement pas produites par les horticulteurs et les pépiniéristes. Le CBNMed et le CBNA souhaitent participer à ce projet national de création de codes de bonnes conduites en horticulture (niveau de participation à définir avec la FNPHP).

Dans cette démarche de travail partenarial avec les prescripteurs et producteurs de végétaux, il pourrait être intéressant de contacter :

- l'Ecole nationale supérieure du paysage de Marseille,
- des paysagistes,
- des architectes paysagers (agences d'urbanisme),
- l'Ecole nationale supérieure d'horticulture de Versailles,
- les lycées horticoles de la région PACA (sollicités lors de l'enquête).

Mme Lochon-Menseau fait référence au label *Flore-locale®*, actuellement en cours de réflexion au niveau national. La promotion d'une filière *Flore-locale®*, notamment pour les projets d'aménagement situés à l'interface entre les zones urbaines et les milieux naturels et pour les projets de

réaménagement ou de revégétalisation, peut être une perspective de travail (concernerait uniquement des espèces communes avec une répartition en continuum).

Aspect réglementaire (attente « Améliorer la réglementation actuelle sur les espèces végétales exotiques envahissantes notamment concernant la vente de certaines espèces ») :

Mr Ropars suggère que dans les arrêtés loi sur l'eau (arrêtés préfectoraux) des précisions sur ces espèces pourraient être ajoutées (à l'instar des arrêtés préfectoraux BCAE relatifs aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales). Certaines précautions à prendre lors des travaux pourraient être inscrites sur ces arrêtés préfectoraux loi sur l'eau (exploitation de la terre, des gravats etc.). Il serait nécessaire de se rapprocher de la MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature) de chaque département de la région PACA (mission d'information sur la réglementation et la politique de l'eau).

Mme Lochon-Menseau évoque aussi la possibilité d'inclure des préconisations pour limiter la prolifération de ces espèces dans les dossiers de dérogations espèces protégées ou dans les dossiers d'études d'impacts.

Mme Diadema évoque la possibilité d'avoir recours à un arrêté préfectoral permettant d'accéder aux propriétés privées pour lutter contre certaines espèces posant des problèmes de santé ou éventuellement de sécurité humaine (exemple de la berce du Caucase dans les Alpes-Maritimes). Les communes concernées par ces arrêtés semblent s'impliquer davantage dans la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes.

Mr Tresmontant signale que l'ONF a pris des instructions qui portent sur la gestion des déchets verts et sur certaines préconisations de gestion pour prévenir et gérer les espèces végétales exotiques envahissantes.

- **Section « Détection »**

Le réseau d'alerte semble nécessaire. Cependant, il doit être mis en place uniquement avec des professionnels et ne pas s'appuyer sur les sciences participatives qui sont principalement destinées à sensibiliser et former le grand public ou les scolaires.

Dans le cadre du réseau d'alerte, des formations pour reconnaître les espèces, appliquer les protocoles d'inventaires et la saisie des données sont des actions à envisager. Des cahiers des charges devront être rédigés pour bien définir le rôle de chaque structure et les conditions générales d'utilisation des données.

Les jardins botaniques et pépinières souhaitant s'investir dans le réseau d'alerte peuvent, via ce réseau, prévenir les deux CBN de la dynamique de certaines espèces exotiques au sein de leur jardin ou pépinière pour permettre aux deux CBN d'étudier le risque de ces espèces en région et suivre l'évolution de leur dynamique.

Les voies d'entrées et de circulation de ces espèces doivent aussi être identifiées et surveillées (via le réseau d'alerte).

- **Section « Gestion »**

Il y a un réel besoin vis-à-vis des retours d'expériences. La synthèse de l'enquête est un premier travail permettant de capitaliser ces informations (non exhaustif). A terme, une action clé répondant au besoin de mutualiser les informations serait de créer une plateforme web dynamique. Chaque acteur pourrait ainsi y accéder et renseigner certaines informations concernant par la méthode de gestion, les résultats obtenus et les perspectives de gestion.

Les techniciens de terrain ont besoin d'outils tels que des protocoles de gestion, d'inventaire, de suivi, d'un réseau et d'une plateforme d'échanges (transferts de données).

Mr Médail précise qu'il est important que cette mutualisation se fasse à une échelle plus grande que celle de la région PACA, par exemple à l'échelle du pourtour méditerranéen et alpin. Ce travail peut dans un premier temps être entrepris avec les régions Languedoc-Roussillon, Corse et Rhône-Alpes. Un réel besoin de hiérarchiser et prioriser les actions de gestion (dans la stratégie de gestion) est une attente émise par plusieurs membres et invités du comité technique. Mr Médail propose qu'un croisement cartographique soit fait entre les zones correspondant aux espaces naturels protégés (zones Natura 2000, Trame Verte et Bleue, ZNIEFF, Parcs nationaux etc.) ou les zones avec une biodiversité élevée et la répartition de chaque espèce afin de définir les zones à enjeux pour chaque espèce étudiée.

Mr Auda propose qu'une démarche spécifique soit adoptée pour les espaces périurbains en limite du milieu naturel (ou les berges lors des travaux de restauration).

Le comité technique peut envoyer ses commentaires ou compléments sur les enjeux régionaux pour que ces derniers soient intégrés dans la stratégie régionale.

- **Section « Evaluation »**

Aucune remarque n'a été émise pour cette section.

- **Section « Communication »**

Cet axe est à développer lors des ateliers de travail territoriaux (prévus en 2014). Il est important de prendre en compte le niveau de connaissance du public ciblé dans toute stratégie de communication. Une communication par espèce semble plus appropriée qu'une communication trop générale sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Mme Brun explique à ce sujet qu'il existe plusieurs cultivars qui portent le même nom que certaines espèces végétales exotiques envahissantes et qu'une communication négative sur ces espèces peut affecter la vente de ces cultivars (ex : Buddleia davidii). Pour plus d'informations sur cet axe de travail, les résultats du projet belge « AlterIAS » peuvent être consultés sur internet (<http://www.alterias.be/fr/>) (programme LIFE de communication, mené entre 2010 et 2013, qui vise à sensibiliser le secteur horticole à la problématique des plantes invasives et qui a permis de publier un code de conduite belge sur les plantes invasives).

2.3 Stratégie de gestion

Les pistes de réflexions proposées pour construire la stratégie de gestion de ces espèces en région PACA ont été rapidement présentées au comité technique.

Actuellement, une entrée par espèce a été choisie. Mr Médail suggère qu'il soit aussi possible d'entreprendre une entrée par espace remarquable ou espèce patrimoniale.

En ce qui concerne les espèces émergentes, il est important de bien expliciter les critères qui ont permis de sélectionner les espèces qui pourraient faire l'objet de plans de lutte (si ce type d'action est envisagé).

Un préalable essentiel avant toute définition de stratégie de gestion sur les espèces végétales exotiques envahissantes est la qualification et la quantification des impacts connus pour chaque espèce et d'identifier les aspects positifs éventuels de chacune d'entre elles en région PACA.

Conclusion

Les documents distribués lors du comité technique ont été envoyés par mail aux membres et invités de ce comité pour leur permettre d'ajouter certaines attentes, de faire des suggestions ou de donner leur avis sur les points évoqués en réunion et présentés dans ce compte-rendu. Une deuxième réunion sera fixée en 2014 pour présenter la « Stratégie régionale espèces végétales exotiques envahissantes en PACA » et recevoir l'avis du comité technique sur le plan d'actions proposé.

LA DREAL PACA, la Région PACA, le CBNA et le CBNMed tiennent à remercier les membres et invités du comité technique qui ont participé à cette réunion pour leur investissement dans ce programme.

Annexe 6 : Tableaux synthétisant le compte-rendu des trois ateliers territoriaux (Mars et avril 2014).

Tableau récapitulatif des attentes à ajouter ou à modifier (ordre de priorité) :

Attentes à ajouter ou modifier	Remarques	Type d'attente	Atelier
Déclinaison locale des listes d'espèces.	Démultiplication des listes d'espèces. La liste régionale a l'avantage de constituer une liste de référence pour une lutte coordonnée et concertée à l'échelle régionale. Les listes proposées tiennent compte des domaines biogéographiques méditerranéen et alpin et précisent les milieux sensibles pour chaque espèce.	Appui technique et scientifique	1
Permettre des dérogations réglementaires dans le cadre de la lutte contre les EVEC au sein des sites Natura 2000.	Permettre l'utilisation contrôlée d'herbicides (sous certaines conditions). Brûlage et export des déchets verts.	Appui technique et scientifique	1
Stratégie régionale avec une entrée par milieu.	Décliner localement la stratégie de gestion par milieu : Quelle stratégie de gestion adopter le long d'un cours d'eau ? sur la façade littorale ? Cibler quelques milieux ou secteurs géographiques où la déclinaison locale de la stratégie régionale peut s'effectuer en partenariat avec d'autres structures de gestion.	Appui technique et scientifique	1 et 3
Proposer des outils de communication adaptés aux publics cibles (grand public, gestionnaires, fédération de pêche, fédération de chasse, etc...).	Attente forte déjà intégrée dans le plan d'actions.	Appui technique et scientifique	1
Permettre une libre utilisation des documents et outils proposés dans la plateforme-web.	Les documents et outils de communication qui seront proposés au travers de la plateforme-web doivent être libres de droits (pour être diffusés et réutilisés).	Mutualiser les informations	1
Synthétiser le rapport final pour pouvoir sensibiliser les élus à cette thématique.	Produire un outil de communication synthétique du rapport final de la stratégie régionale destiné aux élus communaux de cette région.	Appui technique et scientifique	2
Test des protocoles via le réseau Natura 2000.	Tester les protocoles au travers du réseau Natura 2000 les protocoles (suivi, méthodes de lutte, restauration des milieux) avant une large diffusion en région.	Appui technique et scientifique	2
Informers les structures en charge des décharges	Via des outils de communication ou des formations spécifiques pour les	Appui technique	2

Attentes à ajouter ou modifier	Remarques	Type d'attente	Atelier
et incinérateurs en région du traitement spécifique à effectuer pour ce type de déchets verts et, si possible, les traiter séparément.	inciter à gérer séparément ces déchets verts ou au moins prendre des précautions particulières et en informer les structures concernées.	et scientifique	
<i>Renforcer les moyens techniques et financiers est une priorité de degré 1 et non 2</i>	Cette attente n'est pas ressortie comme une priorité 1 au travers de l'enquête car les structures ayant répondu à l'enquête n'ont pas toutes identifié cette problématique sur leur territoire ou ont identifié <i>d'autres priorités. Il y a une réelle difficulté à trouver des crédits sur le long terme notamment pour le suivi sur plusieurs années.</i>	Appui technique et scientifique	3
<u>Dans l'attente :</u> « Proposer et diffuser des protocoles d'inventaire et de suivi ».	Inclure des champs spécifiques afin d'évaluer l'efficacité des actions et effectuer ultérieurement des analyse coût/efficacité. Les résultats d'échec sont aussi des informations à noter et à communiquer auprès du réseau.	Appui technique et scientifique	3
Mettre en place des formations spécifiques ou diffuser des fiches d'identification des EVEC émergentes et des EVEpotE de la catégorie Alerte.	Attente forte des gestionnaires d'espaces naturels.	Appui technique et scientifique	3
Améliorer la réglementation ou trouver des solutions opérationnelles pour accéder aux propriétés privés pour la lutte contre les EVEC.	Sensibiliser les élus à ces espèces et utiliser des arrêtés préfectoraux portant autorisation de <i>pénétrer</i> sur les <i>propriétés privées (exemple de ce type d'arrêté en région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre des inventaires ZNIEFF, dans les Alpes-Maritimes sur quelques communes pour lutter contre une EVEC qui pose des problèmes de santé publique (berce du Caucase))</i> .	Appui technique et scientifique	3
Connaître et appréhender les conséquences du changement de l'usage du territoire sur la dynamique des EVEC (volet recherche)	Au même titre que les conséquences du changement climatique.	Améliorer les connaissances sur les espèces	3
Prendre en compte les enjeux spécifiques des espaces verts (enjeux économiques et enjeux liés à la réduction des herbicides)	Sensibiliser les services des espaces verts à ces espèces (par exemple au travers du code de bonne conduite en horticulture en cours de réalisation) et tenir compte des enjeux économiques liés à certaines d'entre elles en milieux urbains.	Travail en partenariat avec les prescripteurs et producteurs	3

Attentes à ajouter ou modifier	Remarques	Type d'attente	Atelier
		de végétaux	

Tableau récapitulant les actions du plan d'actions à ajouter ou à modifier :

Axe	Objectif	Action	Remarques	Atelier
	Concernant le Tableau d'aide à la décision		Remplacer dans le Tableau d'aide à la décision le terme « non intervention » par « gestion non prioritaire » pour laisser la possibilité aux gestionnaires d'espaces naturels de gérer certaines espèces dans des milieux semi-naturels anthropisés (ex : anciennes ballastières, anciennes carrières, etc..). Intitulé de l'action modifié : « Gestion prioritaire dans les sites de priorité 1 et 2 et non prioritaire dans les sites de priorité 3 »	1
Axe I : Amélioration et mutualisation des informations sur les EVEC et EVEpotE				
	Objectif 1 : Améliorer les connaissances sur les espèces			
		Action 1 : Améliorer la connaissance sur la répartition des espèces et centraliser les informations sur la base de données régionale SILENE-Flore		
			Les DDT/DDTM pourraient être le relai entre les gestionnaires des sites Natura 2000 et le CBNMed/CBNA : transmission des données géolocalisées (intégration à SILENE-Flore) + des contrats Natura 2000 sur la lutte contre ces espèces.	1
			Connaître et appréhender les conséquences du changement de l'usage du territoire et du changement climatique sur la dynamique des EVEC (volet recherche)	3
		Action 3 : Améliorer la connaissance sur les voies de pénétration et de circulation des espèces en région		
			Prendre en compte les pistes DFCl, les jachères fleuries, les agencements (chasseurs) comme voies potentielles d'introduction et de propagation des EVEC en milieux naturels et les gérer (axe II et axe IV).	1 et 2
		Action 5 : Capitaliser la connaissance sur les méthodes de gestion		
			Ajouter dans les protocoles de suivi des travaux de gestion une partie consacrée aux informations sur les moyens humains et financiers alloués à chaque opération pour permettre de réaliser des analyses coût/efficacité des actions (ex : à l'instar des contrats Natura 2000). Capitaliser la connaissance sur les méthodes de lutte inefficaces et communiquer ces informations au réseau. Les retours d'expériences doivent séparer les résultats obtenus à court terme de ceux obtenus à long terme.	3
		Actions à ajouter		
			<i>Améliorer la connaissance sur la résilience des habitats envahis et les relations entre ces habitats et la biodiversité. Solliciter le service recherche d'aménageurs privés (ex : EDF) ou des bureaux d'études et universités.</i>	1 et 3
			Améliorer la connaissance sur la dynamique de certaines espèces dans les jardins botaniques.	2

Axe	Objectif	Action	Remarques	Atelier
			Améliorer la connaissance sur l'histoire des milieux envahis (à l'échelle locale) et prendre en compte les milieux dans l'analyse de l'état de conservation du site envahi.	3
	Objectif 2 : Développer des réseaux et des outils pour échanger l'information			
		Action 3 : Surveillance du territoire et alerte		
			Utiliser les nouvelles technologies telles que les applications Smartphones pour détecter et géolocaliser des EVEC et ainsi transmettre l'information aux partenaires concernés. Les partenaires concernés, après vérification de la fiabilité des données, peuvent transmettre les données aux CBNMed & CBNA ou saisir les données sur SILENE-Flore.	1
		Action 4 : Utiliser les outils existants et en développer de nouveaux		
			Utiliser les réseaux régionaux existants (ex : R.E.V.E.S, RRGMA, RREN , etc.). Utiliser le réseau Natura 2000 pour tester les protocoles proposés. Proposer des protocoles adaptés aux types de milieux.	
Axe II : Prévention et gestion des EVEC et EVECpotE en milieux naturels et semi-naturels				
	Objectif 1 : Prévention de l'introduction de nouvelles EVEC et prévention de la prolifération des EVEC déjà présentes en milieux naturels et semi-naturels			
		Action 1 : Prévention de l'introduction en milieux naturels et semi-naturels de nouvelles EVEC		
			Améliorer la réglementation ou trouver des solutions opérationnelles pour accéder aux propriétés privées pour la lutte contre les EVEC (arrêtés préfectoraux portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées sous certaines conditions).	3
		Action 2 : Proscrire l'utilisation de ces espèces en milieux naturels et semi-naturels		
			Uniquement des préconisations concernant l'usage de ces espèces en milieux naturels peuvent être faites (excepté pour les deux jussies) via des outils de sensibilisation, de formation, des chartes engageant les signataires (Natura 2000, PACA (BCAE), etc...).	1
		Action 3 : Prévention de la prolifération des EVEC déjà présentes en milieux naturels et semi-naturels		
			Permettre des dérogations réglementaires dans le cadre de la lutte contre les EVEC au sein des sites Natura 2000 : utilisation d'herbicides sous certaines conditions contrôlées + solliciter l'ARS en ce qui concerne l'incinération des végétaux.	1
	Objectif 5 : Restauration des sites gérés et évaluation de l'efficacité des actions			
		Action 2 : Surveillance des sites gérés au minimum durant cinq années		
			Crédits associés à la lutte pour le suivi à long terme des sites gérés.	3
		Action à ajouter		

Axe	Objectif	Action	Remarques	Atelier
			Promouvoir le label « Végétal local » ou ex « Flore locale » (FCBN) dans les futurs programmes de restauration en milieux naturels et semi-naturels et dans les mesures compensatoires.	2
Objectif 6 : Prise en compte des enjeux économiques des productions forestières et les aspects positifs de certaines espèces dans la gestion des EVEC en milieux naturels et semi-naturels				
		Action 1 : Gestion ciblée hors sites à enjeux économiques (exploitations forestières) et sur sites à fort enjeu de conservation pour les EVEC d'intérêt économique pour la filière forestière		
			Sur la base des cartographies Natura 2000, cibler les interfaces entre les sites Natura 2000 et les exploitations forestières et préconiser l'intervention uniquement dans les habitats d'intérêt communautaire et/ou dans les milieux naturels où l'espèce est envahissante (hors exploitations forestières).	3
		Action 2 : Sensibiliser les forestiers et propriétaires privés à la surveillance des zones en périphérie des plantations d'essences exotiques envahissantes		
			Cette action doit apparaître dans l'axe IV et non dans l'axe II	3
		Actions à ajouter		
			Améliorer la réglementation ou trouver des solutions opérationnelles pour accéder aux propriétés privées pour la lutte contre les EVEC. Sensibiliser les élus à ces espèces et utiliser des arrêtés préfectoraux portant autorisation de pénétrer sur les propriétés privées (exemple de ce type d'arrêté en région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre des inventaires ZNIEFF, dans les Alpes-Maritimes sur quelques communes pour lutter contre une EVEC qui pose des problèmes de santé publique (berce du Caucase)).	3
Axe III : Prévention et gestion de certaines EVEC et EVECpotE hors milieux naturels et semi-naturels				
	Objectif 2 : Prévention de l'introduction, l'implantation et la prolifération de certaines EVEC et EVECpotE hors milieux naturels et semi-naturels			
		Actions à ajouter		
			Ajouter des préconisations concernant l'usage de certaines EVEC et EVECpotE dans les Agenda 21 des communes.	2
Axe IV : Communication, sensibilisation et formation				
	Objectif à ajouter : Volet « Formation »			
		Actions à ajouter		
			Proposer davantage de formations sur les EVEC auprès des professionnels en charge d'espaces naturels (gardes,	1, 2 et 3

Axe	Objectif	Action	Remarques	Atelier
			techniciens, agents de terrain, CPNT), auprès des services des routes (Conseils généraux, ESCOTA), des services des espaces verts des communes et des paysagistes (CAVES et CAUE), des élèves du secondaire (collèges et lycées agricoles, horticoles) et des étudiants (Ingénieurs forestiers, écoles d'horticulture, universités). Intégrer cette thématique dans les programmes de l'éducation nationale et proposer des outils pédagogiques sur cette thématique en lien avec la flore patrimoniale de la région PACA.	
Objectif à ajouter : Volet « Sensibilisation »				
<u>Actions à ajouter</u>				
			Cibler une structure externe pouvant sensibiliser les élus à cette thématique (avec des outils de communication adaptés)	2
			Proposer des actions de sensibilisation du grand public via des projets urbains (ex : « Jardinons la ville » dans le Var ou des chantiers de lutte avec des bénévoles, des élèves ou des personnes en situation d'insertion professionnelle).	2
			Informers les structures en charge des décharges et incinérateurs en région du traitement spécifique à effectuer pour ce type de déchets verts et, si possible, les traiter séparément.	2
			Sensibiliser les propriétaires forestiers aux EVEC et notamment en ce qui concerne les prescriptions d'usages suivant les milieux.	3
			Sensibiliser les jardineries et services des espaces verts à cette thématique. Par exemple au travers du projet Ecophyto 2018 (travail déjà engagé par la FREDON PACA) où des préconisations sur l'utilisation de certaines EVEC peuvent être ajoutées dans les outils de sensibilisation et/ou au travers du code de bonne conduite en horticulture (en cours).	1 et 2
			Sensibiliser les services des espaces verts à ces espèces (par exemple au travers du code de bonne conduite en horticulture ou via des formations dispensées par le CAUE et tenir compte des enjeux spécifiques de ce secteur (enjeux économiques et plan Ecophyto 2018)).	3
<u>Axe V : Gouvernance et animation</u>				
Objectif 1 : Gouvernance de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions				
<u>Actions à ajouter</u>				
			Mettre en place un groupe de travail spécifique pour le volet « Communication – sensibilisation – Formation »	1
			Proposer que le comité de pilotage se réunisse au premier trimestre 2015 pour définir les actions prioritaires à mettre en œuvre en 2015-2016.	3

Annexe 7 : Liste des espèces végétales citées comme « exotiques envahissantes » par les acteurs de la région PACA ayant participé à l'enquête régionale.

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Espèces (nom vernaculaire)	Nombre de citations	Somme
<i>Ailanthus altissima</i>	13	ailante, ailantes altiste, ailante glanduleuse, ailanthe glanduleux, ailanthus glandulosa, faux-vernis du Japon	24	37
<i>Ludwigia spp.</i>	12	jussies, jussie rampante	24	36
<i>Cortaderia selloana</i>	12	herbe de la Pampa	22	34
<i>Carpobrotus spp.</i>	15	griffe de sorcière	12	27
<i>Reynoutria spp.</i>	6	renouée du Japon, renouées, renouée de sakhaline, renouée hybride	20	26
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	10	ambrosies, ambrosie à feuilles d'armoise, ambroise	9	19
<i>Buddleja davidii</i>	5	buddleia, herbe aux papillons, Buddleia David, arbre à papillons, buddleia de David	14	19
<i>Robinia pseudoacacia</i>	4	robinier faux-acacia, robinier, robinier pseudo acacia	14	18
<i>Acacia dealbata</i>	7	mimosas, mimosa, mimosas d'Europe	10	17
<i>Opuntia spp.</i>	8	figuier de barbarie, figuier des Hottentots	8	16
<i>Baccharis halimifolia</i>	6	baccharis	5	11
<i>Agave americana</i>	4	agave, agave d'Amérique	6	10
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	3	berce du Caucase	7	10
<i>Acer negundo</i>	4	érable negundo, érable	4	8
<i>Phytolacca americana</i>	5	raisins américains, raisin d'Amérique	3	8
<i>Arundo donax</i>	1	canne de Provence	6	7
<i>Amorpha fruticosa</i>	3	amorpha	2	5
<i>Paspalum dilatatum</i>	3	paspalum, Paspale dilaté	2	5
<i>Senecio inaequidens</i>	3	seneçon du Cap	2	5
<i>Lonicera japonica</i>	3	chèvrefeuille du Japon	1	4
<i>Pitiosporum tobira</i>	4	pittosporum de Chine		4
<i>Xanthium orientale subsp. italicum</i>	1	xanthium, lampourde d'Italie	3	4
<i>Eucalyptus globulus</i>	2	eucalyptus	1	3
<i>Impatiens balfouri</i>	1	balsamine ou impatiente de balfour	2	3
<i>Periploca graeca</i>	2	boureau des arbres	1	3
<i>Senecio angulatus</i>	3			3
<i>Solidago gigantea</i>		solidage, solidage géant	3	3
<i>Elodea nuttallii</i>		elodée de Nuttall	2	2
<i>Aster squamatus</i>	1	asters américaines, aster écailleux	1	2

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Espèces (nom vernaculaire)	Nombre de citations	Somme
<i>Erigeron canadensis</i>	1	erigeron du Canada	1	2
<i>Hakea sericea</i>	1		1	2
<i>Heteranthera reniformis</i>	2			2
<i>Medicago arborea</i>		Luzerne arborescente	2	2
<i>Oxalis pes-caprae</i>	2			2
<i>Pyracantha coccinea</i>	0	pyracantha	2	2
<i>Acacia melanoxylon</i>	1			1
<i>Aeonium haworthii</i>	1			1
<i>Ampelodesmos mauritanicus</i>	1			1
<i>Araujia sericifera</i>		faux kapok	1	1
<i>Azolla filiculoides</i>		azolla	1	1
<i>Broussonetia papyrifera</i>		murier de Chine	1	1
<i>Cedrus atlantica</i>	1			1
<i>Cupressus arizonica</i>	1			1
<i>Elaeagnus angustifolia</i>		olivier de Bohême	1	1
<i>Elide asparagoides</i>		elide	1	1
<i>Fraxinus americanus</i>	1			1
<i>Hakea saligna</i>	1			1
<i>Helianthus tuberosus</i>		topinambour	1	1
<i>Heteranthera reniformis</i>	1			1
<i>Impatiens glandulifera</i>		balsamine de l'Himalaya	1	1
<i>Kalanchoe delongensis</i>	1			1
<i>Lampranthus roseus</i>	1			1
<i>Lemna minuta</i>	1			1
<i>Lenophyllum texanum</i>	1			1
<i>Myriophyllum aquaticum</i>		myriophylle du Brésil	1	1
<i>Parthenocissus inserta</i>	1			1
<i>Passiflora caerulea</i>		passiflore	1	1
<i>Pinguicula hirtiflora</i>	1			1
<i>Pinus nigra Arnold subsp. nigra</i>	1			1
<i>Phyllostachys spp.</i>	1			1
<i>Salvia officinalis</i>		sauge	1	1
<i>Sorghum halepense</i>		sorgho d'Alep	1	1
<i>Tamarix ramosissima</i>		tamaris d'été	1	1
<i>Tragopogon orientalis</i>		salsifis oriental	1	1
Espèces animales ou algues				
<i>Ecballium elaterium</i>		concombre d'âne	1	1
<i>Caulerpa spp.</i>			2	1
<i>Diabrotica virgifera</i>	1			1
<i>Harmonia axyridis</i>	1			1
<i>Tuta absoluta</i>	1			1
<i>Vespa velutina</i>	1			1
<i>Bursaphelenchus xylophilus</i>	1			1
<i>Trachemys scripta elegans</i>		tortue de Floride	1	1

Annexe 8 : Liste des espèces végétales exotiques observées comme « envahissantes » en région par les acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
<i>Ailanthus altissima</i>	44	13	15	16	19	21	16
<i>Cortaderia selloana</i>	32	7	7	11	18	18	8
<i>Robinia pseudoacacia</i>	29	8	9	10	13	14	11
<i>Acacia dealbata</i>	25	9	8	13	11	22	9
<i>Buddleja davidii</i>	25	9	12	12	12	14	9
<i>Carpobrotus edulis</i>	21	3	3	6	10	14	4
<i>Ludwigia peploides</i>	21	5	5	7	14	6	10
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	20	10	13	8	10	11	12
<i>Opuntia ficus-indica</i>	20	5	4	7	11	14	4
<i>Ludwigia grandiflora</i>	18	1	1	3	10	6	6
<i>Arundo donax</i>	17	5	5	6	9	9	6
<i>Reynoutria japonica</i>	17	7	12	8	6	6	8
<i>Baccharis halimifolia</i>	16	3	3	4	13	5	4
<i>Agave americana</i>	15	2	2	3	6	12	2
<i>Carpobrotus acinaciformis</i>	15	1	1	3	7	9	2
<i>Carpobrotus acinaciformis x Carpoprotus edulis</i>	14	0	0	2	6	8	1
<i>Acer negundo</i>	13	5	5	5	6	9	10
<i>Pittosporum tobira</i>	12	3	3	4	5	10	3
<i>Amorpha fruticosa</i>	11	4	4	3	10	4	6
<i>Phytolacca americana</i>	11	5	4	5	7	8	7
<i>Lonicera japonica</i>	10	3	3	3	4	10	3
<i>Opuntia stricta</i>	10	1	1	2	5	8	1
<i>Paspalum dilatatum</i>	9	2	2	2	6	5	3
<i>Impatiens balfouri</i>	8	3	4	3	4	5	2
<i>Medicago arborea</i>	8	1	1	2	3	7	1
<i>Pyracantha pauciflora</i>	8	3	1	5	6	6	2
<i>Xanthium orientale subsp. Italicum</i>	8	3	2	3	5	5	3
<i>Conyza canadensis</i>	7	4	4	4	5	5	5
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	7	1	2	3	3	1	0

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
<i>Aster squamatus</i>	6	2	2	2	2	6	2
<i>Datura stramonium</i>	6	3	4	3	3	5	3
<i>Ludwigia grandiflora</i> subsp. <i>hexapetala</i>	6	0	0	1	2	1	2
<i>Oxalis pes-caprae</i>	6	1	1	1	2	5	1
<i>Periploca graeca</i>	6	1	1	1	3	2	4
<i>Pinus nigra</i> Arnold	6	4	6	4	4	4	4
<i>Yucca gloriosa</i>	6	2	2	2	3	6	2
<i>Aptenia cordifolia</i>	5	1	1	1	2	4	1
<i>Azolla filiculoides</i>	5	1	1	2	3	2	2
<i>Bidens frondosa</i>	5	2	3	3	3	4	3
<i>Broussonetia papyrifera</i>	5	1	1	2	1	4	1
<i>Ludwigia peploides</i> subsp. <i>Montevidensis</i>	5	0	0	1	2	2	3
<i>Oenothera biennis</i>	5	2	3	2	2	3	3
<i>Senecio angulatus</i>	5	1	1	2	1	3	1
<i>Senecio inaequidens</i>	5	1	1	1	4	2	2
<i>Acanthus mollis</i>	4	1	1	2	1	3	1
<i>Artemisia verlotiorum</i>	4	2	2	2	2	3	2
<i>Cercis siliquastrum</i>	4	1	1	1	2	4	1
<i>Cyperus eragrostis</i>	4	2	2	2	2	4	2
<i>Elaeagnus angustifolia</i>	4	2	2	1	4	3	2
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	4	2	2	3	3	3	3
<i>Nicotiana glauca</i>	4	1	1	1	2	3	1
<i>Paspalum distichum</i>	4	2	2	2	4	2	3
<i>Reynoutria x bohemica</i>	4	1	4	0	1	1	1
<i>Solidago gigantea</i>	4	3	3	2	3	3	2
<i>Sorghum halepense</i>	4	1	1	1	2	3	1
<i>Acacia saligna</i>	3	0	0	0	0	3	0
<i>Aristolochia sempervirens</i>	3	1	1	1	1	3	1
<i>Conyza bonariensis</i>	3	2	2	2	2	3	2
<i>Conyza sumatrensis</i>	3	2	2	2	2	3	2
<i>Fraxinus ornus</i>	3	1	2	1	1	2	1

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
<i>Lemna minuta</i>	3	1	1	2	2	1	2
<i>Phoenix canariensis</i>	3	1	1	1	1	3	1
<i>Pinus nigra</i> Arnold subsp. <i>nigra</i>	3	1	1	1	2	2	1
<i>Reynoutria sachalinensis</i>	3	0	3	0	0	0	0
<i>Salpichroa organifolia</i>	3	0	0	0	2	2	0
<i>Solidago canadensis</i>	3	3	3	3	3	3	3
<i>Xanthium orientale</i>	3	1	1	1	1	3	1
<i>Yucca filamentosa</i>	3	0	0	0	0	3	0
<i>Araujia sericifera</i>	2	0	0	0	0	2	0
<i>Artemisia annua</i>	2	2	2	2	2	2	2
<i>Aster x salignus</i>	2	1	2	1	1	1	1
<i>Bunias orientalis</i>	2	0	1	0	0	1	0
<i>Elide asparagoides</i>	2	0	0	1	0	1	0
<i>Elodea canadensis</i>	2	1	1	1	1	1	2
<i>Elodea nuttallii</i>	2	0	0	0	2	0	0
<i>Erigeron annuus</i>	2	2	2	2	2	2	2
<i>Galega officinalis</i>	2	1	2	1	1	1	1
<i>Gazania rigens</i>	2	0	0	0	0	2	0
<i>Hakea sericea</i>	2	0	0	1	0	1	0
<i>Heteranthera reniformis</i>	2	0	0	0	2	0	0
<i>Impatiens glandulifera</i>	2	0	1	0	1	0	0
<i>Impatiens parviflora</i>	2	1	1	2	1	1	1
<i>Ipomoea indica</i>	2	1	1	1	1	2	1
<i>Kalanchoe tubiflora</i>	2	1	1	1	1	1	1
<i>Ligustrum lucidum</i>	2	0	0	0	2	1	0
<i>Opuntia imbricata</i>	2	0	0	0	1	1	0
<i>Panicum capillare</i>	2	1	2	1	1	1	1
<i>Pinguicula hirtiflora</i>	2	2	1	2	1	1	1
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>laricio</i>	2	2	2	2	2	2	2
<i>Ricinus communis</i>	2	1	1	1	1	2	1
<i>Rumex cristatus</i>	2	2	2	2	2	2	2
<i>Tropaeolum majus</i>	2	0	0	0	0	2	0

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
<i>Abutilon theophrasti</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Achillea filipendulina</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Aeonium arboreum</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Aeonium haworthii</i>	1	0	0	0	0	0	0
<i>Ambrosia tenuifolia</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Asclepias syriaca</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Aster lanceolatus</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Aster novi-belgii</i>	1	0	0	0	1	0	0
<i>Bidens subalternans</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Bothriochloa barbinodis</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Bromus catharticus</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Cenchrus longispinus</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Centaurea acaulis</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Centaurea diffusa</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Chasmanthe aethiopica</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Chenopodium ambrosioides</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Chenopodium pumilio</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Conyza floribunda</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Cyrtomium fortunei</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Erigeron karvinskianus</i>	1	0	0	0	0	0	0
<i>Evonymus japonicus</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Fallopia baldschuanica</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Freesia alba</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Gleditsia triacanthos</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Helianthus tuberosus</i>	1	1	1	0	0	0	0
<i>Heteranthera limosa</i>	1	0	0	0	1	0	0
<i>Iberis semperflorens</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Lagarosiphon major</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Lantana camara</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Morus alba</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Oenothera glazioviana</i>	1	1	1	1	1	1	1

Espèces (nom latin)	Nombre de citations	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
<i>Oenothera parviflora</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Opuntia engelmannii</i>	1	0	0	0	1	0	0
<i>Parthenocissus inserta</i>	1	0	0	0	0	0	1
<i>Passiflora caerulea</i>	1	0	0	0	1	1	0
<i>Pennisetum setaceum</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Polygala myrtifolia</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Pteris nipponica</i>	1	0	0	0	1	1	0
<i>Quercus rubra</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Rhus typhina</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Senecio deltoideus</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Sporobolus indicus</i>	1	1	1	1	1	1	1
<i>Trachelium caeruleum</i>	1	0	0	0	0	1	0
<i>Yucca aloifolia</i>	1	0	0	0	0	1	0

Annexe 9 : Liste des espèces gérées sur le territoire d'intervention des acteurs ayant participé à l'enquête régionale.

Espèces gérées	Nombre de structures gérant cette espèce
<i>Ludwigia spp.</i>	10
<i>Cortaderia selloana</i>	9
<i>Baccharis halimifolia</i>	8
<i>Reynoutria spp.</i>	7
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	7
<i>Ailanthus altissima</i>	7
<i>Carpobrotus spp.</i>	6
<i>Acacia dealbata</i>	6
<i>Opuntia spp.</i>	5
<i>Agave americana</i>	6
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	4
<i>Robinia pseudoacacia</i>	3
<i>Pittosporum tobira</i>	3
<i>Phytolacca americana</i>	3
<i>Paspalum dilatatum</i>	3
<i>Medicago arborea</i>	4
<i>Hakea sericea</i>	3
<i>Yucca spp.</i>	2
<i>Xanthium orientale subsp. italicum</i>	2
<i>Senecio angulatus</i>	2
<i>Periploca graeca</i>	2
<i>Lonicera japonica</i>	2
<i>Buddleja davidii</i>	2
<i>Broussonetia papyrifera</i>	2
<i>Arundo donax</i>	2
<i>Acer negundo</i>	2
<i>Sorghum halepense</i>	1
<i>Senecio inaequidens</i>	1
<i>Salpichroa origanifolia</i>	1
<i>Pyracantha coccinea</i>	1
<i>Prunus serotina</i>	1
<i>Phoenix canariensis</i>	1
<i>Oxalis pes-caprae</i>	1
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	1
<i>Lycium barbarum</i>	1
<i>Lemna minuta</i>	1
<i>Ipomoea indica</i>	1
<i>Impatiens balfouri</i>	1
<i>Heteranthera reniformis</i>	1
<i>Gazania rigens</i>	1

Espèces gérées	Nombre de structures gérant cette espèce
<i>Freesia alba</i>	1
<i>Elide asparagoides</i>	1
<i>Elaeagnusangustifolia</i>	1
<i>Chasmanthe aethiopica</i>	1
<i>Azolla filiculoides</i>	1
<i>Araujia sericifera</i>	1
<i>Aptenia cordifolia</i>	1
<i>Amorpha fruticosa</i>	1

Annexe 10 : Synthèse des actions mises en œuvre sur les espèces végétales exotiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Annexe 11 : Proposition d'une organisation du réseau de surveillance

La fiche action n°11 du plan d'actions récapitule les étapes qui peuvent être suivies pour mettre en place un réseau sur les EVEE et l'animer. En ce qui concerne le réseau de surveillance du territoire, une organisation régionale est proposée sur la Figure A. Ce dernier devrait être rapidement opérationnel puisque certaines parties du règlement européen, qui sera retranscrit en droit français et rentrera en vigueur au début de l'année 2015, concerne la mise en place et le bon fonctionnement d'un réseau de surveillance du territoire dans tous les Etats membres.

Ce réseau a pour objectifs :

De mutualiser les données floristiques sur ces espèces en région afin d'améliorer la connaissance sur la répartition des EVEE et EVEpotE en région PACA.

La détection précoce des nouvelles stations d'EVEE ou des nouvelles EVEE sur le territoire régional afin de pouvoir éventuellement mettre en place des actions de gestion et de communication (dépend de l'espèce et des enjeux écologiques).

Les acteurs de la région concernés par les EVEE et à solliciter pour une éventuelle participation au réseau de surveillance du territoire sont présentés sur la Figure A.

La Figure A illustre **l'organisation éventuelle du réseau de surveillance afin d'améliorer les connaissances sur la répartition des EVEE et EVEpotE et mutualiser les données floristiques** (organisation de la remontée des données floristiques du niveau local au niveau national). Pour que ce réseau soit opérationnel, les actions suivantes sont préconisées :

Des fiches d'inventaires et de suivi des EVEE seront diffusées en région (cf action 1 et 2 du plan d'actions).

Des conventions devront être passées entre le CBNMed, CBNA et les structures des diverses filières professionnelles pour permettre l'échange de données floristiques (Modalités d'échanges à définir au préalable avec chacun des partenaires).

Des formations seront dispensées par le CBNA & CBNMed concernant l'utilisation de l'outil SILENE-Flore et la reconnaissance des EVEE et EVEpotE.

A noter qu'il serait nécessaire de bien distinguer, lors de la saisie des données sur l'outil SILENE Flore, les stations où les espèces observées sont capables de se régénérer naturellement des stations où les espèces observées sont uniquement plantées et ne parviennent pas à se reproduire de manière autonome sur le long terme.

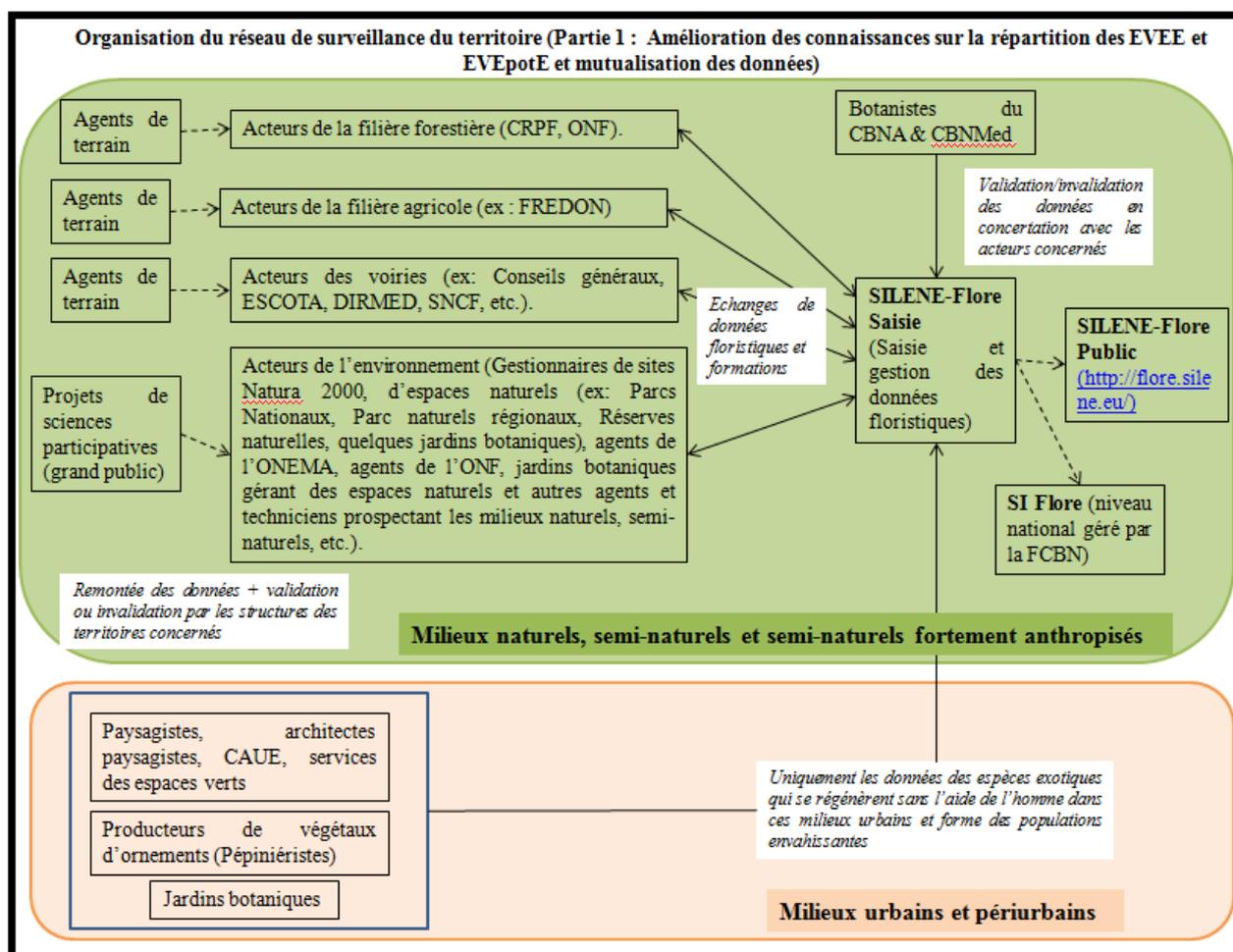


Figure A : Schéma illustrant le fonctionnement éventuel du réseau de surveillance du territoire pour mutualiser les données floristiques et ainsi améliorer la connaissance sur la répartition des EVEC et EVEpotE en région PACA.

La détection précoce des nouvelles EVEC (arrivées récemment sur le territoire) sur l'ensemble du territoire, des EVEC de la catégorie « Emergente » dans tous les milieux ainsi que des EVEC de la catégorie « Alerte », uniquement pour les populations envahissantes en milieux naturels et semi-naturels, est particulièrement importante. Aussi le réseau de surveillance devrait porter une attention particulière à ces espèces dans les milieux précédemment cités et faire remonter, via l'organisation présentée dans la Figure A, les observations ou données floristiques au CBNMed & CBNA qui, après concertation avec les structures concernées, peuvent les intégrer dans la base de données floristiques SILENE-Flore.

Pour répondre aux directives du règlement européen sur les EVEC, le réseau de surveillance devra également cibler son attention et ses efforts de prospection sur les voies d'entrée et de propagation des EVEC prioritaires à l'échelle de l'Union européenne et prioritaires à l'échelle de la France métropolitaine. L'élaboration d'un plan d'actions sur la gestion de ces voies d'introduction et de propagation est une action à prévoir dans le cadre de l'application nationale de ce règlement européen. Les principales voies d'introduction et de propagation des EVEC ont été inventoriées dans les Tableaux 1 et 2 de ce document. Pour chaque EVEC prioritaire à l'échelle de l'Union européenne, l'ensemble des voies d'introduction et de propagation seront listées, hiérarchisées et priorisées et des propositions de gestion de ces voies seront émises (à l'échelle nationale en s'appuyant sur les travaux réalisés à l'échelle régionale).

La Figure B illustre les priorités en ce qui concerne la surveillance du territoire et les actions à mettre en œuvre.

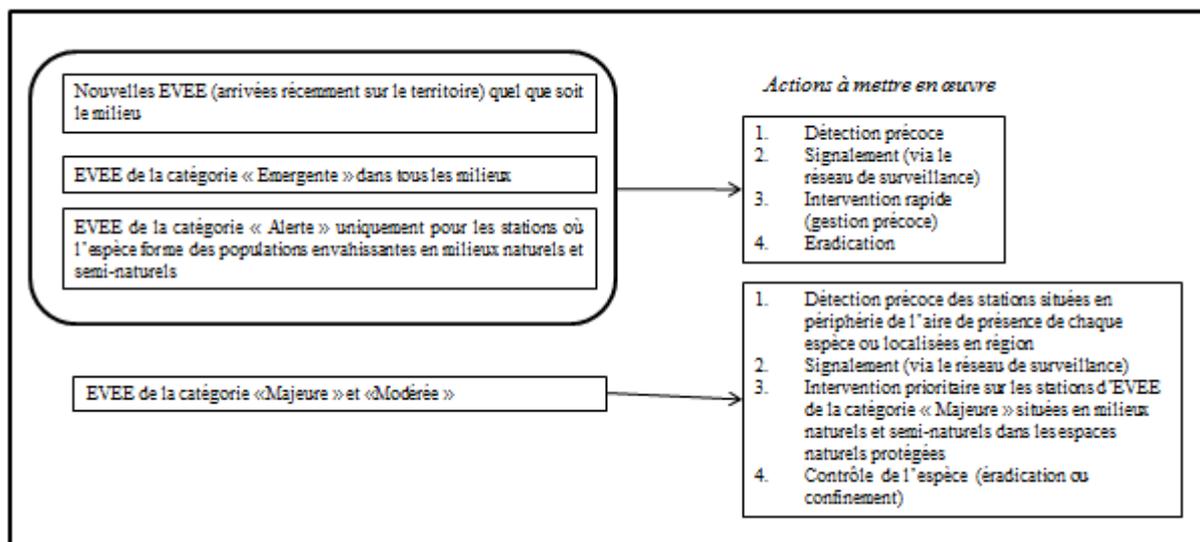


Figure B : Organisation des actions à mettre en œuvre dans le cadre du fonctionnement du réseau de surveillance du territoire.

